



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

**DEL24/027 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP24/001 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CI N° 399 SISE ROUTE DE BELLON A VIERZON A MONSIEUR ET MADAME LEGOWIK

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à Monsieur et Madame LEGOWIK, de la parcelle cadastrée section CI n°399 d'une superficie de 121 m², sise Route de Bellon à VIERZON (18100), moyennant le prix 678 € HT,
- d'approuver consécutivement la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société CAMPO'VILLAGE VIERZON en date du 12 avril 2019, pour la parcelle cédée aux époux LEGOWIK,
- de signer, ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer l'acte de cession à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP24/002 TOURISME & CONGRES – CONTRAT DE FOURNITURE AYANT POUR OBJET LA LOCATION DE RESIDENCES MOBILES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SARL LES HALLES FOREZIENNES POUR LA FOURNITURE DE 3 RÉSIDENCES MOBILES ET DE 3 TERRASSES AU CAMPING DE SAINT-PHALIER À GRAÇAY

Il a été décidé :

- de retenir l'offre de la SAS LES HALLES FOREZIENNES, pour la fourniture de 3 résidences mobiles et de 3 terrasses pour un montant annuel de 8 070 € HT soit 9 684 € TTC, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 (échéance le 31 décembre 2028),
- d'approuver le contrat de fourniture ainsi que les conditions de règlement des locations précitées,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal à vélo à signer ledit contrat de fourniture , y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme et Congrès.

DP24/003 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION DES LOCAUX DENOMMES « LE COMPTOIR DU COMMERCE », PROPRIETE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de mettre à disposition des associations facilitant l'accompagnement, le suivi, le développement et l'émergence de projet en lien avec le commerce et l'artisanat auprès des porteurs de projets, la salle de réunion située dans les locaux du «Comptoir du Commerce» et ce à titre gracieux, avec effet à la signature de la convention pour une année, renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- d'approuver et de signer ladite convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association ainsi que tout document y afférent (avenant).

DP24/004 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024

Il a été décidé :

- d'approuver le programme de travaux de voiries rurales 2024, défini ci-dessous et s'élevant à 421 819 € HT,

- Saint-Georges-sur-la-Prée : Rue du Stade
- Graçay : Chemin de la Guilgauderie et chemin des Brioux
- Saint-Hilaire-de-Court : Chemin du Roitet et Rue des Araults
- Genouilly : Rue de la Salle et Chemin de la Trancherie
- Saint-Outrille : Voies communales N°105 et N°2
- Nohant-en-Graçay : Chemin de Bardinerie, Chemin du Lac (Tranche 2) et Voie communal N°1 jusqu'à Luçay-le-Libre
- Foëcy : Ancienne route de Vierzon dit de Givry (Tranche 3)
- Méry-sur-Cher : Le Grand Chemin
- Thénieux : Route des Tripaudières (Tranche3)
- Dampierre-en-Graçay : Chemin du Carroir Farineau
- Massay : Rue de la Maillarde
- Vouzeron : Route des Marcelins (Tranche 4) et route des Tierceaux
- Vignoux-sur-Barangeon : Route de la Forêt (Tranche 2) et route de Saint Laurent à Vierzon
- Neuvy-sur-Barangeon : Rue Jean Baptiste et rue des Artisans

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	168 727,60 € (40 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	253 091,40 € (60 %)

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 168 727,60 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP24/005 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REAMENAGEMENT DU 2EME ETAGE DE L'OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL/FONDS VERT 2024

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération dont le montant s'élève à **288 090,28€ HT** :

➤ avec financement Fonds Vert:

- ETAT – DETR/DSIL	128 174,07 € (44,49%)
- REGION CENTRE VAL DE LOIRE	61 378,89 € (21,31%)
- FONDS VERT	40 919,26 € (14,20%)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	57 618,06 € (20%)

➤ Ou sans financement Fonds Vert :

- ETAT – DETR/DSIL	144 045,14 € (50%)
- REGION CENTRE VAL DE LOIRE	61 378,89 € (21.31%)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	82 666,25 € (28.69%)

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 128 174,04 € avec un financement Fonds Vert,
- ou de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 144 045,14 € sans financement Fonds Vert,

- de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 40 919,26 €
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP24/006 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EXTENSION DE L'ATELIER DE PRODUCTION DE LA SOCIETE VIERZONNAISE DE MAROQUINERIE A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération dont le montant est de **2 294 100 € HT**,

- ETAT – DETR/DSIL	500 000 € (21,80%)
<i>(50% sur une assiette éligible de 1 000 000€ HT)</i>	
- REGION CENTRE VAL DE LOIRE	580 137,50 € (25,29%)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 213 962,50 € (52,92%)
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 500 000 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes,

DP24/007 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE SAINT-EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE SARL APCML

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société SARL APCML pour un loyer d'un montant mensuel de 309.60 € HT soit 371.52 € TTC à compter du 22 janvier 2024 pour une durée de 48 mois,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP24/008 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE GENOUILLY – MASSAY ET VOUZERON - PÉRISCOLAIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire de Genouilly, Massay et Vouzeron proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP24/009 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE FOËCY, GENOUILLY, MASSAY, VOUZERON - EXTRASCOLAIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP24/010 CIDE – PEPINIÈRE D'ENTREPRISES ANTOINE DE ST EXUPÉRY – CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIÉTÉ JED CALLING PRO

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société JED CALLING PRO pour un loyer mensuel de 312,06 € HT (soit 374,47 € TTC à compter du 1^{er} février 2024 pour une durée de 48 mois,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Développement Economique ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP24/011 FINANCES - VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES

Il a été décidé :

- d'accorder au budget annexe du Tourisme et Congrès une avance de trésorerie de 100 000,00 € avant le vote du budget 2024,
- de recouvrer le montant de cette avance avant le 31 décembre 2024.

DP24/012 FINANCES - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 300 000,00 € POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Il a été décidé :

- de signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie de 300 000,00 € qui sera établi entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Banque Postale, 115 rue de Sèvres CPX 75 275 Paris Cedex 06, dans les conditions ci-après définies,

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Ligne de trésorerie | utilisable par tirages |
| - Durée maximum | 364 jours |
| - Capital | remboursable à tout moment |
| - Taux d'intérêts | €STR + marge de 1.190 % l'an |
| - Base de calcul des intérêts | exact/360 |
| - Échéances trimestrielles | intérêts + commission de non utilisation |
| - Commission d'engagement | 0,100 % du montant soit 300 € |

- Commission de non utilisation utilisation entre 0.0% et 0.10% suivant le taux de non utilisation
- Tirages/remboursements A J+1

DP24/013 FINANCES - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 200 000,00 € POUR LE BUDGET TOURISME ET CONGRES

Il a été décidé :

- de signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie de 200 000,00 € qui sera établi entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Banque Postale, 115 rue de Sèvres CPX 75 275 Paris Cedex 06, dans les conditions ci-après définies,

- Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum 364 jours
- Capital remboursable à tout moment
- Taux d'intérêts €STR + marge de 1.190 % l'an
- Base de calcul des intérêts exact/360
- Échéances trimestrielles intérêts + commission de non utilisation
- Commission d'engagement 0,100 % du montant soit 200 €
- Commission de non utilisation utilisation entre 0.0% et 0.10% suivant le taux de non utilisation
- Tirages/remboursements A J+1

DP24/014 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE TEP CONCEPT

Il a été décidé :

- de conclure un bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société TEP Concept, pour l'atelier relais B sis Parc Technologique de Sologne, route de Bonègue à Vierzon (18100), pour une durée de 9 ans, prenant effet le 1^{er} février 2024 et ayant pour terme le 31 janvier 2033, pour un loyer mensuel de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Développement économique à signer ledit bail commercial et tout acte nécessaire à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP24/015 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME HERGOTT GENEVIEVE, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE TAPISSERIES ARTISTIQUES.

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame HERGOTT Geneviève, pour la période du 3 mars 2024 au 27 avril 2024, afin d'y exposer des tapisseries artistiques,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DP24/016 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON- TARIFS DE VENTE DE PRODUITS DIVERS - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 12 FEVRIER 2024

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance du fournisseur ci-après :
 - Maxi livres
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 12 février 2024,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Tourisme et Congrès.

DP24/017 SERVICE TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU - PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA MARQUE SOLOGNE « CHEQUIER PROMOTIONNEL 2024

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de partenariat « chéquier promotionnel 2024 » entre la marque Sologne et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le Site de la Maison de l'Eau, offre valable jusqu'au 31 décembre 2024,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès et Canal de Berry à vélo, à signer ladite convention de partenariat y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire les recettes au budget annexe Tourisme et Congrès.

DP24/018 TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 12 FEVRIER 2024

Il a été décidé :

- de revoir ou d'intégrer les tarifs à la revente de produits des fournisseurs suivants :
 - La Cognette
 - FABRE
 - La Bourriche aux Appétits
 - Mercier
 - Saveurs des marais
 - Saveurs et douceurs de Sologne
 - Les Sablés de Nançay
 - Cocoripop
 - Les Butineuses du coin
 - Le Rucher des Brosses – BeeBerry
 - Franck Bonnet
 - Domaine Bigonneau
 - Domaine Tatin
 - Domaine Chavet
 - Domaine Caroline THAENS
 - Domaine de Chevilly
 - EARL Les Coteaux de St Martin
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 12 février 2024,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP24/019 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE – REHABILITATION ET FINALISATION DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT B3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – VOLET RECYCLAGE FONCIER – MODIFICATION DE LA DECISION DE PRESIDENT DP23/065 EN DATE DU 11 MAI 2023

Il a été décidé :

- de modifier la Décision de Président DP23/065 en date du 11 mai 2023,
- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site de la Société Française – réhabilitation et finalisation du clos et couvert du bâtiment B3,
- d'approuver le plan de financement de l'opération dont le montant a été réactualisé à **4 505 794 € HT**,

ETAT – DRAC	844 286 €
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	1 000 000 €
RECETTES LOCATIVES	852 640 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 808 868 €

- d'approuver le déficit de l'opération à 1 808 868 €,
- de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert – volet recyclage foncier pour un montant de 1 163 393 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP24/020 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'UCPA (UNION NATIONALE DES CENTRES SPORTIFS DE PLEIN AIR)

Il a été décidé :

- d'approuver la convention entre l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plain Air) et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le séjour « Bombannes camping mineurs » du 29 juillet au 2 août 2024 dont le montant total s'élève à 5 716,40 €,
- d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur de 1 714,92 €, dès réception du certificat de notification, cela afin de confirmer la réservation du séjour,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense au budget,

DP24/021 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE – REHABILITATION ET FINALISATION DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT B3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – VOLET RECYCLAGE FONCIER – MODIFICATIONS DES DECISIONS DE PRESIDENT DP23/065 DU 11 MAI 2023 ET DP24/019 DU 8 FEVRIER 2024

Il a été décidé :

- de modifier les Décisions de Président DP23/065 du 11 mai 2023 et DP24/019 du 8 février 2024,
- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site de la Société Française – réhabilitation et finalisation du clos et couvert du bâtiment B3,

- d'approuver le plan de financement de l'opération dont le montant a été réévalué à **5 062 142 € HT**,

ETAT – DRAC	844 286 €
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	1 000 000 €
RECETTES LOCATIVES	852 640 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	2 365 216 €

- d'approuver le déficit de l'opération à 2 365 216 €,
- de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert – volet recyclage foncier pour un montant de 1 163 393 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP24/022 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION « LA FORET EN CAMAÏEU », POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PEINTURES.

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « La Forêt Camaïeu », pour la période du 30 avril 2024 au 22 juin 2024, périodes d'installation et de démontage prises en considération, et ce à titre gracieux,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DP24/023 TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 19 FEVRIER 2024

Il a été décidé :

- de revoir les tarifs à la revente de produits des fournisseurs suivants :
 - Cibèle
 - Saveurs des Marais
 - Les Sablés de Nançay
 - Franck Bonnet
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 19 février 2024,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP24/024 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION « FESTIVAL FEUX FOLLETS » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET « LE GRAND DOUZE »

Il a été décidé :

- d'autoriser l'entreprise « le Grand Douze » à intervenir auprès des enfants des centres de loisirs intercommunaux sis à FOECY et VOUZERON, du 26 et 27 février 2024, pour une prestation s'élevant à 1400 € répartie comme suit :
 - centre de loisirs de Foëcy (500 €)
 - centre de loisirs de Vouzeron (900 €),

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP24/025 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION POUR DES ACTIONS D'ANIMATIONS POUR LE CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL SIS A VOUZERON ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET « BREAKING JOURNEY »

Il a été décidé :

- d'autoriser l'association « Breaking Journey » à intervenir auprès des enfants du centre de loisirs intercommunal sis à VOUZERON, pour la période du 4 au 8 mars 2024, pour un montant de 801 €,
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer ladite convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense au budget,

DP24/026 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL À VOUZERON - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF 18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel d'investissement de l'aménagement du centre de loisirs intercommunal sis à Vouzeron, tel que défini ci-dessus,
- de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (CAF18) pour un montant de 10 640 €,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente demande,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP24/027 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF 18) – FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE (FATL) 2024 – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À FOËCY - GENOUILLY - MASSAY - VOUZERON

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, concernant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron, prenant effet le 08 janvier 2024 nonobstant sa date de signature par chacune des parties et ayant pour échéance le 06 janvier 2025,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP24/028 RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE POUR L'ACCUEIL D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES A MÉRY-SUR-CHER– DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER

Il a été décidé :

- d'approuver la rénovation d'un immeuble pour l'accueil d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Méry-sur-Cher (18100)
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

• CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	98 400,00 € (61%)
• COMMUNAUTE DE COMMUNES	62 928,88 € (39%)
- de solliciter un financement à la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour un montant de 98 400 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP24/029 ENVIRONNEMENT – LOGICIEL DE BASE DE DONNÉES DE GESTION DE CONTENEURS DE DÉCHETS MÉNAGERS CONTRAT ENTRE LA SOCIÉTÉ STYX ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver les termes du contrat de licence d'utilisation de logiciels de base de données de gestion des conteneurs de déchets ménagers entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société STYX pour une durée de trois ans à dater de sa prise d'effet, soit le 1^{er} janvier 2024,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Environnement à signer ledit contrat ainsi que les avenants pour les modifications, adjonctions ou suppressions de nouvelles licences, postes ou modules,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP24/030 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – EQUIPEMENT DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL SIS À MASSAY - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel d'investissement défini ci-dessus pour l'achat d'équipement sportif et d'animation pour les enfants et adolescents du centre de loisirs Intercommunal sis à Massay,
- de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour un montant de 2 065 €,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente demande,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/028 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions prises par le Bureau communautaire,

DB24/001 TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU - RENOUELEMENT DU CONTRAT SDENS 18 (SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES) ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER, LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jacques TORU

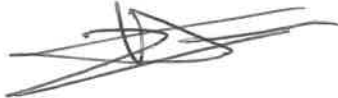
- d'approuver le contrat départemental pour l'Espace Naturel Sensible « Tourbière de la Guette » entre le Conseil Départemental du Cher, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour une durée de 10 ans à compter de sa notification,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal à Vélo à signer ledit contrat.

DB24/002 TOURISME ET CONGRES – CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR UN ESPACE NATUREL SENSIBLE « LES PRES BIZET » A SAINT-LAURENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU CHER, LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT, LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jacques TORU

- d'approuver le contrat départemental pour l'Espace Naturel Sensible « Les Prés Bizet à Saint-Laurent » entre le Conseil Départemental du Cher, la Commune de Saint-Laurent et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour une durée de 10 ans à compter de la notification dudit contrat,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal à Vélo à signer ledit contrat.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24029A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/029 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020 et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : déficit - 1 519 023,13 €
besoin de financement compte tenu des restes à réaliser

section de fonctionnement : excédent 2 055 586,55 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant qu'il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement 2023 du budget principal de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en investissement (chap.001) pour - 1 724 121,98 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme ci-après :

article 1068 : en investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 519 023,13 €

de reprendre le résultat de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour 536 563,42 €

- d'intégrer ces résultats au budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(40 VOIX POUR)
4 ABSECTIONS**

- d'approuver l'affectation des résultats 2023 du budget principal de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



Francois DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24030B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/030 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5211-36,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 201 octies,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **36 938 699,92 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT 9 375 693,65 €

- FONCTIONNEMENT 27 563 006,27 €

Considérant qu'en dépenses d'investissement, il s'agit tout d'abord de prendre en compte :

- le remboursement du capital de la dette y compris la dette transférée pour un montant de **975 512,57 €**.
- la reprise anticipée du résultat 2023 avant vote du compte administratif pour **1 724 121,98 €**
- l'intégration en dépenses des reports de crédits 2023 pour **1 583 581,40 €**

Considérant que s'y ajoutent outre les opérations comptables pour **12 066,22 €**, les opérations d'investissement envisagées représentant un global TTC de **5 080 411,48 €**, réparties par programme comme ci-après :

1 - Programme Economie pour :

- la mission de maîtrise d'œuvre pour 7 neufs du B3 et les travaux du clos et couvert de 3 neufs	1 500 000,00 €
- une 1 ^{ère} enveloppe pour l'aménagement de l'Esplanade de la Société Française	450 000,00 €
- la mission de maîtrise d'œuvre sur 2 ans pour l'aménagement de l'IFSI au sein du B3	240 000,00 €
- la poursuite de l'élaboration du PLUiH	68 171,48 €
- des fonds de concours divers aux communes membres	120 000,00 €
- l'aide aux entreprises (aides à l'immobilier et fonds de proximité)	100 000,00 €
- l'accueil des entreprises	30 000,00 €
- divers aménagements au Campus Numérique	32 400,00 €
- l'acquisition de matériels informatiques pour le Campus connecté	11 500,00 €

2 – Programme Bâtiment pour :

- des aménagements sur le bâtiment des Grands Moulins à Graçay	16 400,00 €
- la mission de maîtrise d'œuvre pour la Chapelle St-Loup à Massay	180 000,00 €
- l'aménagement du 2 ^{ème} étage du bâtiment de l'Office de Tourisme	360 000,00 €

3 - Programme Voirie pour :

- des travaux de voirie rurale - Programme 2024	500 000,00 €
- la participation au SDE18 pour des travaux d'éclairage public	60 000,00 €
- un fonds de concours à Vierzon pour l'aménagement de voies	250 000,00 €
- des études sur les ouvrages d'art	30 000,00 €

4 - Programme Zones d'Activités pour :

- les fouilles archéologiques à la ZI du Vieux Domaine	60 000,00 €
- la viabilisation de parcelles à la ZI du Vieux Domaine	12 000,00 €
- la viabilisation de parcelles à la ZI des Forges	12 000,00 €
- l'installation de led pour l'éclairage public à la ZI du Vieux Domaine	18 000,00 €
- la clôture d'un terrain à la ZI du Vieux Domaine à la ZI du Vieux Domaine	18 000,00 €
- des travaux de régénération des voies SNCF	42 000,00 €
- l'installation de vidéo-protection	12 000,00 €

5 - Programme déchets ménagers pour :

- l'acquisition de bacs, de composteurs et de colonnes aériennes	130 000,00 €
- des travaux de plateformes pour colonnes aériennes	6 000,00 €
- des travaux de sécurisation de la déchetterie à Nohant-en-Graçay	24 000,00 €
- des travaux de génie civil pour la mise en place du tri en porte à porte sur le secteur ex-Villages de la Forêt	36 000,00 €
- une 2 ^{ème} enveloppe pour la participation au capital de la SEMOP (600 000 €)	400 000,00 €

6 - Programme d'équipements sportifs pour :

- l'installation d'une sonorisation au Gymnase à Graçay	18 000,00 €
- l'acquisition de matériel pour le Centre Nautique à Graçay	6 000,00 €

7 - Programme Administration générale pour :

- l'aménagement du camping-car du dispositif France Services	12 000,00 €
--	-------------

8 - Programme Enfance et Jeunesse pour :

- la création d'une maison d'assistantes maternelles à Méry-sur-Cher	200 000,00 €
- l'aménagement des sols de la maison d'assistantes maternelles à Vierzon	6 000,00 €
- l'acquisition de mobiliers et de matériels pour le centre de loisirs à Vouzeron	16 000,00 €
- l'installation des stores au centre de loisirs à Massay	11 400,00 €
- l'installation de panneaux soudés et d'une noue sur le bâtiment du RAMPE à Genouilly	14 040,00 €

9 - Programme Mobilier Matériel pour :

- l'acquisition de matériels informatiques, de bureaux et téléphonie	43 500,00 €
- l'acquisition de matériels techniques	35 000,00 €

Considérant que les dépenses d'investissement sus visées sont financées au moyen :

- de l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé	1 519 023,13 €
- de l'autofinancement pour le remboursement du capital de la dette	975 512,57 €
- du produit de l'emprunt	1 338 846,75 €
- d'amortissement de biens mobiliers et autres	382 045,85 €
- du fonds de compensation de TVA à hauteur de	663 417,14 €
- des subventions	1 905 000,00 €
- de l'annuité du crédit-bail pour la plateforme logistique	69 000,00 €
- de l'autofinancement des opérations d'investissement	734 167,96 €
- de l'intégration des reports de crédits 2023	1 788 680,25 €

Considérant qu'en fonctionnement, les montants se répartissent comme suit :

Pour les dépenses :

- les dépenses d'administration générale et d'opérations non ventilables	17 827 772,86 €
- les dépenses liées aux déchets ménagers (hors personnel)	6 947 338,33 €
- les dépenses de voirie et d'éclairage public	742 640,72 €
- les dépenses liées à l'économie + Campus connecté	580 037,00 €
- les dépenses de bâtiments	508 300,00 €
- les dépenses pour les bâtiments sportifs	176 285,00 €
- les dépenses péri et extra scolaires des centres de loisirs, à Genouilly, Massay et Vouzeron et extra scolaires du centre de loisirs à Foëcy, du RAMPE à Genouilly et crèche à Foëcy	362 515,06 €
- les dépenses de communication	132 200,00 €
- les dépenses pour la petite enfance, le Rampe et la crèche à Foëcy	125 579,24 €
- les dépenses sur les zones d'activités (Vieux Domaine, Forges,)	77 348,58 €
- les dépenses du centre d'hébergement des Grands Moulins à Graçay	6 671,96 €
- les dépenses pour l'urbanisme	40 170,00 €
- les dépenses du dispositif France services	10 050,00 €

Pour les recettes :

- la reprise anticipée du résultat 2023 avant vote du compte administratif	536 563,42 €
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3 210 612,00 €
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (fraction de TVA)	1 948 879,00 €
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	584 822,00 €
- la Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM)	583 571,00 €
- la fraction de TVA en remplacement de la Taxe d'Habitation	5 197 676,00 €
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	455 198,00 €
- la taxe sur le foncier bâti (TFB)	617 426,00 €
- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	171 992,00 €
- la taxe additionnelle sur le foncier non bâti	55 906,00 €
- les rôles supplémentaires	120 000,00 €
- la taxe sur les friches commerciales	59 813,00 €
- le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	851 221,00 €
- la dotation de compensation de la réforme (DCRTP)	556 322,00 €
- le fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC)	304 194,00 €
- le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	6 118 085,00 €
- la dotation de compensation des groupements	423 535,00 €
- la dotation de base des groupements	2 684 081,00 €
- les allocations compensatrices de l'Etat au titre des exonérations	744 651,00 €
- les subventions et participations des communes pour le transfert de la compétence eau et assainissement	661 200,76 €
- les attributions négatives aux communes à recouvrer	136 010,19 €
- les revenus des immeubles, les charges locatives et les autres produits divers de gestion courante	289 125,04 €
- les produits divers (redevance déchetterie etc.)	326 900,00 €
- les subventions et participations pour la collecte des OM et le soutien au tri	336 000,00 €
- les subventions CAF, MSA et Département en matière d'enfance et jeunesse	198 846,00 €
- la subvention pour le dispositif France services	30 000,00 €
- les subventions pour le campus connecté	5 600,00 €
- les redevances enfance jeunesse	162 900,00 €
- les remboursements de charges par les communes	16 000,00 €
- les redevances au centre d'hébergements	17 310,64 €
- les redevances du centre nautique à Graçay	14 000,00 €
- les remboursements sur rémunération de personnel	10 000,00 €
- le remboursement du personnel affecté au budget annexe GEMAPI et SPANC	109 000,00 €
- l'amortissement de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (opérations comptables)	12 066,22 €
- le FCTVA	12 700,00 €
- le reversement par le SDE 18 sur les bornes de recharges électriques	1 300,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(40 VOIX POUR)
4 ABSEPTIONS**

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2024 par chapitre avec une présentation fonctionnelle,

- de verser aux Budgets annexes une subvention d'équilibre de :
 - **800 000,00 €** au budget annexe Tourisme et Congrès
 - **408 000,00 €** au budget annexe des Zones d'Activités
- d'évaluer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **6 118 085,00 €**.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/031 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020 et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : déficit
sans tenir compte des restes à réaliser

- 574 132,29 €

section de fonctionnement : déficit

-1 503,84 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant qu'il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement 2023 en investissement (chap.001) pour - 574 132,29 €
- de reprendre le déficit de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour - 1 503,84 €
- d'intégrer ces résultats au budget primitif 2024 du Budget Annexe des Zones d'Activités de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(40 VOIX POUR)
4 CONTRE**

- d'approuver l'affectation des résultats 2023 du Budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24032B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/032 FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2024**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 201 octies,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la création de zones d'activités ainsi que la poursuite de la commercialisation et de l'aménagement des zones existantes sont de la compétence de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry,

Considérant que ces activités, assujetties à la TVA, doivent faire l'objet d'un budget annexe, voté selon un plan de compte par nature avec présentation fonctionnelle, conformément aux règles budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants,

Considérant qu'il est proposé que les opérations relatives à chaque zone d'activités, soient suivies, par programme, dans le cadre d'un seul budget annexe voté hors taxe,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **3 055 929,02 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	2 435 616,58 €
- FONCTIONNEMENT	620 312,44 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2023 avant le vote du compte administratif	574 132,29 €
- du remboursement du capital de la dette	194 185,76 €
- des aides aux entreprises (volet immobilier et fond de proximité pour les aides aux TPE)	50 000,00 €
- de l'extension d'un bâtiment industriel ZAC Sologne (1 550 000,00 sur 2 ans)	775 000,00 €
- de la viabilisation de terrains et l'installation d'éclairage led, phase 1 du PTS	20 000,00 €
- d'une 3 ^{ème} enveloppe de travaux sur les bâtiments du PTS suite à malfaçons	60 000,00 €
- de la viabilisation de terrains et divisions cadastrales phase 2 du PTS	11 000,00 €
- de l'acquisition de terrains et de travaux de voirie phase 5 du PTS	40 000,00 €
- de la viabilisation de terrains, de divisions cadastrales, de l'installation de bi-mâts, de travaux de câblage électrique et d'éclairage phase 4 du PTS	23 000,00 €
- de l'acquisition et la viabilisation de terrains, d'études et de l'installation de bîmats ZAC à Massay	194 000,00 €
- de l'acquisition et la viabilisation de terrains et de l'installation de bimâts ZA à Vignoux-sur-Barangeon	170 000,00 €
- de l'installation de bimâts ZA de Neuvy-sur-Barangeon	1 500,00 €
- de la viabilisation de terrains, de divisions cadastrales ZAC de l'Aujonnière	11 000,00 €
- de l'intégration des reports de crédits 2023	311 748,53 €

- financés par :

- des cessions de terrains	458 405,00 €
- des subventions	350 000,00 €
- l'autofinancement du remboursement du capital de la dette	194 185,76 €
- l'amortissement des biens mobiliers	56 245,63 €
- le recours à l'emprunt	488 601,19 €
- l'intégration des reports de crédits 2023	888 179,00 €

Considérant qu'en section de fonctionnement il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2023 avant le vote du compte administratif	1 503,84 €
- des charges à caractère général (charges de fonctionnement du PTS, entretien des bâtiments, entretien des zones, dépenses d'éclairage public, taxes foncières...)	327 630,04 €
- des intérêts de la dette	32 828,90 €
- de l'autofinancement du remboursement du capital de la dette	194 185,76 €
- de la dotation aux amortissements de biens mobiliers	56 245,63 €
- d'une provision pour risques	5 918,27 €
- d'une enveloppe pour des charges exceptionnelles	2 000,00 €

- financés par :

- les revenus des locations d'immeubles et les charges locatives	211 812,44 €
- le versement d'une subvention d'équilibre par le Budget Principal de la Communauté de communes	408 000,00 €
- les participations	500,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(40 VOIX POUR)
4 CONTRE**

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2024 du budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/033 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : déficit	-55 596,23 €
y compris compte-tenu des restes à réaliser	
section de fonctionnement : excédent	33 521,02 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant qu'il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour **-61 054,75 €**
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme ci-après :
article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour **33 521,02 €**
- d'intégrer ces résultats au budget primitif 2024 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver l'affectation des résultats 2023 du Budget annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Le secrétaire de séance,


Zitony HARKET

Le Président,


François DUMON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/034 FINANCES – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – BUDGET PRIMITIF 2024**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, et L2221-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant que le budget Tourisme et Congrès est un budget distinct à caractère administratif et qu'il est assujéti à la TVA et est voté hors taxes,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **2 201 696,82 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	906 859,43 €
- FONCTIONNEMENT	1 294 837,39 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2023 avant le vote du compte administratif	61 054,75 €
- du remboursement du capital de la dette	34 055,86 €
- de la participation au syndicat du Canal de Berry pour les travaux sur le Canal à vélo	43 000,00 €
- de la mise en place de signalétique de la boucle n° 5 pour le Canal à vélo	30 000,00 €
- du bardage du bungalow restauration de la guinguette Quai du Bassin, de la réalisation d'une fresque et d'acquisition de matériels	15 000,00 €
- de l'enfouissement des réseaux à la guinguette Quai du Bassin	50 000,00 €
- de l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre de l'aménagement des aires de camping-car	10 950,00 €
- de l'automatisation du pont levis à Thénieux	10 800,00 €
- de l'acquisition de mobiliers et matériels pour l'Escale à Thénieux	5 500,00 €
- de l'installation de tables de pique-nique sur le canal à Thénieux	3 600,00 €
- d'acquisitions de mobiliers et matériels pour le camping à Gracay	2 000,00 €
- de l'acquisition d'un chemin et d'un terrain aux abords du camping de Bellon	51 600,00 €
- du balisage du circuit de St Georges-sur-la-Prée et aménagement sentier botanique de Genouilly	15 600,00 €
- de la climatisation et de la couverture Wifi du Centre de Congrès	30 050,00 €
- de l'acquisition de mobilier urbain pour la base de loisirs à St Laurent	12 000,00 €
- de la signalétique des jardins et d'aménagements pour l'accessibilité de la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon	4 000,00 €
- de travaux extérieurs au Musée de la Porcelaine	15 000,00 €
- de l'acquisition de mobiliers, de matériels informatiques et mise en place de signalétique à l'Office de Tourisme	16 000,00 €
- de l'intégration des reports de crédits 2023	491 348,82 €

- financés par :

- l'excédent de fonctionnement	33 521,02 €
- l'autofinancement du capital de la dette	34 055,86 €
- l'autofinancement des opérations d'investissement	22 075,21 €
- l'amortissement de biens mobiliers	67 184,02 €
- le fonds de compensation de TVA	30 937,94 €
- le recours à l'emprunt	203 078,04 €
- une subvention LEADER pour la mise en place de signalétique de la boucle n° 5 pour le Canal à vélo	15 000,00 €
- l'intégration des reports de crédits 2023	496 807,34 €

Considérant qu'en section de fonctionnement, il s'agit :

1 - Office de Tourisme

- des frais d'administration générale, de gestion courante et redevances	350 330,39 €
- des charges de personnel	544 555,10 €
- des charges financières (capital + intérêts)	51 165,57 €
- de la dotation aux amortissements	43 171,54 €
- des participations aux animations des Estivales du Canal	10 000,00 €
- l'autofinancement des opérations d'investissement	22 075,21 €
- des provisions pour risques	8 651,82 €

financés par :

- le produit des ventes à la boutique	100 000,00 €
- la redevance forfaitaire due dans le cadre du bail du musée de la porcelaine	6 000,00 €
- les redevances dues pour l'exploitation des sites	1 875,00 €
- le produit de la taxe de séjour, y compris au camping à Gracay et au gîte à Vouzeron	151 000,00 €
- la subvention du Conseil Départemental	8 000,00 €
- des remboursements sur rémunération de personnel	1 500,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	755 252,29 €

2 - Centre de Congrès

- des frais de fonctionnement pour le Centre de Congrès	135 595,28 €
- de la dotation aux amortissements	2 601,88 €

financés par :

- les locations du Centre de Congrès et les prestations d'accueil	104 000,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	34 197,16 €

3 - Camping à Graçay

- des frais de fonctionnement du camping à Graçay (électricité, eau et entretien)	36 300,00 €
- de la dotation aux amortissements	5 070,34 €

financés par :

- les redevances du camping à Graçay	39 300,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	2 070,34 €

4 - Gîte à Vouzeron

- des charges à caractère général	14 215,00 €
- de la dotation aux amortissements	6 571,12 €
- de charges exceptionnelles	3 075,00 €

financés par :

- la redevance du délégataire	18 100,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	5 761,12 €

5 - La Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon

- des charges à caractère général	39 200,00 €
- de la dotation aux amortissements	8 440,66 €

financées par :

- les entrées, les animations et les ventes boutique	47 000,00 €
- la subvention du Conseil Départemental (Tourbière de la Guette)	4 563,00 €

6 - Base de loisirs à Saint-Laurent

- des frais de fonctionnement (électricité, eau, entretien...)	1 390,00 €
- de la dotation aux amortissements	1 328,48 €

financés par :

- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	2 718,48 €
--	------------

7 - Aires de Camping-Car

- des frais de fonctionnement (électricité, eau, entretien...)

11 100,00 €

financés par :

- les redevances d'occupation et la taxe de séjour

13 500,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2024 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/035 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020 et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : déficit	- 6 253,89 €
besoin de financement	
section de fonctionnement : excédent	69 381,39 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant qu'il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour **- 6 253,89 €**
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme ci-après :

article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour **6 253,89 €**

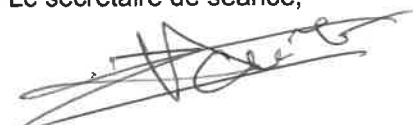
chapitre 002 : report en excédent de fonctionnement à hauteur de **63 127,50 €**
- d'intégrer ces résultats au Budget primitif 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver l'affectation des résultats 2023 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24036B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/036 FINANCES – BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant que s'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial suivi dans le cadre d'un budget annexe, c'est le plan de compte M49 par nature qui est appliqué avec présentation fonctionnelle pour les collectivités de plus de 10 000 habitants,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **254 866,99 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	43 253,89 €
- FONCTIONNEMENT	211 613,10 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2023 avant vote du compte administratif	6 253,89 €
- de l'acquisition d'un véhicule, de matériels et de mobiliers	37 000,00 €

- financées par :

- l'excédent de fonctionnement	6 253,89 €
- le fonds de compensation de TVA	6 069,48 €
- l'amortissement des biens mobiliers et opérations de sortie de biens	11 737,08 €
- l'autofinancement	19 193,44 €

Considérant qu'en section de fonctionnement, il s'agit :

- des charges à caractère général (contrôles, entretien des installations, maintenance du logiciel, abonnement, communication...)	74 129,81 €
- des charges de personnel	95 000,00 €
- de la dotation aux amortissements des biens et des opérations de sortie de biens	11 737,08 €
- des provisions pour risque	3 552,77 €
- des charges de gestion courante (créances en non valeurs ou éteintes)	3 000,00 €
- des charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	5 000,00 €
- de l'autofinancement	19 193,44 €

- financées par :

- la reprise anticipée du résultat 2023 avant vote du compte administratif	63 127,50 €
- le produit des redevances d'assainissement non collectif	148 485,60 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver et de voter par chapitre, le budget primitif 2024 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/037 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020 et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : excédent

30 540,00 €

section de fonctionnement : excédent

64 372,90 €

Considérant que la section d'investissement et la section de fonctionnement présentent chacune un excédent,

Considérant qu'il est proposé :

- de reprendre l'excédent d'investissement en investissement (chap.001) pour **30 540,00 €**
- de reprendre l'excédent de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour **64 372,90 €**
- d'intégrer ces résultats au Budget primitif 2024 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver l'affectation des résultats 2023 du Budget annexe du GEMAPI de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry
François DUMON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/038 FINANCES – BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – BUDGET PRIMITIF 2024**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L1612-8,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant qu'il s'agit d'un service public local suivi dans le cadre d'un budget annexe, le plan de compte M14 par nature est appliqué avec présentation fonctionnelle pour les collectivités de plus de 10 000 habitants,

Considérant qu'ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de 371 142,05 € équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	68 769,15 €
- FONCTIONNEMENT	302 372,90 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- d'études : convention gestion des digues et programme global de fiabilisation du système d'endiguement	53 769,15 €
- de travaux de neutralisation sur les digues	15 000,00 €
- financés par :	
- de la reprise anticipée du résultat 2023 avant vote du compte administratif	30 540,00 €
- l'amortissement des frais d'études	30 540,00 €
- l'autofinancement	7 689,15 €

Considérant qu'en section de fonctionnement, il s'agit :

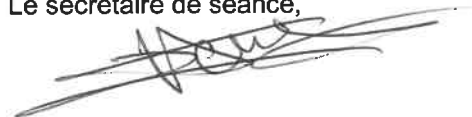
- des charges à caractère général (convention de délégation de gestion des digues, entretien...)	102 546,25 €
- des charges de personnel affecté au budget	14 000,00 €
- des cotisations aux syndicats	141 597,50 €
- de l'amortissement des frais d'études	30 540,00 €
- des dégrèvements sur la taxe GEMAPI	6 000,00 €
- de l'autofinancement des opérations d'investissement	7 689,15 €
- financés par :	
- la reprise anticipée du résultat 2023 avant vote du compte administratif	64 372,90 €
- le produit voté de la Taxe GEMAPI	238 000,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

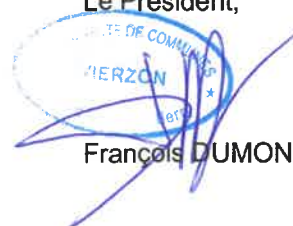
- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2024 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



Francois DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamilia KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/039 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut donc que cette dernière constitue une provision,

Considérant que la constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2023 qui s'élèvent à 348 937,80 €, soit la somme de 52 340,67 €,
- d'inscrire au budget 2024 les opérations comptables

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZONNAISES
VIERZON
Nièvre
Bourgogne

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/040

FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut donc que cette dernière constitue une provision. La constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2023 qui s'élèvent à 39 455,14 €, soit la somme de 5 918,27 €,
- d'inscrire au budget 2024 les opérations comptables.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/041 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut donc que cette dernière constitue une provision,

Considérant que la constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2023 qui s'élèvent à 57 678,78 €, soit la somme de 8 651,82 €,
- d'inscrire au budget 2024 les opérations comptables.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne - Berry

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/042 FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut que cette dernière constitue une provision,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2023 qui s'élèvent à 23 685,14 €, soit la somme de 3 552,77 €,
- d'inscrire au budget 2024 les opérations comptables

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/043 FINANCES – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERS – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX 2024**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2331-3, L.2224-13 et L.2224-14,

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1639 A, 1379-0 bis, et 1520,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL20/012 du 8 janvier 2020 portant création de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter de 2020,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les 16 communes de la Communauté de communes pour 2024 avant le 15 avril 2024,

Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(39 VOIX)
4 CONTRE – 1 ABSTENTION**

- de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les 16 communes de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, à 13,00 % pour 2024,
- de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,75 % pour les « écarts » sur la commune de Vierzon pour 2024,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 390 VIERZON SOLOGNE BERRY

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 45 507 513

Bases prévisionnelles d'imposition : 47 100 978

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 TAUX PLEIN	46 945 839	13%	6 102 957
02 TAUX REDUIT VIERZON	155 139	9,75%	15 126

A BOURGES, le 12 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

ISABELLE PHEULPIN

A VIERZON, le 28 mars 2024

Le Préfet,

Le Président,



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 390 VIERZON SOLOGNE BERRY

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 TAUX PLEIN	085 DAMPIERRE EN GRACAY	P	168 271
	096 FOECY	P	1 717 377
	100 GENUILLY	P	642 578
	103 GRACAY	P	1 371 309
	140 MASSAY	P	1 285 418
	150 MERY SUR CHER	P	556 430
	165 NEUVY SUR BARANGEON	P	1 582 897
	167 NOHANT EN GRACAY	P	262 836
	210 ST GEORGES SUR LA PREE	P	485 753
	214 ST HILAIRE DE COURT	P	481 774
	219 ST LAURENT	P	442 962
	228 ST OUTRILLE	P	208 640
	263 THENIOUX	P	576 264
	279 VIERZON	P	34 799 284
	281 VIGNOUX SUR BARANGEON	P	1 828 889
	290 VOUZERON	P	535 157
02 TAUX REDUIT VIERZON	279 VIERZON	RA	155 139



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/044 FINANCES – FIXATION ET NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.5211-10,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1447 à 1478 et 1639 A,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de plein droit un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry perçoit de droit la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2024 avant le 15 avril 2024,

Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,08 % pour 2024,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZOU
François DUMON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	44 866 298	1,32		46 568 000	614 698	1,32	614 698
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 447 130	11,44		1 497 000	171 257	11,44	171 257
Taxe d'habitation additionnelle	4 651 164	9,69		4 142 000	401 360	9,69	401 360
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	11 411 378	27,08		11 831 000	3 203 835	27,08	3 203 835
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 187 315		Total
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	3 203 835		4 391 150

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	1 187 315 =	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 218 172	568 699	532 488	56 370	814 102	550 276	851 221	10 591 328

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
4 391 150		10 591 328		14 982 478

A BOURGES
 Le 11 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ISABELLE PHEULPIN

A VIERZON
 Le 09 MARS 2024
 Pour le Groupement,
 VIERZONNE
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	2 460
c. Locaux industriels	25 627
d. Exonérations de longue durée	526
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	215
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	218
b. Base minimum	121 848
c. Locaux industriels	662 031
d. Autres allocations	1 177

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 978 937
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	1 326
b. Par la loi (terres agricoles)	331 847
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	20 077
b. Par la loi	3 100 067

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	4 142 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	664 075
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	298 144
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	14 488
d. Centrales hydrauliques	244
e. Transformateurs électriques	64 497
f. Stations radioélectriques	161 733
g. Installations gazières et autres	29 593

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	5 325 840
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 892 332
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :

a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,000000
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000221

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :
a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/045 FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2024**Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-10, L5211-36, L.2331-3,

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles-1639 A, 1379, 1380, 1381,1393,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de plein droit un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry perçoit de droit la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier non Bâti,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer et notifier le taux d'imposition de la Taxe sur le Foncier Bâti et le taux d'imposition de la Taxe sur le Foncier non Bâti pour 2024 avant le 15 avril 2024,

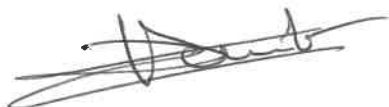
Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 1,32 % pour 2024,
- de fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 11,44 % pour 2024,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VERZON
Mayenne
France

François DUMON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	44 866 298	1,32		46 568 000	614 698	1,32	614 698
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 447 130	11,44		1 497 000	171 257	11,44	171 257
Taxe d'habitation additionnelle	4 651 164	9,69		4 142 000	401 360	9,69	401 360
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	11 411 378	27,08		11 831 000	3 203 835	27,08	3 203 835
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 187 315		4 391 150
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	3 203 835		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	1 187 315 =	
CFE additionnelle		
Produits attendus		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 218 172	568 699	532 488	56 370	814 102	550 276	851 221	10 591 328

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
4 391 150		10 591 328		14 982 478

A VIERZON A BOURGES

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
ISABELLE PHEULPIN

A VIERZON
Le 11 MARS 2024
Pour le Groupement,
VIERZON
Mairieux
Mairieux

Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	2 460
c. Locaux industriels	25 627
d. Exonérations de longue durée	526
	215

Taxe foncière non bâtie

Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	218
b. Base minimum	121 848
c. Locaux industriels	662 031
d. Autres allocations	1 177

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 978 937

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	1 326
b. Par la loi (terres agricoles)	331 847
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	20 077
b. Par la loi	3 100 067

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	298 144
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	14 488
d. Centrales hydrauliques	244
e. Transformateurs électriques	64 497
f. Stations radioélectriques	161 733
g. Installations gazières et autres	29 593

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	5 325 840
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 892 332
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	27,08	>>>
b. Dérégatoire	27,08	>>>
c. Avec rattrapage	27,08	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	19,06	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,000000	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000221	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24046A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/046 FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D’HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTÉS À L’HABITATION PRINCIPALE**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23, L23331-8, L5211-1, L5211-10, L5211-36,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l’article 1407 bis,

Vu l’arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de plein droit un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer et notifier le taux d’imposition de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale pour 2024 avant le 15 avril 2024,

Compte tenu des informations fiscales transmises par les services de l’Etat,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 9,69 % pour 2024,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Bologne

François DUMON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	44 866 298	1,32		46 568 000	614 698	1,32	614 698
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 447 130	11,44		1 497 000	171 257	11,44	171 257
Taxe d'habitation additionnelle	4 651 164	9,69		4 142 000	401 360	9,69	401 360
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	11 411 378	27,08		11 831 000	3 203 835	27,08	3 203 835
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 187 315		4 391 150
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	3 203 835		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Produits attendus		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
	1 187 315 =	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 218 172	568 699	532 488	56 370	814 102	550 276	851 221	10 591 328

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
4 391 150		10 591 328		14 982 478

A VIERZON
 Le 11 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 VIERZON
 Isabelle Pheulpin

A BOURGES
 Le 11 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ISABELLE PHEULPIN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	2 460
c. Locaux industriels	25 627
d. Exonérations de longue durée	526

Taxe foncière non bâtie

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	218
b. Base minimum	121 848
c. Locaux industriels	662 031
d. Autres allocations	1 177

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 978 937
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	1 326
b. Par la loi (terres agricoles)	331 847
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	20 077
b. Par la loi	3 100 067

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	4 142 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	664 075
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	298 144
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	14 488
d. Centrales hydrauliques	244
e. Transformateurs électriques	64 497
f. Stations radioélectriques	161 733
g. Installations gazières et autres	29 593

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	5 325 840
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 892 332
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	27,08	>>>
b. Dérogatoire	27,08	>>>
c. Avec rattrapage	27,08	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	19,06	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24047A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/047 FINANCES - FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI. DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT 2024 DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY-

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1530 bis et 1639 A,

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.211-7 en son I pour ses items 1°, 2°, 5° et 8°,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 76,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/010 du 8 janvier 2020 portant instauration de la taxe GEMAPI sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour une application pérenne,

Considérant que la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du bloc communal,

Considérant que la compétence GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire affectée aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI comprend les missions listées au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement et ne comprend que les items 1°, 2°, 5° et 8°, rédigés comme suit :

- « 1° *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- 2° *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- 5° *La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- 8° *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; »*

Considérant que pour financer cette nouvelle compétence, la loi MAPTAM susvisée a créé une nouvelle taxe dite « taxe GEMAPI »,

Considérant que celle-ci ne peut être instituée et collectée que par les seules collectivités territoriales fiscalisées et compétentes en matière de GEMAPI ; que l'EPCI à fiscalité propre qui décide de transférer (ou déléguer) la compétence GEMAPI à une structure tierce peut décider de lever cette taxe pour financer la partie de la cotisation relative à la GEMAPI,

Considérant que la taxe GEMAPI vient en complément des impôts existants, et que son établissement et recouvrement sont adossés aux contributions directes locales, à savoir les taxes foncières et la cotisation financière des entreprises ; que la GEMAPI est un impôt de répartition, et que l'EPCI à fiscalité propre vote donc un produit, et non un taux,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une redevance et que par conséquent, un contribuable ne bénéficiant pas directement du service est tout de même redevable de la taxe,

Considérant qu'ainsi, un contribuable résidant sur le bassin versant où aucune action ne serait réalisée et qui ne serait donc pas concerné par les mesures GEMAPI participerait tout de même au financement des actions mises en œuvre sur le bassin versant voisin,

Considérant qu'à ce jour, le Syndicat Intercommunal de la Vallées de l'Yèvre (SIVY), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA), le Syndicat de la Vallée du Fouzon, le Syndicat du Canal de Berry, le Syndicat Intercommunal de renaturation de la Sauldre et ses affluents (SYRSA), le syndicat mixte interdépartemental du bassin du Cher sauvage (SMIBCS) sont respectivement compétentes sur les bassins versant rattachés au territoire de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la compétence GEMAPI,

Considérant que l'exercice de la stricte compétence GEMAPI, et ce, tant pour ses dépenses de fonctionnement que pour ses dépenses d'investissement, réclame un financement significatif et permanent,

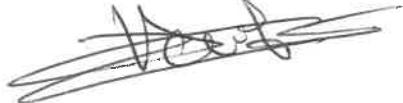
Considérant que cette taxe est arrêtée dans la limite d'un plafond fixé à quarante euros par habitant résidant sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 238 000,00 € pour l'année 2024,
- de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/048

FINANCES – MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS POUR LA RESTAURATION ET LA FINALISATION DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT B3 POUR LA PERIODE 2024 A 2026

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-3, et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et peut être ajustée chaque année,

Considérant que la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) est un instrument de pilotage financier favorisant la gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes d'investissement,

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle d'identifier des « budgets de projets » valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP),

Considérant qu'une AP fixe un montant global et prévisionnel de dépenses et une évaluation des recettes, ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Considérant que l'équilibre budgétaire annuel se vérifie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que pour la restauration et la finalisation du clos et couvert du bâtiment B3 concernant les 7 nefs restantes, il paraît nécessaire de créer une autorisation de programme pour une durée de 3 années, pour la période 2024 à 2026,

Considérant que le montant prévisionnel de l'AP serait fixé à **6 038 579,00 €**, et réparti annuellement comme suit :

REHABILITATION DES 7 NEFS				
AP/CP N° 2024 - PROGRAMME ECONOMIE				
	COUT PREVISIONNEL TTC	CREDITS DE PAIEMENTS		
		2024	2025	2026
SEPT NEFS : MOE ET CLOS ET COUVERT	6 038 579,00 €			
DEPENSES				
		1 500 000,00	2 881 446,00	1 657 133,00
MOE : 329 238,00 -23991,11 en 2023	305 247,00	76 311,00	152 625,00	76 311,00
TRANCHE 1	2 571 688,00	1 423 689,00	1 147 999,00	
TRANCHE 2 +3	3 161 644,00		1 580 822,00	1 580 822,00
FINANCEMENT		1 500 000,00 €	2 881 446,00 €	1 657 133,00 €
Subvention : DRAC/ REGION / FONDS VERT				
tranche 1		812 500,00	512 840,00	
tranche 2 + 3			1 177 637,00	948 493,00
FCTVA :		246 060,00	472 672,40	271 836,10
Emprunt		441 440,00	718 296,60	436 803,90

Considérant que ces montants pourront être ajustés tant en volume qu'en répartition des crédits de paiement,

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)

- d'approuver la création d'une AP/CP pour la restauration et la finalisation du clos et couvert du bâtiment B3 concernant les 7 nefs restantes pour une durée de 3 ans pour la période 2024 à 2026, conformément au plan de financement,
- d'autoriser le président à engager la dépense à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiements votés par exercice budgétaire.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamilia KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/049 FINANCES – MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA PERIODE 2024 A 2026

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-3, et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et peut être ajustée chaque année,

Considérant que la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) est un instrument de pilotage financier favorisant la gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes d'investissement,

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle d'identifier des « budgets de projets » valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP),

Considérant qu'une AP fixe un montant global et prévisionnel de dépenses et une évaluation des recettes, ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Considérant que l'équilibre budgétaire annuel se vérifie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que pour la réalisation de travaux de voirie sur l'ensemble des communes hors Vierzon, il paraît nécessaire de créer une autorisation de programme pour une durée de 3 années, pour la période 2024 à 2026,

Considérant que le montant prévisionnel de l'AP serait fixé à 1 500 000,00 €, et réparti annuellement comme suit :

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE RURALE				
AP/CP N° 2024 - PROGRAMME VOIRIE				
	COUT PREVISIONNEL TTC	CREDITS DE PAIEMENTS		
		2024	2025	2026
DEPENSES : 61/2313	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
RECETTES	1 500 000,00 €			
Subvention		166 666,64 €	166 666,64 €	166 666,64 €
fonds de concours des communes : 20%		83 333,33 €	83 333,33 €	83 333,33 €
FCTVA :		82 020,00 €	82 020,00 €	82 020,00 €
Emprunt		167 980,03 €	167 980,03 €	167 980,03 €

Considérant que ces montants pourront être ajustés tant en volume qu'en répartition des crédits de paiement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44VOIX)**

- d'approuver la création d'une AP/CP relative à la réalisation de travaux de voirie sur les communes hors Vierzon pour une durée de 3 ans pour la période 2024 à 2026, conformément au plan de financement,
- d'autoriser le président à engager la dépense à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiements votés par exercice budgétaire.

Le secrétaire de séance,


Zitony HARKET

Le Président,



Francis DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/050 FINANCES – MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS POUR LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA PERIODE 2024 A 2026

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-3, et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et peut être ajustée chaque année,

Considérant que la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) est un instrument de pilotage financier favorisant la gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes d'investissement,

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle d'identifier des « budgets de projets » valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP),

Considérant qu'une AP fixe un montant global et prévisionnel de dépenses et une évaluation des recettes, ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Considérant que l'équilibre budgétaire annuel se vérifie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que pour la participation de la Communauté de communes aux travaux d'amélioration de l'éclairage public sur l'ensemble des communes hors Vierzon, il paraît nécessaire de créer une autorisation de programme pour une durée de 3 années, pour la période 2024 à 2026,

Considérant que le montant prévisionnel de l'AP serait fixé à **252 000,00 €**, et réparti annuellement comme suit :

PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC				
AP/CP N° 2024 - PROGRAMME VOIRIE				
	COUT PREVISIONNEL TTC	CREDITS DE PAIEMENTS		
		2024	2025	2026
DEPENSES	252 000,00 €	60 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €
RECETTES	252 000,00 €			
Emprunt		60 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €

Considérant que ces montants pourront être ajustés tant en volume qu'en répartition des crédits de paiement,

Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)

- d'approuver la création d'une AP/CP relative à la participation de la communauté de communes aux travaux d'amélioration de l'éclairage public sur les communes hors Vierzon pour une durée de 3 ans pour la période 2024 à 2026, conformément au plan de financement,
- d'autoriser le président à engager la dépense à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiements votés par exercice budgétaire.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/051 FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AVEC LA NOMENCLATURE M57 ET FIXATION DE LA DUREE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321-3, et R.2321-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération 03/104 en date du 19 décembre 2003 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,

Vu la délibération 09/162 en date du 07 décembre 2009 fixant les nouvelles durées d'amortissement en matière de gestion des déchets ménagers,

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens et qu'elle doit correspondre à la durée probable d'utilisation,

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la M57, il convient d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées suite au passage de la M14 à la M57 selon le tableau ci-annexé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024 l'amortissement des biens se fait au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement démarre à la date de mise en service du bien,

Considérant qu'afin de simplifier les calculs d'amortissement et leur gestion comptable, il convient de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€ TTC par bien au lieu de 500€ TTC par bien auparavant,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC par bien au lieu de 500 € TTC par bien auparavant.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

François DUMON

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
BIENS DE FAIBLE VALEUR		
Biens de faible valeur (≤1 000 € TTC)	1	exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, documents d'urbanisme	5	prorata temporis
Frais d'études non suivis de travaux	5	prorata temporis
Frais d'insertion non suivis de travaux	5	prorata temporis
<u>Subventions d'équipement pour :</u>		
- des biens mobiliers, matériel ou études (204XX1)	5	prorata temporis
- des bâtiments et installations (204XX2)	15	prorata temporis
- des projets d'infrastructures d'intérêt national (204XX3)	40	prorata temporis
Logiciels, droits, brevets, licences	5	prorata temporis
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Voiture et remorque	8	prorata temporis
Camion et véhicule industriel	8	prorata temporis
Vélo	3	prorata temporis
Mobilier (meuble)	15	prorata temporis
Petit mobilier (petite table, chaise)	5	prorata temporis
Matériel de bureau et informatique	5	prorata temporis
Matériel d'enfance (jeux, matériel d'éducation)	3	prorata temporis
Matériel de communication (téléphones, TV, accessoires)	5	prorata temporis
Matériel de sonorisation	5	prorata temporis
Matériel d'entretien (aspirateur...)	5	prorata temporis
Electroménager (petit et gros)	5	prorata temporis
Coffre-fort	30	prorata temporis
Installations et appareils de chauffage	15	prorata temporis
Appareils de levage - ascenseurs	15	prorata temporis
Musée (hors collections)	10	prorata temporis
Equipements de garages et ateliers	10	prorata temporis
Matériel entretien espaces verts	5	prorata temporis

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
018-200033207-2024-03-01-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
Petit matériel et outillage technique	3	prorata temporis
Matériel sportif (objets de jeux)	2	prorata temporis
Installation de voirie (panneaux, bornes, barrières)	5	prorata temporis
Plantations	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de terrains	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de bâtiments	20	prorata temporis
Bâtiments légers, abris	5	prorata temporis
Immeuble de rapport	20	prorata temporis
<u>Equipement de collecte :</u>		prorata temporis
- bacs	7	prorata temporis
- conteneur apport volontaire, colonne	10	prorata temporis
Equipement déchèterie (benne, conteneurs, panneaux)	7	prorata temporis
Infrastructures déchèteries	15	prorata temporis



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/052 FINANCES - TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L5214-16-V

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°24/04 du Conseil municipal de Vierzon en date du 8 février 2024 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaitent mettre en place un fonds de concours aux fins de financement par la Communauté de communes d'une partie des travaux de voirie au profit de la Ville de Vierzon,

Considérant que la Ville de Vierzon a estimé le montant de ses travaux de voirie 2024 à 600 000 € HT et que le plan de financement est établi comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • Fonds de concours de la Communauté de communes | 250 000 € HT |
| • Fonds propres de la Ville de Vierzon | 350 000 € HT |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 250 000 € à la Ville de Vierzon pour ses travaux de voirie 2024,
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/053 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL2023/05 du Conseil municipal de la Ville de Vierzon en date du 8 février 2024 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la réalisation de travaux de rénovation thermique du gymnase Fernand Léger dont le montant s'élève à 935 990 € HT,

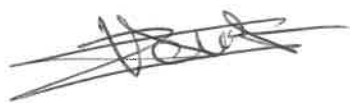
Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 50 000,00 € en 2024, à la Ville de Vierzon pour la réalisation de travaux de rénovation thermique du gymnase Fernand Léger,
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24054A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Damplerre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/054 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL100224-07 du Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-de-Court en date du 10 février 2024 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'acquisition d'un distributeur automatique de pain dont le montant s'élève à 15 961,35 € HT,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

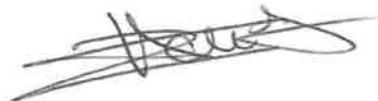
- | | |
|--|------------|
| • Fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry | 7 980,67 € |
| • Fonds propres Commune de Saint-Hilaire-de-Court | 7 980,68 € |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 7 980,67€ à la Commune de Saint-Hilaire-de-Court pour l'acquisition d'un distributeur automatique de pain,
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNITE DE COMMUNES
VIERZON
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24055V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/055 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL2023/106 du Conseil municipal de la commune de Foëcy en date du 5 décembre 2023 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la mise aux normes en matière de défense extérieure contre l'incendie aux lieudits le Val du Cher et la Chevalerie dont l'opération est estimée à 35 662,14 € HT,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

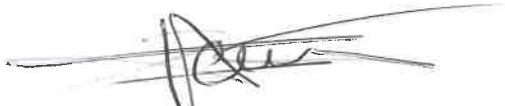
- Etat (DETR) 14 264,85 €
- Fonds de concours Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 10 484,67 €
- Fonds propres : commune de Foëcy 10 912,62 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44VOIX)**

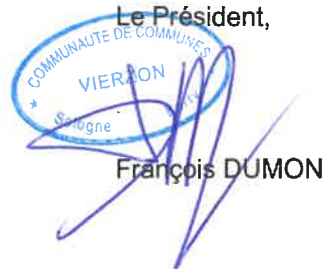
- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 10 484,67 € à la Commune de Foëcy pour pour la mise aux normes en matière de défense extérieure contre l'incendie aux lieudits le Val du Cher et la Chevalerie,
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/056 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° 15-24 du Conseil municipal de la commune de Genouilly en date du 16 février 2024 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la réfection des trottoirs (Route de Thénioux et Route de Dampierre-en-Graçay) dont les travaux s'élèvent à 31 242,00 € HT,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

- Fonds de concours Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 15 621,00 €
- Fonds propres : commune de Genouilly 15 621,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 15 621,00 € à la Commune de Genouilly pour pour la réfection des trottoirs (Route de Thénioux et Route de Dampierre-en-Graçay),
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/057 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° 21-24 du Conseil municipal de la commune de Genouilly en date du 16 février 2024 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la mise en place d'un système de vidéoprotection dans les rues dont l'opération s'élève à 48 617,50 € HT,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

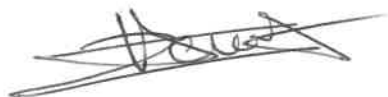
- | | |
|--|-------------|
| • Etat (DETR) | 19 447,00 € |
| • Fonds de concours Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry | 14 580,00 € |
| • Fonds propres : commune de Genouilly | 14 590,50 € |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 14 580,00 € à la Commune de Genouilly pour pour la mise pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/058 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MASSAY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL2023-12-12 du Conseil municipal de la commune de Massay en date du 2 février 2024 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Place de la Gare dont les honoraires s'élèvent à 6 500,00 € HT,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

- Fonds de concours Communauté de communes Vierzon-Sologne- Berry 3 200,00 €
3 300,00 €
- Fonds propres : commune de Massay

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 3 200,00 € à la Commune de Massay pour pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Place de la Gare,
- d'inscrire la dépense au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/059 RESSOURCES HUMAINES – REFONTE ET REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat (RIFSEEP),

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 prévoyant les équivalences provisoires avec des corps de la fonction publique de l'État éligibles au RIFSEEP,

Vu la Circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu les arrêtés ministériels fixant les montants annuels maxima de l'IFSE et du CIA,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020 et n°2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) s'applique à tous les fonctionnaires de l'État et aux fonctionnaires territoriaux appartenant à des cadres d'emplois assimilés aux corps de l'État concernés,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- D'une part facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent,

Considérant qu'il convient de refondre le cadre général et le contenu du RIFSEEP pour chaque cadre d'emploi au sein de la collectivité afin de pouvoir revaloriser les montants, sachant que les plafonds définis évolueront au regard des modifications futures

Il est proposé :

- d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat (RIFSEEP),
- de mettre en place les nouvelles modalités du RIFSEEP, en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la collectivité, ci-dessous présentées :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU RIFSEEP (IFSE et CIA)

CADRE GENERAL DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans l'annexe de la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) principale ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Elle repose ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre est défini pour chaque catégorie d'emplois concernés sans pouvoir être inférieur à 1, selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des missions, au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

CADRE GENERAL DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Le CIA est variable car il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Son versement à titre individuel est facultatif et tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents au regard de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs appréciés dans le cadre de la procédure de l'entretien professionnel. Plus généralement, seront appréciés :

- la valeur professionnelle de l'agent ;
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions ;
- son sens du service public ;
- sa capacité à travailler en équipe ;
- sa contribution au collectif de travail.

A - Les bénéficiaires :

Le RIFSEEP est applicable aux fonctionnaires (stagiaires, titulaires) et aux agents contractuels de droit public, à temps complet, à temps non complet, à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) appartenant aux cadres d'emplois des filières administrative, technique, animation, médico-sociale, sportive, culturelle.

Les agents recrutés ou quittant la collectivité en cours d'année sont également admis au prorata de leur temps de service.

B - Modalités d'attribution individuelle :

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE selon les critères fixés par l'assemblée délibérante et celui du CIA seront librement définis par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel ou par avenant contractuel, dans les limites et les conditions fixées par les textes applicables de la fonction publique d'État.

Concernant les indisponibilités physiques, le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les absences suivantes :

- congés de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants),
- congés annuels (plein traitement),
- congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement),
- congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement),
- congés pour temps partiel thérapeutique (plein traitement).

C - Conditions de cumul :

Le régime indemnitaire est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S)
- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T)
- l'Indemnité d'Exercice de Missions et des Préfectures (I.E.M.P)
- la Prime de Service et de Rendement (P.S.R)
- l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S)
- l'Indemnité de Responsabilité des Régisseurs d'avances et de recettes.

Le régime indemnitaire est donc par nature cumulable avec :

- l'indemnité horaire pour travail supplémentaire,
- les primes régies par l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (prime annuelle, 13^{ème} mois...),
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions engagées (frais de déplacements, ...),
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, ...),
- les bonifications réglementaires (Nouvelle Bonification Indiciaire, ...).

D – Maintien à titre individuel

Les organes délibérants des structures publiques territoriales peuvent décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence (article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

E – Conditions de versement

L'IFSE principale fera l'objet d'un versement mensuel au prorata du temps de travail des agents.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au mois de juillet de l'année N+1 au regard de la manière de servir durant l'année N, au prorata du temps de travail des agents et au prorata de leur temps de service sur l'année N.

Sur la base du groupe de fonctions d'appartenance, l'autorité territoriale attribue individuellement un montant au titre du CIA à chaque agent, selon un coefficient déterminé annuellement dans la procédure de l'entretien individuel entre 0% et 100% du montant plafond du groupe de fonctions dont il dépend (borne supérieure), au prorata du temps de travail.

F – Conditions de réexamen

L'IFSE sera réexaminée en cas de :

- Changement de fonction (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- *A minima* : tous les ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;
- En cas de changement de cadre d'emplois suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

Le principe du réexamen du montant de l'IFSE n'implique pas une revalorisation automatique.

Le CIA n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

ARTICLE 2 : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MINIMA ET MAXIMA

L'assemblée délibérante fixe librement les plafonds annuels pour chaque groupe de fonctions dans la limite des montants prévus pour les agents de l'État.

Les montants des plafonds de l'IFSE et du CIA sont fixés par groupe de fonctions. La somme des deux parts de l'indemnité ne doit pas dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État.

Ainsi, il ne sera fait référence qu'au plafond des montants maximaux brut annuels fixés pour l'IFSE et le CIA pour les filières administrative, technique, animation, médico-sociale, sportive et culturelle dont les modalités sont présentées ci-dessous :

Les montants des plafonds de l'IFSE et du CIA sont fixés par groupe de fonctions. La somme des deux parts de l'indemnité ne doit pas dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État.

Bénéficieront de l'IFSE et du CIA, selon les modalités suivantes pour les filières administrative, technique, animation, sportive, culturelle et médico-sociale, selon les groupes ainsi définis :

Cadre d'emplois	Groupes de fonction	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
CATEGORIE A Toutes catégories, toutes filières, tous grades.	Groupe 1 – Directeur Général des Services	36 210 €	6 390 €
	Groupe 2 – Directeur Général Adjoint		
	Groupe 3 - Directeur		
CATÉGORIE A Contractuel	Groupe 4 – Chef de projet	36 210 €	6 390 €

CATEGORIE B Toutes catégories, toutes filières, tous grades.	Groupe 1 - Directeur	17 480 €	2 380 €
	Groupe 2 –Responsable pôle ou service		
	Groupe 3 – Cadre B		
CATEGORIE B Contractuel	Groupe 4 - Chargé de mission	17 480 €	2 380 €

CATEGORIE C Toutes catégories, toutes filières, tous grades.	Groupe 1 – Gestionnaire de pôle ou de service	11 340 €	1 260 €
CATEGORIE C Toutes catégories, toutes filières, tous grades.	Groupe 2 – Agent C		

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 3^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver la refonte et la revalorisation du RIFSEEP telles que proposées ci-dessus dans la limite des montants maximaux bruts annuels sus mentionnés,
- d'inscrire les crédits correspondant aux budgets.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



The stamp is circular and contains the following text: "LE MAIRAT DE COMMUNES" at the top, "VIERTON" in the center, and "Sologne" at the bottom.

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/060 RESSOURCES HUMAINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COSC (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES) DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L731-3 et L731-4,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le règlement intérieur du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du personnel territorial de la ville de Vierzon (COSC),

Considérant qu'en application de l'article L731-3 susvisé, les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents publics sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir,

Considérant qu'en application de l'article L731-4 du Code général de la fonction publique susvisé, les organes délibérants des collectivités ou de leurs établissements publics déterminent le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L. 731-3 susvisé, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite que ses agents bénéficient des actions proposées par le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon,

Considérant qu'à cet effet, le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon sollicite de la Communauté de communes une cotisation pour l'année 2024 s'élevant à 110,00€ par agent,

Considérant que pour l'exercice 2024, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry compte 73 agents, et que le montant de la subvention est de 8 030,00 €,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 3^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon une subvention d'un montant de 8 30,00 €, au titre de l'action sociale en faveur du personnel,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/061 RESSOURCES HUMAINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L731-3 et L731-4,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite que ses agents bénéficient des avantages de l'Amicale du personnel de la Ville de Vierzon,

Considérant que l'Amicale du Personnel de la Ville de Vierzon sollicite de la Communauté de communes une subvention pour l'année 2024 à hauteur de 4.20 € par agent,

Considérant que pour l'année 2024, l'effectif du personnel de la Communauté de communes est de 73 agents, l'attribution de la subvention s'élève à 294.00 €

Considérant le budget prévisionnel 2024 de l'association,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 3^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer une subvention à hauteur de 294.00 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du personnel et de la communication à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/062

CONCESSION D'AMENAGEMENT SANS TRANSFERT DE RISQUE ECONOMIQUE - REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT D'IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE SUR LE PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Rapporteur : Boris RENE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L300-4, R.300-11-1 à R300-11-3,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L3114-7,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération communautaire DEL23/096 en date du 29 juin 2023 relative à la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Vu la délibération DEL23/122 en date du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil communautaire a confié au Président le soin de lancer une procédure de concession d'aménagement sans transfert de risque économique intégrant la vente du foncier nécessaire à la construction d'ateliers à vocation économique ainsi que leur commercialisation sur le périmètre des zones d'activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le rapport de la commission de Délégation de Service Public en date des 24 octobre 2023 et 6 février 2024,

Considérant que l'avis d'appel à candidatures a été rendu public le 22 août 2023, sur les supports suivants :

- la plateforme achat public : <http://www.achatpublic.com> – Avis n°3996711
- le site Internet de la Communauté de communes : <http://www.cc-vierzon.fr>
- le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics : <https://www.boamp.fr> – Avis n°23-117333

Considérant qu'une seule candidature a été reçue, celle de la SEM.VIE,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), réunie le 24 octobre 2023, a proposé de retenir cette candidature et de recevoir son offre sur la base d'un projet de contrat,

Considérant que le 2 décembre 2023, la SEM.VIE a déposé son offre, laquelle a été étudiée par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 6 février 2024,

Considérant que conformément à l'article L300-4 du Code de l'urbanisme susvisé, l'aménageur se voit confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la réalisation des études, l'acquisition puis la commercialisation des immeubles,

Considérant que conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme susvisé, le projet de contrat précise :

- la durée de la concession, établie sur 25 ans, au vu des propositions d'amortissement effectuées par la SEM.VIE,
- les conditions de rachat, de résiliation ou de déchéance par le concédant, ainsi que, éventuellement, les conditions et les modalités d'indemnisation du concessionnaire,
- le montant prévisionnel maximal de la participation financière de la collectivité, estimée à 455 349 € HT ,
- les modalités de contrôle financier exercé par la Communauté de communes sur le concédant, lequel présentera chaque année un bilan de l'opération,
- le bilan prévisionnel de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération,
- la liste des acquisitions et cessions immobilières à réaliser pendant la durée du contrat, étant entendu que la Communauté de communes cédera à l'aménageur, maître d'ouvrage, et au prix des Domaines, les assiettes foncières nécessaires,

Considérant que le programme consiste pour la tranche ferme, en l'aménagement et la commercialisation des immeubles, soit une surface d'environ 1300 m²,

Considérant qu'en tranche optionnelle, le programme consiste en la réalisation d'immeubles complémentaires,

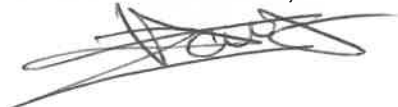
**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 9^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver le contenu du contrat de concession d'aménagement sans transfert de risque économique avec la SEM.VIE pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'immobilier à vocation économique sur le périmètre des zones d'activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

- d'autoriser le Président à signer le contrat de concession avec la SEM.VIE y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Entre

La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, ayant son siège social sis 2, rue Blanche Baron à Vierzon (18100), représentée par son Président, Monsieur François DUMON, agissant es qualités et autorisé à la présente par la délibération DEL24/062 en date du 21 mars 2024, prise en application de la délibération du Conseil communautaire n° DEL 20/126 en date du 9 juillet 2020, ci-après dénommée par les mots « la Communauté de communes » ou « la collectivité concédante ».

D'une part,

Et

La **Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon – SEMVIE**, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 743 041,13 euros, dont le siège social est situé à la Maison des Cultures Professionnelles, 28 avenue Pierre Sémard 18100 Vierzon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 382 985 455,

représentée par Freddy TOINETTE en sa qualité de Directeur Général, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil d'administration de la société en date du 14 septembre 2021

Ci-après dénommée « le Concessionnaire » ou « l'Aménageur » ou « la SEMVIE »

D'autre part.

Transmise au représentant de l'Etat par la Collectivité le ...

Notifiée par la Collectivité à l'Aménageur le ...

Table des matières

MODALITES GENERALES	4
Article 1. Objet de l'opération	4
Article 2. Programme de l'opération	4
Article 3. Phasage de l'opération	5
Article 4. Missions du Concessionnaire	5
Article 5. Engagements de la collectivité	6
Article 6. Date d'effet et durée de la concession d'aménagement	6
Article 7. Propriété des documents	6
Article 8. Assurances	6
MODALITES OPERATIONNELLES	7
Article 9. Acquisition des immeubles	7
Article 10. Avant-projets	7
Article 11. Passation des contrats et marchés par le Concessionnaire	7
Article 12. Exécution des travaux objet de l'opération	8
Article 13. Indemnités aux tiers	8
Article 14. Modalités de location et de cession des immeubles	8
Article 15. Entretien des ouvrages	8
Article 16. Remise des ouvrages	8
MODALITES FINANCIERES	9
Article 17. Financement de l'opération	9
Article 18. Bilan et compte de résultat prévisionnel	10
Article 19. Garantie d'emprunts	10
Article 20. Comptes rendus annuels	10
Article 21. Prévisions budgétaires annuelles : détermination de la participation ou de l'avance annuelle	10
Article 22. Rémunération du concessionnaire : Modalités d'imputation des charges de l'aménageur	11
Article 23. Plan de trésorerie	12
EXPIRATION DE LA CONCESSION	13
Article 24. Expiration de la concession à son terme contractuel	13
Article 25. Expiration anticipée de la concession avant son terme contractuel	13
Article 26. Conséquences juridiques de l'expiration de la concession	14
Article 27. Conséquences financières de l'expiration de la concession	14
EXECUTION ET EVOLUTION DU CONTRAT	17
Article 28. Principes d'exécution	17
Article 29. Intérêts moratoires	17
Article 30. Pénalités	17
Article 31. Cession de la concession d'aménagement	18
DISPOSITIONS DIVERSES	18
Article 32. Domiciliation	18
Article 33. Interprétation	18
Article 34. Pièces contractuelles	18
Article 35. Règlement des litiges	18
PIECES ANNEXEES	19
ANNEXE 1 - PERIMETRE DE L' OPERATION - TABLEAU DU FONCIER	19
ANNEXE 2 : COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	20
ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ET PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL	23
ANNEXE 4 : GRILLE DE REPARTITION DES RISQUES	25

MODALITES GENERALES

Article 1. Objet de l'opération

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a pour objectif de permettre l'accueil d'activités économiques par la réalisation d'un programme d'aménagement d'immobilier à vocation économique.

Par délibération DEL23/122 du 29 juin 2023, le Conseil communautaire a autorisé le Président à lancer une procédure de concession d'aménagement, conformément aux articles L. 300-1, L. 300-4, L. 300-5 et R.300-11-1 à R. 300-11-3 du code de l'urbanisme, intégrant la vente du foncier nécessaire à la construction des ateliers ainsi que leur commercialisation.

Par délibération N°..... du, le Conseil communautaire a validé le choix du concessionnaire, le programme, la délimitation et les éléments financiers prévisionnels.

Par la présente, la Communauté de communes transfère à l'Aménageur la réalisation de l'opération d'aménagement dite « programme d'aménagement d'immobilier à vocation économique ».

Article 2. Programme de l'opération

L'opération consiste en la réalisation d'un programme d'aménagement d'immobilier à vocation économique sur le périmètre des zones d'activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

L'immobilier d'entreprises est un facteur clé pour la redynamisation et l'attractivité économique des territoires. L'aménagement d'ateliers à vocation économique permettra d'accueillir de nouvelles entreprises et/ou d'accompagner des entreprises en phase de développement et ainsi de répondre aux sollicitations récurrentes.

Tranche ferme

La tranche ferme concerne :

- La gestion de l'ensemble des immeubles,
- L'aménagement et la commercialisation de 3 immeubles, soit une surface d'environ 1300 m², à destination de potentiels preneurs intéressés.

Les parcelles envisagées sont énumérées à l'article 9.

Si le concessionnaire présente une opportunité sur une parcelle non listée, mais en cohérence avec l'opération, à savoir dans le périmètre des zones d'activités de la Communauté de communes, cette parcelle pourra, après avenant à la présente, être intégrée dans le champ de la concession.

Les bâtiments devront par ailleurs se conformer aux réglementations en vigueur et en particulier à la réglementation HAND.

Limiter au maximum les espaces « perdus » (circulation, hall...).

Les bâtiments s'ils sont contigus devront pouvoir communiquer entre eux au cas où une entreprise souhaiterait louer les 2 espaces.

La conception des bâtiments, les installations techniques et l'isolation devront concourir à économiser l'énergie et à abaisser au maximum les coûts d'exploitation.

Les bâtiments devront se conformer aux réglementations en vigueur et en particulier à la réglementation thermique.

D'une manière générale, le circuit le plus court pour l'acheminement de l'eau chaude sanitaire doit être pris en compte.

Le calorifugeage des canalisations est obligatoire (EF et ECS) et il conviendra de limiter la hauteur des bâtiments au strict nécessaire.

Tranche optionnelle

La tranche optionnelle concerne :

- La gestion et de l'aménagement de 3 immeubles complémentaires.

La tranche optionnelle pourra être affermée après études complémentaires sur décision de la collectivité concédante pendant les 20 premières années de la concession. Elle devra faire l'objet d'un chiffrage et d'un avenant au contrat de concession.

Article 3. Phasage de l'opération

La livraison des bâtiments est envisagée pour le troisième trimestre 2025.
Le démarrage des travaux est escompté en septembre 2024.

Article 4. Missions du Concessionnaire

En vue de la réalisation de sa mission, l'Aménageur prendra en charge les tâches suivantes :

- Procéder et faire procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet ;
- Acquérir le foncier ;
- Déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Sélectionner les entreprises chargées des travaux ;
- Réaliser le programme ;
- Coordonner les différents opérateurs ;
- Céder ou louer les biens immobiliers et encaisser les revenus pour le compte de l'opération ;
- Assurer la gestion des locaux, les travaux d'entretien et de réparation incombant au propriétaire ;
- Tenir le bilan annuel de l'opération ;
- Rechercher des subventions.

Article 5. Engagements de la collectivité

La Collectivité concédante s'engage, pour sa part, à :

- Céder à l'Aménageur les terrains dont elle est propriétaire et qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement ;
- Garantir les emprunts nécessaires au financement de l'opération ;
- Prononcer la clôture de l'opération dans l'année suivant l'achèvement de la mission de l'Aménageur.

Article 6. Date d'effet et durée de la concession d'aménagement

La concession d'aménagement prendra effet à compter de la date de la réception par le concessionnaire de sa notification. Sa durée est fixée à VINGT-CINQ (25) années à compter de sa date de prise d'effet.

Article 7. Propriété des documents

Toutes les études et tous les documents établis en application de la présente concession, et indispensables à la poursuite de l'opération d'aménagement, deviennent la propriété de la Communauté de communes. L'Aménageur s'engage à ne pas communiquer à des tiers, sans accord de la Communauté de communes, les documents qui pourraient lui être confiés au cours de sa mission.

Article 8. Assurances

L'Aménageur doit souscrire les assurances couvrant ses diverses responsabilités.

L'Aménageur communiquera une copie des polices d'assurance souscrites sur demande de la Communauté de communes.

MODALITES OPERATIONNELLES

Article 9. Acquisition des immeubles

Dès que la concession d'aménagement est exécutoire, l'aménageur procède à l'acquisition du foncier, propriété de la Communauté de communes, à un prix au moins égal au montant fixé par le service des Domaines. La valeur de ces biens est provisionnellement estimée à 165 000 €.

L'aménageur pourra solliciter une autorisation anticipée de commencer les études et les travaux avant le terme de la procédure réglementaire de cession, dans la mesure où les modalités et le prix d'acquisition seront garantis.

Le concessionnaire prendra les fonciers en l'état.

Tranche ferme :

Les biens envisagés sont les suivants sur la:

- ZAC Parc Technologique de Sologne à Vierzon : parcelles AI 243 et AI 239 – secteur Au5z du PLU.
- Zone d'activités des Coutures à Saint-Georges-sur-la-Prée : parcelle A 2193 – secteur Ue2 du PLU.

Les parcelles envisagées sont encore en cours de relevé parcellaire.

Tranche optionnelle :

Aménagement de 3 ateliers complémentaires à localisés en fonction des besoins sur les zones d'activités suivantes :

- ZAC Parc Technologique de Sologne à Vierzon
- ZA des Fours à Massay
- ZA de la Landette à Vignoux-sur-Barangeon
- ZA des Champs Levreaux à Foëcy

Article 10. Avant-projets

L'aménagement fera l'objet d'avant-projets sommaires puis définitifs établis et soumis avec l'accord de la Communauté de communes.

Article 11. Passation des contrats et marchés par le Concessionnaire

Pour la réalisation de l'opération d'aménagement, l'Aménageur doit passer les contrats dans le respect du Code de la Commande Publique. Le Concédant sera représenté avec voix consultative au sein de la commission de délégation de service public de l'Aménageur.

Article 12. Exécution des travaux objet de l'opération

L'Aménageur assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et s'assure de leur parfait achèvement dans les délais prévus. Il assure à ce titre une mission de coordination et de planification.

La Communauté de communes aura accès sur demande à toutes les pièces contractuelles et documents et sera invitée aux réunions chantier. Toutefois, la Communauté de communes se gardera de présenter ses observations directement aux entrepreneurs ou au maître d'œuvre.

A l'achèvement des travaux, la Collectivité concédante sera invitée à leur réception.

L'Aménageur est investi, pour l'exécution des ouvrages faisant l'objet de la présente concession d'aménagement, de tous les droits que les lois et règlements confèrent aux collectivités publiques en matière de travaux publics. Il demeure, en même temps, soumis à toutes les obligations qui en découlent.

Le Concédant autorise par ailleurs l'Aménageur à intervenir sur son domaine public pour la réalisation du programme.

Article 13. Indemnités aux tiers

L'Aménageur suit les contentieux liés à l'opération objet du présent contrat.

Toute indemnité due à des tiers par le fait de l'Aménageur dans l'exécution de la concession d'aménagement est prise en compte, à titre de dépense, au bilan de l'opération objet de la convention, sauf en cas de faute lourde de l'aménageur. Les indemnités seront alors à sa charge définitive, à titre de pénalité.

Article 14. Modalités de location et de cession des immeubles

Les biens immobiliers acquis par l'Aménageur, font l'objet soit de cessions, soit de locations sous forme de baux commerciaux, professionnels ou précaires. L'Aménageur notifie à la Collectivité concédante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires éventuels, ainsi que le prix et les modalités de paiement. Si le Concédant impose un prix de location inférieur à celui résultant du bilan ci annexé, la participation du Concédant sera augmentée au besoin de la différence entre le montant tel qu'il aurait dû résulter de ce calcul et du prix effectivement payé par l'acquéreur. Il en va de même si les conditions de paiement imposées par le Concédant entraînent pour le Concessionnaire une charge financière supplémentaire par rapport à celle résultant du bilan prévisionnel annexé à la présente concession. Tout refus du Concédant d'agréer un acquéreur dont le projet de construction répond aux objectifs de l'opération d'aménagement ouvre droit pour l'Aménageur à compensation des conséquences financières qui en résultent.

Article 15. Entretien des ouvrages

Jusqu'à la remise des ouvrages réalisés en application de la présente concession d'aménagement, ceux-ci sont maintenus en bon état par l'Aménageur. Les dépenses correspondantes seront prises en compte au bilan de l'opération.

Article 16. Remise des ouvrages

Les ouvrages réalisés en application de la présente concession d'aménagement seront remis au concédant à l'expiration de la présente convention, sauf s'il a été procédé à la vente de tout ou partie de l'immeuble avant expiration de la concession, par accord entre le concédant et le concessionnaire.

MODALITES FINANCIERES

Article 17. Financement de l'opération

Article 17.A. Location ou vente des immeubles

Les charges supportées par l'Aménageur pour la réalisation de l'opération sont couvertes en premier lieu par les produits à provenir des locations et des cessions de l'immeuble objet de la concession.

Article 17.B. Subventions et financements externes

L'Aménageur peut solliciter, en vue de la réalisation de l'opération, l'attribution de toute aide financière directe ou indirecte auprès de toute structure.

Sous réserve de l'accord préalable de la Collectivité concédante, l'Aménageur pourra notamment bénéficier dans les conditions fixées au dernier alinéa de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales des subventions versées par l'État ou la Région Centre-Val de Loire, en vue de financer des actions qu'elle aura à mener en application de la présente concession d'aménagement.

Article 17.C. Emprunts

L'Aménageur contracte tous les emprunts et avances nécessaires au financement de l'opération.

Article 17.D. Participation financière du concédant

En application de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, la participation de la Communauté de communes est fixée de façon prévisionnelle à 455 349 €, au titre d'une participation à l'équilibre de l'opération. Elle vise à compenser la différence entre le coût des ouvrages et le revenu engendré par leur location au terme de la concession, soit 25 ans.

Le Concédant pourra modifier le montant de cette participation pour tenir compte des évolutions qui affecteraient l'un de ces éléments et ayant des incidences sur les conditions de l'équilibre économique du contrat, que ces évolutions aient leur origine dans une demande spécifique du Concédant ou résultent d'une évolution des conditions juridiques, techniques ou économiques extérieures aux parties.

Cette participation fera l'objet de versements par tranches annuelles définies en fonction des besoins tels qu'ils apparaissent sur les prévisions budgétaires actualisées et évaluées aux montants suivants :

- 9 633 euros pour l'année n,
- 79 280 euros pour l'année n + 1,
- 46 978 euros pour l'année n + 2,
- 45 691 euros pour l'année n + 3,
- 44 342 euros pour l'année n + 4,
- 42 929 euros pour l'année n + 5,
- 36 016 euros pour l'année n + 6,
- 30 585 euros pour l'année n + 7,
- 28 962 euros pour l'année n + 8,
- 27 264 euros pour l'année n + 9,
- 25 486 euros pour l'année n + 10,

- 14 614 euros pour l'année n + 11,
- 6 231 euros pour l'année n + 12,
- 4 198 euros pour l'année n + 13,
- 2 072 euros pour l'année n + 14

Dans l'hypothèse où le refus du Concédant de modifier le montant de cette participation serait de nature à remettre en cause, à raison de charges nouvelles d'intérêt général ou provenant de faits non imputables à l'Aménageur, l'équilibre financier de la présente concession, l'Aménageur pourra résilier celle-ci. La résiliation prendra effet au terme d'un préavis de trois mois courant de la notification de la décision de résiliation, le déséquilibre résultant des charges d'intérêt général, ou provenant de faits non imputables à l'Aménageur, étant immédiatement à la charge du Concédant.

Article 18. Bilan et compte de résultat prévisionnel

Sont annexés au présent contrat le bilan prévisionnel, ainsi que le compte de résultat prévisionnel sur la durée de la concession.

Article 19. Garantie d'emprunts

A la demande des organismes prêteurs, la Collectivité accorde sa garantie au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par l'Aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur. Cette garantie n'est pas exclusive d'autres garanties dont le concessionnaire pourrait bénéficier.

Tous les garants peuvent exercer un contrôle financier.

Les sommes versées par la Communauté de communes au titre de la garantie d'emprunts ont un caractère d'avances de trésorerie recouvrables que le Concessionnaire doit rembourser.

Article 20. Comptes rendus annuels

Pour permettre à la Collectivité concédante d'exercer son droit à contrôle comptable et financier en application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales, l'Aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres à l'opération objet de la présente concession.

L'aménageur adresse chaque année à la Collectivité, au 31 octobre, un compte rendu financier comportant notamment en annexe :

- une note de conjoncture sur la réalisation de l'opération,
- le « bilan » prévisionnel global actualisé,
- le plan global de trésorerie actualisé de l'opération,
- le tableau des opérations immobilières
- le compte rendu d'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques.

La Communauté de communes demeure libre de demander toute pièce complémentaire.

Le compte-rendu est soumis à l'organe délibérant de la collectivité qui se prononce par un vote.

Article 21. Prévisions budgétaires annuelles : détermination de la participation ou de l'avance annuelle

L'aménageur établit un budget prévisionnel actualisé, pour l'année à venir, des dépenses et des recettes de l'opération, ainsi que le programme correspondant des acquisitions immobilières et des travaux et le plan de trésorerie prévisionnel de l'année à venir.

Ce budget prévisionnel annuel comporte notamment :

- en dépenses, les acquisitions de terrains, le coût des travaux, des études, les indemnités aux tiers, les frais financiers et l'imputation forfaitaire par l'aménageur de ses frais,
- en recettes, les prix des cessions ou locations à encaisser, les produits financiers, les subventions éventuelles et les participations dues par la collectivité publique cocontractante.

Le plan de trésorerie prévisionnel fait ressortir les excédents ou les déficits de trésorerie, le montant des emprunts, des avances reçues ou à recevoir de la collectivité publique cocontractante et, le cas échéant, le montant de la participation définitive ou de l'avance remboursable due par la collectivité publique cocontractante au cours de l'exercice suivant ainsi que la ou les dates de son versement. La collectivité publique cocontractante devra approuver expressément le montant de la participation et/ou de cette avance qu'elle s'oblige à régler, le cas échéant par transformation d'une avance en participation, au cours de l'exercice suivant, ainsi que les dates de versement de celles-ci. Ces documents doivent être établis dès que le traité de concession d'aménagement est exécutoire, et par la suite avant le 31 octobre de chaque année, particulièrement s'ils font état d'un versement partiel de la participation ou d'une avance à verser par la collectivité publique cocontractante ainsi que d'une possible mise en jeu de la garantie d'emprunt.

Article 22. Rémunération du concessionnaire : Modalités d'imputation des charges de l'aménageur

L'Aménageur doit normalement couvrir ses frais généraux et assurer sa rémunération sur la différence entre les produits et les charges propres à l'opération. La rémunération du concessionnaire est imputée comptablement à l'opération chaque année.

La marge résultant de la différence entre les recettes et les dépenses propres de l'opération doit normalement assurer la couverture des frais généraux du concessionnaire et constituer sa rémunération.

Toutefois, dans la mesure où le montant des loyers, qui n'est pas librement fixé par le concessionnaire, ne permettra de dégager aucune marge, le concessionnaire sera autorisé à imputer forfaitairement une fraction de ses frais généraux et de fonctionnement aux comptes conventionnels de concession en fonction de l'état d'avancement de ses différentes missions.

Ces imputations forfaitaires destinées à couvrir le coût d'intervention de l'aménageur, sont dites « rémunérations » au sens de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales.

Ces imputations forfaitaires seront calculées de la façon suivante :

Pour la phase d'investissement, (acquisition, études, travaux, ...)

- 5% du montant TTC des dépenses constatées au compte d'investissement.

Pour la phase d'exploitation, (gestion locative, ...)

- 5% du montant TTC des loyers prévus dans les contrats de bail.

Pour la phase de cession,

- 5% du montant net vendeur à un tiers
- 10% de la valeur nette comptable

Il en sera de même au cas où la marge dégagée serait inférieure à ces pourcentages.

La rémunération annuelle du concessionnaire est calculée à partir des éléments comptables de l'exercice considéré. Elle sera imputée mensuellement par le concessionnaire au compte de l'opération.

Les pourcentages ou montants forfaitaires fixés ci-dessus pourront être révisés par accord entre les deux parties, pour être mieux adaptés, en cas de besoin, aux frais réels de fonctionnement de l'Aménageur pour cette opération, notamment dans le cas où la durée de la concession d'aménagement serait supérieure à celle prévue ou dans le cas d'une modification du programme.

La rémunération du concessionnaire est calculée et réajustée annuellement, mais peut être versée sur demande de l'Aménageur au compte de l'opération, sous forme d'acomptes par douzième.

Article 23. Plan de trésorerie

L'Aménageur gère distinctement la trésorerie de l'opération au mieux de l'intérêt de l'opération en effectuant les mouvements de trésorerie nécessaires à titre onéreux entre les différentes opérations de l'Aménageur, ou avec les comptes propres de l'Aménageur ou avec un établissement financier.

L'Aménageur impute à l'opération, en fonction de la situation de trésorerie réelle de l'opération, les intérêts débiteurs au taux réel pratiqué par les établissements financiers auprès desquels il sollicite des découverts et des produits financiers au taux moyen des placements pratiqués sur l'exercice. La trésorerie positive de l'opération est rémunérée sur la base du taux EONIA mensuel (t 4 m) moins 1 point.

Les besoins de trésorerie sont eux financés sur la base du taux EONIA mensuel (t 4 m) plus 1 point avec un minimum de 1,5%.

EXPIRATION DE LA CONCESSION

Article 24. Expiration de la concession à son terme contractuel

A l'expiration de la concession d'aménagement, le bilan de clôture est arrêté par l'aménageur et approuvé par la collectivité publique cocontractante. Ce bilan prend en compte le montant définitif de la participation financière de la collectivité publique cocontractante.

Article 25. Expiration anticipée de la concession avant son terme contractuel

Article 25.A. Résiliation de plein droit

Article 25.A.a. Résiliation pour force majeure

La force majeure se définit comme un bouleversement important de l'économie du contrat par son ampleur et sa durée, dû à des événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles. Moyennant le respect d'un préavis de trois mois, le Concédant pourra notifier à l'Aménageur, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de résilier le contrat pour raison de force majeure.

Article 25.A.b. Redressement ou liquidation judiciaire de l'Aménageur

Si l'Aménageur est placé en redressement judiciaire, le contrat ne pourra être résolu, conformément à l'article L 622-13 du Code de commerce, que sur renonciation expresse ou tacite par l'administrateur judiciaire à la poursuite du contrat.

En revanche, le contrat sera résilié de plein droit en cas de mise en liquidation judiciaire de l'Aménageur conformément aux dispositions de l'article L. 1523-4 du Code général des collectivités territoriales ou en cas de liquidation amiable régulièrement décidée par son assemblée générale. Dans ce cas, il sera fait retour gratuit à la Collectivité concédante des biens apportés par cette dernière au patrimoine de la concession d'aménagement.

Article 25.B. Résiliation pour motif d'intérêt général

Moyennant le respect d'un préavis de trois mois, le Concédant pourra notifier à l'Aménageur, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de racheter la totalité du contrat de concession pour motif d'intérêt général.

Article 25.C. Résiliation pour faute - déchéance

Le Concédant ne peut prononcer de plein droit la résiliation pour faute de l'Aménageur. En cas de manquement grave de l'une ou l'autre partie dans l'exécution du présent contrat, chacune d'elle peut demander au juge de prononcer la résiliation pour faute de la concession d'aménagement aux torts et griefs de l'autre, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trois mois.

Article 26. Conséquences juridiques de l'expiration de la concession

Dans tous les cas d'expiration de la concession d'aménagement, à terme ou avant terme, la Collectivité est subrogée dans les droits et obligations de l'Aménageur.

Le Concédant sera seul tenu des dettes exigibles à compter de la date d'expiration du présent contrat, et seul titulaire des créances exigibles à compter de cette même date.

Les biens éventuellement cédés gratuitement par le Concédant et non encore revendus lui reviennent gratuitement.

Le Concédant exerce ses droits de reprise ou/et de retour sur l'ensemble des terrains et ouvrages objets de la présente concession, dans les conditions financières définies à l'article 27.

Le Concédant est tenu de reprendre, pour l'avenir, l'exécution de la totalité des contrats liant l'Aménageur aux tiers, à la seule exclusion des contrats de travail.

Le Concédant est, de la même façon, tenu de garantir l'Aménageur de toute condamnation qui serait prononcée contre lui après l'expiration de la concession d'aménagement, sur des actions non contractuelles du fait de son activité d'aménageur, sauf faute lourde de sa part.

Le Concédant doit se substituer à l'Aménageur, qui n'a plus qualité ni pour agir en justice, ni pour suivre les litiges en cours. Toutefois, sur demande expresse du Concédant et pour une durée limitée, l'Aménageur pourra effectuer des paiements exigibles postérieurement à la date d'expiration de la concession d'aménagement, pour le compte du Concédant, dans la limite de la trésorerie disponible, ces opérations devant faire l'objet d'une reddition de comptes distincte.

Article 27. Conséquences financières de l'expiration de la concession

Article 27.A. Opérations à réaliser dans tous les cas

A l'expiration de la concession, il sera procédé aux opérations suivantes :

Article 27.A.a. Opération de liquidation

A l'expiration du présent contrat, l'Aménageur a l'obligation de procéder aux opérations de liquidation : transferts des contrats, des biens, de l'actif et du passif et arrêté des comptes. L'imputation des charges de l'Aménageur pour cette tâche particulière accomplie au terme normal du contrat est prévue à l'article 22 ci-dessus.

Article 27.A.b. Arrêté des comptes de l'opération d'aménagement

A l'expiration de la concession d'aménagement pour quelque motif que ce soit, l'opération d'aménagement étant ou non achevée, l'Aménageur établira un arrêté des comptes de l'opération d'aménagement permettant aux parties de prendre acte de la situation financière et comptable définitive de l'opération d'aménagement, d'arrêter le solde d'exploitation s'il y a lieu, et le solde des financements.

Toutes sommes liées à l'exécution de la mission de l'Aménageur jusqu'à l'expiration de la concession d'aménagement, dont l'Aménageur pourrait être personnellement redevable vis-à-vis des tiers ou de l'Administration fiscale, et dont le montant n'est pas déterminé à la date de l'arrêté des comptes, doivent être inscrites en provision dans cet arrêté des comptes, sauf cas visé par l'article 30 sur les pénalités.

Article 27.A.c. Solde d'exploitation

En plus :

- L'ensemble des produits, hors TVA, perçus avant l'expiration du traité de concession d'aménagement, inclus les subventions et participations, les produits financiers perçus jusqu'au règlement final, ainsi que les créances hors TVA exigibles avant l'expiration du traité de concession d'aménagement (à l'exception de celles qui ne seraient pas recouvrées à l'arrêté des comptes et qui seront alors cédées à la Collectivité publique cocontractante dans les conditions prévues par les articles 1689 et suivants du code civil)

En moins :

- L'ensemble des charges, hors TVA déductible, exposées par le concessionnaire du fait de l'exécution de sa mission, payées ou exigibles avant l'expiration de la concession d'aménagement, inclus notamment les frais financiers courus jusqu'au complet règlement par la Collectivité des sommes qu'elle s'est engagée à verser et les imputations de l'Aménageur exigibles contractuellement ;
- la TVA dont est éventuellement redevable le Concessionnaire au titre de l'opération.

Article 27.A.d. Solde des financements repris par la collectivité

En ressources :

- Le capital perçu, à la date d'expiration de la concession d'aménagement, sur tous les emprunts ;
- Les avances consenties par la Collectivité concédante, notamment en exécution de sa garantie ou dans le cadre des dispositions de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales.

En emplois :

- Les remboursements en capital effectués par l'Aménageur sur les emprunts et sur les avances consentis par la Collectivité.
- Si le solde des financements est positif, l'Aménageur doit à la Collectivité le remboursement de ses avances et le montant du capital non amorti des emprunts repris par la Collectivité.

Article 27.A.e. Règlement final

Si le solde d'exploitation est positif, l'aménageur est débiteur de son montant à concurrence du montant total des participations nettes versées par le Concédant à l'opération ; s'il est négatif, la collectivité publique cocontractante est débiteur de son montant à titre de participation, dans la limite du montant contractuellement défini par le dernier avenant à la présente concession, approuvé avant l'arrêté des comptes.

Si le solde des financements repris par la collectivité publique cocontractante est positif, l'aménageur doit à la collectivité publique cocontractante le remboursement de ses avances et le montant du capital non amorti des emprunts repris par la collectivité publique cocontractante. Toutes sommes liées à l'exécution de sa mission d'aménageur, dont l'aménageur pourrait être personnellement redevable vis-à-vis des tiers ou de l'administration fiscale après cet arrêté des comptes, devront lui être remboursées par la collectivité publique cocontractante.

Article 27.B. Indemnités pour cessation anticipée du traité de concession d'aménagement

Article 27.B.a. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général

La Collectivité devra indemniser parfaitement et intégralement l'Aménageur du préjudice subi du fait de la cessation anticipée du contrat. L'indemnisation portera à la fois :

- sur les dépenses utiles à l'opération exposées par l'Aménageur à la date de la résiliation et n'ayant pu être amorties en raison de la cessation anticipée du contrat ;
- sur le manque à gagner subi par l'aménageur en raison de cette cessation anticipée. Cette partie de l'indemnité sera égale à 10 % des sommes prévues au titre de la rémunération du Concessionnaire, dont il se trouve privé du fait de la cessation anticipée du contrat, calculée sur la base des dépenses et des recettes attendues d'après le dernier bilan prévisionnel approuvé.

Article 27.B.b. En cas de force majeure

Est exclue toute indemnisation du manque à gagner ou d'autres préjudices liés à l'immobilisation du matériel et du personnel provoquée par la désorganisation du chantier.

Article 27.B.c. En cas de résiliation pour liquidation judiciaire de l'Aménageur

L'indemnité due par la Collectivité concédante à l'Aménageur en cas de résiliation anticipée du présent contrat au motif de la mise en liquidation judiciaire de l'Aménageur correspondra à la valeur des biens acquis ou réalisés par le Concessionnaire figurant dans le patrimoine de l'opération et remis à la Collectivité, telle qu'elle résultera du dernier bilan prévisionnel présenté par l'Aménageur et approuvé par la Collectivité, déduction faite, le cas échéant, des participations financières de la Collectivité pour la partie non utilisée de celles-ci et des paiements correspondant à l'exécution d'une garantie accordée pour le financement de l'opération.

Article 27.B.d. En cas de résiliation pour faute

Le concessionnaire ne pourra pas bénéficier d'une indemnité en se prévalant d'un préjudice résultant de l'expiration anticipée du contrat. En revanche, il pourra bénéficier d'une indemnisation de la valeur non amortie des investissements qu'il a supportés et qui sont destinés à devenir la propriété de la personne publique ainsi que des frais financiers y afférents.

Article 27.C. Modalités de règlement

L'ensemble des sommes et indemnités dues doit être intégralement versé par l'Aménageur à la Collectivité ou par la Collectivité à l'Aménageur, dans les trois mois de la présentation des comptes de liquidation, étant rappelé que les frais financiers et produits financiers seront pris en compte jusqu'au complet règlement.

Toutefois, avant cette date, et dès l'expiration de la concession d'aménagement, l'Aménageur aura le droit en cas d'insuffisance de trésorerie de l'opération et de sommes dues par la collectivité, à une avance suffisante pour couvrir cette insuffisance de trésorerie, et notamment pour lui permettre d'assurer le paiement des dépenses exigibles avant l'expiration de la concession d'aménagement, le remboursement des avances dont bénéficie l'opération ainsi que le paiement des frais financiers courus.

Article 27.D. Bonus de l'opération

En cas de bonus en fin d'opération, et compte-tenu du portage du risque par le Concédant, le bonus viendra en déduction des sommes dues par le concédant à l'équilibre de l'opération.

EXECUTION ET EVOLUTION DU CONTRAT

Article 28. Principes d'exécution

Les parties s'engagent à exécuter le contrat de bonne foi, dans le respect du principe de loyauté dans les relations contractuelles, et à poursuivre ensemble l'objectif de maintien des équilibres économiques qui ont présidé à sa passation.

A cet effet, les parties s'engagent à examiner chaque année les conditions de réalisation du présent contrat afin d'adapter le programme de l'opération, son planning, les modalités de réalisation ainsi que les conditions financières, au regard des évolutions constatées depuis le début de l'opération, et notamment celles constatées au cours de l'année précédente telles qu'elles résultent du compte rendu annuel.

Dans l'hypothèse où le Concédant imposerait des prescriptions de nature à affecter sensiblement l'équilibre financier du projet contrat, le Concédant et le Concessionnaire s'engagent à analyser de concert cette situation, afin le cas échéant de modifier les conditions financières du contrat.

Article 29. Intérêts moratoires

Toute somme due par le Concédant à l'Aménageur, comme toute somme due par l'Aménageur au Concédant, notamment en cas de mise en jeu des clauses relatives aux indemnités dues en cas d'expiration avant terme du contrat, qui ne serait pas réglée à l'échéance, portera automatiquement intérêts au taux d'intérêt légal.

Article 30. Pénalités

Lorsque l'Aménageur ne produit pas, dans le délai imparti, les documents qui lui incombent après une mise en demeure restée sans résultat et en l'absence de cas de force majeure, la Communauté de communes pourra appliquer les pénalités suivantes :

Nature de la défaillance	Montant de la pénalité
Retard dans la transmission du dossier de réalisation	1000 € par jour de retard
Absence de transmission du compte rendu à la collectivité locale (CRACL) et de toute pièce comptable requise pour le contrôle de l'activité du concessionnaire	100 € par jour de retard

Par ailleurs, l'aménageur supportera personnellement les dommages et intérêts qui pourraient être dus à des tiers, résultant d'une faute lourde dans l'exécution de sa mission.

En cas de faute lourde commise par l'Aménageur ou de mauvaise exécution de son contrat de son fait, le Concédant pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Article 31. Cession de la concession d'aménagement

Toute cession totale ou partielle de la concession d'aménagement, tout changement d'aménageur, doivent faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Faute par l'Aménageur de se conformer aux dispositions de l'alinéa précédent, il encourt la résiliation pour faute.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 32. Domiciliation

Les sommes à régler par le Concédant à l'Aménageur en application du présent contrat seront versées ...

Société ... **En cours de consultation**

Etablissement bancaire : ...

N° de compte : ...

Clef RIB : ...

Code banque : ...

Code guichet : ...

La domiciliation bancaire pourra être modifiée à tout moment durant la concession par simple demande écrite par l'aménageur au concédant accompagné d'un RIB certifié conforme par l'aménageur.

Article 33. Interprétation

Toutes les créances et les dettes nées du présent contrat forment les articles d'un seul et même compte et se compensent réciproquement.

En cas de nullité d'une clause des présentes, sauf application des dispositions d'ordre public figurant à l'article L. 1523-2 du CGCT ou à l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, ou si l'anéantissement de ladite clause ruinerait l'équilibre voulu par les parties, la nullité n'aura pas d'effet sur le surplus du contrat.

Article 34. Pièces contractuelles

Les pièces suivantes sont réputées contractuelles selon l'ordre de priorité suivant :

Le présent contrat et les pièces annexées dans l'ordre de leur classement.

Article 35. Règlement des litiges


Tout litige né entre la Collectivité et le Concessionnaire au titre de l'exécution de la présente concession d'aménagement est de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

PIECES ANNEXEES

- Annexe 1 : Périmètre de l'opération – tableau du foncier
- Annexe 2 : Compte de résultat prévisionnel, global et annualisé
- Annexe 3 : Bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel, global et annualisé
- Annexe 4 : Grille de répartition des risques

Fait à Vierzon
Le
En quatre exemplaires originaux

Pour L'Aménageur


Pour la Collectivité concédante

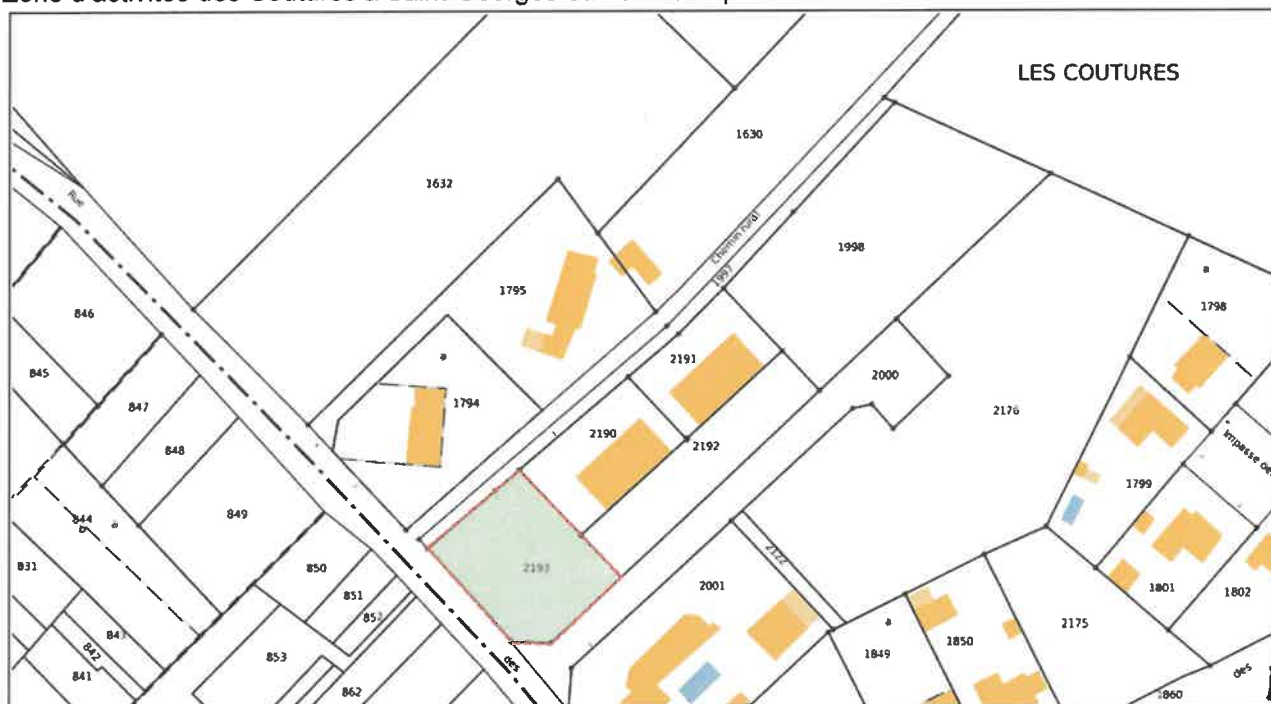
ANNEXE 1 - PERIMETRE DE L'OPERATION – TABLEAU DU FONCIER

Tranche ferme :

ZAC Parc Technologique de Sologne à Vierzon : parcelles AI 243 et AI 239 – secteur Au5z du PLU.



Zone d'activités des Coutures à Saint-Georges-sur-la-Prée : parcelle A 2193 – secteur Ue2 du PLU.



Les parcelles sont toutes localisées dans le périmètre de zones d'activités à vocation économique.
Etant entendu que l'ensemble du foncier fera l'objet d'un relevé, afin de déterminer très précisément les surfaces.

ANNEXE 2 : COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Charges HT		Produits HT	
Charges d'exploitation	218 019	Loyers	1 477 667
Charges financières sur emprunt et financements intercalaires	470 838	Transferts de charges locatives	176 211
Charges financières sur avance	104 098	Produits de cession des éléments d'actifs cédés	
Valeur de cession des éléments d'actifs cédés	-	Reprise QP subvention suite cession	
Dotations aux amortissements	1 810 941	Reprise sur subvention	762 919
Frais de gestion	99 233	Redevances exploitation	455 349
Redevance collectivité	169 017		
Total charges	2 872 146	Total Produit	2 872 146

Compte de résultat annuel (PMT) CHP420 - ATELIER RELAIS

PMT (en € HT)	N-1 2024	N+1 2025	N+2 2026	N+3 2027	N+4 2028	N+5 2029	N+6 2030	N+7 2031	N+8 2032	N+9 2033	N+10 2034	N+11 2035	N+12 2036	N+13 2037	N+14 2038															
Activité																														
Produits (marchés)	-	38 167	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000														
Subventions et transfert de charges	11 133	110 951	98 131	98 964	95 738	94 451	83 712	75 589	74 102	72 544	70 910	53 823	40 704	38 826	36 859	36 859														
Subventions d'équipement	-	26 528	45 476	45 476	45 476	45 476	41 521	38 696	38 696	38 696	38 696	32 135	27 448	27 448	27 448	27 448														
Transferts de charges	1 500	2 643	3 152	3 246	3 344	3 444	3 547	3 654	3 763	3 876	3 993	4 112	4 236	4 363	4 494	4 494														
Transfert de charges TF	-	2 500	2 525	2 550	2 576	2 602	2 628	2 654	2 680	2 707	2 734	2 762	2 789	2 817	2 845	2 845														
Redevances exploitation	9 633	79 260	46 978	45 991	44 342	42 929	36 016	30 585	28 962	27 294	25 486	14 614	6 231	4 198	2 072	2 072														
Total produits	11 133	147 118	180 131	158 964	157 738	158 451	145 712	137 589	136 102	134 544	132 910	115 623	102 704	100 826	98 859	98 859														
Eau, gaz, électricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Travaux d'entretien	-	583	1 030	1 061	1 093	1 126	1 159	1 194	1 230	1 267	1 305	1 344	1 384	1 426	1 469	1 469														
Rémunération de gestion	90	2 479	4 061	4 068	4 075	4 083	4 090	4 098	4 107	4 115	4 124	4 132	4 141	4 151	4 160	4 160														
Assurance	1 500	2 060	2 122	2 185	2 251	2 319	2 388	2 460	2 534	2 610	2 688	2 768	2 852	2 937	3 025	3 025														
Assurance D.O	-	19 404	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Taxe aménagement	-	2 500	2 525	2 550	2 576	2 602	2 628	2 654	2 680	2 707	2 734	2 762	2 789	2 817	2 845	2 845														
Taxe foncière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Frais d'investissements non immobilisable	8 962	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Charges diverses non subventionnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Charges financières sur emprunts et financement intercalaires	-	41 802	40 130	38 599	37 005	35 347	33 621	31 825	29 956	28 012	25 988	23 882	21 691	19 410	17 038	17 038														
Charges financières sur avance Semwé	582	2 078	2 316	2 553	2 791	3 029	3 267	3 504	3 742	3 980	4 218	4 455	4 693	4 931	5 169	5 169														
Amortissements	-	62 969	107 947	107 947	107 947	107 947	98 559	91 854	91 854	91 854	91 854	76 279	65 154	65 154	65 154	65 154														
Frais sur cession actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Redevance collectivité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Total charges	11 133	147 118	160 131	158 964	157 738	158 451	145 712	137 589	136 102	134 544	132 910	115 623	102 704	100 826	98 859	98 859														
Résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Maintenance d'ouvrage	-	3 808	6 529	6 529	6 529	6 529	5 961	5 555	5 555	5 555	5 555	4 613	3 941	3 941	3 941	3 941														
Vision opération	-	3 808	6 529	6 529	6 529	6 529	5 961	5 555	5 555	5 555	5 555	4 613	3 941	3 941	3 941	3 941														
Capacité d'autofinancement	-	7 617	13 058	13 058	13 058	13 058	11 922	11 111	11 111	11 111	11 111	9 227	7 881	7 881	7 881	7 881														
Fonds propres	-	38 700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Amt+fs+sub	-	36 167	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000														
En concession - compte de liaison F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
gestion + versement de la subven N+1	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-														
Ech emprunt	-	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850														
Besoin en trésorerie	-	38 790	-	15 850	-	15 850	-	15 850	-	15 850	-	15 850	-	15 850	-	15 850														
Trésorerie cumulée	-	38 790	-	138 524	-	154 374	-	170 224	-	186 074	-	201 924	-	217 774	-	233 624	-	249 474	-	265 324	-	281 174	-	297 024	-	312 874	-	328 724	-	344 574
Rémunération trésorerie	582	2 078	2 316	2 553	2 791	3 029	3 267	3 504	3 742	3 980	4 218	4 455	4 693	4 931	5 169	5 169														

Compte de résultat annuel (PMT)

PMT (en € HT)	N+15 2039	N+16 2040	N+17 2041	N+18 2042	N+19 2043	N+20 2044	N+21 2045	N+22 2046	N+23 2047	N+24 2048	N+25 2049	Total intermédiaire sur ordre plan de financement	Total final sur ordre total projet	
Activités	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	15 500	1 477 667	1 477 667	
Produits (marchés)	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	15 500	1 477 667	1 477 667	
Subventions et transfert de charges	34 950	33 915	33 227	33 404	33 585	33 771	29 067	25 767	25 969	26 176	30 410	1 394 479	1 394 479	
Subventions d'équipement	27 448	26 245	25 385	25 385	25 385	25 385	20 490	16 993	16 993	16 993	16 993	762 919	762 919	
Transferts de charges	4 629	4 767	4 910	5 058	5 209	5 366	5 527	5 693	5 863	6 039	1 555	107 983	107 983	
Transfert de charges TF	2 874	2 902	2 931	2 961	2 990	3 020	3 050	3 081	3 112	3 143	794	68 227	68 227	
Redevances exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 068	455 349	455 349	
Total produits	96 950	95 915	95 227	95 404	95 585	95 771	91 067	87 767	87 969	88 176	45 910	2 872 146	2 872 146	
Eau, gaz, électricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Travaux d'entretien	1 513	1 558	1 605	1 653	1 702	1 754	1 806	1 860	1 916	1 974	508	34 518	34 518	
Rémunération de gestion	4 170	4 180	4 191	4 201	4 212	4 223	4 235	4 246	4 259	4 271	1 071	99 233	99 233	
Assurance	3 116	3 209	3 306	3 405	3 507	3 612	3 721	3 832	3 947	4 066	1 047	73 465	73 465	
Assurance D.O	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 404	19 404	
Taxe aménagement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Taxe foncière	2 874	2 902	2 931	2 961	2 990	3 020	3 050	3 081	3 112	3 143	794	68 227	68 227	
Frais d'investissements non immobilisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges diverses non subventionnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges financières sur emprunts et financement intercalaires	14 568	11 999	9 325	6 543	3 647	650	-	-	-	-	-	470 838	470 838	
Charges financières sur avance SemVe	5 406	5 644	5 882	6 120	6 357	6 106	5 176	4 246	3 316	2 386	2 153	104 098	104 098	
Amortissements	65 154	62 298	60 257	60 257	60 257	60 257	48 637	40 337	40 337	40 337	40 337	1 810 941	1 810 941	
Frais sur cession actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Redevance collectivité	150	4 124	7 731	10 265	12 911	16 148	24 442	30 164	31 082	31 999	-	169 017	169 017	
Total charges	96 950	95 915	95 227	95 404	95 585	95 771	91 067	87 767	87 969	88 176	45 910	2 872 146	2 872 146	
Résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maîtrise d'ouvrage	3 941	3 768	3 644	3 644	3 644	3 644	2 942	2 440	2 440	2 440	2 440	109 529	109 529	
Vision opération	4 090	7 892	11 375	13 909	16 556	19 793	27 384	32 604	33 522	34 439	2 440	278 546	278 546	
Capacité d'autofinancement	8 031	11 660	15 020	17 554	20 200	23 438	30 326	35 043	35 961	36 879	4 879	388 075	388 075	
Fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Amt+fs+sub	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	15 500	96 751	96 751	
En concession - compte de liaison F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
gestion + versement de la subv en N+1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ech emprunt	77 850	77 850	77 850	77 850	77 850	45 225	-	-	-	-	-	1 524 375	1 524 375	
Besoin en trésorerie	-	15 850	-	15 850	-	15 850	62 000	62 000	62 000	62 000	15 500	143 549	143 549	
Trésorerie cumulée	-	360 424	-	376 274	-	392 124	-	407 973	-	423 823	-	407 049	-	159 049
Rémunération trésorerie	5 406	5 644	5 882	6 120	6 357	6 106	5 176	4 246	3 316	2 386	2 153	104 098	104 098	

ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ET PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL

Emplois HT		Ressources HT	
Acquisition (terrains, construction, aménagements et autres éléments liés)	88 000	Loyers	1 477 667
Travaux	1 715 079	Subventions	770 000
Maitrise d'ouvrage	109 529	Emprunt	1 068 261
Frais d'investissements non immobilisables	22 404	Remboursement d'emprunt	- 1 068 261
Frais d'exploitation non récupérable	19 404	Fonds propres	96 751
Frais financier (emprunt et financement intercalaire)	470 838	Remboursement des fonds propres	- 96 751
Frais financier sur avance	104 098	Valeur terminale immobilisations	94 586
Rémunération de gestion	99 233		
Redevance remboursée à la collectivité	169 017	Subvention d'équilibre versée par la collectivité	455 349
Total Emplois	2 797 602	Total Ressources	2 797 602

PLAN DE FINANCEMENT

CHIP420 - ATELIER RELAIS

Plan de financement	N-1 2024	N+1 2025	N+2 2026	N+3 2027	N+4 2028	N+5 2029	N+6 2030	N+7 2031	N+8 2032	N+9 2033	N+10 2034	N+11 2035	N+12 2036	N+13 2037	N+14 2038
Emplois	832 145	1 156 341	52 183	51 017	49 791	48 504	47 153	45 735	44 249	42 660	41 056	39 344	37 550	35 672	33 705
Acquisition et construction	762 893	1 042 490	-	41 152	39 796	38 376	36 887	35 329	33 688	31 991	30 205	28 337	26 384	24 341	22 206
Maîtrise d'ouvrage	46 980	62 549	42 446	38 599	37 005	35 347	33 621	31 825	29 956	28 072	25 988	23 662	21 691	19 410	17 036
Charges financières	582	43 680	41 002	38 599	37 005	35 347	33 621	31 825	29 956	28 072	25 988	23 662	21 691	19 410	17 036
<i>Dont charges financières sur financement intercalaire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont charges financières sur avance de trésorerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	1 550	7 622	2 316	2 553	2 781	3 029	3 287	3 504	3 742	3 980	4 218	4 455	4 693	4 931	5 169
<i>dont tx d'entretien / assurance / TF / charges non couvert</i>	1 500	5 143	5 737	5 977	6 044	6 308	6 544	6 808	7 072	7 336	7 600	7 864	8 128	8 392	8 656
<i>dont charges de gestion</i>	90	2 479	4 061	4 068	4 075	4 082	4 089	4 096	4 103	4 110	4 117	4 124	4 131	4 138	4 145
Total Emplois cumulés	832 145	1 988 486	2 040 669	2 091 686	2 141 477	2 189 981	2 237 134	2 282 869	2 327 118	2 369 808	2 410 863	2 450 207	2 487 757	2 523 429	2 557 135
Ressources	841 106	783 892	74 410	71 686	68 841	65 870	62 000	60 214	46 832	43 302	39 617	26 758	16 307	12 121	7 753
Loyers	-	36 167	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000
Transfert de charges	1 500	2 643	3 152	3 246	3 344	3 444	3 547	3 654	3 763	3 876	3 993	4 112	4 236	4 363	4 494
Subventions	128 000	644 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres	38 700	58 050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	665 273	36 248	37 720	39 251	40 845	42 503	44 229	46 025	47 884	49 838	51 862	53 968	56 159	58 440	60 812
<i>dont emprunt/financement intercalaire (si applicable)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont remboursement emprunt bancaire amortissable 20.</i>	662 105	36 248	37 720	39 251	40 845	42 503	44 229	46 025	47 884	49 838	51 862	53 968	56 159	58 440	60 812
Subvention d'équilibre	9 633	79 280	46 978	45 681	44 342	42 929	36 016	30 585	28 962	27 264	25 486	14 614	6 231	4 198	2 072
Redevance à la collectivité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Ressources cumulées	841 106	1 624 989	1 699 409	1 771 095	1 839 936	1 905 806	1 963 140	2 013 354	2 060 186	2 103 488	2 143 104	2 189 863	2 186 170	2 188 291	2 206 045
Trésorerie globale cumulée	8 962	- 363 487	- 341 261	- 320 591	- 301 541	- 284 175	- 273 993	- 269 515	- 268 932	- 266 320	- 267 759	- 280 345	- 301 587	- 325 138	- 351 090

PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement	N-15 2039	N+16 2040	N+17 2041	N+18 2042	N+19 2043	N+20 2044	N+21 2045	N+22 2046	N+23 2047	N+24 2048	N+25 2049	N+26 2050	Totaux
Emplois	31 647	29 493	27 239	24 882	22 416	19 365	17 988	17 266	16 549	15 839	5 573	-	2 785 392
Acquisition et construction	19 975	17 643	15 207	12 662	10 005	6 756	5 176	4 246	3 316	2 386	2 153	-	1 825 483
Maitrise d'ouvrage	14 568	11 999	9 325	6 543	3 647	650	-	-	-	-	-	-	109 529
Charges financières	5 406	5 644	5 882	6 120	6 357	6 106	5 176	4 246	3 316	2 386	2 153	-	574 936
<i>Dont charges financières sur financement intercalaire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	470 838
<i>Dont charges financières sur avance de trésorerie</i>	5 406	5 644	5 882	6 120	6 357	6 106	5 176	4 246	3 316	2 386	2 153	-	104 098
Charges d'exploitation	11 672	11 850	12 032	12 220	12 412	12 608	12 812	13 020	13 234	13 453	3 420	-	275 443
<i>dont tx d'entretien / assurance / TF / charges non couvert</i>	7 502	7 670	7 842	8 018	8 200	8 386	8 577	8 773	8 975	9 182	2 349	-	176 211
<i>dont charges de gestion</i>	4 170	4 180	4 191	4 201	4 212	4 223	4 235	4 246	4 259	4 271	1 071	-	89 233
Total Emplois cumulés	2 588 782	2 618 275	2 645 514	2 670 396	2 692 812	2 712 178	2 730 165	2 747 431	2 763 980	2 779 819	2 785 392	2 785 392	2 785 392
Ressources	3 197	3 208	9 345	14 514	19 905	6 642	43 084	37 529	36 781	36 040	28 123	96 751	2 253 718
Loyers	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000	1 477 667
Transfert de charges	4 629	4 767	4 910	5 058	5 209	5 366	5 527	5 693	5 863	6 039	1 555	-	770 000
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	63 282	65 851	68 525	71 307	74 203	44 575	-	-	-	-	-	-	388 264
<i>dont emprunt/financement intercalaire (si applicable)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 088 261
<i>dont remboursement emprunt bancaire amortissable 20.</i>	63 282	65 851	68 525	71 307	74 203	44 575	-	-	-	-	-	-	1 053 537
Subvention d'équilibre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	458 349
Redevance à la collectivité	150	4 124	7 731	10 265	12 911	16 149	24 442	30 164	31 082	31 999	-	-	169 017
Total Ressources cumulées	2 209 242	2 206 034	2 196 689	2 182 174	2 162 270	2 148 912	2 211 996	2 249 524	2 286 306	2 322 346	2 350 469	2 353 718	2 350 469
Trésorerie globale cumulée	- 379 540	- 412 241	- 448 826	- 488 222	- 530 543	- 543 266	- 518 169	- 497 906	- 477 674	- 457 473	- 434 923	- 531 674	- 434 923

ANNEXE 4 : GRILLE DE REPARTITION DES RISQUES

CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – GRILLE DE REPARTITION DES RISQUES POUR UN PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE

	Risque pris en charge par l'aménageur	Risque pris en charge par le concédant	Risque négocié
Risque foncier			
Dégradations liées aux caractéristiques géotechniques		X	
Pollution non détectée			X
Diminution du prix de vente / de location à la demande du concédant		X	
Refus d'un occupant / acquéreur par le concédant		X	
Baisse du prix de marché			X
Risque réglementaire			
Retard dû aux aléas opérationnels	X		
Retard dû à contentieux		X	
Retard dû à l'évolution de la réglementation			X
Risque liée aux études et travaux			
Dépassement des coûts due à une mauvaise estimation initiale			X
Demandes de la collectivité non prévues au BP		X	
Augmentation des matières premières / des indices de révision			X
Risque de financement			
Evolution des taux supérieurs à la prévision			X
Subventions inférieures aux prévisions			X
Décalage du plan de trésorerie	X		
Augmentation des frais financiers due à une défaillance ou un retard de la collectivité		X	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/063 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE AIDE À LA SARL NATIONAL PALACE PRODUCTION

Rapporteur : Boris RENE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-1, L5211-10, L5211-1, R1511-1 et suivants,

Vu la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu l'approbation par la Commission européenne le 16 mai 2022 de la proposition de carte faite par les autorités françaises, relative aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027,

Vu le décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 a été publié au Journal officiel de la République française le 2 juillet 2022 et dans lequel la ville de Vierzon est classée en zone AFR,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL17/177 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois »,

Vu la délibération n° DEL19/124 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 13 juin 2019 portant modification du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois » ;

Vu la délibération n° DEL 23/179 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 novembre 2023 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire ;

Vu la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société à responsabilité limitée National Palace Production définissant les règles d'attribution de l'aide,

Vu le formulaire de saisine de l'entreprise reçu en date du 24 avril 2023 sollicitant une subvention au titre du dispositif « Aides à l'immobilier d'entreprises et à la création d'emplois »,

Vu le courrier de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 26 mai 2023, accordant une dérogation à compter du 24 avril 2023, pour l'engagement de son projet,

Vu le dossier de demande de subvention réputé complet,

Vu l'avis favorable du Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la SARL National Palace Production, créé en 2007, située 4 rue du cavalier à Vierzon, et représentée par Monsieur Eddie RINGENBACH, gérant, est un établissement spécialisé dans l'art du spectacle vivant autour du cirque et du music-hall,

Considérant que la demande d'aide concerne la construction d'un nouveau complexe avec un chapiteau, des annexes bâties pour le hall d'entrée, le hall des artistes et les sanitaires, passant ainsi la capacité d'accueil de 250 places à 500 places,

Considérant que les nouveaux locaux seront situés Avenue du 8 mai 1945 à Vierzon,

Considérant que dans le cadre de ce montage, l'entreprise s'engage au maintien de l'activité sur le site, objet de l'aide, se trouvant dans le périmètre de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pendant 5 années à compter de l'achèvement de l'investissement immobilier,

Considérant que l'assiette retenue au titre des investissements éligibles est d'un montant de 857 136 € HT,

Considérant que le taux d'intervention de 5,25% proposé par le Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la collectivité,

Considérant que l'aide pourrait être fixée par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à 45 000 €,

**Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé du 9^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(41VOIX)
3 CONTRE**

- d'octroyer une aide de 45 000 € à la SARL National Palace Production dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL National Palace Production,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



Francois DUMON

Aide de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry :

Contrat n° : 01/24

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET A LA CREATION D'EMPLOIS

Montant subvention: 45 000 €

ENTRE

La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, ayant son siège social sis 2, rue Blanche Baron à Vierzon (18100), représentée par son Président, Monsieur François DUMON, agissant es qualités et autorisé à la présente par la délibération DEL24/063 en date du 21 mars 2024, prise en application de la délibération du Conseil communautaire n° DEL 20/126 en date du 9 juillet 2020,

ci-après désignée « **la Communauté de Communes** »,

d'une part,

ET

La SARL National Palace Production, société à responsabilité limitée au capital de 10 500 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 49196127200011, ayant son siège 4 rue du cavalier à Vierzon (18100), représentée par Monsieur Eddie RINGENBACH, Gérant, ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

d'autre part,

- Vu le décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 a été publié au Journal officiel de la République française le 2 juillet 2022 et dans lequel la ville de Vierzon est classée en zone AFR,
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

- Vu la délibération n° DEL 23/179 de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en date du **09/11/2023** portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°23.10.11.59 du 24 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;
- Vu la délibération DEL 17/177 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en date du **09/10/2017** portant sur l'adoption du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois » ;
- Vu la délibération DEL 19/124 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en date du **13/06/2019** portant modification du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois » ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP °22.04.08 des 09 et 10 novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant des règlements d'intervention des CAP PME-PMI, Économie de Proximité, Transformation Numérique, Transition Écologique et PASS VIE;
- Vu la délibération de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, N° DEL 24/063 du 21/03/2024 octroyant une aide au bénéficiaire ;
- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 24/04/2023, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par l'entreprise ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Préambule

La SARL National Palace Production spécialisée dans l'arts du spectacle vivant autour du cirque et music-hall a été créée en 2007 à Vierzon.

La demande d'aide concerne la construction d'un nouveau complexe avec un chapiteau, des annexes bâties pour le hall d'entrée, le hall des artistes et les sanitaires qui sera situé Avenue du 8 mai 1945 à Vierzon,

Le projet permettra d'augmenter la capacité d'accueil passant de 250 places à 500 places.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de cette aide.

- 1.1 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** a décidé d'attribuer une aide au bénéficiaire selon les conditions établies dans le présent contrat et dans ses annexes éventuelles pour l'action suivante :

La construction d'un nouveau chapiteau, des annexes bâties pour le hall d'entrée, le hall des artistes et les sanitaires.

Le présent contrat vise à définir les obligations réciproques de chacune des parties, dans le cadre des crédits en faveur des interventions économiques, pour permettre au bénéficiaire de réaliser son programme d'investissement immobilier.

- 1.2 Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature par les parties et s'achève lorsque l'ensemble des engagements pris sera réalisé et au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de la date du présent contrat, soit le 21/03/2024

Article 2 : Mise en œuvre, durée de l'opération et date d'effet

- 2.1. Le suivi de la mise en œuvre de ce contrat est assuré par le service Développement économique de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**.
- 2.2. Le **programme doit être réalisé du au**
- 2.3. Dans un délai de 6 mois suivant la date de fin de programme, soit jusqu'au, le bénéficiaire devra adresser l'ensemble des documents justificatifs prévus à l'article 4 du présent contrat. Passé ce délai, le projet pourra être considéré comme abandonné et faire l'objet de la procédure de remboursement prévue à l'article 10 du présent contrat.
- 2.4. A titre exceptionnel, pour la réalisation du programme, un délai supplémentaire de 12 mois maximum pourra être accordé, par décision expresse de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** au vu d'un argumentaire fourni par le bénéficiaire avant le (date de fin de programme). Au-delà de ce délai supplémentaire, le contrat sera clos de plein droit par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, et la Région**.

Article 3 : Montant de l'aide

Compte tenu du **programme d'investissement immobilier retenu (cf. annexe technico-financière) de 857 135 euros HT**, le montant de la participation financière de :

- **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** est plafonné à **45 000 euros** sous forme de subvention, soit **5,25 %** du programme retenu.

Article 4 : Paiement de l'aide

4.1 Le versement de l'aide au bénéficiaire sera effectué en **2 fois**, et après signature du présent contrat entre toutes les parties, selon les modalités suivantes :

4.2 Modalités de versement

➤ **Premier versement :**

- **Un premier versement de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** pourra se faire à hauteur de 50% du montant de l'aide octroyée par **la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry**, soit **22 500€**.

➤ **Solde :**

- Le solde de l'aide interviendra au terme du programme.

4.3 Liste des pièces justificatives :

➤ **Le premier versement par « la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry » s'effectue sur présentation :**

- d'une attestation de démarrage du programme immobilier établie par le maître d'œuvre de l'opération et/ou d'un ordre de service de démarrage de travaux d'une entreprise titulaire (1) ;
- d'une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire et l'entreprise sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales

(1) justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire à **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante : conomie@cc-vierzon.fr**

Pour toute correspondance électronique adressée à **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, merci d'indiquer le numéro de contrat **(01/24)** et les coordonnées de votre structure.

➤ **Le versement du solde au bénéficiaire par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'effectue sur présentation :**

- d'un état récapitulatif des dépenses d'investissement immobilier hors taxes réalisées et acquittées, visé par le bénéficiaire, daté et certifié par un expert-comptable ou commissaire aux comptes (2) ;
- d'une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire et l'entreprise sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales

(2) justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire à **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante : conomie@cc-vierzon.fr**

Pour toute correspondance électronique adressée à **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, merci d'indiquer le numéro de contrat **01/24** et les coordonnées de votre structure.

L'aide de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** est ajustée au prorata des dépenses effectivement réalisées et retenues, dans l'hypothèse où l'investissement immobilier serait inférieur à l'engagement présenté dans le préambule et précisé dans l'article 3 du présent contrat.

Les paiements dus par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** seront effectués sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

IBAN FR76 1450 5000 0108 0042 4620 286

En cas de changement de coordonnées bancaires, le bénéficiaire adressera à **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire :

- 5.1 S'engage à réaliser l'investissement immobilier sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.
- 5.2 S'engage à contracter toute assurance qui lui sera nécessaire ; le programme d'investissement, objet du présent contrat ; étant placé sous sa responsabilité exclusive.
- 5.3 S'engage à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération aidée pendant une durée de 10 ans.
- 5.4 **S'engage à conserver la propriété de l'actif** objet de l'aide pendant 3 années à compter de l'achèvement de l'investissement immobilier.
- 5.5 S'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.6 S'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivé. Il ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.
- 5.7 Est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.
- 5.8 S'engage à ne pas transférer l'activité en dehors de **la Communauté de Communes** quelles qu'en soient les raisons, pendant 5 ans à compter de la date d'octroi de l'aide.
- 5.9 S'engage au maintien des emplois pendant 5 ans à compter de la date d'octroi de l'aide.

- 5.10 S'engage à communiquer aux salariés de l'entreprise par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.
- 5.11 S'engage à informer du soutien de la Région dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses contacts avec les différents médias.
- 5.12 S'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**. Elle s'engage aussi à participer aux actions de communication de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisés en concertation et en accord avec elle.

Article 6 : Inexécution des engagements

En cas de :

- non-respect des clauses du présent contrat ;
- non réalisation du programme immobilier retenu ;
- non-respect des délais de réalisation de l'investissement immobilier ;
- non-réalisation des créations d'emplois prévues ;
- utilisation des fonds de manière non conforme ;
- non-maintien de l'activité sur le site sur le territoire de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** ;
- vente du fonds, du bien pendant 3 ans à compter de l'achèvement de l'investissement immobilier;

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry peut décider, après négociation et octroi éventuel d'un délai supplémentaire, de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le reversement des sommes correspondantes se fera selon les modalités prévues à l'article 10 du présent contrat.

Article 7 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 7.1 Le bénéficiaire s'engage à poursuivre avec **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** des liens d'information et d'échange sur son évolution et son développement.
Notamment, il accepte la transmission par la Banque de France de toute(s) information(s) en sa possession relative à sa situation économique et financière.
- 7.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 7.3 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** par toute autorité missionnée par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**.

Article 8 : Modification du contrat

Toute modification des termes du présent contrat, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 9 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 9.1 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire et l'entreprise d'un des engagements qui leur incombe.
- 9.2 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** peut de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de leur part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il ne respecte pas la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 10 – Remboursement

En cas de résiliation du contrat demandée :

- soit par le bénéficiaire moyennant un préavis écrit de deux mois,
- soit par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, utilisation des sommes versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat,

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry se réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 11 – Litiges

- 11.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.
- 11.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

Fait en quatre exemplaires originaux

À....., le

POUR **le bénéficiaire**
SARL National Palace Production
(signature et cachet de la SARL)
Gérant

POUR **la Communauté de Communes**
Vierzon-Sologne-Berry

Le Président

Eddie RINGENBACH



François DUMON

ANNEXE TECHNICO – FINANCIÈRE

Tableau prévisionnel des investissements immobiliers

Postes de dépenses	Montant en € HT	Date de réalisation prévisionnelle
Acquisition terrain	98 100 €	
Modules Bureaux	32 266,48 €	
Frais de notaire (terrain)	6 540 €	
Chapiteau	291 900 €	
Structures hall entrée	46 690 €	
Sanitaires + loges artistes	49 400 €	
Chauffage	19 514,76 €	
Architecte (phase étude)	7 000 €	
Création plateforme + réseaux	307 478 €	
Agencement intérieur du chapiteau	11 202,08 €	
Luminaires	129 402 €	
Montant total HT des dépenses prévisionnelles	999 493,32 €	
Montant total HT des dépenses prévisionnelles retenu au titre de « l'assiette éligible » (base subventionnable)	857 136 €	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/064 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE DE PROXIMITÉ » - OCTROI D'UNE AIDE A LA SARL HALLAL 18

Rapporteur : Boris RENE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-1, L5211-10, L5211-1, R1511-1 et suivants,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu l'approbation par la Commission européenne le 16 mai 2022 de la proposition de carte faite par les autorités françaises, relative aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027,

Vu le décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 a été publié au Journal officiel de la République française le 2 juillet 2022 et dans lequel la ville de Vierzon est classée en zone AFR,

Vu le règlement (UE) N°2023/2831 de la COMMISSION du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 87 et 88,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°23.10.11.59 du 24 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique,

Vu la délibération DEL n°23/179 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique,

Vu la délibération DEL n°23/071 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry lors de sa séance du 22 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention du Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Considérant que la SARL HALLAL 18, représentée par Monsieur Abdelaziz RACHDANE, a été créée le 27 février 2009 et se situe au 8 Place de la Résistance – 18100 VIERZON,

Considérant que le projet porte sur la remise aux normes du laboratoire et arrière-boutique,

Considérant que l'assiette retenue au titre des investissements éligibles est d'un montant de 20 690 € HT,

Considérant que le taux d'intervention (taux maximum autorisé par le dispositif) proposé par le Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la collectivité est de 30%,

Considérant que l'aide en subvention est plafonnée à 5 000 €,

Considérant la lettre de saisine de la SARL HALLAL 18 reçue en date du 29 septembre 2023 sollicitant une aide au titre du dispositif « Aide de PROXIMITÉ »,

Considérant le dossier de demande d'aide réputé complet, reçu en date du 2 février 2024,

Considérant l'avis favorable du Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la Communauté de communes,

Considérant le projet de convention d'attribution de l'Aide de PROXIMITÉ entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL HALLAL 18, annexée à la présente délibération,

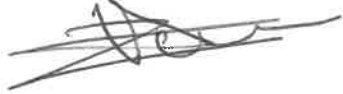
**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du 9^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(41 VOIX)
3 VOIX CONTRE**

- d'approuver l'octroi d'une aide de 5 000 € à la société SARL HALLAL 18 dans le cadre du dispositif « Aide de PROXIMITÉ »,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Développement économique à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL HALLAL 18,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

Convention – n°02/24

DISPOSITIF AIDE DE PROXIMITÉ

ENTRE

La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, ayant son siège social sis 2, rue Blanche Baron à Vierzon (18100), représentée par son Président, Monsieur François DUMON, agissant es qualités et autorisé à la présente par la délibération DEL24/064 en date du 21 mars 2024, prise en application de la délibération du Conseil communautaire n° DEL 20/126 en date du 9 juillet 2020,

ci-après dénommée par les mots « **la Communauté de communes** » ou « la collectivité concédante ».

Ci-après désignée « **la Communauté de communes** » d'autre part,

ET

La SARL HALLAL 18, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 510 468 986 00011, ayant son siège au 8 Place de la Résistance – 18100 VIERZON, représentée par **Monsieur Abdelaziz RACHDANE**, gérant,

Ci-après dénommé « **le bénéficiaire** »

Vu notamment les articles L1511-2 et L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.11.08 des 9 et 10 Novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°23.10.11.59 du 24 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

Vu la délibération DEL n°23/179 de la Communauté de Communes en date du 9 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

Vu la délibération DEL n°23/071 de la Communauté de Communes lors de sa séance du 22 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention du Fonds Partenarial Economie de Proximité ;

Vu le règlement (UE) N°2023/2831 de la COMMISSION du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la délibération DEL n°... de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 21 mars 2024 approuvant l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la SARL HALLAL 18 dans le cadre du dispositif « Aide de PROXIMITÉ »,

Vu la demande faite par le bénéficiaire et enregistrée le 28 septembre 2023,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes éventuelles, pour accompagner le **programme de développement de l'entreprise** : investissement dans du matériel, dans l'aménagement de locaux, dans la mise aux normes, dans la transition numérique, dans la transition écologique et la responsabilité sociale.

Article 2 : Mise en œuvre, durée de la convention et date d'effet

- 2.1 Le suivi et la mise en œuvre de cette convention est assurée par la Direction des Affaires Économiques de la Communauté de communes.
- 2.2 A compter de la date de notification de la subvention, le bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois pour engager les travaux, et de deux ans pour les achever. Passé ce délai, la subvention sera purement et simplement annulée.

Article 3 : Montant de l'aide

Assiette retenue au titre des investissements éligibles : 20 690 € HT

Taux d'intervention retenu : **30 %**

Subvention attribuée au bénéficiaire: 5 000 €.

Article 4 : Obligations de l'entreprise et conditions d'utilisation de l'aide

- 4.1 L'entreprise s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement pour réaliser l'action prévue dans la convention.
- 4.2 L'entreprise ne peut employer tout ou partie de l'aide telle que définie à l'article 3 de la présente convention au profit d'un autre organisme privé, entreprise, société ou œuvre.

- 4.3 L'entreprise accepte que l'aide financière ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action.

Article 5 : Versement de l'aide

La subvention sera versée en une seule fois, **après exécution totale des investissements**, sur présentation de :

- Un état récapitulatif des dépenses HT dûment rempli, daté et signé par vous-même ainsi que par votre cabinet d'expertise comptable et avec le cachet de celui-ci ;
- Les factures acquittées correspondantes ;
- Une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;

Article 6 : Paiement de l'aide

Le paiement du par la Communauté de communes sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

Domiciliation	Code banque	Code guichet	N° de Compte	Clé RIB
BPVF VIERZON	18707	00510	31021162685	34
IBAN : FR76 1870 7005 1031 0211 6268 534				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le bénéficiaire adressera à la Communauté de communes le nouveau relevé d'identité bancaire.

La Communauté de Communes se réserve le droit d'annuler le versement de la subvention :

- Au cas où les justificatifs demandés par la Communauté de communes ne seraient pas apportés en totalité dans le délai prévu à l'article 2,
- Si l'aide calculée sur les investissements est inférieure à **5 000 €**,
- Si l'opération n'est pas conforme à l'objet de la convention,
- Si les investissements programmés ou les dépenses retenues, n'ont pas été réalisées,

Article 7 : Engagement du bénéficiaire

- 7.1 Le bénéficiaire s'engage à fournir tout document qui lui serait demandé.
- 7.2 Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur un support visible au public, en respectant la charte graphique de la Communauté de communes, le soutien de la Communauté de communes.
- 7.3 Le bénéficiaire est le seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

Article 8 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 8.1 Le bénéficiaire s'engage à poursuivre avec la Communauté de communes des liens d'information et d'échange sur son évolution et son développement.
- 8.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté de communes de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, de changement d'adresse, de toute difficulté financière (risque de procédure collective, cessation de paiement...) et de toute forme de redressement judiciaire ou de liquidation de biens, pendant la durée de la convention.
- 8.3 La Communauté de communes se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée.

Article 9 : Modification du contrat

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 10 : Dénonciation et résiliation de la convention

- 10.1 La Communauté de communes peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent,
- 10.2 La Communauté de communes peut de même mettre fin à la convention sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans la convention.

Article 11 : Remboursement

En cas de cession ou de transfert de l'activité en dehors du territoire de la Communauté de communes dans les 3 ans suivant le versement de la subvention, cette dernière pourra être réclamée en tout ou partie.

Article 12 : Litiges

Tout litige, non réglé à l'amiable dans un maximum de 45 jours sera porté devant le Tribunal administratif d'Orléans.

**Fait en deux exemplaires originaux,
À Vierzon, le**

**POUR LA SARL HALLAL 18
(signature et cachet de l'entreprise)**

Abdelaziz RACHDANE, Gérant

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
(signature et cachet)**

François DUMON, Président





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/065 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE DE PROXIMITÉ » - OCTROI D'UNE AIDE AU BAR-TABAC-PRESSE « LE BERGERAC »

Rapporteur : Boris RENE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-1 et suivants, L5211-10, L5211-1, R1511-1 et suivants,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu l'approbation par la Commission européenne le 16 mai 2022 de la proposition de carte faite par les autorités françaises, relative aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027,

Vu le décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 a été publié au Journal officiel de la République française le 2 juillet 2022 et dans lequel la ville de Vierzon est classée en zone AFR,

Vu le règlement (UE) N°2023/2831 de la COMMISSION du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 87 et 88,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°23.10.11.59 du 24 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

Vu la délibération DEL n°23/179 de la Communauté de Communes en date du 9 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

Vu la délibération DEL n°23/071 de la Communauté de Communes lors de sa séance du 22 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention du Fonds Partenarial Economie de Proximité ;

Considérant que le bar-tabac-presse « LE BERGERAC », représentée par Madame Fanny GERHARDT, a été créée le 24 juin 2020 et se situe au 2 Avenue du 14 juillet – 18100 VIERZON,

Considérant que le projet porte sur la réfection de la façade et pose d'une nouvelle enseigne permettant de faire des économies d'électricité,

Considérant que l'assiette retenue au titre des investissements éligibles est d'un montant de 13 317,30 € HT,

Considérant que le taux d'intervention (taux maximum autorisé par le dispositif) proposé par le Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la collectivité est de 30%,

Considérant que l'aide en subvention serait fixée à 3995,19 €,

Considérant la lettre de saisine de Madame Fanny GERHARDT reçue en date du 18 octobre 2023 sollicitant une aide au titre du dispositif « Aide de PROXIMITÉ »,

Considérant le dossier de demande d'aide réputé complet, reçu en date du 18 janvier 2024,

Considérant l'avis favorable du Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la Communauté de communes,

Considérant le projet de convention d'attribution de l'Aide de PROXIMITÉ entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le bar-tabac-presse « LE BERGERAC », annexée à la présente délibération,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 9^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
(41 VOIX)
3 VOIX CONTRE**

- d'approuver l'octroi d'une aide de 3 995,19 € au bar-tabac-presse « LE BERGERAC » dans le cadre du dispositif « Aide de PROXIMITÉ »,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Développement économique à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le bar-tabac-presse « LE BERGERAC »,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNALITE DE COMMUNES
VIERZON
Sologne-Berry

François DUMON

Convention – n°01/24

DISPOSITIF AIDE DE PROXIMITÉ

ENTRE

La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, ayant son siège social sis 2, rue Blanche Baron à Vierzon (18100), représentée par son Président, Monsieur François DUMON, agissant es qualités et autorisé à la présente par la délibération DEL24/065 en date du 21 mars 2024, prise en application de la délibération du Conseil communautaire n° DEL 20/126 en date du 9 juillet 2020,

ci-après dénommée par les mots « **la Communauté de communes** » ou « la collectivité concédante ».

ET

L'entreprise Individuelle FANNY GERHARDT bar-tabac-presse « LE BERGERAC », immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 794 732 948 00022, ayant son siège au 2 Avenue du 14 Juillet – 18100 VIERZON, représentée par **Madame Fanny GERHARDT**, cheffe d'entreprise,

Ci-après dénommé « **le bénéficiaire** »

Vu notamment les articles L1511-2 et L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.11.08 des 9 et 10 Novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°23.10.11.59 du 24 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

Vu la délibération DEL n°23/179 de la Communauté de Communes en date du 9 novembre 2023 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

Vu la délibération DEL n°23/071 de la Communauté de Communes lors de sa séance du 22 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention du Fonds Partenarial Economie de Proximité ;

Vu le règlement (UE) N°2023/2831 de la COMMISSION du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ; ;

Vu la délibération DEL n°... de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 21 mars 2024 approuvant l'attribution d'une subvention de 3 995,19 € à l'Entreprise Individuelle FANNY GERHARDT dans le cadre du dispositif « Aide de PROXIMITÉ »,

Vu la demande faite par le bénéficiaire et enregistrée le 18 octobre 2023,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes éventuelles, pour accompagner le **programme de développement de l'entreprise** : investissement dans du matériel, dans l'aménagement de locaux, dans la mise aux normes, dans la transition numérique, dans la transition écologique et la responsabilité sociale.

Article 2 : Mise en œuvre, durée de la convention et date d'effet

- 2.1 Le suivi et la mise en œuvre de cette convention est assurée par la Direction des Affaires Économiques de la Communauté de communes.
- 2.2 A compter de la date de notification de la subvention, le bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois pour engager les travaux, et de deux ans pour les achever. Passé ce délai, la subvention sera purement et simplement annulée.

Article 3 : Montant de l'aide

Assiette retenue au titre des investissements éligibles : 13 317,30 € HT

Taux d'intervention retenu : **30 %**

Subvention attribuée au bénéficiaire: 3 995,19 €.

Article 4 : Obligations de l'entreprise et conditions d'utilisation de l'aide

- 4.1 L'entreprise s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement pour réaliser l'action prévue dans la convention.
- 4.2 L'entreprise ne peut employer tout ou partie de l'aide telle que définie à l'article 3 de la présente convention au profit d'un autre organisme privé, entreprise, société ou œuvre.
- 4.3 L'entreprise accepte que l'aide financière ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action.

Article 5 : Versement de l'aide

La subvention sera versée en une seule fois, **après exécution totale des investissements**, sur présentation de :

- Un état récapitulatif des dépenses HT dûment rempli, daté et signé par vous-même ainsi que par votre cabinet d'expertise comptable et avec le cachet de celui-ci ;
- Les factures acquittées correspondantes ;
- Une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;

Article 6 : Paiement de l'aide

Le paiement du par la Communauté de communes sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

Domiciliation	Code banque	Code guichet	N° de Compte	Clé RIB
CR CENTRE LOIRE	14806	18000	72033462710	70
IBAN : FR76 1480 6180 0072 0334 6271 070				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le bénéficiaire adressera à la Communauté de communes le nouveau relevé d'identité bancaire.

La Communauté de Communes se réserve le droit d'annuler le versement de la subvention :

- Au cas où les justificatifs demandés par la Communauté de communes ne seraient pas apportés en totalité dans le délai prévu à l'article 2,
- Si l'aide calculée sur les investissements est inférieure à **3 995,19 €**,
- Si l'opération n'est pas conforme à l'objet de la convention,
- Si les investissements programmés ou les dépenses retenues, n'ont pas été réalisées,

Article 7 : Engagement du bénéficiaire

- 7.1 Le bénéficiaire s'engage à fournir tout document qui lui serait demandé.
- 7.2 Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur un support visible au public, en respectant la charte graphique de la Communauté de communes, le soutien de la Communauté de communes.
- 7.3 Le bénéficiaire est le seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

Article 8 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 8.1 Le bénéficiaire s'engage à poursuivre avec la Communauté de communes des liens d'information et d'échange sur son évolution et son développement.
- 8.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté de communes de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification

de ses statuts, de changement d'adresse, de toute difficulté financière (risque de procédure collective, cessation de paiement...) et de toute forme de redressement judiciaire ou de liquidation de biens, pendant la durée de la convention.

- 8.3 La Communauté de communes se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée.

Article 9 : Modification du contrat

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 10 : Dénonciation et résiliation de la convention

- 10.1 La Communauté de communes peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent,
- 10.2 La Communauté de communes peut de même mettre fin à la convention sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans la convention.

Article 11 : Remboursement

En cas de cession ou de transfert de l'activité en dehors du territoire de la Communauté de communes dans les 3 ans suivant le versement de la subvention, cette dernière pourra être réclamée en tout ou partie.

Article 12 : Litiges

Tout litige, non réglé à l'amiable dans un maximum de 45 jours sera porté devant le Tribunal administratif d'Orléans.

**Fait en deux exemplaires originaux,
À Vierzon, le**

**POUR L'Entreprise Individuelle
(signature et cachet de l'entreprise)**

Fanny GERHARDT, Cheffe d'Entreprise

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
(signature et cachet)**



François DUMON, Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/066 POLITIQUE DE LA VILLE – PROJET CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » POUR LA PERIODE 2024-2030 – QUARTIER PRIORITAIRE CLOS DU ROY/CENTRE-VILLE – APPROBATION DU CONTRAT

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure un Contrat de Ville Unique pour la Ville et la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 portant sur les modalités de détermination des QPV dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la circulaire relative à la mixité sociale du 18 décembre 2023,

Vu le projet annexé de Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que ce contrat unique permet la mobilisation de l'ensemble des politiques de droit commun (éducation, emploi, justice, sécurité, transport...) afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires,

Considérant que le pilier « Développement économique et emploi » relève de la compétence de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver le Contrat de Ville pour la période 2024-2030,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation, l'économie solidaire et sociale à signer le contrat et toutes les actes nécessaires afférents à ce contrat.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/067 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 – SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS (CAP ENTREPRISE) - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18),

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association OREC18 porte l'opération de service de conseil et d'appui à la sécurisation des parcours et des emplois,

Considérant les objectifs de cette action :

- Faciliter l'accès et le maintien en emploi des personnes prioritaires du territoire par des actions de médiation vers et dans l'emploi,
- Accompagner les entreprises dans leurs pratiques d'intégration des nouveaux salariés et de gestion de leurs ressources humaines, depuis la phase de recrutement jusqu'à la période d'essai,
- Engager les entreprises à se mobiliser et à se donner les moyens de recruter autrement : anticiper, avec le collectif de travail, la définition et la mise en œuvre de parcours intégrant, parcours facilitant,
- Agir en partenariat avec les dispositifs de l'action sociale et de l'emploi, depuis la prescription jusqu'à la satisfaction des offres d'emploi au bénéfice des publics accompagnés,
- Favoriser les circuits courts entre chercheurs d'emploi, entreprises et acteurs de l'emploi locaux,
- Identifier dès l'entrée dans le service CAP Entreprise le public post-BAC désireux de reprendre un parcours universitaire et l'orienter si cela est possible vers le « Campus Connecté »

Considérant que l'association accompagne simultanément les entreprises et les chercheurs d'emploi,

Considérant que ce service mobilise différents leviers dans la relation avec :

- Les entreprises
- Les bénéficiaires
- Les partenaires

Considérant que les objectifs 2024 pour l'association OREC 18 sont notamment les suivants :

- Nombre total de bénéficiaires : 120 personnes (dont 50 allocataires du RSA et entre 30% et 37% de public QPV)
- Taux d'entretien de mise en relation sur un poste de travail à pourvoir : 65%
- Taux de personnes bénéficiant d'une formation interne : 50%
- Taux de sorties en emploi durable validé : 40%
- Taux de sortie en emploi toute durée / formation : 60%
- Taux d'entreprises prospectées : entre 200 et 250
- Nombre d'offres d'emploi captées : entre 150 et 200
- Nombre de RDV avec les candidats en entreprise : entre 100 et 200
- Nombre de personnes de niveau post-bac intégrant le « Campus connecté » : 5 - 8%

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 165 250 € TTC,

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)

- d'octroyer une subvention de 6000 € à l'association OREC 18 ((ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPÉTENCES 18), dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation , l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON
Sologne

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240402-DEL24068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/068 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 – FORMATION DE LANGUE FRANÇAISE DES PRIMO-ARRIVANTS FAVORISANT L'ACCES A L'EMPLOI - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION APPRENDRE LE FRANÇAIS (ALF)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association Apprendre Le Français,

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association Apprendre Le Français porte l'opération d'appui à la création/reprise d'entreprises sur les quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Faciliter l'intégration des primo-arrivants par l'apprentissage de la langue française,
- Œuvrer à l'inclusion sociale et l'émancipation,
- Favoriser l'accès à l'emploi,
- Lutter contre les inégalités,
- Certifier leurs acquis à partir du niveau A1.1 jusqu'au B1
- Faciliter leur intégration sociale et professionnelle

Considérant que l'objectif 2024 pour l'association Apprendre Le Français sera de soutenir 100 bénéficiaires dans l'apprentissage de la langue française,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 51 000 € TTC,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

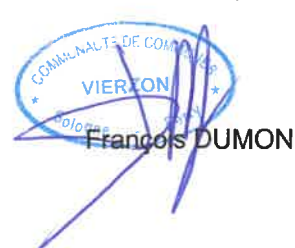
- d'octroyer une subvention de 3500 € à l'association Apprendre Le Français, dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation , l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/069 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 – APPUI A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association ANNA BGE CHER,

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,
Considérant que l'association ANNA BGE CHER porte l'opération d'appui à la création/reprise d'entreprises sur les quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprise des habitants des QPV,
Renforcer le travail sur la posture de chef(fe) d'entreprise et l'importance du réseau, notamment à destination des femmes des QPV,

Considérant que l'objectif 2024 pour l'association ANNA BGE CHER sera de soutenir 80 bénéficiaires dans l'accompagnement de leur projet,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 28 150 € TTC,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer une subvention de 3 000 € à l'association ANNA BGE CHER, dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation , l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du CONSEIL au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/070 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNERABLES VERS L'ACCES A L'EMPLOI - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LAASSO (LIEN ASSOCIATIF POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins),

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins) porte l'action d'interprétariat au service du secteur de l'insertion économique et de l'emploi,

Considérants que l'objectif de cette action est de continuer à mettre à disposition des publics issus des quartiers prioritaires à travers les structures d'accompagnement (Mission Locale, OREC 18, C2S..), les compétences des interprètes de l'association pour favoriser la résolution des freins à l'accompagnement vers l'emploi,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 59 400 € TTC,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins) , dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation , l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,


Zitony HARKET

Le Président,


Francois DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/071 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 – MOBILISATION VERS L'EMPLOI DES FEMMES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIDFF (CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles),

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles) porte l'opération de mobilisation vers l'emploi des Femmes des quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Construire ou structurer un projet professionnel concret et réaliste en adéquation avec les souhaits individuels à partir des compétences et des expériences de chacune,
- Comprendre les freins à la reprise d'une activité et les leviers : mobilité, formation, mise à niveau, comparabilité de diplôme, gestion familiale...,
- Déterminer ses compétences personnelles et/ou professionnelles, reprendre confiance en soi,
- Travailler sur la gestion des temps de vie et la relation aux autres,

Considérant que l'association CIDFF propose 2 sessions de 8 ateliers de 3 heures par atelier pour un groupe de 5 à 8 femmes de Vierzon,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 3 500 € TTC,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

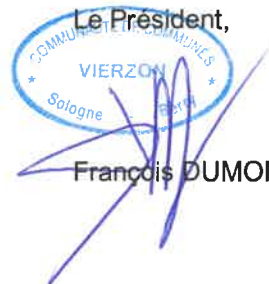
- d'octroyer une subvention de 1 300 € à l'association CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles), dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation, l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



Francis DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/072 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 – JOB DATING FNTEQ 2024, TROUVE UN JOB AUX PIEDS DES TOURS VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEDERATION NATIONALE DE TEQBALL (FNTEQ)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association Fédération Nationale de TEQBALL,

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association Fédération Nationale de TEQBALL porte l'action de favoriser l'insertion professionnelle en organisant des rencontres entre les entreprises locales et le public cible via des job dating sportifs,

Considérant les objectifs de cette action :

- Favoriser le retour à l'emploi des jeunes issus des QPV
- Donner envie de faire du sport pour améliorer sa santé, pour se sentir mieux dans sa peau
- Favoriser l'inclusion à travers un nouveau concept

Considérant que l'association Fédération Nationale de TEQBALL souhaite mettre en place une version innovante du Forum Emploi Sportif,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 20 000 € TTC,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer une subvention de 1200 € à l'association Fédération Nationale de TEQBALL, dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation, l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/073 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2024 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association ASER (Association Solidarités Emplois Ruraux),

Vu le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association ASER (Association Solidarités Emplois) porte l'opération de mise en œuvre d'actions créatrices de lien social et professionnel à destination des habitants des quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Développer, conserver du lien social en instaurant, par la convivialité, des temps d'échanges entre les salarié(es) d'ASER et les candidat(es), ayant le projet d'accéder à l'emploi
- Développer leurs compétences
- Réduire les freins d'accès et périphérique à l'emploi
- Informer sur les métiers en tension sur le bassin d'emploi de Vierzon
- Travailler en collaboration avec les autres structures intervenant sur le territoire

Considérant que l'objectif est de travailler sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, allocataires des minimas sociaux, et résidant dans les quartiers prioritaires inscrits dans le cadre de la politique de la ville,

Considérant que la réalisation des actions doit donc permettre de faciliter le retour à l'emploi,

Considérant que l'association ASER propose 7 actions collectives pour 2024,

Considérant que ces actions répondent à un besoin identifié dans une étape du parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois des quartiers de la politique de la ville,

Considérant que l'association ASER souhaite aider 20 bénéficiaires dans leur l'insertion socioprofessionnelle,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 12 949 € TTC,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 4^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer une subvention de 1000 € à l'association ASER (Association Solidarités Emplois Ruraux) , dans la programmation 2024 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'insertion, la formation , l'économie solidaire et sociale à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/074 TOURISME ET CONGRÈS – ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU GÎTE DE LA FEUILLARDERIE À VOUZERON

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, les articles L1411-1 et suivants, L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L3111-1 à L3114-7, R3126-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation, réuni le 18 janvier 2023 et le 13 juin 2023,

Vu la délibération DEL23/160 du 28 septembre 2023 approuvant l'affermage comme choix de mode de gestion déléguée au moyen d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour la gestion locative et l'entretien du gîte de la Feuillarderie à Vouzeron,

Vu le rapport de la Commission de Délégation de Service Public d'analyse des offres en date du 6 février 2024,

Considérant que l'avis d'appel à candidatures a été rendu public le 4 décembre 2023, sur les supports suivants :

- la plateforme achat public : <http://www.achatpublic.com> – Avis n°4024509
- le site Internet de la Communauté de communes : <http://www.cc-vierzon.fr>
- le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics : <https://www.boamp.fr> – Avis n°23-168780,

Considérant que la date et heure limites de remise des candidatures et des offres a été fixée au vendredi 12 janvier 2024, 12h,

Considérant que trois candidatures ont été déposées dans les temps :

- 1- Madame DECARSIN
- 2- Monsieur BLIN –SARL AAPS
- 3- Monsieur SOUBIELLE

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 6 février 2024, a rejeté les candidatures de Monsieur BLIN et de Monsieur SOUBIELLE et a retenu la candidature de Madame DECARSIN pour la phase de négociations,

Considérant que la phase de négociation s'est déroulée le 12 février 2024 et que la candidature de Madame DECARSIN a été retenue définitivement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'attribuer la délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement du Gîte de la Feuillarderie à Vouzeron à Madame DECARSIN Florence – Laugère - 18330 VOUZERON,
- d'autoriser le Président de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès, et Canal de Berry à Vélo, à signer le contrat de délégation de service public par affermage pour une durée de 3 ans, t prenant effet au 1^{er} mai 2024,
- de fixer la redevance due par le délégataire à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pour un montant annuel de 18 000 € nets de taxes, soit 1 500 € nets de taxes par mois, payables à terme échu,
- d'inscrire la recette au budget Tourisme et Congrès.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE
POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT
DU GITE DE GROUPE INTERCOMMUNAL DE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON
VALANT CAHIER DES CHARGES**

Entre les soussignés

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ayant son siège social sise 2 rue Blanche Baron, à Vierzon (18100), représentée par son Président, Monsieur François DUMON, agissant ès qualités et autorisé à la présente par délibération DEL20/133 du 9 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président,

Ci-après désigné « le délégant »

ET

Monsieur/Madame..... Florence Decarsin
Représentant

la société/association..... GLF Hébergements

Immatriculée au RCS sous le n°..... en cours

OU

Date et n° d'enregistrement des statuts associatifs en sous-Préfecture.....

Domicilié(e) à Laugère 18330 Vouzeron

Ci-après désigné « le délégataire »

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Préambule

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry dont le siège est situé à Vierzon (18100), au titre de sa compétence « Tourisme » gère, exploite et entretient le Gîte de la Feuillarderie à Vouzeron.

Ce gîte, d'une capacité maximale de 40 couchages répartis en 11 chambres, est ouvert à la location pour des groupes les week-ends, en semaine, mais aussi à des clients en chambre individuelle, et ce toute l'année sans interruption, de janvier à décembre.

Des séminaires et réunions peuvent également y être accueillis. Le gîte est en effet doté d'une salle de réception, avec une cuisine attenante, pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes.

Le gîte de la Feuillarderie a fait l'objet de travaux de rénovation et de sécurisation en 2019.

Actuellement en gestion directe, la Communauté de communes VSB envisage de la confier à un tiers pour le développement de l'activité locative du gîte et son entretien.

1. Objet du contrat de Délégation de Service Public

La délégation porte sur un contrat d'affermage pour la gestion d'un gîte de groupes de 40 couchages, composé de 2 bâtiments.

Pour la Communauté de communes, l'enjeu de cette délégation est :

- De bénéficier du savoir-faire d'un professionnel intervenant dans le respect des orientations de la Communauté de communes,
- De garantir un niveau de qualité des services et prestations élevé notamment dans la continuité des prestations actuelles du gîte,
- D'intéresser l'exploitant au développement de l'activité en lui permettant de tirer profit de sa bonne gestion.

Les stipulations du présent document ont pour objet de confier au délégataire, à ses risques et périls, l'exploitation du gîte de groupe La Feuillarderie situé à Vouzeron par la fixation des règles de son fonctionnement, les définitions des obligations respectives des parties, les définitions des caractéristiques des prestations attendues du délégataire.

Le délégataire accepte de prendre en charge la gestion, la promotion, le développement et l'exploitation de l'équipement ainsi que son entretien et tous les travaux nécessaires à la continuité et à la qualité du service public et ce, selon les conditions fixées par le cahier des charges.

Pour assurer cette mission, le délégant met à disposition du délégataire l'équipement : un gîte de groupe, composé de 2 bâtiments, d'une cour et d'un terrain, situé 3 route de Vierzon à Vouzeron (18330).

Le délégataire est autorisé, à titre de rémunération, à percevoir sur les usagers des redevances.

2. Equipements et conditions de mise à disposition

2.1 Descriptif cadastral

Section AL 01 (Extrait cadastral joint en ANNEXE 1)

- ❖ Parcelle 234 Cour intérieure et 2 bâtiments
- ❖ Parcelle 231 et 233 Parking et espaces verts

2.2 Descriptif des équipements

En Sologne, gîte de groupe aménagé dans un bâtiment solognot du XVIIIe rénové dans un petit bourg calme - Cour et grand terrain – Terrasse
11 chambres (40 lits 90 cm dont 16 superposés) toutes avec salle d'eau/wc - Salle commune et coin détente dans un bâtiment séparé - Cuisine équipée à disposition

Le site est composé de 2 bâtiments :

- Bâtiment 1 :
 - o Rez-de-chaussée : entrée, chambres avec salle d'eau/WC
 - o Etage : espace bureau, chambres avec salle d'eau/WC
- Bâtiment 2 :
 - o Salle commune d'activité et de restauration – capacité 50 personnes
 - o 1 cuisine toute équipée
 - o 2 toilettes avec 1 PMR
 - o 1 espace Mezzanine

Soit une capacité d'accueil de 40 personnes en couchage.

2.3 Conditions

- Installations

Le délégataire prend les terrains et les installations dans l'état où ils se trouvent à la date de signature du contrat sans pouvoir réclamer aucune indemnité ou réparation de la Communauté de communes pour quelque cause que ce soit.

Le délégataire ne pourra procéder à aucune modification des installations mises à disposition sans l'accord du délégant.

A l'échéance du contrat de délégation de service public, le délégataire procédera, à ses frais, à la remise en état initial des installations et équipements mis à disposition sauf si avis contraire de la Communauté de communes.

- Réservations et contrats en cours

La Communauté de communes, dans un souci de continuité de service, continue la prise de réservation aux conditions en vigueur.

Le délégataire retenu s'engage à honorer les engagements de réservation pris avant la signature du contrat de délégation de service public.

La Communauté de communes s'engage à transférer les contrats de réservations déjà engagées au bénéfice du délégataire et à lui reverser les arrhes perçues au titre de ces réservations. Les usagers en seront informés par courrier. En cas d'annulation d'une réservation, le remboursement des arrhes (sous conditions) sera à la charge du délégataire.

La liste des réservations engagées sera communiquée à la signature du contrat et jointe en annexe.

3. Organisation générale de l'exploitation

3.1 Condition d'exercice du service délégué

La Communauté de communes remettra au délégataire un équipement en état de fonctionner.

Le gîte est labellisé Gîtes de France depuis 2018.

Le délégant prendra à sa charge l'adhésion au label pour l'année 2024 et informera les Gîtes de France du Cher des nouvelles conditions d'exploitation du Gîte à la signature du contrat.

Le délégataire s'engage à adhérer au label pour les 2 années suivantes de la délégation de service public.

Le gîte de La Feuillarderie étant classé 3 épis, le délégataire s'engage à conserver ce niveau de classement. Les visites d'agrément seront à la charge du délégataire.

3.2 Missions confiées au délégataire

Missions d'accueil et d'information des visiteurs

- Accueil téléphonique et physique conforme aux prescriptions qualité du classement et/ou des labels
- Information de la clientèle sur la destination touristique Berry-Sologne, les possibilités d'activités, les animations et manifestations sur la commune et alentours
- Un règlement intérieur du gîte à destination des usagers sera à établir par le gestionnaire et soumis à la validation de la Communauté de communes pour affichage dans les locaux.

Missions d'hébergement

- Accueil des usagers, contrôle des entrées et sorties en début et fin de séjour (signature d'un état des lieux)
- Proposition des formules d'hébergement :
 - o Groupes : gîte complet ou ½ gîte, en semaine et week-end
 - o Individuels : nuitées, en semaine et week-end
- Encaissement des arrhes de réservation et des loyers
- Encaissement de la taxe de séjour et reversement à la Communauté de communes, organisme collecteur
- Maintien de l'offre actuelle de services :
 - o Mise à disposition des usagers de linge de lit en parfait état de propreté
 - o Forfait ménage (optionnel)

Entretien courant du gîte et de ses abords

- Entretien courant et petites réparations du bâtiment et des abords, des équipements, des locaux, des mobiliers remis par la Communauté de communes ou acquis ultérieurement par celle-ci.
- Connaissances et respect des textes, règlements et consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur
- Maintien en l'état de la sécurité des locaux
- Prise en compte du développement durable : gestion de l'eau, des consommations électriques, gestion et tri des déchets

Gestion

- Gestion, comptabilité, facturation
- Assurance des biens et locaux en qualité de fermier
- Rédaction d'un rapport annuel d'exploitation
- Rémunération, gestion, encadrement et formation de personnel le cas échéant

Mission de promotion

- Le délégataire fera son affaire de la bonne promotion du gîte.
- Contact régulier avec les organismes locaux de promotion tels que l'Office de Tourisme de la destination, situé à Vierzon, Berry Province, Gîtes de France du Cher...
- Présence sur les réseaux sociaux.

Le candidat peut proposer différents outils de promotion tels qu'un blog, site Internet, prospectus, livret d'accueil, ...

Dans son offre, le candidat s'engagera à réaliser l'ensemble des prestations ci-dessus explicitées. Il développera, pour chacune d'entre elles, l'organisation qu'il entend mettre en œuvre.

3.3 Prestations complémentaires

Ces prestations ne sont pas exigées dans le cadre de la consultation mais le candidat est libre de vouloir développer des services qu'il juge adaptés pour les usagers.

Développement de la qualité des services

Le candidat pourra faire toute proposition de modifications des conditions d'exploitation du service, afin d'améliorer la qualité de l'offre de prestations et pourra proposer des services complémentaires (ex. : mise à disposition de linge de toilettes, proposition d'un service de petit-déjeuner, d'encas, mise à disposition de jeux de société, livres ...)

3.4 Période d'ouverture

Le gîte de la Feuillarderie est ouvert toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3.5 Politique tarifaire

L'ensemble des tarifs et la politique commerciale du gîte sont approuvés chaque année par la Communauté de communes.

Les tarifs actuellement pratiqués sont joints en ANNEXE 2.

Le délégataire peut proposer dans son offre la politique tarifaire qu'il entend pratiquer concernant les tarifs de location du gîte mais aussi des services supplémentaires qu'il souhaite proposer. Cette politique tarifaire devra faire l'objet d'une approbation préalable par un vote du Conseil Communautaire.

Le délégataire pourra faire évoluer son offre de services ainsi que les tarifs (nouvelles prestations aux usagers, évolution des coûts de l'énergie, augmentation des dépenses liées au fonctionnement du gîte), en les soumettant à l'appréciation préalable de l'autorité délégante.

Ceux-ci pourront être modifiés sur proposition du délégataire et après le vote des tarifs par le Conseil Communautaire.

La grille tarifaire devra être rendue publique par au moins un affichage papier sur le lieu d'activité.

4. Moyens nécessaires à l'exploitation

4.1 Moyens matériels

Pour la mise en œuvre de sa mission, il sera mis à disposition du délégataire l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers existants.

La Communauté de communes fournit 2 bâtiments équipés des principaux mobiliers :

- Gros équipements fixes de cuisine et petits matériels (électroménager mobile, matériel d'entretien, etc ...)
- Literie
- Autres mobiliers : tables, chaises
- Éléments de décoration

Un état des lieux contradictoire, avec inventaire des biens immobiliers et mobiliers, sera établi et annexé à la signature du contrat.

L'inventaire détaillé sera actualisé autant que de besoin.

Équipements complémentaires

En lien avec son projet de développement, le délégataire assurera, en tant que de besoin, l'équipement complémentaire du gîte pour sa bonne exploitation.

Dans son offre, le candidat indiquera la liste valorisée du matériel qu'il envisage de fournir. Il pourra formuler toute proposition d'équipement complémentaire à ce que la Communauté de communes met à disposition.

A la fin du contrat, ces équipements complémentaires restent la propriété du délégataire et lui reviendront de plein droit.

Nota-Bene : L'ensemble des biens immobiliers et des équipements mis à disposition du délégataire par la Communauté de communes relève de son domaine public et reviendront gratuitement à la Communauté de communes au terme de la délégation de service public.

4.2 Moyens humains

Le délégataire fera son affaire de l'embauche et de la gestion du personnel nécessaire à l'exploitation du service délégué, en nombre et en qualification suffisants, conformément aux lois, règlement et conventions collectives en vigueur. Le personnel reste sous sa responsabilité et est rémunéré par ses soins.

Le délégataire devra être en conformité avec la réglementation en vigueur concernant l'accueil du public au regard de la capacité de la structure (ERP classé en 5^e catégorie) et concernant l'Hygiène Alimentaire et Sécurité en cas de proposition de service de petite restauration (petits-déjeuners, en-cas).

Ces justificatifs (attestations de formation, permis d'exploitation pour licence de restauration) seront annexés au contrat à la signature ou postérieurement si le candidat doit passer ces formations, dans ce cas produire le justificatif d'inscription.

Dans son offre, le candidat présentera l'organisation en moyens humains qu'il entend mettre en œuvre.

5. Entretien courant et gros entretien

La Communauté de communes aura la charge des grosses réparations définies à l'article 606 du Code Civil, notamment les réparations des gros murs et des voûtes ainsi que le rétablissement des poutres et des couvertures entières.

Conformément à l'article 605 du Code Civil, si ces réparations sont occasionnées par un défaut d'entretien de la part du délégataire, ces réparations sont à la charge de ce dernier.

Le délégataire prendra à sa charge les travaux d'entretien courant et les réparations locatives tels que listés dans le décret N°87-712 du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives.

Le délégataire ne pourra apporter aucune modification aux biens et équipements mis à sa disposition sans l'accord exprès et préalable de la Communauté de communes et sans l'obtention de toutes les autorisations administratives.

Le contrat de délégation de service public détaille de manière précise la répartition des charges d'exploitation et d'entretien entre la Communauté de communes et le délégataire.

Renouvellement des équipements

La Communauté de communes assurera le renouvellement des biens matériels et équipements qu'elle met à disposition.

Le délégataire, lui, assurera le renouvellement des biens qu'il fournit.

6. Sécurité et assurance

Le délégataire fera son affaire des assurances destinées à le garantir contre les risques inhérents tant à l'entretien qu'à l'exploitation (ou le défaut d'exploitation) des équipements nécessaires au fonctionnement des activités et services vis-à-vis des tiers et des usagers.

La Communauté de communes organisera le contrôle annuel des équipements incendies (extincteurs) et des visites annuelles de contrôle des installations électriques. Le coût des visites sera à la charge du délégataire.

Le délégataire est tenu de prendre toutes les dispositions utiles pour qu'en cas d'accident ou d'incendie, les services de secours et de lutte contre l'incendie soient avisés et puissent intervenir sans délai. La Communauté de communes sera immédiatement tenue informée de tout accident ou incendie intervenant sur la voie.

Le délégataire est tenu de se conformer aux règlements en vigueur concernant son activité et de respecter les obligations des ERP de 5e catégorie avec locaux de sommeil. Ce classement ERP impose de respecter certaines réglementations, notamment dans le domaine de la sécurité incendie.

Un plan d'intervention et de secours précisera les règles à respecter en cas d'accident ou d'incendie (alerte des services de secours et de lutte contre l'incendie).

Le délégataire est tenu, conformément à la loi, de contracter une assurance « responsabilité civile ». Les assurances souscrites comporteront une clause de renonciation à recours contre la Communauté de communes.

La Communauté de communes sera destinataire des attestations d'assurance.
Le délégataire aura l'entière responsabilité des dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir de son fait ou de celui des personnes agissant pour son compte et garantit la Communauté de communes contre tous les recours et / ou condamnation de ce chef.

7. Gestion et recettes d'exploitation

Le délégataire dispose des pouvoirs les plus larges en ce qui concerne la gestion et l'organisation de son activité, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur.

Le délégataire se rémunérera sur les usagers à ses risques et périls.

8. Clauses financières : redevance, caution et indemnisation

Redevance

La redevance est fixée par l'autorité délégante pour un montant annuel 18 000 € net de taxes, soit 1 500 € net de taxes par mois, payable à terme échu au comptable de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, dès réception de l'avis de somme à payer.

A titre informatif, les recettes prévisionnelles sont estimées de 55 000€ à 60 000€ par an (selon tarifs de location actuellement en vigueur).

Un détail des dépenses / recettes pour l'année 2022 et l'année 2023 (à date de la consultation) est jointe en ANNEXE 3.

Caution

A la signature de la délégation de service public, le délégataire s'oblige à fournir à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, une caution d'un montant de 1 500 €, à consigner en dépôt entre les mains du Trésorier principal.

Sur le cautionnement pourront être prélevées, notamment, les pénalités et les sommes restant dues à la Communauté de communes (redevance principalement) en vertu du présent contrat.

La restitution de cette caution se fera en fin de contrat après un état des lieux contradictoire et déduction faite d'éventuels travaux, dégradations et matériel hors d'usage.

9. Charges de fonctionnement, impôts et taxes

Le délégataire devra supporter :

- Les impôts et taxes de toute nature (hors taxes foncières),
- Les frais de personnel,
- Les frais d'entretien courant des biens mis à disposition,
- Les frais de fourniture et de fluides, notamment eau, électricité, gaz, téléphone, ...
- Et plus généralement tous les autres frais et charges inhérents à l'activité déléguée et qui incombent généralement à un délégataire.

Contrats en cours :

Le délégataire devra reprendre ou dénoncer l'ensemble des contrats affectés à l'exploitation du gîte en cours au jour de la conclusion de la délégation de service public.

Les contrats et abonnements concernent :

- Eau, électricité, gaz,
- Assurances,
- Téléphonie et internet,
- Contrôle obligatoire et maintenance des installations électriques et de secours,
- ...

La liste des contrats en cours sera annexée au contrat.

10. Répartition des rôles délégant / délégataire

Objet	Délégataire	Communauté de communes
Nature des travaux supportés	Travaux d'entretien courant, de renouvellement à l'identique Travaux d'amélioration	Grosses réparations (clos et couvert) Mise aux normes Travaux d'investissement Validation des travaux d'amélioration à l'initiative de l'exploitant
Financement du service rendu	Perception des paiements des usagers Paiement d'une redevance à la Communauté de communes Collecte de la taxe de séjour et reversement à la collectivité	Perception de la redevance en contrepartie de la mise à disposition du domaine public Perception de la taxe de séjour
Gestion des relations avec les usagers	Responsabilité de l'exploitant	Sous le contrôle de la collectivité
Gestion du personnel	Responsabilité de l'exploitant	

Tarifs applicables	Proposés et appliqués par le gestionnaire	Soumis à validation et approbation préalables par la collectivité délégante par un vote du Conseil communautaire
Contrôle du service public	Remise d'un rapport annuel d'exploitation détaillé	Obligation de contrôle de la qualité du service rendu et de la bonne gestion du service Pouvoir de modification du contrat et de sanction du contractant le cas échéant

11. Durée du contrat de délégation de service public

Le contrat de délégation de service public par affermage est conclu pour une durée de 3 ans maximale, à compter du mercredi 1^{er} mai 2024.

Il prendra fin au 30 avril 2027.

12. Dénonciation

En vertu des articles L.3136-1 et suivants du Code de la commande publique, seul le délégant a le pouvoir de dénoncer le présent contrat par anticipation et de manière unilatérale :

- 1) « En cas de faute d'une gravité suffisante du délégataire » : en cas d'inexécution, d'exécution insuffisante ou de mauvaise exécution des conditions fixées par la présente ou de faute grave (non-respect de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire notamment),
- 2) « Pour un motif d'intérêt général » et ce sans qu'il lui soit nécessaire de justifier davantage,
- 3) En cas de modification de situation du titulaire qui ne lui permettrait plus de garantir la bonne gestion du gîte dans les conditions fixées par le présent contrat,

Le titulaire s'interdit toute demande d'indemnité à l'issue d'un préavis de trente jours lui étant adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le retour des biens à la Communauté de communes n'entraînera de part et d'autre le versement d'aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit et en va de même pour les améliorations et embellissements apportés aux locaux par le titulaire.

Cas de force majeure

En cas de force majeure (épidémie, sinistre, catastrophe naturelle ...) rendant l'exploitation du gîte impossible pour le délégataire et où le délégataire serait légitime à obtenir la dénonciation du contrat : les parties s'accordent pour se rencontrer et discuter des mesures à prendre comme suspendre la redevance due par le délégataire à la Communauté de communes ou décider de la résiliation du contrat par le délégant.

13. Contestation

Toutes difficultés ou contestations qui s'élèveraient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, et qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au tribunal administratif d'Orléans 28 Rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 01 (02 38 77 59 00).

15. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile :

- La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry élit domicile à VIERZON (18100), 2 rue Blanche Baron,
- Le titulaire élit domicile en son siège social.

Fait à Vierzon, le **03 AVR. 2024**

Pour le délégataire,



Pour le délégué,
la Communauté de communes
Vierzon-Sologne-Berry,

Le Président,




François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/075 **TOURISME ET CONGRÈS - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL POUR LES AIRES D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS DE NEUVY-SUR-BARANGEON ET THÉNIoux ET CONTRAT DE GESTION COMMERCIALE POUR L'AIRES DE SERVICES DE MERY-SUR-CHER AVEC LA SOCIÉTÉ CAMPING-CAR PARK ET FIXATION DES REDEVANCES**

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, de par sa compétence « tourisme » assure la gestion des aires de camping-car sur son périmètre,

Considérant la volonté de la Communauté de communes d'aménager deux aires d'étape pour camping-cars à Neuvy-sur-Barangeon et Thénieux et de réhabiliter l'aire de service pour camping-cars de Méry-sur-Cher, afin d'améliorer l'accueil des visiteurs en itinérance ainsi que la qualité des services proposés aux usagers, dans une dynamique de valorisation des territoires ruraux,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a lancé, le 9 juin 2023, une consultation de marché public pour les équipements, la gestion et la communication/promotion de de deux aires d'étape pour camping-cars à Neuvy-sur-Barangeon et Thénioux et de l'aire de service pour camping-cars de Méry-sur-Cher,

Considérant qu'à l'issue de la consultation, la société Camping-Car Park – 3, rue du Docteur Ange Guépin 44120 PORNIC – a été retenue et notifiée le 25 septembre 2023,

Considérant que la gestion de ces aires de camping-cars par la société Camping-car Park relève du régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public qui fait l'objet de la signature d'une convention d'occupation du sol pour la gestion des aires d'accueil de Neuvy-sur-Barangeon et de Thénioux conclue pour une durée de dix (10) ans et d'un contrat de gestion commerciale pour l'aire de service de Méry-sur-Cher conclu pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'une année,

Considérant qu'un contrat de garantie et de maintenance pour chacune des aires est annexé à la présente convention d'occupation du sol et au contrat de gestion commerciale,

Considérant qu'en contrepartie de l'occupation, la société Camping-car Park versera à la Communauté de communes une redevance d'occupation et de gestion assujettie à la TVA reposant sur une part fixe forfaitaire et une part variable

Considérant qu'il convient de fixer le montant des redevances d'occupation et de gestion comme suit :

- Pour l'aire d'étape de Neuvy-sur-Barangeon :
 - o Une part fixe forfaitaire annuelle d'un montant de 3 500 € TTC
 - o Une part variable (déduction faite de la part fixe) équivalente à 66,66% du chiffre d'affaires
Hors taxe de séjour qui sera facturée au réel aux usagers de l'aire par le gestionnaire et reversée dans son intégralité à la collectivité.
- Pour l'aire d'étape de Thénioux :
 - o Une part fixe forfaitaire annuelle d'un montant de 3 500 € TTC
 - o Une part variable (déduction faite de la part fixe) équivalente à 66,66% du chiffre d'affaires
Hors taxe de séjour qui sera facturée au réel aux usagers de l'aire par le gestionnaire et reversée dans son intégralité à la collectivité.
- Pour l'aire de services de Méry-sur-Cher :
 - o Une part variable équivalente à 66,66% du chiffre d'affaires

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation du sol pour la gestion des aires d'accueil de Neuvy-sur-Barangeon et de Thénioux conclue pour une durée de dix (10) ans et le contrat de gestion commerciale pour l'aire de service de Méry-sur-Cher conclu pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'une année, avec la société Camping-Car Park,
- d'autoriser le Président à signer les contrats de garantie et de maintenance pour chacune des 3 aires annexés à la convention d'occupation du sol pour la gestion des aires d'accueil de Neuvy-sur-Barangeon et de Thénioux et au contrat de gestion commerciale pour l'aire de service de Méry-sur-Cher,

- de fixer le montant des redevances d'occupation et de gestion des deux aires d'étape pour camping-cars de Neuvy-sur-Barangeon et Thénioux et de l'aire de service pour camping-cars de Méry-sur-Cher comme suit :
 - Pour l'aire d'étape de Neuvy-sur-Barangeon :
 - o Une part fixe forfaitaire annuelle d'un montant de 3 500 € TTC
 - o Une part variable (déduction faite de la part fixe) équivalente à 66,66% du chiffre d'affaires Hors taxe de séjour qui sera facturée au réel aux usagers de l'aire par le gestionnaire et reversée dans son intégralité à la collectivité.
 - Pour l'aire d'étape de Thénioux :
 - o Une part fixe forfaitaire annuelle d'un montant de 3 500 € TTC
 - o Une part variable (déduction faite de la part fixe) équivalente à 66,66% du chiffre d'affaires Hors taxe de séjour qui sera facturée au réel aux usagers de l'aire par le gestionnaire et reversée dans son intégralité à la collectivité.
 - Pour l'aire de services de Méry-sur-Cher :
 - o Une part variable équivalente à 66,66% du chiffre d'affaires
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget Tourisme et Congrès.

Le secrétaire de séance,


Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



CAMPING-CAR PARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Annexe n°4

CONTRAT DE GARANTIE ET DE MAINTENANCE



Aire de : **MÉRY-SUR-CHER**

Adresse du site :

Date :

N° de contrat :



CAMPING-CAR PARK

Préambule

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

CAMPING-CAR PARK

SAS au capital de 104 794 €

Représentée par Monsieur Olivier COUDRETTE, en qualité de Directeur Général, Ci-après désignée « CCP »

ET

Nom : Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Forme juridique : Communauté de Communes

Dont le siège social est situé : 2 Rue Blanche Baron

SIRET : 20009056100016

Représentée par : Monsieur François DUMON

En qualité de : Président

Téléphone : 02 48 71 35 78

Email : contact@cc-vierzon.fr

Déclarant avoir tout pouvoir à l'effet des présentes,
Ci-après désigné « le PARTENAIRE »

I- Objet du Contrat

Le présent contrat inclut la garantie (12 mois) ainsi que la maintenance des équipements à compter du 13e mois. La garantie des équipements sera activée à réception de ce contrat signé.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CCP accepte d'effectuer, pour le compte du PARTENAIRE, une intervention. Pour cela, CCP s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques qu'il juge nécessaires.

II- La Garantie des équipements - durant les 12 premiers mois pour tous les équipements

La durée de garantie de 12 mois court à compter de la date de réception des équipements par le partenaire, figurant sur le bon de réception signé.



CAMPING-CAR PARK

III- La maintenance - à compter du 13ème mois après la réception des équipements

1- Définition

La maintenance comprend :

- **la télémaintenance 365 j/an 7 jours sur 7**, le dépannage ponctuel de blocage(s) d'équipement(s), la détection et traitement à distance du dysfonctionnement constaté, la remise en fonctionnement normal dans la limite des possibilités techniques et sous réserve de connexion Internet.
- **1 visite préventive par an incluant :**
 - Le contrôle de l'état général, mécanique et électrique de chaque appareil,
 - Le nettoyage, la lubrification, les réglages nécessaires au bon fonctionnement des organes mécaniques,
 - La vérification, le nettoyage nécessaire des organes électriques,
 - Les essais et la vérification des performances des appareils dans les conditions normales d'utilisation,
 - Vérification du fonctionnement de chaque équipement, tests, réglages, optimisation,
 - Contrôle de l'entretien préventif et curatif,
 - Recommandations éventuelles pour améliorer l'entretien et le rendement des équipements/ou installations en fonction de leur état.
- **La réparation des équipements, pièces, main-d'œuvre et déplacements.**
- **La prise en charge par CAMPING-CAR PARK des supports tarifaires numériques de l'aire inclus dans le pack communication CAMPING-CAR PARK.**
- **La mise à jour du logiciel de gestion en cas d'évolution**

La télémaintenance nécessite que le système de gestion soit connecté à Internet ainsi qu'à l'électricité. Dans le cas où CAMPING-CAR PARK n'a pas fourni l'armoire TGBT et/ou la connexion Internet, votre installation devra scrupuleusement respecter nos prérequis.

Aucune intervention sur site ne sera effectuée sans avoir au préalable diagnostiqué à distance et tenté un dépannage en télémaintenance.

Le diagnostic sera réalisé par téléphone avec une personne ressource dépendant du partenaire. A défaut de résolution à distance, CCP interviendra sous 48 heures ouvrées.

2- Justifications d'intervention

Tous les travaux d'entretien effectués par CCP sur chaque équipement, seront consignés sur un rapport d'intervention dont 1 exemplaire validé par le partenaire.

Ce rapport d'intervention permettra de suivre l'évolution et l'efficacité de l'entretien prodigué au matériel.

A l'occasion de chaque visite de maintenance préventive, le technicien de CCP transmettra au Partenaire ou à son représentant désigné, un rapport d'intervention permettant de vérifier la bonne exécution du Contrat.

Sur ce rapport seront portées les indications suivantes :

- La date de la visite,
- Le nom du technicien,
- Les anomalies constatées,



CAMPING-CAR PARK

- Les travaux effectués,
- Le temps passés
- Les sous-ensembles et pièces détachées remplacés,
- Les recommandations.

Toute contestation éventuelle qui n'aura pas été formulée sur ce document, ne pourra être prise en considération.

Le présent contrat comprend les prestations indiquées ci-dessous.

3- Équipements concernés par le contrat de maintenance

Quantité	Désignation
1	Borne de services TOUT EN UN

IV- Délai d'intervention garanti

CCP s'engage à intervenir, dans un délai de 48 (quarante-huit) heures ouvrées à compter de la réception de la demande du Partenaire ou de son représentant désigné.

Les demandes doivent être effectuées par mail à l'adresse ci-dessous : supp.tech@campingcarpark.com ou suivi.technique@campingcarpark.com

CCP ne peut être tenu pour responsable d'un retard dû à un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté tels que grèves, manifestations de rue, intempéries, accidents, encombrements routiers...

V- Prestations non-couvertes

Les prestations non comprises au titre du Contrat sont :

- La réparation de tous dégâts provoqués par l'eau, le feu, la foudre et de façon générale tout sinistre ou accident susceptible de détériorer les équipements et n'ayant pas son origine dans le fonctionnement du matériel
- La réparation de toute panne due à l'utilisation de matériels ou produits consommables ne répondant pas aux normes de fabrication ou d'utilisation définies par CCP
- Les interventions consécutives à la négligence des utilisateurs, non-respect du règlement intérieur par les usagers, aux détériorations causées par des tiers (Accident, Bris de bras...)

Le prix d'une prestation non comprise au contrat comprend le nombre d'heures passées pour réaliser les réparations, auquel sera ajouté le forfait déplacement entre le siège de CCP (Pornic 44210) et le lieu d'intervention.



CAMPING-CAR PARK

Les travaux seront facturés sur la base des tarifs en vigueur de CCP, le jour de l'intervention et payables selon les conditions mentionnées sur la facture.

Les équipements non repris en Annexe 1 de la présente convention ne sont pas couverts par le contrat de maintenance.

VI- Durée du contrat

Le présent Contrat est établi pour une durée de 1 ans. Il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 année, sauf dénonciation écrite de l'une des parties, donnée à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception, 3 (trois) mois au moins avant la date d'échéance du Contrat.

Le non-respect de la durée de dénonciation entraînera automatiquement la facturation d'une annuité supplémentaire et ce, notamment pour dédommager l'Entreprise des frais engagés dans la perspective d'une poursuite du Contrat.

I- Prix du contrat

L'exécution des prestations définies dans le présent contrat sera assurée moyennant le règlement d'un montant annuel de 8% HT du coût total des équipements, plafonné à 2500 € HT.

A TITRE EXCEPTIONNEL, LE COÛT DU CONTRAT DE LA BORNE DE SERVICE TOUT EN UN DE MÉRY SUR CHER EST OFFERT, en complément de la maintenance de NEUVY SUR BARANGEON et de THÉNIoux .

VII- Conditions générales du contrat de maintenance

Le changement de propriétaire n'entraînera en aucun cas la résiliation du Contrat. Les documents et correspondances le concernant doivent être transmis au successeur sous la seule responsabilité du prédécesseur.

Tout différend qui pourrait survenir durant l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sera porté devant les juridictions compétentes.



CAMPING-CAR PARK

Signature

Pour CAMPING-CAR PARK

A Pornic

Le :

Signature :

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour le Partenaire

Fait à *Vierzon*

Le :

21 MARS 2024

Signature :

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Fait, en double exemplaire



Annexe 1 - Équipements garantis

	Durée de garantie (année)	Couvert par le contrat de maintenance
Borne d'entrée et Borne de sortie		
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Ecran	1	X
Détecteur de boucle	1	X
Lecteur RFID	1	X
Chauffage	1	X
Thermostat	1	X
Barrière		
<i>Lisse(s)</i>	<i>consommable (hors contrat de maintenance)</i>	
Logique	1	X
Moteur - Variateur	1	X
Détecteur de boucle	1	X
Automate		
Ecran tactile, son alimentation et son cordon DB9PC	1	X
Rétro éclairage	1	X
TPA et adaptateur	1	X
Alimentation TPA	1	X
Distributeur de PE	1	X
Alimentation Distri PE 24v	1	X
Onduleurs	1	X
Assignateur	1	X
Ordinateur et son alimentation PC	1	X
Switch	1	X
Alimentation Switch	1	X
Switch POE	1	X
Alimentation Switch POE	1	X



CAMPING-CAR PARK

Chauffage	1	X
Réhausse de distri	1	X
Filtre d'aération	1	X
Platine TGBT		
Onduleurs	1	X
Borne de services classique		
Colonnettes	1	X
Bouton Marche/arret	1	X
Tête Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
Borne de services connectée		
Colonnettes	1	X
Bouton Marche/arret	1	X
Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Lecteur RFID	1	X
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
Borne tout en UN		
Colonnettes	1	X
Onduleurs	1	X
TPA et adaptateur	1	X
Bouton Marche/arret	1	X



CAMPING-CAR PARK

Tête Electrovannes	1	X
Cordon chauffant	1	X
Lecteur RFID	1	X
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
TGBT Mono / Tri		
Onduleurs	1	X
Bornes électriques connectées		
Automatisme de connexion	1	X
Vidéo Surveillance		
NAS et son alimentation	1	X
Disque Dur	1	X
Caméras	1	X
Support de caméra	1	X
WIFI		
Routeur et son alimentation	1	X
Antenne	1	X
Injecteur POE	1	X
Borne wifi (antenne et injecteur)	1	X
Kit sanitaires		
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Lecteur RFID	1	X
Bouton Simple	1	X
Gache ou Aimant	1	X



CAMPING-CAR PARK

Connexion internet

Routeur et Alimentation	1	X
Box ADSL et Alimentation	1	X
Passerelle et Alimentation	1	X



CONTRAT DE GESTION COMMERCIALE AIRE DE SERVICES DE MÉRY-SUR-CHER

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La société : CAMPING-CAR PARK

Forme juridique : SAS au capital de 104 794 €

Dont le siège social est situé : 2, rue du Traité de Rome 44210 PORNIC

SIRET : 530 966 233 00039

APE 5530Z

représentée par Monsieur Olivier COUDRETTE, en qualité de Directeur Générale,

Ci-après désignée « CCP »

D'une part,

ET

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Forme juridique : Communauté de Communes

Dont le siège social est situé : 2 Rue Blanche Baron

SIRET : 20009056100016

Représentée par : Monsieur François DUMON

En qualité de : Président

Déclarant avoir tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « le PARTENAIRE »

D'autre part,

Après avoir été exposé que :

I - Présentation de CCP (CAMPING-CAR PARK) et de son concept

La société CAMPING-CAR PARK a conçu et développé un concept original d'aires d'étape et d'aires de services pour accueillir les camping-cars 24h/24.

Pour l'aire de services de Méry-sur-Cher, CAMPING-CAR PARK se voit confier la gestion commerciale d'une borne de services "TOUT EN UN" accessible 24h/24 et toute l'année.

La prestation comprend :

- La gestion des paiements des services,
- Le suivi client et une **assistance clients** 365 jours par an,
- La prise en charge des frais bancaires,
- La mise en réseau de l'aire de services dont il est question,





CAMPING-CAR PARK

- La promotion dans les guides spécialisés, sur les sites internet de CCP, avec un lien vers les sites internet de l'OT et du CDT.

II - Déclarations du PARTENAIRE

CCP a concédé au PARTENAIRE le droit d'utiliser la marque CAMPING-CAR PARK.

Le PARTENAIRE déclare avoir eu, préalablement à ce jour, toutes les informations lui permettant de s'engager en toute connaissance de cause. Il accepte de participer activement à la dynamique nécessaire au développement du réseau CAMPING-CAR PARK (ci-après désigné le Réseau).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CHAPITRE I - OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 1 – Intégration au Réseau – Ensemble contractuel

Le PARTENAIRE confie à CCP, selon les termes et conditions ci-après définis, la gestion commerciale et financière de sa borne de services connectée, et notamment :

- la gestion des encaissements, via la plate-forme de gestion à distance unique également gérée par CCP,
- la commercialisation, en son nom propre, des services aux camping-caristes auprès de la borne connectée, que CCP déclare parfaitement connaître, en vue de la conclusion d'opérations de vente desdits services, pour le compte du PARTENAIRE,
- la mise en réseau de sa destination, sous la marque CAMPING-CAR PARK, déposée à l'INPI en mars 2011,
- le développement et la promotion de son aire de services sous la forme d'un produit touristique.

CCP bénéficie du droit exclusif, sans limitation territoriale, d'assurer la représentation des services du PARTENAIRE auprès de la clientèle.

Le PARTENAIRE est agréé par CCP comme membre de son Réseau pour l'exploitation d'une aire de services de camping-cars dans les conditions définies aux présentes, et à ce titre concède au PARTENAIRE qui accepte, le droit de créer et maintenir une aire de services de camping-cars lui appartenant sous l'enseigne CAMPING-CAR PARK en utilisant le concept, le savoir-faire et les méthodes élaborés à cet effet par CCP.

ARTICLE 2 - Lieu d'implantation Règles d'implantation

Le PARTENAIRE est agréé par CCP comme membre de son Réseau pour l'exploitation d'une aire de services de camping-cars située Chemin Lucien Bonneau à Méry-sur-Cher.

La Borne doit être installée selon les règles érigées par le constructeur CCP.





CAMPING-CAR PARK

Celle-ci doit être raccordée à l'eau potable, à la collecte des eaux usées, à l'électricité ainsi qu'à une connexion (ADSL/ 3G/ 3G+/ 4G) selon le fournisseur présent sur site.

ARTICLE 3 - Licence de Marque

Le présent contrat implique l'autorisation d'utiliser à titre d'enseigne la marque CAMPING-CAR PARK et les signes distinctifs attachés ainsi que tous documents publicitaires, slogans, formules, etc., pendant toute la durée du présent contrat, à titre précaire et exclusivement pour l'objet de celui-ci.

Le PARTENAIRE s'engage à acquérir, si besoins supplémentaires à la borne de services, les éléments de signalétique, et tous les équipements nécessaires à l'aménagement de l'aire de services.

Ces éléments devront être maintenus en permanence en bon état d'entretien par le PARTENAIRE qui s'y oblige.

La présence de ces éléments étant directement liée au bénéfice du présent contrat, le PARTENAIRE s'engage, à l'expiration du présent contrat pour quelque cause que ce soit, à se défaire de l'enseigne et des éléments de signalétique, et à ne pas utiliser les autres éléments, directement ou indirectement, pour des activités concurrentes de celles de la société CAMPING-CAR PARK.

CHAPITRE II - OBLIGATIONS DE CCP

ARTICLE 4 - Assistance de CCP préalablement à l'ouverture de l'aire de services

CCP s'engage à apporter au besoin son assistance et ses services au PARTENAIRE dans le cadre de la mise en place de son aire de services, selon devis à savoir :

- 1) l'étude de l'implantation et de l'emplacement choisi ;
- 2) le raccordement informatique au réseau CAMPING-CAR PARK

ARTICLE 5 - Assistance et contribution à compter de l'ouverture de l'aire de services

5-1. En matière commerciale

CCP s'oblige à une action commerciale toujours dynamique, de manière à ce que le réseau reste conforme à son image, dans l'esprit de la clientèle.

Le PARTENAIRE reconnaît que la définition de la politique commerciale est de la compétence de CCP.

CCP rappelle que la politique commerciale a pour objet la promotion de chaque membre du réseau, notamment à travers une communication en faveur du réseau lui-même, en vue de créer une image dynamique, harmonieuse et uniforme justifiant de l'unité du réseau aux yeux de la clientèle.





5-2. Facturation

CCP facture en son nom les clients de l'aire de services, conformément aux conditions générales de vente et tarifs en vigueur.

Le cas échéant, CCP assure le recouvrement des factures et supporte seul le risque de non-paiement quelle qu'en soit la cause.

5-3 . TVA

Au regard de la TVA, CCP est redevable de la taxe sur le prix du service facturé au client.

5-4 - Reddition de comptes

CCP s'oblige à communiquer une fois par an un compte rendu des ventes de services.

En garantie de la sincérité de ces comptes rendus, CCP s'engage à tenir un registre spécial, des comptes rendus des ventes dont une copie sera remise au PARTENAIRE en même temps qu'un duplicata des factures qu'il aura émises.

La reddition de comptes devra faire clairement apparaître le montant de la base d'imposition du PARTENAIRE c'est-à-dire le montant HT des ventes effectuées par CCP dans le cadre des présentes diminué du montant de la commission de CCP.

CCP s'engage à verser sur un compte bancaire, une fois par an, le produit des ventes réalisées pour le compte du PARTENAIRE, déduction faite des commissions prévues à l'article « Rémunération de CCP » ci-après.

5-5 – Maintenance / assistance technique

CCP propose un contrat de maintenance :

Niveau 2 comprenant pièces, main d'œuvre, déplacements et l'assistance technique à **distance** 365 jours par an, 7 jours sur 7. Délai d'intervention de 48h. 1 visite préventive par an. Coût 8% HT/an du coût total du matériel de l'aire (cf devis initial de la commande de matériel).

Contrat sur demande

ARTICLE 6 - Mise en place d'une politique d'animation

CCP s'engage à mener des actions commerciales de publicité et de promotion nationales et locales efficaces destinées :

- à promouvoir et à développer l'image et la notoriété du Réseau, de la Marque auprès de la clientèle et bénéficiant à tous les membres du Réseau ;
- à orienter cette clientèle vers chaque aire de services de camping-cars membre du réseau.

CCP a notamment créé et anime un site Internet relatif au réseau accessible à l'adresse :

www.campingcarpark.com





Le PARTENAIRE est libre d'organiser, à ses frais, toutes actions de publicité locale et de promotion de son aire de services, complémentaires à celles de CCP sous réserve de l'agrément préalable de ce dernier qui s'assurera de la conformité des actions envisagées à l'image du Réseau.

CCP s'engage à soutenir cette publicité locale assurée, le cas échéant, par le PARTENAIRE, pour la promotion de son aire de services, notamment grâce à la mise à disposition de clichés de presse, affiches, ou autres éléments sur devis préalablement accepté.

CHAPITRE IV – RÉMUNÉRATION DE CCP

ARTICLE 7 - Rémunération de CCP

En contrepartie de l'exécution de la mission, dans les conditions définies à l'article «présentation de CCP», CCP perçoit une commission de 33,34 % du montant HT des ventes de services réalisées pour le compte du PARTENAIRE.

Cette commission est acquise à CCP au jour du paiement du service par le client.

Aucune commission n'est due en cas de non-réalisation du service, pour autant que celle-ci ne résulte pas d'un fait imputable au PARTENAIRE.

La commission susvisée est due à CCP pour toute opération réalisée pour le compte du PARTENAIRE dans le cadre de la mission.

Les commissions dues à CCP sont payables par prélèvement par CCP sur les sommes encaissées par elle au titre de la vente des services.

CCP adresse chaque année au PARTENAIRE un modèle de facture représentant 66,66 % des consommations hors taxes de l'aire. Charge au PARTENAIRE de copier cette facture sur son support à entête et de l'adresser sous format PDF à CCP.

CHAPITRE IV - CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 8 - Déclaration d'indépendance réciproque

Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires commerciaux publics et privés.

Il s'oblige à apparaître, aux yeux des tiers, clients et autres cocontractants, notamment, comme un professionnel indépendant, assumant les risques de sa propre exploitation.

A ce titre, le PARTENAIRE rappelle et reconnaît qu'il est en mesure de faire face aux investissements nécessaires pour la bonne exécution de ses obligations et pour bénéficier du concept CCP.





CAMPING-CAR PARK

ARTICLE 9 - Durée du contrat

Le présent contrat qui prend effet à compter de la date de mise en service est conclu pour une durée de 5 années.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour de nouvelles périodes d'une année à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, deux mois au moins avant l'arrivée du terme. Le non-renouvellement ne pourra donner lieu à indemnité au profit du PARTENAIRE.

ARTICLE 10 - Compétence juridictionnelle - Droit applicable

TOUS LES LITIGES AUX QUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES.

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit Français.

ARTICLE 11 - Annexes

Annexe 1 : Répartition des missions de CAMPING-CAR PARK

Annexe 2 : Contrat de garantie et de maintenance

Fait à : *Vierzon*

Le : **21 MARS 2024**

Pour CCP

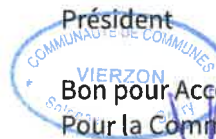
Nom/qualité :
Monsieur Olivier COUDRETTE
Directeur Général

Bon pour Accord
Pour CAMPING-CAR PARK

Pour le PARTENAIRE

Nom/qualité :
Monsieur François DUMON
Président

Bon pour Accord
Pour la Communauté de Communes





CAMPING-CAR
PARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Annexe n°4

CONTRAT DE GARANTIE ET DE MAINTENANCE



Aire de : NEUVY-SUR-BARANGEON

Adresse du site :

Date :

N° de contrat :



CAMPING-CAR PARK

Préambule

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

CAMPING-CAR PARK

SAS au capital de 104 794 €

Représentée par Monsieur Olivier COUDRETTE, en qualité de Directeur Général, Ci-après désignée « CCP »

ET

Nom : Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Forme juridique : Communauté de Communes

Dont le siège social est situé : 2 Rue Blanche Baron

SIRET : 20009056100016

Représentée par : Monsieur François DUMON

En qualité de : Président

Téléphone : 02 48 71 35 78

Email : contact@cc-vierzon.fr

Déclarant avoir tout pouvoir à l'effet des présentes,
Ci-après désigné « le PARTENAIRE »

I- Objet du Contrat

Le présent contrat inclut la garantie (12 mois) ainsi que la maintenance des équipements à compter du 13e mois. La garantie des équipements sera activée à réception de ce contrat signé.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CCP accepte d'effectuer, pour le compte du PARTENAIRE, une intervention. Pour cela, CCP s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques qu'il juge nécessaires.

II- La Garantie des équipements - durant les 12 premiers mois pour tous les équipements

La durée de garantie de 12 mois court à compter de la date de réception des équipements par le partenaire, figurant sur le bon de réception signé.



III- La maintenance - à compter du 13ème mois après la réception des équipements

1- Définition

La maintenance comprend :

- **la télémaintenance 365 j/an 7 jours sur 7**, le dépannage ponctuel de blocage(s) d'équipement(s), la détection et traitement à distance du dysfonctionnement constaté, la remise en fonctionnement normal dans la limite des possibilités techniques et sous réserve de connexion Internet.
- **1 visite préventive par an incluant :**
 - Le contrôle de l'état général, mécanique et électrique de chaque appareil,
 - Le nettoyage, la lubrification, les réglages nécessaires au bon fonctionnement des organes mécaniques,
 - La vérification, le nettoyage nécessaire des organes électriques,
 - Les essais et la vérification des performances des appareils dans les conditions normales d'utilisation,
 - Vérification du fonctionnement de chaque équipement, tests, réglages, optimisation,
 - Contrôle de l'entretien préventif et curatif,
 - Recommandations éventuelles pour améliorer l'entretien et le rendement des équipements/ou installations en fonction de leur état.
- **La réparation des équipements, pièces, main-d'œuvre et déplacements.**
- **La prise en charge par CAMPING-CAR PARK des supports tarifaires numériques de l'aire inclus dans le pack communication CAMPING-CAR PARK.**
- **La mise à jour du logiciel de gestion en cas d'évolution**

La télémaintenance nécessite que le système de gestion soit connecté à Internet ainsi qu'à l'électricité. Dans le cas où CAMPING-CAR PARK n'a pas fourni l'armoire TGBT et/ou la connexion Internet, votre installation devra scrupuleusement respecter nos prérequis.

Aucune intervention sur site ne sera effectuée sans avoir au préalable diagnostiqué à distance et tenté un dépannage en télémaintenance.

Le diagnostic sera réalisé par téléphone avec une personne ressource dépendant du partenaire. A défaut de résolution à distance, CCP interviendra sous 48 heures ouvrées.

2- Justifications d'intervention

Tous les travaux d'entretien effectués par CCP sur chaque équipement, seront consignés sur un rapport d'intervention dont 1 exemplaire validé par le partenaire.

Ce rapport d'intervention permettra de suivre l'évolution et l'efficacité de l'entretien prodigué au matériel.

A l'occasion de chaque visite de maintenance préventive, le technicien de CCP transmettra au Partenaire ou à son représentant désigné, un rapport d'intervention permettant de vérifier la bonne exécution du Contrat. Sur ce rapport seront portées les indications suivantes :

- La date de la visite,
- Le nom du technicien,
- Les anomalies constatées,



CAMPING-CAR PARK

- Les travaux effectués,
- Le temps passés
- Les sous-ensembles et pièces détachées remplacés,
- Les recommandations.

Toute contestation éventuelle qui n'aura pas été formulée sur ce document, ne pourra être prise en considération.

Le présent contrat comprend les prestations indiquées ci-dessous.

3- Équipements concernés par le contrat de maintenance

Quantité	Désignation
1	Automate TGBT
1	Contrôle d'accès : <ul style="list-style-type: none">- Borne entrée/sortie- Boucle au sol- Barrière (à l'exclusion des lisses : consommables)
1	Borne de services classique
1	Wifi
2	Bornes électriques
1	Box Pro Internet CCP (<i>exclut dysfonctionnement lié à l'opérateur principal</i>)

IV- Délai d'intervention garanti

CCP s'engage à intervenir, dans un délai de 48 (quarante-huit) heures ouvrées à compter de la réception de la demande du Partenaire ou de son représentant désigné.

Les demandes doivent être effectuées par mail à l'adresse ci-dessous : supp.tech@campingcarpark.com ou suivi.technique@campingcarpark.com

CCP ne peut être tenu pour responsable d'un retard dû à un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté tels que grèves, manifestations de rue, intempéries, accidents, encombrements routiers...

V- Prestations non-couvertes

Les prestations non comprises au titre du Contrat sont :

- La réparation de tous dégâts provoqués par l'eau, le feu, la foudre et de façon générale tout



CAMPING-CAR PARK

sinistre ou accident susceptible de détériorer les équipements et n'ayant pas son origine dans le fonctionnement du matériel

- La réparation de toute panne due à l'utilisation de matériels ou produits consommables ne répondant pas aux normes de fabrication ou d'utilisation définies par CCP
- Les interventions consécutives à la négligence des utilisateurs, non-respect du règlement intérieur par les usagers, aux détériorations causées par des tiers (Accident, Bris de bras...)

Le prix d'une prestation non comprise au contrat comprend le nombre d'heures passées pour réaliser les réparations, auquel sera ajouté le forfait déplacement entre le siège de CCP (Pornic 44210) et le lieu d'intervention.

Les travaux seront facturés sur la base des tarifs en vigueur de CCP, le jour de l'intervention et payables selon les conditions mentionnées sur la facture.

Les équipements non repris en Annexe 1 de la présente convention ne sont pas couverts par le contrat de maintenance.

VI- Durée du contrat

Le présent Contrat est établi pour une durée de 1 ans. Il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 année, sauf dénonciation écrite de l'une des parties, donnée à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception, 3 (trois) mois au moins avant la date d'échéance du Contrat.

Le non-respect de la durée de dénonciation entraînera automatiquement la facturation d'une annuité supplémentaire et ce, notamment pour dédommager l'Entreprise des frais engagés dans la perspective d'une poursuite du Contrat.

I- Prix du contrat

L'exécution des prestations définies dans le présent contrat sera assurée moyennant le règlement d'un montant annuel de 8% HT du coût total des équipements, plafonné à 2500 € HT.

A TITRE EXCEPTIONNEL, LE COÛT DU CONTRAT DE NEUVY SUR BARANGEON EST REVU À 1900€HT.

Les montants sont payables à réception de facture, annuellement, à chaque date anniversaire dudit contrat (date de réception des équipements). Le non règlement est une cause de nullité.

Aucune facturation n'interviendra durant les 12 premiers mois (durée de garantie).

Il est précisé que le prix du contrat sera revalorisée annuellement sur la base de l'indice de révision de CPF 62.02 (Indices des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB))



CAMPING-CAR PARK

VII- Conditions générales du contrat de maintenance

Le changement de propriétaire n'entraînera en aucun cas la résiliation du Contrat. Les documents et correspondances le concernant doivent être transmis au successeur sous la seule responsabilité du prédécesseur.

Tout différend qui pourrait survenir durant l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sera porté devant les juridictions compétentes.

Signature

Pour CAMPING-CAR PARK

A Pornic

Le

Signature :

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Fait, en double exemplaire

Pour le Partenaire

Fait à *Vieuzon*

Le :

21 MARS 2024

Signature :



Annexe 1 - Équipements garantis

	Durée de garantie (année)	Couvert par le contrat de maintenance
Borne d'entrée et Borne de sortie		
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Ecran	1	X
Détecteur de boucle	1	X
Lecteur RFID	1	X
Chauffage	1	X
Thermostat	1	X
Barrière		
<i>Lisse(s)</i>	<i>consommable (hors contrat de maintenance)</i>	
Logique	1	X
Moteur - Variateur	1	X
Détecteur de boucle	1	X
Automate		
Ecran tactile, son alimentation et son cordon DB9PC	1	X
Rétro éclairage	1	X
TPA et adaptateur	1	X
Alimentation TPA	1	X
Distributeur de PE	1	X
Alimentation Distri PE 24v	1	X
Onduleurs	1	X
Assignateur	1	X
Ordinateur et son alimentation PC	1	X
Switch	1	X
Alimentation Switch	1	X
Switch POE	1	X
Alimentation Switch POE	1	X



CAMPING-CAR PARK

Chauffage	1	X
Réhausse de distri	1	X
Filtre d'aération	1	X
Platine TGBT		
Onduleurs	1	X
Borne de services classique		
Colonnettes	1	X
Bouton Marche/arret	1	X
Tête Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
Borne de services connectée		
Colonnettes	1	X
Bouton Marche/arret	1	X
Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Lecteur RFID	1	X
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
Borne tout en UN		
Colonnettes	1	X
Onduleurs	1	X
TPA et adaptateur	1	X
Bouton Marche/arret	1	X



CAMPING-CAR PARK

Tête Electrovannes	1	X
Cordon chauffant	1	X
Lecteur RFID	1	X
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
TGBT Mono / Tri		
Onduleurs	1	X
Bornes électriques connectées		
Automatisme de connexion	1	X
Vidéo Surveillance		
NAS et son alimentation	1	X
Disque Dur	1	X
Caméras	1	X
Support de caméra	1	X
WIFI		
Routeur et son alimentation	1	X
Antenne	1	X
Injecteur POE	1	X
Borne wifi (antenne et injecteur)	1	X
Kit sanitaires		
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Lecteur RFID	1	X
Bouton Simple	1	X
Gache ou Aimant	1	X



CAMPING-CAR PARK

Connexion internet

Routeur et Alimentation	1	X
Box ADSL et Alimentation	1	X
Passerelle et Alimentation	1	X



CAMPING-CAR
PARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Annexe n°4

CONTRAT DE GARANTIE ET DE MAINTENANCE



Aire de : **THÉNIOUX**

Adresse du site :

Date :

N° de contrat :



CAMPING-CAR PARK

Préambule

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

CAMPING-CAR PARK

SAS au capital de 104 794 €

Représentée par Monsieur Olivier COUDRETTE, en qualité de Directeur Général, Ci-après désignée « CCP »

ET

Nom : Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Forme juridique : Communauté de Communes

Dont le siège social est situé : 2 Rue Blanche Baron

SIRET : 20009056100016

Représentée par : Monsieur François DUMON

En qualité de : Président

Téléphone : 02 48 71 35 78

Email : contact@cc-vierzon.fr

Déclarant avoir tout pouvoir à l'effet des présentes,
Ci-après désigné « le PARTENAIRE »

I- Objet du Contrat

Le présent contrat inclut la garantie (12 mois) ainsi que la maintenance des équipements à compter du 13e mois. La garantie des équipements sera activée à réception de ce contrat signé.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CCP accepte d'effectuer, pour le compte du PARTENAIRE, une intervention. Pour cela, CCP s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques qu'il juge nécessaires.

II- La Garantie des équipements - durant les 12 premiers mois pour tous les équipements

La durée de garantie de 12 mois court à compter de la date de réception des équipements par le partenaire, figurant sur le bon de réception signé.



III- La maintenance - à compter du 13ème mois après la réception des équipements

1- Définition

La maintenance comprend :

- **la télémaintenance 365 j/an 7 jours sur 7**, le dépannage ponctuel de blocage(s) d'équipement(s), la détection et traitement à distance du dysfonctionnement constaté, la remise en fonctionnement normal dans la limite des possibilités techniques et sous réserve de connexion Internet.
- **1 visite préventive par an incluant :**
 - Le contrôle de l'état général, mécanique et électrique de chaque appareil,
 - Le nettoyage, la lubrification, les réglages nécessaires au bon fonctionnement des organes mécaniques,
 - La vérification, le nettoyage nécessaire des organes électriques,
 - Les essais et la vérification des performances des appareils dans les conditions normales d'utilisation,
 - Vérification du fonctionnement de chaque équipement, tests, réglages, optimisation,
 - Contrôle de l'entretien préventif et curatif,
 - Recommandations éventuelles pour améliorer l'entretien et le rendement des équipements/ou installations en fonction de leur état.
- **La réparation des équipements, pièces, main-d'œuvre et déplacements.**
- **La prise en charge par CAMPING-CAR PARK des supports tarifaires numériques de l'aire inclus dans le pack communication CAMPING-CAR PARK.**
- **La mise à jour du logiciel de gestion en cas d'évolution**

La télémaintenance nécessite que le système de gestion soit connecté à Internet ainsi qu'à l'électricité. Dans le cas où CAMPING-CAR PARK n'a pas fourni l'armoire TGBT et/ou la connexion Internet, votre installation devra scrupuleusement respecter nos prérequis.

Aucune intervention sur site ne sera effectuée sans avoir au préalable diagnostiqué à distance et tenté un dépannage en télémaintenance.

Le diagnostic sera réalisé par téléphone avec une personne ressource dépendant du partenaire. A défaut de résolution à distance, CCP interviendra sous 48 heures ouvrées.

2- Justifications d'intervention

Tous les travaux d'entretien effectués par CCP sur chaque équipement, seront consignés sur un rapport d'intervention dont 1 exemplaire validé par le partenaire.

Ce rapport d'intervention permettra de suivre l'évolution et l'efficacité de l'entretien prodigué au matériel.

A l'occasion de chaque visite de maintenance préventive, le technicien de CCP transmettra au Partenaire ou à son représentant désigné, un rapport d'intervention permettant de vérifier la bonne exécution du Contrat.

Sur ce rapport seront portées les indications suivantes :

- La date de la visite,
- Le nom du technicien,
- Les anomalies constatées,



CAMPING-CAR PARK

- Les travaux effectués,
- Le temps passés
- Les sous-ensembles et pièces détachées remplacés,
- Les recommandations.

Toute contestation éventuelle qui n'aura pas été formulée sur ce document, ne pourra être prise en considération.

Le présent contrat comprend les prestations indiquées ci-dessous.

3- Équipements concernés par le contrat de maintenance

Quantité	Désignation
1	Automate TGBT
1	Contrôle d'accès : <ul style="list-style-type: none">- Borne entrée/sortie- Boucle au sol- Barrière (à l'exclusion des lisses : consommables)
1	Borne de services connectée
1	Wifi
3	Bornes électriques
1	Box Pro Internet CCP (<i>exclut dysfonctionnement lié à l'opérateur principal</i>)

IV- Délai d'intervention garanti

CCP s'engage à intervenir, dans un délai de 48 (quarante-huit) heures ouvrées à compter de la réception de la demande du Partenaire ou de son représentant désigné.

Les demandes doivent être effectuées par mail à l'adresse ci-dessous : supp.tech@campingcarpark.com ou suivi.technique@campingcarpark.com

CCP ne peut être tenu pour responsable d'un retard dû à un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté tels que grèves, manifestations de rue, intempéries, accidents, encombrements routiers...

V- Prestations non-couvertes

Les prestations non comprises au titre du Contrat sont :

- La réparation de tous dégâts provoqués par l'eau, le feu, la foudre et de façon générale tout



CAMPING-CAR PARK

sinistre ou accident susceptible de détériorer les équipements et n'ayant pas son origine dans le fonctionnement du matériel

- La réparation de toute panne due à l'utilisation de matériels ou produits consommables ne répondant pas aux normes de fabrication ou d'utilisation définies par CCP
- Les interventions consécutives à la négligence des utilisateurs, non-respect du règlement intérieur par les usagers, aux détériorations causées par des tiers (Accident, Bris de bras...)

Le prix d'une prestation non comprise au contrat comprend le nombre d'heures passées pour réaliser les réparations, auquel sera ajouté le forfait déplacement entre le siège de CCP (Pornic 44210) et le lieu d'intervention.

Les travaux seront facturés sur la base des tarifs en vigueur de CCP, le jour de l'intervention et payables selon les conditions mentionnées sur la facture.

Les équipements non repris en Annexe 1 de la présente convention ne sont pas couverts par le contrat de maintenance.

VI- Durée du contrat

Le présent Contrat est établi pour une durée de 1 ans. Il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 année, sauf dénonciation écrite de l'une des parties, donnée à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception, 3 (trois) mois au moins avant la date d'échéance du Contrat.

Le non-respect de la durée de dénonciation entraînera automatiquement la facturation d'une annuité supplémentaire et ce, notamment pour dédommager l'Entreprise des frais engagés dans la perspective d'une poursuite du Contrat.

I- Prix du contrat

L'exécution des prestations définies dans le présent contrat sera assurée moyennant le règlement d'un montant annuel de 8% HT du coût total des équipements, plafonné à 2500 € HT.

A TITRE EXCEPTIONNEL, LE COÛT DU CONTRAT DE THÉNIOUX EST REVU À 1900€ HT.

Les montants sont payables à réception de facture, annuellement, à chaque date anniversaire dudit contrat (date de réception des équipements). Le non règlement est une cause de nullité.

Aucune facturation n'interviendra durant les 12 premiers mois (durée de garantie).

Il est précisé que le prix du contrat sera revalorisée annuellement sur la base de l'indice de révision de CPF 62.02 (Indices des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB))



CAMPING-CAR PARK

VII- Conditions générales du contrat de maintenance

Le changement de propriétaire n'entraînera en aucun cas la résiliation du Contrat. Les documents et correspondances le concernant doivent être transmis au successeur sous la seule responsabilité du prédécesseur.

Tout différend qui pourrait survenir durant l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sera porté devant les juridictions compétentes.

Signature

Pour CAMPING-CAR PARK

A Pornic

Le

Signature :

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Fait, en double exemplaire

Pour le Partenaire

Fait à

Vierzon
2 MARS 2024

Le :

Signature :

Signature manuscrite bleue sur un tampon officiel de la Communauté de Communes de Vierzon, avec les mentions "VIERZON" et "Bologne".



Annexe 1 - Équipements garantis

	Durée de garantie (année)	Couvert par le contrat de maintenance
Borne d'entrée et Borne de sortie		
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Ecran	1	X
Détecteur de boucle	1	X
Lecteur RFID	1	X
Chauffage	1	X
Thermostat	1	X
Barrière		
<i>Lisse(s)</i>	<i>consommable (hors contrat de maintenance)</i>	
Logique	1	X
Moteur - Variateur	1	X
Détecteur de boucle	1	X
Automate		
Ecran tactile, son alimentation et son cordon DB9PC	1	X
Rétro éclairage	1	X
TPA et adaptateur	1	X
Alimentation TPA	1	X
Distributeur de PE	1	X
Alimentation Distri PE 24v	1	X
Onduleurs	1	X
Assignateur	1	X
Ordinateur et son alimentation PC	1	X
Switch	1	X
Alimentation Switch	1	X
Switch POE	1	X



CAMPING-CAR PARK

Alimentation Switch POE	1	X
Chauffage	1	X
Réhausse de distri	1	X
Filtre d'aération	1	X
Platine TGBT		
Onduleurs	1	X
Borne de services classique		
Colonnnettes	1	X
Bouton Marche/arret	1	X
Tête Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
Borne de services connectée		
Colonnnettes	1	X
Bouton Marche/arret	1	X
Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Lecteur RFID	1	X
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
Borne tout en UN		
Colonnnettes	1	X
Onduleurs	1	X
TPA et adaptateur	1	X



CAMPING-CAR PARK

Bouton Marche/arret	1	X
Tête Electrovanne	1	X
Cordon chauffant	1	X
Lecteur RFID	1	X
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Kit rinçage cassette	1	X
Kit service	1	X
Kit rinçage eaux noires et eaux usées	1	X
Collecteur	1	X
TGBT Mono / Tri		
Onduleurs	1	X
Bornes électriques connectées		
Automatisme de connexion	1	X
Vidéo Surveillance		
NAS et son alimentation	1	X
Disque Dur	1	X
Caméras	1	X
Support de caméra	1	X
WIFI		
Routeur et son alimentation	1	X
Antenne	1	X
Injecteur POE	1	X
Borne wifi (antenne et injecteur)	1	X
Kit sanitaires		
Ecran	1	X
Carte Informatique nétio	1	X
Alimentation Carte Informatique nétio	1	X
Lecteur RFID	1	X
Bouton Simple	1	X



CAMPING-CAR PARK

Gache ou Aimant	1	X
Connexion internet		
Routeur et Alimentation	1	X
Box ADSL et Alimentation	1	X
Passerelle et Alimentation	1	X

REPARTITIONS DES MISSIONS - AIRE DE SERVICES

Réception par le préfet : 27/03/2024

	COMCOM	CCP
AMENAGEMENTS FONCIERS ET TRAVAUX PREPARATOIRES		
Viabilisation :		
eaux usées	X	
eau	X	
électricité (compteur chantier si création de ligne)	X	
3G/4G ou ADSL	X	
Commande auprès des différents fournisseurs :		
électricité (compteur chantier si création de ligne)	X	
Commande de la ligne téléphonique analogique	X	
Internet : 3G/4G ou ADSL	X	
Travaux :		
Amenée des réseaux du point de livraison vers TGBT : <i>électricité, ADSL</i>	X	
Amenée des réseaux du point de livraison à la borne de services: <i>eau potable, eaux usées</i>	X	
Fourniture et pose des gaines depuis TGBT vers la borne de services (selon cahier technique fourni)	X	
Fourniture et pose des câbles depuis TGBT vers la borne de services (selon cahier technique fourni)	X	
Réalisation îlots béton borne de services	X	
Bitume ou béton sur l'aire de services	X	
Protection des équipements (de type bordure trottoir, plot bois, arceaux de protections, etc.)	X	
APAVE / Bureau de contrôle / CONSUEL	X	
SIGNALISATION DE L'AIRE		
Installation d'une signalétique directionnelle sur la Ville	X	
POSE ET RACCORDEMENT DES EQUIPEMENTS CAMPING-CAR PARK (fournis selon devis validé)		
Les gabarits seront transmis par CCP, au plus tard, lors de la 1ère réunion de chantier		
Pose et raccordement de la borne de services		X
Pose et raccordement de l'acodrain (déposé lors de la réunion technique par CCP)	X	
ENTRETIEN DE L'AIRE DE SERVICES		
Propreté, enlèvement des ordures ménagères	X	
Maintien du fonctionnement et de la disponibilité des réseaux : Eau, Électricité, Internet, eaux usées (évacuation)	X	
Voirie / Déneigement	X	
Contrat de maintenance réalisée par CAMPING CAR PARK (si option retenue)	X	
Remplissage régulier de l'automate CB en carte d'accès	X	
ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS		
Abonnement EAU et ELECTRICITE	X	
Consommation EAU et ELECTRICITE	X	
3G/4G (routeur M2M CCP) ou ADSL avec IP FIXE dédiée à l'aire (gestion administrative par CCP)	X	
LYRA, sécurisation de la ligne ADSL pour paiements sécurisés CB (gestion administrative par CCP)	X	
GESTION COMMERCIALE		
Assistance téléphonique de 7 heures à minuit (selon saison), 365 jours/an		X
Encaissement des consommations (services)		X
Facturation des camping-caristes		X
Promotion de l'aire et son territoire		X
Animation du réseau CAMPING-CAR PARK		X
Suivi de la qualité de service		X


Bon pour accord, le : 21 MARS 2024
 Signature et cachet:


PRECISIONS SUR LA COMMUNICATION:

CAMPING-CAR PARK prend à sa charge tous les encarts publicitaires présents dans les guides dédiés, la page web CAMPING-CAR PARK et les newsletters. La Communauté de Communes prendra à sa charge les encarts liés aux Offices de Tourisme.

La relation CAMPING-CAR PARK / OFFICES DE TOURISME est systématiquement une relation de type gagnant-gagnant dans le cas d'échange de bon procédé.

Bon pour accord, le : 21 MARS 2024
 Signature et cachet:





REPARTITIONS DES MISSIONS

		COMCOM	CCP
Avant l'exploitation	AMENAGEMENTS FONCIERS ET TRAVAUX PREPARATOIRES	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-200033207-20240321-DEL24075-DE	
	Viabilisation :	Accusé certifié exécutoire	
	eaux usées		
	eau		
	électricité (compteur chantier si création de ligne)		Reception par le préfet : 27/03/2024
	ADSL	X	
	Commande auprès des différents fournisseurs :		
	électricité (compteur chantier si création de ligne)	X	
	Commande de la ligne téléphonique analogique (ADSL) + BOX	X	
	OPTION sur devis complémentaire : prestation démarche création ligne + box ADSL par CAMPING-CAR PARK (sous réserve)		Option (sur devis)
	<i>si pas de ligne ADSL, possibilité de location d'un routeur M2M (+ abonnement) : sur devis complémentaire</i>		Option (sur devis)
	Travaux :		
	Amenée des réseaux du point de livraison vers TGBT : électricité, ADSL	X	
	Amenée des réseaux du point de livraison à la borne de services: eau potable, eaux usées	X	
	Fourniture des gaines depuis TGBT vers chaque équipement (selon cahier technique fourni)	X	
Pose des gaines depuis TGBT vers chaque équipement (selon cahier technique fourni)	X		
Fourniture des câbles depuis TGBT vers chaque équipement (selon cahier technique fourni)	X		
Pose des câbles depuis TGBT vers chaque équipement (selon cahier technique fourni)	X		
Réalisation lots béton contrôle d'accès, borne de service, signalétique, coffrets électriques	X		
Bitume ou béton sur les zones d'accès et l'aire de services	X		
Réalisation de traits de scie pour boucles magnétiques ou coulage dans le béton/bitume	X		
Stabilisation et marquage des emplacements et voies de circulation	X		
Aménagement paysager et clôture du terrain	X		
Protection des équipements (de type bordure trottoir, plot bois, arceaux de protections, etc.)	X		
Dépose des équipements	X		
Bureau de contrôle / CONSUEL (dans le cas d'une création, démarches par CCP sur devis)	X	Option (sur devis)	
SIGNALISATION DE L'AIRE			
Installation des signalétiques directionnelles sur la Ville	X		
POSE ET RACCORDEMENT DES EQUIPEMENTS CAMPING-CAR PARK (fournis selon devis validé)			
Les gabarits seront transmis par CCP, au plus tard, lors de la 1ère réunion de chantier			
Pose et raccordement des contrôles d'accès + automates de paiement		X	
Pose et raccordement des systèmes WIFI (connexion sécurisée)		X	
Pose et raccordement des TGBT pied automate		X	
Pose et raccordement des bornes de services (borne connectée pour Thénioux & borne classique pour Neuvy-sur-Barangeon)		X	
Pose des mâts WIFI		X	
Pose de la signalétique sur les aires	X		
Pose et raccordement des acodraïns (déposé lors de la réunion technique par CCP)	X		
Pose et raccordement des coffrets électriques	X	Option pose par CCP (sur devis)	
ENTRETIEN DE L'AIRE			
Propreté, enlèvement des ordures ménagères	X		
Espaces verts	X		
Maintien du fonctionnement et de la disponibilité des réseaux : Eau, Électricité, Internet, eaux usées (évacuation)	X		
Voirie / Dénivellement	X		
Coût du contrat de maintenance (réalisée par CAMPING CAR PARK)	X		
Remplissage de l'automate CB en carte d'accès	X		
ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS			
Assurance (Responsabilité civile et professionnelle fabricant, prestataire et gestionnaire d'aire pour camping-cars)		X	
Assurance (Annulation des réservations des clients)		X	
Assurance (dommages liés aux terrains dont est propriétaire la commune)	X		
Abonnement EAU et ELECTRICITE	X		
Consommation EAU et ELECTRICITE	X		
ADSL avec IP FIXE dédiée aux aires (gestion administrative par CCP)	X		
REDEVANCE ordures ménagères	X		
Impôts fonciers	X		
Abonnement WIFI : Sécurisation des données Wi-Fi (gestion administrative par CCP)	X		
Abonnement LYRA : Sécurisation des données bancaires (gestion administrative par CCP)	X		
GESTION COMMERCIALE			
Assistance téléphonique de 7 heures à minuit (selon saison), 365 jours/an		X	
Encaissement des entrées (Séjours)		X	
Gestion des entrées et sorties		X	
Facturation des camping-caristes		X	
Promotion des aires et du territoire		X	
Animation du réseau CAMPING-CAR PARK		X	
Suivi de la qualité de service		X	
Collecte de la taxe de séjour		X	

Bon pour accord, le :

21 MARS 2024

Signature et cachet :

LIVRAISON EQUIPEMENTS:

Les équipements stockés devront être livrés sur les aires par les services de la Communauté de Communes le jour de leur installation.
Avant expédition des équipements, une photo des palettes correspondant à l'ensemble des éléments emballés sera envoyée par l'occupant aux services réceptionnaires de la Communauté de Communes.
Ceci permettra aux services techniques réceptionnant les palettes d'accuser ou non la bonne réception des éléments envoyés par CCP.

TRAVAUX - ENTRETIEN - ABONNEMENTS

Les installations et les équipements mis en place dans le cadre de la présente convention seront réalisés conformément aux normes techniques et aux règles de l'art.

L'occupant devra s'abstenir de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité ou la sécurité des lieux mis à sa disposition ou nuire à leur bonne tenue.

La Communauté de Communes devra maintenir en bon état d'entretien, de bon fonctionnement et de propreté, pendant toute la durée des présentes, ses installations conformément aux règles de l'art.

En cas de non-respect de ce dernier engagement, CAMPING-CAR PARK se réserve le droit de faire réaliser les travaux qui incombent au partenaire par un tiers, aux frais du partenaire (propreté, espaces verts, ...)

COMMUNICATION:

CAMPING-CAR PARK prend à sa charge tous les encarts publicitaires présents dans les guides **dédiés**, la page web CAMPING-CAR PARK et les newsletters. La Communauté de Communes prendra à sa charge les encarts liés aux Offices de Tourisme.

La relation CAMPING-CAR PARK / OFFICES DE TOURISME est systématiquement une relation de type gagnant-gagnant dans le cas d'échange de bon procédé.

Bon pour accord, le :

Signature et cachet:



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24076A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL 24/076 TOURISME ET CONGRÈS - AIRES DE CAMPING-CAR DE NEUVY-SUR-BARANGEON, DE THENIOUX ET DE MERY-SUR-CHER – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 30 MARS 2024

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, de par sa compétence « tourisme » assure la gestion des aires de camping-car sur son périmètre,

Considérant l'aménagement de deux aires d'étape pour camping-cars à Neuvy-sur-Barangeon et Thénieux et la réhabilitation de l'aire de service pour camping-cars de Méry-sur-Cher,

Considérant que ces trois aires seront gérées par la société Camping-car Park,

Considérant que ces aires seront ouvertes et accessibles aux camping-cars toute l'année,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs d'accès pour les usagers aux aires d'étape de Neuvy-sur-Barangeon et Thénioux et à l'aire de services de Méry-sur-Cher, en basse et haute saison,

Considérant que la haute saison s'étend sur la période du 1^{er} mai au 30 septembre et que la basse saison s'étend sur la période du 1^{er} octobre au 30 avril,

Considérant que les tarifs comprennent les emplacements, les accès aux bornes de services de vidange, à la fourniture d'eau et d'électricité,

Considérant que les tarifs s'entendent hors taxe de séjour qui sera facturée au réel pour les 2 aires d'étape (la taxe de séjour ne s'appliquant pas à l'aire de services de Méry-sur-Cher),

Considérant que pour les aires d'étape de Neuvy-sur-Barangeon et de Thénioux, des tarifs sont proposés à la journée (24h) et pour une durée de 5h (stationnement et accès aux services),

Considérant que pour l'aire de Méry-sur-Cher, un tarif unique est proposé pour l'accès aux services,

Considérant que les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, selon le taux de TVA en vigueur,

Considérant que les tarifs TTC (toutes taxes comprises) pourraient être fixés comme suit :

	Durée	Basse saison	Haute saison
Aire d'étape de Neuvy-sur-Barangeon	1 journée	11 €	13 €
	5 heures	6 €	6 €
Aire d'étape de Thénioux	1 journée	11€	13 €
	5 heures	6 €	6 €
Aire de services de Méry-sur-Cher	Sans fixation de durée	6 €	6 €

Considérant que pour répondre aux besoins d'exploitation, de promotion et d'animation par la société Camping-Car Park, une remise de 20 % sur la tarification, exclusivement pour les aires d'étape de Neuvy sur Barangeon et Thénioux, pourrait être appliquée de manière ponctuelle,

Considérant que la gratuité pourrait être accordée pour l'accueil de journalistes, de personnalités ou personnes référentes de la Société CAMPING-CAR,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

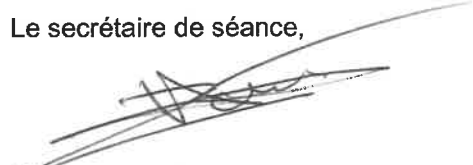
**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de fixer les tarifs TTC d'accès pour les usagers aux aires d'étape de Neuvy-sur-Barangeon et Thénioux et à l'aire de services de Méry-sur-Cher, en basse et haute saison, comme suit :

	Durée	Basse saison	Haute saison
Aire d'étape de Neuvy-sur-Barangeon	1 journée	11 €	13 €
	5 heures	6 €	6 €
Aire d'étape de Thénioux	1 journée	11€	13 €
	5 heures	6 €	6 €
Aire de services de Méry-sur-Cher	Sans fixation de durée	6 €	6 €

- d'autoriser la société Camping-Car Park à appliquer, de manière ponctuelle, jusqu'à 20 % de remise sur la tarification afin de répondre aux besoins d'exploitation, de promotion et d'animation exclusivement pour les aires de Neuvy-sur Barangeon et Thénioux,
- d'autoriser la gratuité pour l'accueil de journalistes, de personnalités ou personnes référentes de la Société CAMPING-CAR,
- d'appliquer la mise en place de ces tarifs à compter du 30 mars 2024,
- d'inscrire les recettes au budget Tourisme et Congrès.

Le secrétaire de séance,


Zitony HARKET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/077 : TOURISME ET CONGRES – CAMPING DE GRAÇAY – FIXATION DES TARIFS HORS-TAXES DES REDEVANCES JOURNALIERES, LOCATIONS DES MOBIL'HOMES ET SERVICES APPLICABLES A COMPTER DU 29 MARS 2024

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, et L5211-10,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 279. a),

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2125-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant qu'il convient de réévaluer certains tarifs des redevances journalières, des locations des mobil'homes et services rendus aux usagers du camping à Graçay,

Considérant que les tarifs s'entendent hors-taxes et que les taux de TVA applicables sont ceux en vigueur,

Considérant que la basse saison s'étend d'avril à juin et de septembre à octobre et que la haute saison s'étend du 1^{er} juillet au 31 août,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du 20 février 2024,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'approuver les tarifs hors-taxes des redevances journalières, locations des mobil'homes et services pour le camping de Graçay tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

REDEVANCES JOURNALIERES	TARIFS HT A COMPTER DU 29 MARS 2024	TARIFS TTC A COMPTER DU 29 MARS 2024
CAMPEUR ADULTE (+ DE 12 ANS)	2.91 €	3.20 €
CAMPEUR ENFANT (- DE 12 ANS)	1.82 €	2.00 €
EMPLACEMENT TENTE	2.28 €	2.50 €
EMPLACEMENT CAMPING- CAR	3.18 €	3.50 €
EMPLACEMENT CARAVANE	3.18 €	3.50 €
GARAGE MORT	2.73 €	3.00 €
ANIMAL	0.90 €	1.00 €
LOCATIONS DE MOBIL-HOME 2 CHAMBRES	TARIFS HT A COMPTER DU 29 MARS 2024	TARIFS TTC A COMPTER DU 29 MARS 2024
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 263.63 € HAUTE SAISON : 363.63 €	BASSE SAISON : 290 € HAUTE SAISON : 400 €
WEEK-END (DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	BASSE SAISON : 100 € HAUTE SAISON : 163.64 €	BASSE SAISON : 110 € HAUTE SAISON : 180 €
NUITEE	BASSE SAISON : 50 € HAUTE SAISON : 81.82 €	BASSE SAISON : 55 € HAUTE SAISON : 90 €
LOCATIONS DE MOBIL-HOME 3 CHAMBRES	TARIFS HT A COMPTER DU 29 MARS 2024	TARIFS TTC A COMPTER DU 29 MARS 2024
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 272.73 € HAUTE SAISON : 372.73 €	BASSE SAISON 300 € HAUTE SAISON : 410 €
WEEK-END (DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	BASSE SAISON : 118.18 € HAUTE SAISON : 172.73 €	BASSE SAISON : 130 € HAUTE SAISON : 190 €
NUITEE	BASSE SAISON : 59.09 € HAUTE SAISON : 86.36 €	BASSE SAISON : 65 € HAUTE SAISON : 95 €
SERVICES	TARIFS HT A COMPTER DU 29 MARS 2024	TARIFS TTC A COMPTER DU 29 MARS 2024
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	3.17 €	3.80 €
UTILISATION DU LAVE-LINGE + DOSETTE LESSIVE	1.67 €	2.00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 1 PERSONNE)	4.17 €	5.00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 2 PERSONNES)	8.33 €	10.00 €
FORFAIT MENAGE	45.83 €	55.00 €

Les tarifs TTC sont donnés à titre indicatif, en fonction des taux de TVA applicables en vigueur (10% pour les redevances journalières et locations de mobil'homes, 20% pour les services)

- d'appliquer la mise en place de ces tarifs HT des redevances journalières, locations des mobil'homes et services à compter du 29 mars 2024,
- d'inscrire les recettes au budget Tourisme et Congrès

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZONNAISES
François DUMON
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/078 OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE**Rapporteur : Jacques TORU**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10, L1611-4

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la politique de la Communauté de communes repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire, gage d'une vie locale dynamique, participant activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place une politique volontariste d'accompagnement et de soutien direct et indirect à ces associations qui s'inscrit désormais dans un nouveau cadre d'attribution des subventions pour plus de transparence et d'égalité de traitement,

Considérant que ces associations nommées ci-dessous ont sollicité pour l'organisation de leur évènement le concours financier de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- d'octroyer une aide financière globale à hauteur de 97 820.00 € TTC aux associations nommées ci-dessous répartie comme suit :

ECURIES ILE BRAGARD	3 500,00 €
FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN	30 000,00 €
GALERIE DE L'ABSIDE	1 000,00 €
ASSOCIATION PICARDIERE GOLF CLUB	10 000,00 €
LES AMIS DU MUSEE DE L'OCRE	12 000,00 €
LA MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON	2 000,00 €
LE MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE	11 700,00 €
NAVICABE THENIOUX	1 500,00 €
NAVICABE VIERZON	12 000,00 €
SOCIETE HIPPIQUE PICARDIERE	14 120,00 €

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/079 TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU - ADHESION AU GROUPE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE SOLOGNE (GRAHS)**Rapporteur : Jacques TORU**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne)

Considérant que le « GRAHS » se consacre à l'étude de l'histoire de la Sologne des origines à nos jours et que leurs études enrichissent les connaissances des salariés du Site de la Maison de l'Eau en termes de patrimoine lié au moulin,

Considérant que l'adhésion au « GRAHS » est de 50 € pour l'année 2024.

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite adhérer à l'association « GRAHS » à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce pour la durée du mandat qui a pour échéance mars 2026,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

- d'adhérer à l'association GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne) à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce pour la durée du mandat qui a pour échéance mars 2026, pour une cotisation annuelle en 2024 d'un montant de 50 € net de taxe,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme et Congrès.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240326-DEL24080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/080 GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – DEMANDE D'ADHESION D'ORLEANS METROPOLE – ACCORD DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983 portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Loire, et notamment l'article 3,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la demande d'Orléans Métropole d'adhérer auprès de l'Etablissement Public Loire,

Considérant l'avis favorable de l'Etablissement Public Loire par délibération n° 23-97-CS du Comité syndical en date du 15 novembre 2023 acceptant l'adhésion d'Orléans Métropole auprès dudit établissement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 7^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**


- d'émettre un avis favorable pour l'adhésion d'Orléans Métropole auprès de l'Etablissement Public Loire.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/081 GEMAPI - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BASSIN DU CHER SAUVAGE (S.M.I.B.C.S.)

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.211-7,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (S.M.I.B.C.S.),

Vu la délibération du SMIBCS n°15-2022 en date du 19 septembre 2022 portant avis favorable à l'extension du périmètre du syndicat, comprenant 8 communes du territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry (Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Massay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Georges-sur-la-Prée et Thénieux),

Vu la délibération DEL 22/190 en date du 9 novembre 2022 portant élections des représentants de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès du Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (S.M.I.B.C.S.),

Considérant que les objectifs du SMIBCS sont de mutualiser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de politiques cohérentes en matière de :

- préservation et restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, des rivières,
- information et prévention des enjeux humains contre les impacts des inondations,
- entretien du lit mineur et du lit majeur du Cher

Considérant que le Syndicat intervient dans la limite du périmètre du bassin versant du cours d'eau du Cher Sauvage identifié dans le SAGE Cher Aval, comprenant les masses d'eau du Cher Sauvage et de la Prée, à l'exception de la section du Canal de Berry déclassé,

Considérant que par délibération DEL22/190 du 9 novembre 2022 susvisée, le Conseil communautaire avait procédé à l'élection des membres ci-dessous pour siéger auprès du Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (S.M.I.B.C.S.),

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Dampierre-En-Graçay	Henri LETOURNEAU	Isabelle DOUCET
Genouilly	Sylvie SEGRET-DESCROIX	Bruno VILDARY
Massay	Jacques PESKINE	Dominique LEVEQUE
Méry-Sur-Cher	Amanda GRIMONT	Aline CHANTEREAU-PRIEUR
Nohant-En-Graçay	Jean-Marc PETIT	Didier ROUX
Saint-Hilaire de Court	Jany GIBERT	Yves COMPAIN
Saint-Georges-Sur-La-Prée	Jean-Marc DUGUET	Jean-Paul DAVID
Thénioux	Delphine PIETU	Vincent TOURATIER

Considérant que Monsieur Bruno VILDARY, délégué suppléant, et élu de la commune de Genouilly a démissionné de ses fonctions,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 7^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

- de procéder à l'élection d'un délégué suppléant élu de la commune de Genouilly.

A l'issue des opérations de vote, a été élu :

- **Monsieur Jean-Luc AUBRET**

Le secrétaire de séance,

Zitony HARKET

Le Président,

François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24082A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/082 GEMAPI – SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'YEVRE (SIVY) – APPROBATION DES STATUTS 2023

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L2121-33

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY),

Vu la délibération DEL23/166 du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le projet de mise à jour des statuts du SIVY,

Vu la délibération DE23/196 du 7 décembre 2023 portant élection des représentants de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès du SIVY,

Considérant que dans le cadre de la procédure de modification des statuts, notamment avec les EPCI membres du SIVY, une concertation a été mise en œuvre,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit désigner deux nouveaux membres titulaires et deux nouveaux membres suppléants pour être représentée auprès des instances du SIVY,

Considérant que l'absence des délégués de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès des réunions syndicales du SIVY peut entraîner des disfonctionnements pour les deux organismes,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 7^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

- de procéder à une nouvelle élection de tous les représentants titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), les nouveaux statuts étant pris en considération,
- d'élire 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

Titulaires :

- Mme TORCHY
- M. TAUDE
- Mme JAUBERT
- Mme CASSARD
- M. SOUBIE
- M. HARKET
- Mme MOREVE
- Mme KAOUES

Suppléants :

M. MOTRET
M. PATRIGEON
M. MICHOUX
M. BAYARD
Mme MION
Mme MILLERIOUX
Mme GAUCHER
Mme OLLIVIER

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/083 PETR CENTRE CHER (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL) – APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Rapporteur : Jacques PESKINE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5741-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts du PETR Centre Cher (Pôle d'Equilibre Territorial Rural),

Vu la délibération du Comité syndical du PETR Centre Cher en date du 5 février 2020 sur le projet de territoire – partie 1-,

Vu projet de territoire du PETR Centre Cher ci-annexé,

Considérant que l'élaboration du projet de territoire constitue une mission centrale du PETR et qu'il constitue à la fois sa feuille de route et un outil de dialogue, de coopération et de coordination de l'action des collectivités du territoire,

Considérant que le projet de territoire du PETR Centre Cher s'articule en 3 défis et 10 orientations :

- **Défi n° 1 : Attirer, accueillir et fidéliser les familles et les actifs misant sur nos qualités territoriales**

Orientation 1 : Bien vivre dans toutes les centralités du Centre-Cher

Orientation 2 : Ici, la nature nous est chère

Orientation 3 : Le Centre-Cher, terre d'ancrage professionnel

- **Défi n° 2 : Renforcer le rôle structurant du territoire, son rayonnement, son attractivité, son développement économique**

Orientation 4 : Le Centre-Cher moteur du sud régional, en s'appuyant sur les pôles de Bourges et Vierzon

Orientation 5 : Le Centre-Cher, territoire productif qui s'appuie sur ses spécificités

Orientation 6 : Le Centre-Cher, accessible partout et pour tous

- **Défi n° 3 : Organiser nos capacités collectives d'action publique territoriale en fédérant les forces territoriales et intercommunales**

Orientation 7 : Le PETR Centre-Cher au service des intercommunalités

Orientation 8 : Le Centre-Cher territoire apprenant, par le dialogue et le partage d'éléments de connaissance du territoire et de ses enjeux

Orientation 9 : Préparer le territoire aux politiques publiques de demain

Orientation 10 : Faire vivre le projet dans la durée, à travers un rendez-vous annuel de type « conférence territoriale », rassemblant autour des élus les forces vives du territoire pour faire le point sur l'avancement du projet, évaluer ses bénéfices, résoudre ses insuffisances, compléter ses ambitions.


Considérant que l'élaboration du projet de territoire du PETR Centre-Cher s'est appuyée sur une démarche participative, stratégique et opérationnelle, avec la volonté de s'appuyer sur le travail déjà réalisé à l'échelle du PETR (Scot, PAT, CLS, GPECT...) et des EPCI (PLUiH, projet de territoire, PCAET...),

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du 8^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

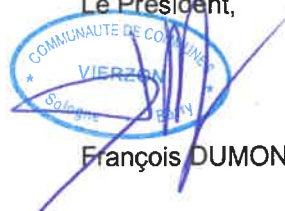
- d'approuver le projet de territoire du PETR Centre-Cher (Pôle d'Equilibre Territorial Rural),
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet de territoire du PETR Centre-Cher partenariat y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

Projet de territoire du PETR Centre Cher

2023 - 2026



Le mot du président

Le PETR Centre-Cher a officiellement vu le jour, le 1er juin 2019, après 2 ans de dialogue et de débats entre les élus des bassins de vie vierzonnais et berruyers ! Quelle chance de participer à ces débats qui ont permis de confirmer aux élus que travailler ensemble en Centre-Cher était possible et surtout une vraie opportunité ! Aujourd'hui c'est un véritable bonheur de piloter son action, avec les Vice-Présidents et les membres du bureau, que je remercie pour leur implication, tout en restant en lien étroit avec nos cinq communautés de communes et la communauté d'agglomération.

Lorsque le PETR se crée, 2 évolutions majeures de l'organisation territoriale se profilent : l'affirmation du rôle de chef de file du Conseil Régional en matière d'aménagement du territoire, avec notamment le renforcement des pouvoirs du SRADDET, mais aussi la confirmation de la montée en puissance des intercommunalités. Ces deux constats ont conduit à l'émergence du PETR et confirmaient sa vocation à être un outil au service des intercommunalités. Ainsi il favorisait la cohérence de leur action et organisait le dialogue entre elles et les partenaires institutionnels.

Son périmètre a pu faire débat, voire faire peur. Mais le travail sur le projet de territoire et le SCoT confirme aujourd'hui sa pertinence. On le voit sur l'emploi : quand il s'agit de penser une carrière professionnelle, nos actifs suivent les offres d'emplois de Bourges à Vierzon. Ainsi, les déplacements entre ces deux pôles s'intensifient en matière d'emploi, de commerce, de loisirs et même de culture. Les partenariats avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat ont aussi démontré que le PETR est un outil pertinent pour favoriser le dialogue et la cohérence des actions à l'échelle du Centre-Cher.

Aujourd'hui, le PETR a démontré toute son utilité grâce à la qualité de son travail de coordination, souvent mis en avant. Les élus qui siègent ont à cœur de mener, au quotidien, des actions ayant pour but de favoriser la bonne marche de ses EPCI. Nous avons besoin de poursuivre le travail d'évaluation des initiatives que nous mettons en œuvre, de nous interroger de leurs effets quantitatifs et qualitatifs, afin de nous assurer qu'elles concourent à un objectif stratégique clair, tout en ayant un coût maîtrisé. Le projet de territoire dresse des pistes pour contribuer à cela. Toutefois notre PETR doit continuer à vivre et à s'adapter au monde qui change ! De nouveaux outils seront peut-être à déployer, mais toujours dans la complémentarité, la symbiose pour trouver le bon équilibre entre les territoires ruraux et les territoires urbains.

Lorsque je parle de changement, il en est un, dont nous venons de prendre connaissance le mercredi 13 décembre 2023, qui va profondément impacter notre territoire : c'est l'annonce de BOURGES CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028.

Alain MAZÉ, Président du PETR Centre-Cher

Le projet de territoire du Centre-Cher : accueil et attractivité !

Une vie bien remplie est faite de projets ! Cette vérité qui vaut pour les personnes comme pour les collectifs et les organisations ou les entreprises, le PETER du Centre-Cher l'a faite sienne : des projets, le pôle d'équilibre rural et territorial qui fédère 98 communes et leurs 6 intercommunalités n'en manque pas. Mais à quelles conditions la multitude et la diversité des projets peuvent-elle faire un projet clair, cohérent et structurant ?

La première condition est de renoncer à vouloir tout dire sur tout. Le projet de territoire que présente le PETER n'est pas la somme des projets des communes et des intercommunalités. Il n'a pas vocation à les chapeauter. Le projet de territoire du PETER est au service de ceux qui le composent, communes et intercommunalités. Il se définit uniquement par subsidiarité : entreprendre ce que les autres collectivités ne font pas déjà elles-mêmes, ou ne peuvent pas faire seules. Sa mission est de repérer et de porter tout ce qui gagne à être imaginé, conçu et conduit en coopération, en partenariat, en complémentarité entre toutes les parties prenantes du territoire du Centre-Cher.

La deuxième condition est de construire le projet par les actions qui le concrétisent. Inutile de multiplier les énoncés et les ambitions incantatoires qui ne déboucheraient pas sur des actes et des engagements, objets d'un suivi, puis d'une évaluation. Le projet de territoire que présente le PETER prend d'abord la forme d'un discours, mais c'est avant tout une feuille de route, un programme de travail, à court et moyen termes, adossé à des financements, des contrats, des moyens humains, et animé par des maîtrises d'ouvrage, dont celle du PETER lui-même mais pas seulement.

La troisième condition est d'accorder une attention permanente aux spécificités du Centre-Cher, pour que son projet lui soit propre. Le danger ici, c'est de tenir un discours générique, passe-partout, que n'importe quel territoire en France pourrait revendiquer. L'ambition, c'est d'afficher une identité, des caractères distinctifs, des intentions qui, sans être unique en France, parlent bien du Centre-Cher et de celles et ceux qui y vivent et y travaillent... et pourraient le rejoindre !

Car s'il fallait résumer le projet de territoire du Centre-Cher en deux mots, ils seraient certainement : accueil et attractivité ! C'est pour cette ambition fondamentale que les élus du PETER ont produit le document qui suit, avec ses 3 défis, ses 9 orientations et ses 35 actions.

Désormais ce projet les engage. Tous auront à cœur, et au-delà d'eux tous les acteurs du territoire, de le porter et de le faire vivre dans la durée.

Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Vice-Président en charge du projet de territoire

Le PETR Centre-Cher, espace de coopérations

UN TERRITOIRE STRUCTURANT

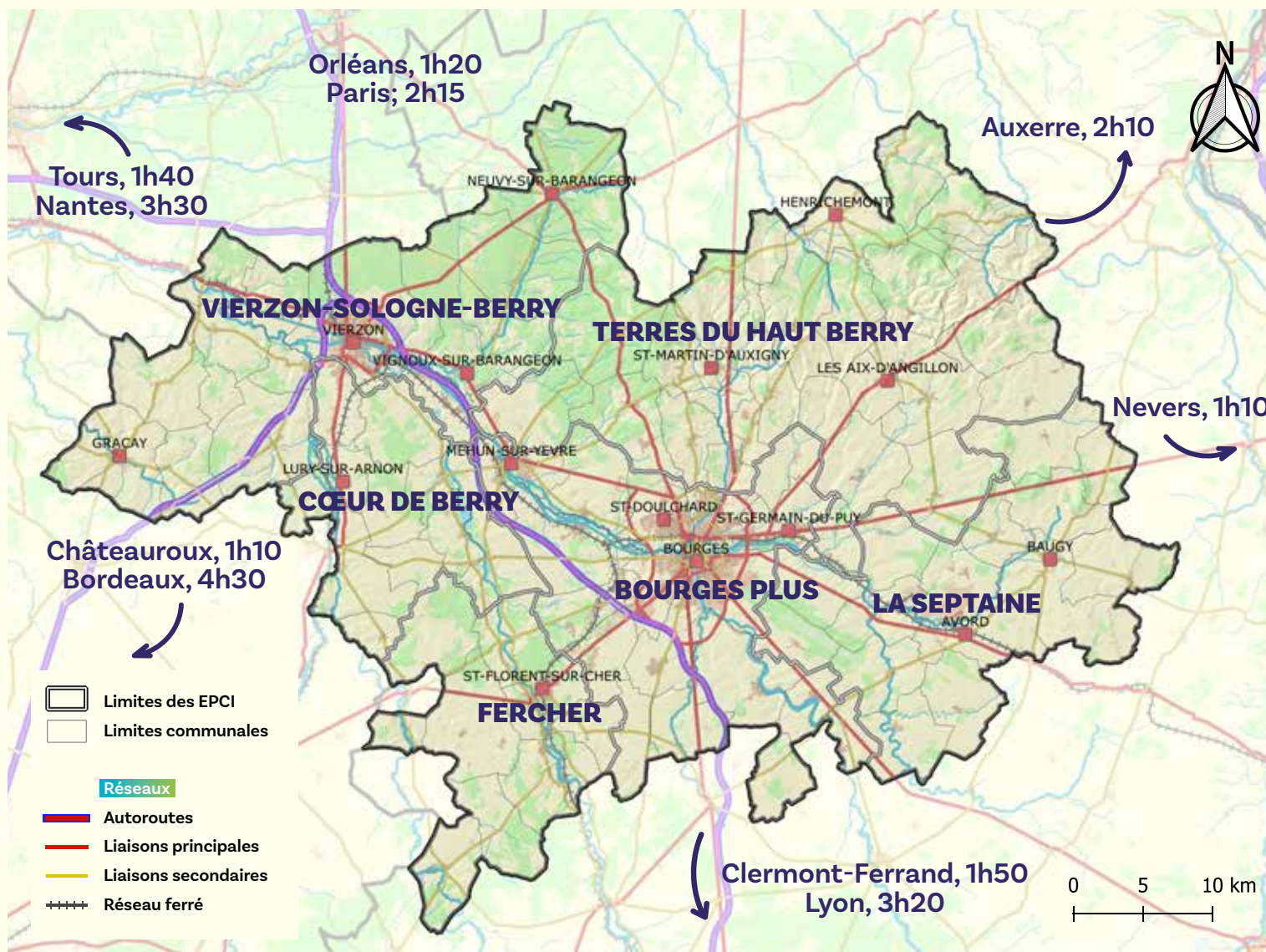
- 6 EPCI, 98 communes
- 196 520 habitants
- 79 415 emplois

UNE LOCOMOTIVE DU SUD-RÉGIONAL

- Une stabilité de la population dans un contexte de déprise démographique
- Une évolution positive de l'emploi + 2 117 emplois sur 2014-2022
- Des filières d'excellence (aéro-défense, agro-alimentaire...),
- Un tissu industriel dense qui se réinvente (numérique)
- Une agriculture productive

UN ESPACE DE VIE URBAIN ET RURAL

- 1 pôle régional majeur : Bourges et son agglomération
- 1 pôle de centralité : Vierzon, nœud ferroviaire et routier majeur
- Un réseau dense de petites villes
- Des communes rurales dynamiques



PETR Centre Cher / AM / 20220509

Accueillir, renforcer, organiser : 3 défis, 9 orientations

Défi I.

Attirer, accueillir et fidéliser les familles et les actifs en misant sur nos qualités territoriales	07
1. Bien vivre dans toutes les centralités du Centre-Cher	08
2. Ici, la nature nous est cher	10
3. Le Centre-Cher, terre d'ancrage professionnel	12

Défi II.

Renforcer le rôle structurant du Centre-Cher, son rayonnement, son attractivité, son développement économique	15
4. Le Centre-Cher moteur du sud régional , en s'appuyant sur les pôles de Bourges et Vierzon	16
5. Le Centre-Cher, territoire productif qui s'appuie sur ses spécificités	18
6. Le Centre-Cher, accessible partout et pour tous	20

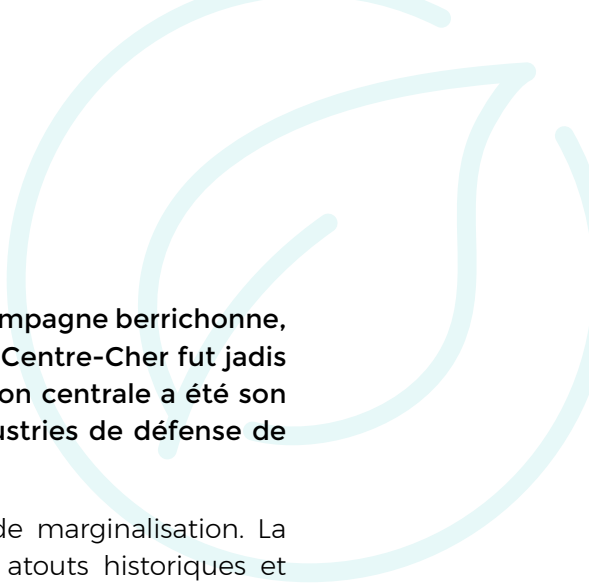
Défi III.

Organiser nos capacités collectives d'action publique territoriale en fédérant nos forces	23
7. Le PETR au service des intercommunalités	24
8. Le Centre-Cher territoire apprenant, par le dialogue et le partage d'éléments de connaissance du territoire et de ses enjeux	26
9. Préparer le territoire aux politiques publiques de demain	28

Faire vivre le projet dans la durée, à travers un rendez-vous annuel de type « conférence territoriale »

Défi 1.

**Attirer, accueillir et fidéliser
les familles et les actifs en misant
sur nos qualités territoriales**



Grande terre d'histoire au cœur de la France, le Berry, et plus particulièrement le Haut-Berry et sa Champagne berrichonne, est peut-être à l'orée d'une nouvelle période de sa déjà longue trajectoire. Ce qui est aujourd'hui le Centre-Cher fut jadis une terre capitale en France. Bourges en conserve la mémoire, la culture et le patrimoine. La position centrale a été son grand atout : elle est une des causes de son identité industrielle, fondée en particulier sur les industries de défense de Bourges, et Vierzon demeure un nœud ferroviaire et routier national.

Mais dans la dernière partie du siècle précédent, le territoire a souffert d'une relative dynamique de marginalisation. La désindustrialisation nationale et la concentration métropolitaine ne lui ont pas été favorables. Ses atouts historiques et géographiques demeuraient, mais n'étaient plus actifs. Or, les temps changent. Les villes petites et moyennes comme Bourges et Vierzon retrouvent des couleurs. Elles peuvent attirer de nouveau. Les campagnes qu'elles desservent sont de plus en plus désirées par les Français en quête de nature. Les bassins d'emploi qui ont maintenu une culture du travail et des compétences productives sont plus précieux que jamais. Ce peut être l'heure du renouveau pour le Centre-Cher, ses villes et ses villages.

Pour la confirmer, ce premier défi propose trois orientations :

ORIENTATION 1 : Bien vivre dans toutes les centralités du Centre-Cher, des plus petites, les villages, jusqu'à la plus grande, Bourges, pour proposer une offre qui combine partout des solutions variées de logement, de services, en particulier de santé et d'éducation, d'accès aux emplois et aux commerces, et les aménités de la vie, sociale, culturelle, récréative, sportive. C'est à cette condition de qualités d'accueil global que le territoire rétablira son attractivité.

ORIENTATION 2 : Ici, la nature nous est cher, faire de la nature et des qualités environnementales du territoire la principale composante de sa « carte de visite », à condition d'être à la hauteur des chocs et des défis qui sont déjà là et vont s'accroître à l'avenir : stress hydrique, canicules et autres aléas climatiques extrêmes, fragilisation de la biodiversité, tensions sur le paysage. Bien accueillir, c'est d'abord proposer un beau territoire, en bonne santé écologique.

ORIENTATION 3 : Le Centre-Cher, terre d'ancrage professionnel, s'adresser en priorité aux actifs et à leurs familles, car si le territoire est attractif pour les retraités mais également pour les entreprises, il ne l'est pas suffisamment pour les actifs. Le Centre-Cher ne manque pas tant d'emplois que d'actifs, et plus précisément de capacités à répondre à la demande de compétences, de qualifications et de métiers qui émanent d'un tissu économique dynamique.

ORIENTATION 1.

Bien vivre dans toutes les centralités du Centre Cher

Faire du maillage des centralités de toute taille et leurs offres de proximité (logement, services, commerce, vie sociale, espaces publics, liens entre centres) la priorité des politiques de qualité dans tous ces domaines, au bénéfice du bien-être pour tous : soutenir et coordonner les intercommunalités et les communes dans leurs politiques de village, de bourg ou de ville, et favoriser la mise en réseau des offres.

- 7%

c'est l'évolution moyenne de la population de 1999 à 2020 dans les 12 principales polarités du Centre-Cher (contre - 3 % toutes communes du Centre-Cher prise en compte)

6,2

c'est la densité moyenne de médecins généralistes pour 10 000 habitants à l'échelle du Centre-Cher (contre 8,4 à l'échelle nationale)

12%

c'est la part de logements vacants du Centre-Cher

90

c'est le nombre de communes de Centre-Cher disposant d'au moins un équipement sportif

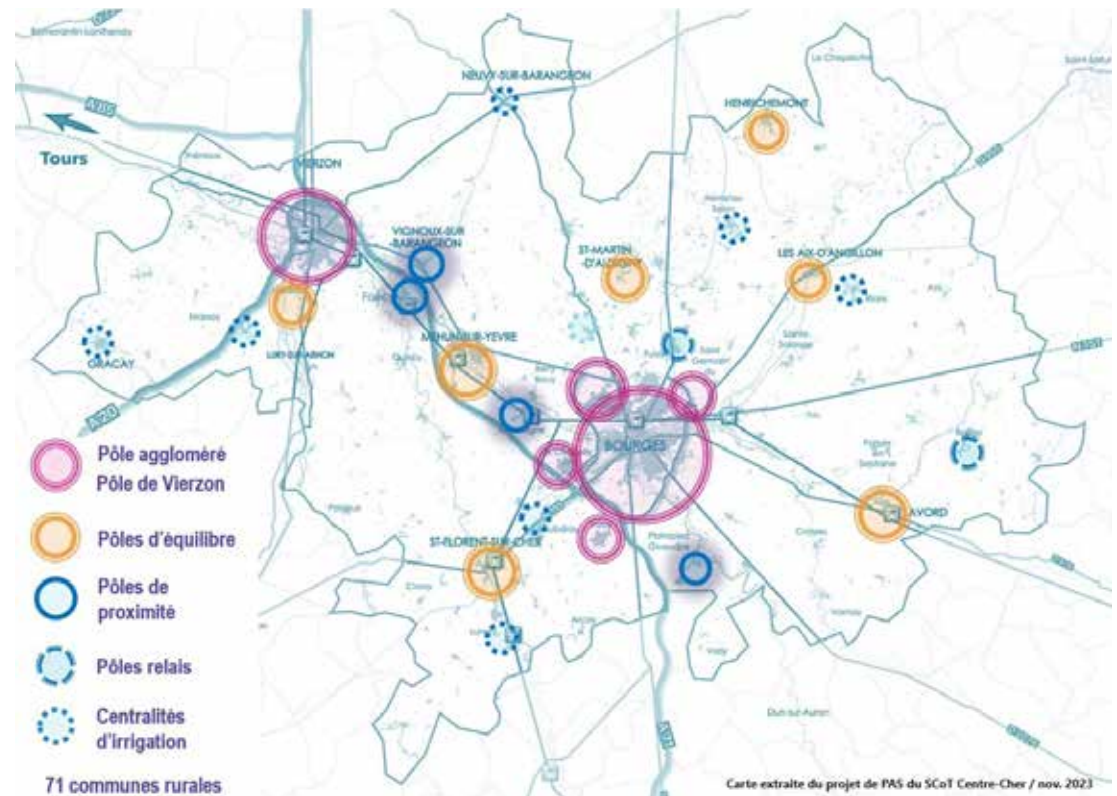
65

c'est le nombre de communes du Centre-Cher avec au moins un équipement culturel (bibliothèque, théâtre, cinéma, musée, conservatoire, scène...)

79

communes du Centre-Cher ont au moins une école élémentaire.

Un maillage solidaire au service de la proximité et d'une offre résidentielle attractive



08

BIEN-ÊTRE, QUALITÉ DE VIE, SOLIDARITÉ GÉNÉRATIONNELLE, ACCÈS À LA SANTÉ, ÉCOLE, ESPACES PUBLICS, MOBILITÉ DOUCE, LOGEMENT

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Construire une stratégie d'aménagement du territoire garantissant un développement harmonieux et équilibré entre les centralités et les communes rurales (SCoT)
- Accompagner les projets de revitalisation des communes du territoire en participant aux réflexions, par exemple dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD) et en fournissant un appui pour la mobilisation des dispositifs contractuels
- Conforter la place centrale donnée aux enjeux liés à la parentalité dans la mise en œuvre du contrat local de santé (CLS)
- Poursuivre l'expérimentation de la tournée « Ville à joie » et l'évaluation de ses impacts, notamment à moyen terme

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
1	Attractivité	Identifier précisément le profil des arrivants et des sortants pour une stratégie d'attractivité et de promotion du territoire plus efficiente	PETR	-
2	Equipements	Initier un dialogue à l'échelle du Centre-Cher sur les conditions de développement/modernisation des équipements sportifs et culturels du territoire et évaluer l'intérêt d'envisager une proposition de maillage basée sur la complémentarité et la couverture des besoins prioritaires (enjeu particulier sur les piscines)	PETR EPCI PARTENAIRE	Eventuels schémas des ligues ou des partenaires
3	Petite enfance jeunesse	Mener des échanges à l'échelle du Centre-Cher sur les modalités d'amélioration de l'offre en petite enfance et jeunesse	PETR EPCI	CTG CAF CLS

Les pistes de travail 2027-2030

- Identifier des solutions pour renforcer la capacité du territoire à produire et proposer des logements de qualité, adaptés à la diversité des besoins (taille intermédiaire, locatifs...)
- Créer un lien le plus fort possible entre le territoire, ses acteurs et le nouveau CHUR d'Orléans pour maximiser les effets de cette création sur l'offre de soin du territoire,
- Contribuer à impulser une action permettant aux acteurs et à la population d'être nos propres ambassadeurs du territoire, en développant un sentiment d'appartenance
- Renforcer la qualité des espaces publics de centralités, vecteurs de sociabilité
- Favoriser l'installation des commerces en centre-ville et centre-bourg
- Prioriser le développement des équipements structurants pour la santé et les services aux familles

ORIENTATION 2.

Ici, la nature nous est Cher

Faire de notre belle nature et de ses avantages, la « carte de visite » et la marque primordiale de notre territoire, par l'attention publique à tout niveau à son égard : préservation, gestion et rétablissement de la qualité de la ressource en eau et des rivières, santé de l'environnement, qualité agro-alimentaire, gestion et bonification du paysage, culture collective du patrimoine naturel, adaptation aux chocs climatiques.

1060 HA

c'est la superficie d'espaces naturels, agricoles, ou forestiers urbanisés entre 2011 et 2021, soit 0,5 % du Centre-Cher

38 %

c'est la part des surfaces agricoles biologiques ou en conversion dans la surface agricole utile totale du Centre-Cher (contre 33 % à l'échelle nationale)

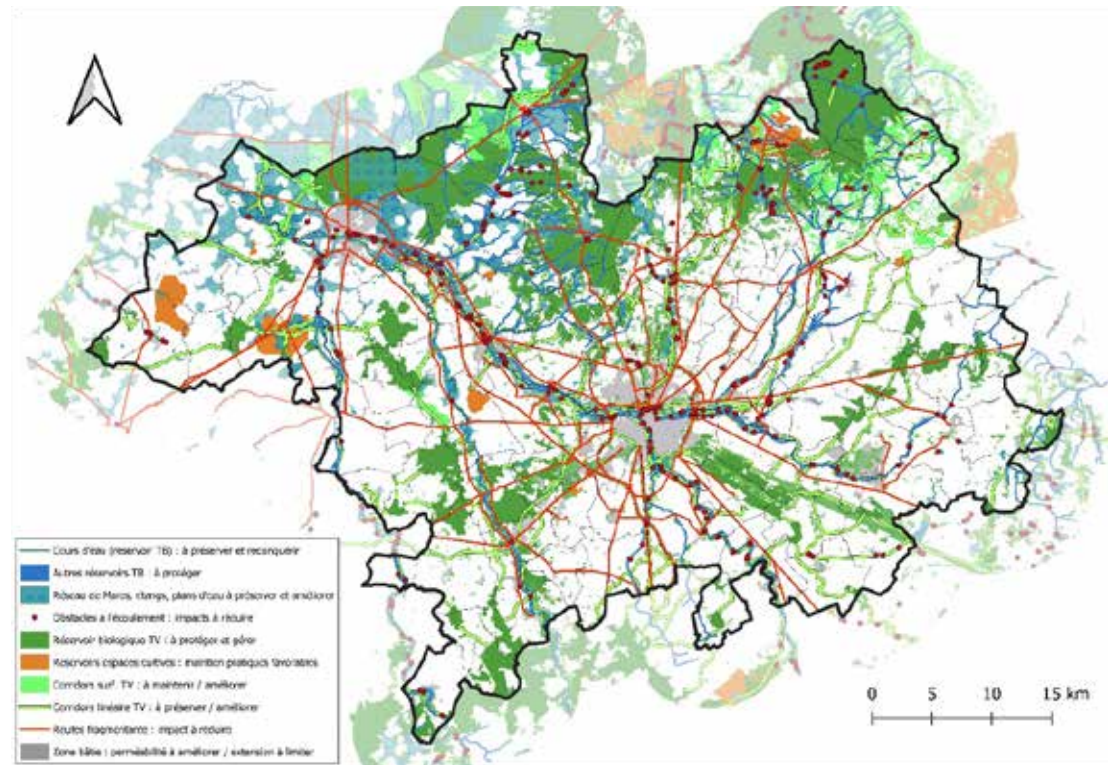
11 %

c'est la part du territoire de Centre-Cher classé comme « Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique » (ZNIEFF) (types 1 et 2 confondus)

**1,4 M.
DE TONNES**

c'est le total d'émissions de gaz à effet de serres relevé sur le territoire en 2018, (soit 40 % de celui du Cher, et 7 % de celui de Centre-Val-de-Loire)

La Préfiguration de la Trame Verte et Bleue du SCOT



10

RIVIÈRES, MILIEUX HUMIDES, HAIES, ARBRES REMARQUABLES, GRAND PAYSAGE, RÉSILIENCE, BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE, PROJET

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Initier la mise en œuvre de la nouvelle formule de l'opération « Plantez le Décors » ;
- Poursuivre l'animation et la mobilisation du réseau d'acteurs biodiversité, avec l'animation du COPIL Trame Verte et Bleue, l'organisation de journée annuelle de la biodiversité ;
- Préserver les réservoirs et corridors de biodiversité via le SCoT, en cohérence avec les autres enjeux d'aménagement du territoire et s'assurer de leur déclinaison dans les Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ;
- Détecter, accompagner et soutenir les projets en faveur de la biodiversité dans le cadre des politiques contractuelles LEADER, CRST et CRTE.

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
4	Renaturation	Poursuivre la démarche d'animation sur les enjeux de renaturation des espaces publics et impulser et accompagner le lancement de projets concrets par les collectivités	PETR	AAP ARS DREAL
5	Energies renouvelables	Partager collectivement les stratégies de développement des énergies renouvelables (ENR) : zones de développement privilégiées, mesures de préservation des espaces et des paysages	PETR et EPCI	SCoT, PLUi
6	Eau	Créer une « communauté de l'eau » (groupe de travail volontaire pour travailler sur les enjeux d'entretien du réseau, de préservation des nappes, de répartition quantitative de la ressource, etc...), et organiser une veille avec diffusion d'une lettre d'information	PETR, EPCI et Département	SCoT Agence de l'eau Loire Bretagne

Les pistes de travail 2027-2030

- Contribuer aux réflexions pour le regroupement des syndicats de gestion et de distribution de la ressource en eau en vue d'une simplification à l'échelle départementale ;
- Porter à l'échelle Centre-Cher une démarche de marketing territoriale mettant en avant la belle nature du territoire

ORIENTATION 3.

Le Centre-Cher, terre d'ancrage professionnel

Faire du travail l'âme de la société locale, la base de la cohésion et de sa solidarité, une raison robuste de venir s'installer dans le Centre-Cher ou de choisir de s'y maintenir : tisser un véritable « territoire apprenant » (éducation, apprentissage, tutorat, transmission, innovation), aider chaque actif à développer ses compétences au travail, soutenir l'entrepreneuriat et la montée en qualité de la vie au travail.

+ 2 %

c'est la progression du nombre d'emplois salariés privés entre 2014 et 2020

- 3 %

c'est l'évolution du nombre d'actifs entre 2014 et 2020

5 000

étudiants en Centre-Cher

14 %

des 20-24 ans de Centre-Cher n'ont aucun diplôme (contre 10 % à l'échelle nationale - chiffres de 2020)

38 %

des 25-34 ans de Centre-Cher ont un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 45 % à l'échelle nationale)



12

MÉTIER, PREMIER EMPLOI, VIE AU TRAVAIL, PROGRESSION, COMPÉTENCES, APPRENTISSAGE, FORMATION, ENTREPRISE, COMMUNAUTÉ

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Consolider la mise en œuvre de la GPECT et l'animation du réseau d'acteurs de l'emploi, de la formation, du développement économique ;
- Poursuivre l'organisation de la soirée des métiers sur le bassin de vie vierzonnais pour renforcer le lien jeune-entreprise du territoire ;
- Pérenniser le séminaire des entreprises Ambition-RH et amplifier la diffusion d'une culture de gestion RH moderne, adaptée aux évolutions de la société pour renforcer la capacité des entreprises à fidéliser leurs salariés et ainsi contribuer à l'objectif de fidélisation des actifs du territoire.

Les actions prioritaires 2024-2026


N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
7	Orientation	Etudier la pertinence et la faisabilité de l'organisation d'évènement type soirée des métiers, dans les territoires les plus éloignés de Bourges et Vierzon	PETR	-
8	Emploi	Evaluer l'intérêt et la faisabilité d'une démarche valorisant les possibilités de parcours professionnels complet à l'échelle du centre-cher, notamment dans l'industrie (accueil, promotions, évolutions de poste, formations...)	PETR en partenariat avec EPCI	-
9	Emploi	Favoriser le lancement et l'amélioration de démarches QVT (qualité de vie au travail) dans les entreprises et organisations du territoire	PETR /EPCI/ Partenaire	-
10	Qualité de vie	Identifier et lever les freins pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (culture d'entreprise, services de garde, avantage...)	Collectif	-

Les pistes de travail 2027-2030

- Favoriser le développement de l'apprentissage dans tous les domaines d'activités et tous niveaux de formation ; Développer des formations bac+4/5 basées sur nos spécificités, niches territoriales et les besoins du tissu économique : pyrotechnie, cybersécurité, industrie de pointe, agronomie et management des risques en agriculture, métiers de la culture...

Défi II.

**Renforcer le rôle structurant
du Centre-Cher, son rayonnement,
son attractivité, son développement
économique**



Par son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Région Centre-Val-de-Loire a promu une vision équilibrée de sa structuration et de son devenir. Le sud régional est le premier concerné par cette ambition : c'est ici que se joue l'avenir des territoires moins métropolisés qu'il s'agit de réinsérer dans une dynamique d'ensemble mieux équilibrée. Le Centre-Cher n'est pas seul en jeu. C'est tout le Berry et une partie du Bourbonnais qui doivent rétablir les conditions d'une attractivité certes bien différentes de celles des grandes agglomérations, mais néanmoins vivante et heureuse.

Le Centre-Cher, comme ses voisins, vit une logique démographique qu'il s'agit d'infléchir : une partie des jeunes en formation et des jeunes actifs quittent le territoire, les actifs en deuxième partie de vie professionnelle et surtout les retraités les remplacent. Il ne s'agit pas ici de prétendre gouverner les mobilités résidentielles et les choix des ménages. Il s'agit au contraire de leur donner tous les choix possibles, y compris celui de rester ou de revenir.

Pour ce faire, le Centre-Cher veut agir en réseau, avec ses voisins, sur la base de trois orientations :

ORIENTATION 4 : Le Centre-Cher moteur du sud régional, en s'appuyant sur les pôles de Bourges et Vierzon, afficher le plus souvent possible le bipôle Bourges-Vierzon comme le cœur moteur du Centre-Cher, pour proposer aux autres pôles structurants de la Région et à ses pôles voisins de porter ensemble et mieux répartir les fonctions supérieures et/ou métropolitaines dont tout territoire a besoin, en matière d'enseignement supérieur, de santé hospitalière et de production culturelle. Trois domaines dans lesquels le Centre-Cher veut affirmer ses atouts propres, en réseau avec ceux des autres, mais avec des capacités autonomes.

ORIENTATION 5 : Le Centre-Cher, territoire productif qui s'appuie sur ses spécificités, affirmer les spécificités productives du territoire, ce qu'il sait fabriquer et vendre aux autres, en France et dans le monde, qu'il s'agisse de productions industrielles, agricoles, immatériels (services, innovations) ou de produits destinés au tourisme qui représentent aussi la valeur ajoutée du territoire. Peu de territoires en France peuvent montrer une telle diversité de productions : il faut mieux la faire connaître, la promouvoir, la soutenir, et la renforcer.

ORIENTATION 6 : Le Centre-Cher, accessible partout et pour tous, rester mobilisés, aux côtés de la Région, sur les exigences et ambitions en matière d'accessibilité et de mobilité, tant externes qu'internes, les deux étant souvent articulées par les usagers au quotidien. Il peut s'agir de réclamer des améliorations, mais il s'agit aussi surtout de coordonner tous les efforts, et ils sont nombreux, pour mieux combiner les offres, en faveur de la qualité globale du service de mobilité, et dans la perspective de sa soutenabilité et de sa solidarité.

ORIENTATION 4.

Le Centre-Cher, moteur du sud régional en s'appuyant sur les pôles de Bourges et Vierzon



7 000

c'est approximativement le nombre de nouvelles personnes qui s'installent chaque année dans le Centre-Cher, mais également le nombre qui en partent,

73 %

des bacheliers du Cher qui poursuivent en études supérieures le font à Bourges (65,7 %) ou Vierzon (7,3 %)

90 %

c'est la part de la population régionale qui vit dans une des aires d'attraction d'une ville définies par l'INSEE

16

le nombre de clusters et pôles de compétitivité basés en Centre-Val-de-Loire, dont Aero-Centre, qui regroupe plusieurs entreprises du Centre-Cher (CESER, 2023)

La stratégie de rayonnement du Centre-Cher doit être adaptée à ses spécificités, mais également aux caractéristiques des territoires avec lesquels il s'agit, non pas de se mettre en réseau (car nos territoires sont, qu'on le veuille ou non, déjà en réseau), mais bien de définir la nature et l'intensité des liens qu'on souhaite entretenir ou diminuer.

A cet égard, il semble indispensable de déployer une stratégie différenciée vis-à-vis des villes et territoires voisins pour structurer le rôle du Centre-Cher entre :

- **Les pôles d'Orléans et Tours** avec lesquels, un enjeu fort de partenariat existe, dans le cadre d'un renforcement mutuel, nous permettant de consolider nos fonctions métropolitaines (enseignement supérieur, innovation, culture, santé...) et conforter le Centre-Cher comme un atout pour l'attractivité de la Région Centre-Val de Loire ;
- **Les pôles du grand-centre, Nevers, Moulin, Montluçon** etc, les pôles secondaires et les campagnes du Berry pour un rayonnement conforté du Centre-Cher et de Bourges et Vierzon, notamment à l'égard des jeunes et des actifs ;
- **De Châteauroux, capitale de l'Indre, du Bas-Berry**, avec qui, il s'agit de définir la nature de la relation et le type de partenariat qui peut nous unir, là encore dans une logique de renforcement mutuel.

RAYONNEMENT, RÉSEAU DE VILLES, FONCTIONS MÉTROPOLITAINES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, PRODUCTION CULTURELLE, SYNERGIE,

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Participer activement à l'élaboration des Schémas Régionaux, notamment le SRADDET et proposer systématiquement une contribution relayant la vision du Centre-Cher et revendiquant le rôle structurant du territoire (SRADDET, Plan Régional de Santé...etc) ;
- Définir une stratégie d'aménagement concertée des pôles berruyers et vierzonnais (SCoT) ;
- Accompagner la priorisation et la réalisation des projets structurant dans les programmes contractuels.

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
11	Infrastructure	Conforter l'existant pour améliorer la qualité des infrastructures et équipements structurants	EPCI- commune- partenaire	-
12	Attractivité	Renforcer la valorisation des pépites et la reconnaissance des spécificités locales à l'échelle régionale	Collectif	-
13	Enseignement supérieur	Anticiper la mise en œuvre de la prochaine convention triennale entre l'université d'Orléans et la Région Centre Val de Loire en étant force de propositions sur les besoins de notre territoire	Collectif	-
14	Santé	Elargir le travail de coopération sanitaire avec le nouveau CHUR d'Orléans, pour contribuer aux offres de formation et projets de recherche	CA Bourges Plus, PETR, GHT18 et CPTS	CLS

Les pistes de travail 2027-2030

- Réfléchir aux solutions pour organiser la représentation et l'expression du territoire à l'échelle régionale (instances, projets, documents régionaux...) et améliorer notre capacité à défendre collectivement nos points de vue.

ORIENTATION 5.

Le Centre-Cher, territoire productif qui s'appuie sur ses spécificités

Affirmer la spécificité et la qualité des produits et productions du territoire, de son industrie, de son artisanat, de son agriculture, de son tourisme, et de ses potentiels d'avenir : économie de l'innovation, économie numérique, économie de la connaissance, économie culturelle, économie logistique, énergies renouvelables. Pour cela miser sans réserve sur le renforcement de l'appareil de formation, initiale, continue, professionnelle et supérieure.

16,5 %

c'est le **taux d'emplois industriels du Territoire d'industrie** du Centre-Cher en 2020 (15,4 % en région, 11,9 % en France)

+ 8,7 %

de 2014 à 2020, c'est la **croissance de l'emploi industriel de Bourges Plus**

5 506

c'est le **nombre d'emplois des filières défense/aéronautique dans le Cher** (62 établissements, données 2023), 1^{er} département du Centre-Val-de-Loire sur ce plan ;

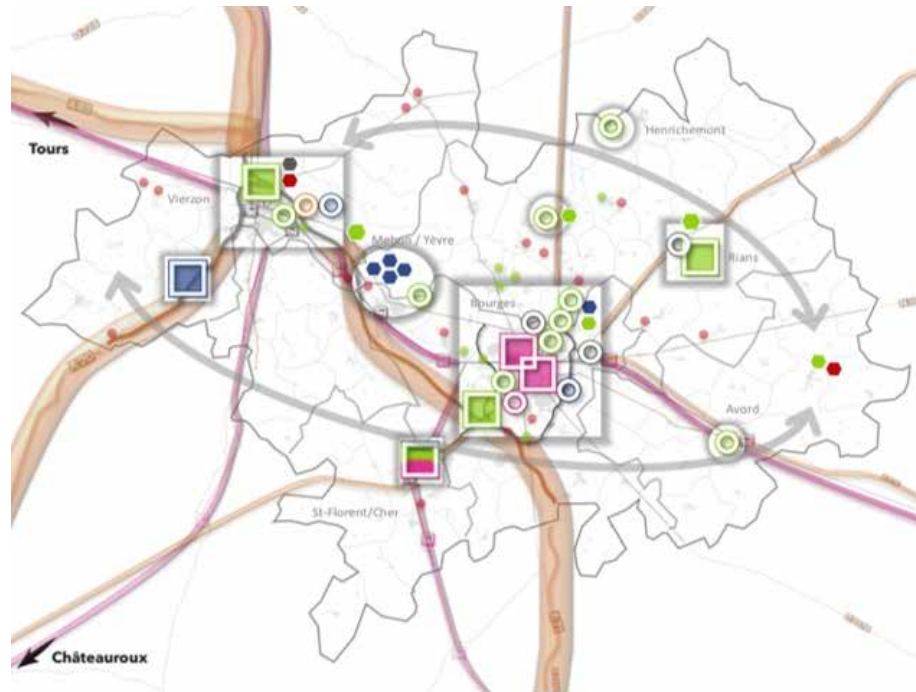
140 HA

c'est le **stock d'espaces économiques disponibles** immédiatement (34 ha. à 5 ans, 73 ha. à 10 ans, 22 ha. au-delà)

115 HA

c'est la **taille moyenne des exploitations agricoles dans le Cher**, 21 ha. de plus que la moyenne de la région Centre-Val-de-Loire. et le double de la moyenne nationale.

Structurer l'offre d'accueil et de développement économique

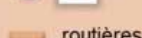


Structuration de l'armature :

- Pôles économiques



- Principaux axes économiques et d'infrastructures :



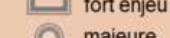
routières



ferrées

Zones d'activités en réseau cohérent (zones à maintenir, améliorer ou développer) :

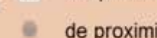
Majeur à fort enjeu



majeure



d'équilibre



de proximité

Dominantes

Industrielle

Mixte

Tertiaire

Logistique

Commerciale

Artisanale

18

INDUSTRIES DE DÉFENSE, ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, LOGISTIQUE, ÉNERGIES RENOUVELABLES, AGRO-ALIMENTAIRE, CÉRÉALES, PROJETS

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- S'appuyer sur le PAT pour la valorisation des productions locales et le renforcement des circuits-courts ;
- Création d'un réseau inter-EPCI sur l'amélioration de la restauration collective (logistique, approvisionnement, déchets...);
- Elaborer une stratégie concertée de développement économique (SCoT) ;
- Contribuer au renforcement des liens entre actions de développement économiques des EPCI et enjeux en matière d'emplois et compétences (GPECT).

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
15	Economie	Conforter l'existant pour améliorer la qualité des infrastructures et équipements structurants	PETR-EPCI	Convention économique Région et CRST
16	Industrie	Identification des friches et foncier industriels disponibles à l'échelle du Centre-Cher	PETR et EPCI	SCoT CRST Fonds Verts
17		Enclencher une réflexion sur les usages et programmations possibles (ex : tiers-lieux) des friches agricoles industrielles et commerciales	PETR et EPCI	CRST
18		Mettre en œuvre du programme « territoire d'industrie » et en maximiser ses retombées sur le territoire	EPCI	Territoire d'industrie
19	Tourisme	Lancer une étude sur la structuration et la coordination des itinéraires cyclables et touristiques (intégrant les enjeux d'adaptation de l'offre d'hébergement	PETR/ Partenaire/ EPCI	Contrat Régional

Les pistes de travail 2027-2030

- Engager une réflexion sur la place à donner aux activités logistiques dans le Centre-Cher ;
- Amplifier les réflexions sur la façon de poursuivre le développement économique du territoire dans un contexte de raréfaction progressive du foncier jusqu'au ZAN.

ORIENTATION 6.

Le Centre-Cher accessible partout et pour tous

Améliorer avec la Région l'offre globale de mobilité, articulant la mobilité de proximité, la mobilité à l'échelle du PETR, en particulier sur l'axe Bourges-Vierzon, et la mobilité intercités vers l'extérieur du pôle, à 360°, avec une vigilance particulière pour l'axe Orléans-Paris : offre en TC renforcée et fiabilisée, intermodalité facilitée, report modal encouragé, décarbonation accentuée et mobilité solidaire garantie.



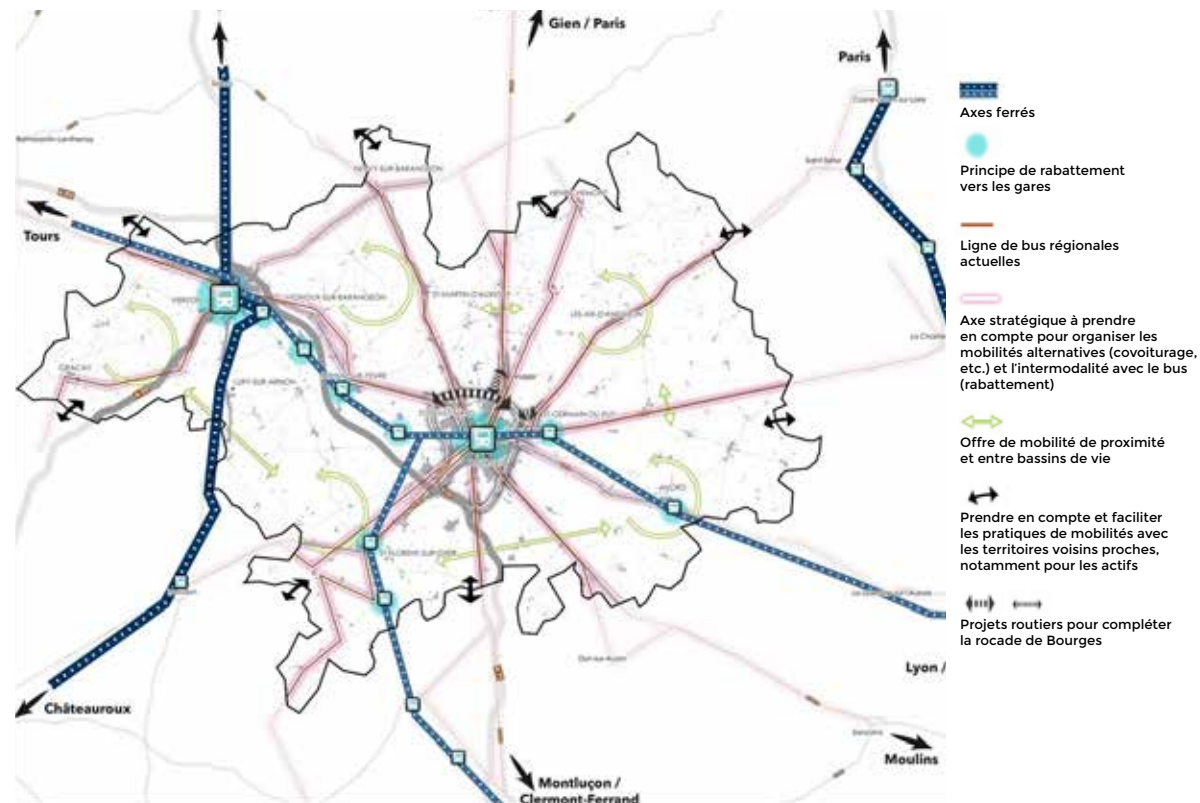
1 148 525 ET 1 119 849

le trafic voyageurs en gare de Bourges et de Vierzon en 2022

83%

la part des déplacements en voiture pour la mobilité domicile-travail au sein du PETR (contre 79 % pour l'ensemble de la Région)

Des mobilités au service de la proximité et de l'interconnexion du territoire



20

TRANSPORT EN COMMUN, INTERMODALITÉ, MULTIMODALITÉ, MOBILITÉS DOUCES, PROXIMITÉ, TEMPS DE PARCOURS, CONNECTIVITÉ,

| Projet de territoire du PETR Centre Cher

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Intégrer dans le SCoT les enjeux de mobilité et formaliser la vision du territoire sur les projets d'infrastructures à développer ;
- Intégrer dans la contribution aux schémas régionaux la vision du Centre-Cher sur les projets d'infrastructure de mobilité ;
- Soutenir des projets d'aménagement contribuant aux mobilités douces et actives dans le cadre des dispositifs contractuels.

Les actions prioritaires 2024-2026

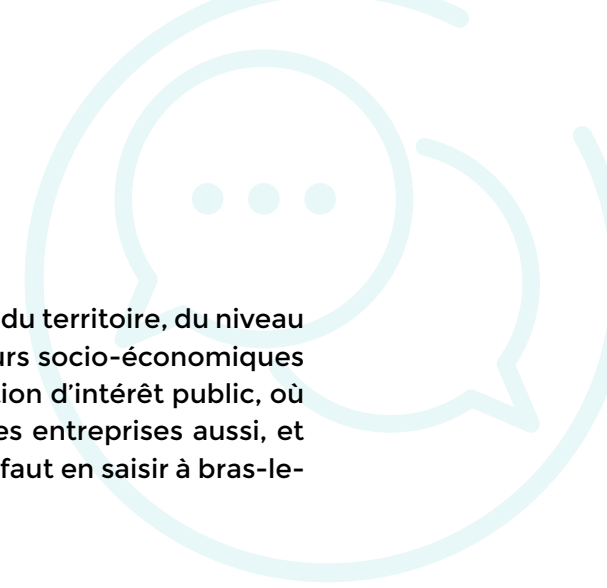
N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
20	Multimodalité	Favoriser l'intermodalité dans l'élaboration des documents d'urbanisme	PETR-EPCI	-
21	Transport collectif	Renforcer la coordination entre les AOM du territoire pour faciliter les mobilités en Centre-Cher (Région, Agglobus, Vierzon)	AOM	-
22	Transport collectif	Porter un message commun confortant l'existant et sollicitant son amélioration	PETR-EPCI	-

Les pistes de travail 2027-2030

- Sensibiliser aux liens entre formes urbaines et besoins en mobilité ;
- Favoriser l'intégration des mobilités douces et durables dès la conception des projets d'aménagement ;
- Recensement et communication sur les dispositifs locaux de mobilités mis en place en Centre-Cher (plateforme de covoiturage, Transport à la demande, etc...).

Défi III

**Organiser nos capacités collectives
d'action publique territoriale
en fédérant nos forces**



L'accueil (défi I) et l'attractivité (défi II) du Centre-Cher sont entre les mains de toutes les collectivités du territoire, du niveau communal au niveau départemental et régional, et au-delà de la sphère publique, de tous les acteurs socio-économiques publics et privés du territoire. Le PETR n'est qu'une composante parmi d'autres de ce système d'action d'intérêt public, où s'entremêlent des collectivités territoriales, des institutions, notamment scolaires et culturelles, des entreprises aussi, et même parfois des citoyens organisés, des associations. Pour relever tous ensemble les défis I et II, il faut en saisir à bras-le-corps un troisième, qui porte sur les capacités d'action de ce système territorial d'intérêt public.

Pour sa part, et dans le respect du principe de subsidiarité, le PETR propose ici trois orientations :

ORIENTATION 7 : Le PETR au service des intercommunalités, renforcer les capacités collectives d'analyse, d'anticipation, de mise en œuvre et d'évaluation, grâce à des outils nouveaux à développer comme un observatoire dédié au projet, mais aussi par le principe de mutualisation, entièrement au choix et au service des contributeurs que peuvent être les communes et leurs intercommunalités. Vaste chantier qui ne doit pas viser à alourdir toujours davantage la barque du PETR, mais à en faire une ressource légère, souple, innovante et stimulante pour toutes ses composantes.

ORIENTATION 8 : Le Centre-Cher territoire apprenant, par le dialogue et le partages d'éléments de connaissance du territoire et de ses enjeux, s'appliquer à soi-même le principe du « territoire apprenant », c'est-à-dire développer en toute occasion la capacité des acteurs du territoire à objectiver des constats, identifier des enjeux et parvenir à débattre des solutions à apporter. Il s'agit aussi de contribuer au développement d'une offre de formation pour les élus et les acteurs du territoire sur les sujets qui appellent manifestement une montée en compétences, parce qu'ils posent des questions nouvelles.

ORIENTATION 9 : préparer le territoire aux politiques publiques de demain, dont le Centre-Cher aura besoin face aux nécessités écologiques du changement climatique. Déploiement des énergies renouvelables, sobriété foncière, décarbonation des activités humaines, rétablissement des sols vivants et de la biodiversité, recyclage généralisé... aucun de ces défis n'est facile à relever. Le PETR veut aider les acteurs du territoire à être à leur hauteur dès aujourd'hui.

ORIENTATION 7.

Le PETR au service des intercommunalités

Se donner des moyens communs, mutualiser les capacités des intercommunalités, dès que la mise en réseau et la montée en échelle permettent de faire ensemble ce qui reste inaccessible séparément et sur la base d'efforts partagés : des capacités d'analyse et de prospective grâce à un observatoire de suivi du Projet ; des capacités de services instructeurs ou gestionnaires mutualisés, à décider avec le bloc local.



Exemple et retour d'expérience

Pays de Morlaix - «Une coopération pour explorer et cartographier le territoire»

« Le projet CopCarto est initié en 2018 par un groupement de trois GAL, belge - Plaines de l'Escaut - et français - Garrigues et Costières de Nîmes et Vidourle Camargue, que le Pays de Morlaix rejoint en 2019. Il repose sur le constat qu'une expertise pointue du territoire est portée par ses habitants et ses usagers, dans des domaines et sur des usages où la cartographie publique est souvent moins précise.

Le Pays de Morlaix met les agents et les associations travaillant sur le patrimoine à contribution lors d'une formation suivie d'une intervention sur le terrain pour recenser des données patrimoniales, qui alimentent ensuite l'outil cartographique. Trois cartes collaboratives autour des services au public sont également créées en 2019, dans le cadre de la mission numérique du Pays :

- Cart'ô familles, qui recense les services aux familles ;

- Numérique pour tous, réalisée pour indiquer les points d'accès au numérique sur le territoire et les espaces de médiation en la matière ;
- Coworker au Pays de Morlaix, pour repérer les espaces de travail itinérant, les bureaux à partager, etc.

Après des ateliers à distance en 2020, les travaux se poursuivent en 2021 sur les circuits touristiques de Commana, la mémoire collective et les souvenirs comme patrimoine à Pleyber-Christ ou l'accessibilité dans la commune. À travers ces nombreux ateliers, formations et webinaires, des centaines de personnes sont touchées dans les territoires coopérants, contribuant à la démocratisation de l'outil cartographique et de la production des représentations du territoire. Une plateforme créée en 2019 capitalise les méthodes de travail et de création issues des territoires, pour les mettre à disposition de tous. »



In Faire territoire : coopérations pour réussir nos transitions, ANPP, novembre 2023

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Elaborer un projet de territoire et organiser sa mise en œuvre et son évaluation en continu ;
- Mettre en œuvre des démarches d'animation et de développement territorial : projet de territoire, alimentation, santé, biodiversité, emploi et compétence... ;
- Animer les dispositifs de contractualisation : CRST 2018-2024, CRTE, LEADER, AVOSIDEES, Convention d'objectifs et de moyens, Cot ENR ;
- Porter le SCoT et suivre sa mise en œuvre et sa bonne déclinaison dans les démarches intercommunales et les projets d'aménagement devant le respecter (CDAC, CDPENAF, PLUi, PLH...etc) ;
- Instruire les autorisations d'urbanisme pour 2 EPCI membres ;
- Initier des réseaux d'échanges entre les directeurs et services des EPCI.

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
23	Coopération	Identifier des domaines où le partage de compétences PETR/EPCI apparaît pertinent et l'expérimenter concrètement	PETR	-
24	Urbanisme	Evaluer la faisabilité et l'intérêt de partenariat entre des services instructeurs du territoire	PETR	-
25	Contractualisation	Déployer la nouvelle contractualisation régionale en mettant à la disposition des EPCI des % d'agents du PETR (en % d'ETP)	PETR	CRST
26	Communication	Rédiger un rapport d'activités sur les actions du PETR à transmettre aux EPCI et proposer de présentation en conseil ou bureau communautaire	PETR	-
27	Observation	Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un outil commun d'observation territoriale (agence d'urbanisme ?)	PETR	-

Les pistes de travail 2027-2030

- Faire le bilan et l'évaluation du projet de territoire actuel
- Elaborer un nouveau projet de territoire pour la mandature 2026-2032

ORIENTATION 8.

Le Centre-Cher territoire apprenant, par le dialogue et le partage d'éléments de connaissance du territoire et de ses enjeux

Hausser le niveau d'information des élus et des citoyens, leurs compétences en matière d'actions et de politiques publiques, leurs capacités de réflexion, d'arbitrage, d'intervention : proposer des cadres pratiques, fréquents, décentralisés à l'échelle de tout le PETR, pour partager la connaissance sur des sujets complexes et controversés comme la sobriété foncière, la santé environnementale, l'évolution du travail, etc.



Exemple et retour d'expérience

Pôle Métropolitain du Pays de Brest – L'organisation de séminaires de diagnostic/formation («Le SCoT, c'est notre affaire») en parallèle de l'élaboration du SCOT

« Dans le cadre de la révision du SCoT du Pays de Brest, le pôle métropolitain a souhaité partager avec les élus du Pays de Brest et ses partenaires des éléments de diagnostic sous la forme de trois séminaires complémentaires. Ces séminaires étaient à chaque fois composés d'un temps en plénière et d'un temps où les participants étaient répartis en ateliers.

Le premier séminaire, intitulé « Hériter : le Pays de Brest d'hier à aujourd'hui », s'est tenu le 5 octobre 2021 à Pleyben et a plongé les participants dans l'histoire du Pays de Brest et son héritage patrimonial, paysager et environnemental. Le deuxième séminaire, intitulé « Se situer : le Pays de Brest aujourd'hui », s'est tenu le 23 novembre 2021 à Plabennec et a permis aux 130 participants de comprendre les dynamiques actuelles du territoire en matière de démographie, d'économie, de déplacements, de foncier, de logements, d'environnement et de ressources.



Le troisième séminaire, intitulé « Se projeter : le Pays de Brest face aux défis des transitions », initialement prévu le 4 février 2022, s'est tenu le 21 avril 2022 à Plougastel-Daoulas et a invité les 180 participants à débattre autour de trois grands thèmes : la transition démographique, la transition foncière et la transition environnementale. »

Source : Pays de Brest, « Le SCoT, c'est notre affaire » – séminaires de diagnostic », consulté le 27/11/2023 : <https://www.pays-de-brest.fr/actualites/551-le-scot-c-est-notre-affaire-seminaires-de-diagnostic-2>

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Partager les éléments de diagnostic des études portées par le PETR et faire des focus sur certains sujets (exemple migrations résidentielles) ;
- Organiser des évènements de sensibilisation et d'information sur des thématiques d'actualités : colloque sur la végétalisation des cours d'écoles, ciné débat sur les pratiques agricoles, journées biodiversité, Ambition-RH ;
- Animer les réseaux acteurs des démarches portées par le PETR et favoriser les échanges, le partage d'expérience et l'enrichissement mutuel des acteurs associés.

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
28	Sobriété foncière	Organiser des formations à destination des élus sur le ZAN : formes urbaines vertueuses, financements, prises en compte des fonctions écologiques des sols, etc	PETR et EPCI	ADEME Agence de l'eau Conservatoire régional des espaces naturels
29	Multithématique	Organiser en 2024 un séminaire à destination de l'ensemble des conseillers municipaux pour diffuser bonnes pratiques et renforcer l'interconnaissance	PETR	Variable selon les thématiques du séminaire
30	Gestion RH	Favoriser les échanges de pratiques sur des thématiques phares entre EPCI / communes : RH, attractivité du territoire et de la fonction publique territoriale...	PETR et partenaires	-

Les pistes de travail 2027-2030

- Faire le bilan et l'évaluation du projet de territoire actuel
- Elaborer un nouveau projet de territoire pour la mandature 2026-2032



ORIENTATION 9.

Préparer le territoire aux politiques publiques de demain

Explorer ensemble les sujets montants à défricher, pour innover dans les politiques publiques territoriales face aux nouveaux défis de la transition écologique, et dans la perspective de nouvelles régulations collectives : décarbonation (mobilité, logement, ...), résilience territoriale, économie circulaire, métabolisme territorial, déploiement des EnR.



Exemple et retour d'expérience

Pôle Métropolitain de l'Artois - Animation de la démarche «la turbine de l'éco-transition»

« La démarche de Turbine de l'éco-transition naît en 2018 d'un constat : les initiatives exemplaires en matière de transition se multiplient dans le périmètre du Pôle métropolitain de l'Artois mais elles sont insuffisantes pour répondre à la situation d'urgence climatique et sociale. Dans ce contexte, la Turbine de l'éco-transition vise à massifier une transition écologique, juste, solidaire et porteuse d'opportunités pour les habitants du territoire. Le Pôle métropolitain de l'Artois se positionne comme animateur de cette démarche.

Entretiens, ateliers thématiques, Forum Euralens, Agora de l'éco-transition... le cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition a réuni plus de 250 contributeurs entre septembre 2020 et juillet 2021, avec le soutien de l'Ademe et de la Région des Hauts-de-France. À l'issue de ce travail, deux besoins sont clairement identifiés : elle doit être à la fois un espace au service des porteurs de projets et un espace de coopération.

Plusieurs outils et accompagnements sont à disposition des porteurs de projet en fonction de leur ambition et de leur maturité : l'équipe du Pôle métropolitain de l'Artois (pour information et mise en relation avec les acteurs ressources du territoire), l'espace ressource du Wiki de la Turbine, le Label Euralens, un portage politique pour les initiatives d'ambition métropolitaine au travers des commissions d'élus du Pôle métropolitain de l'Artois...

La Turbine a pour ambition de favoriser la coopération des acteurs du territoire, levier incontournable pour accélérer sa transition et augmenter sa résilience. Pour cela, elle propose plusieurs formats : des formats à destination des élus du territoire (Comité syndical du PMA, Commissions thématiques d'élus...), le Grand Forum (qui invite les acteurs publics et privés du territoire à se rencontrer, à débattre des grands défis du territoire), des groupes de travail, animés par le PMA ou des membres du réseau, autour de problématiques du territoire. »

Source : Pôle métropolitain Artois, « La turbine de l'éco-transition », consulté le 27/11/2023 : <https://polemetropolitainartois.fr/la-turbine-de-leco-transition/>

Les actions

Le PETR déjà au travail : quelques actions phares

- Intégrer des enjeux liés aux transitions dans l'ensemble des démarches, notamment le PAT, le SCoT, l'animation biodiversité, le CLS ;
- Mettre en œuvre le Contrat d'objectif Territoriale Energie Renouvelable (ENR) ;
- Porter le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).

Les actions prioritaires 2024-2026

N°	Thématique	Action	Porteur(s)	Dispositif en appui
31	Formation	Organiser des formations intra à destination des agents du PETR sur l'intégration des enjeux de transition dans les politiques publiques	PETR	CNFPT
32	Energies renouvelables	Etudier une candidature à une 2 ^{ème} génération de COT ENR	PETR	ADEME
33	Transitions	S'appuyer sur des partenaires régionaux et nationaux pour organiser des événements d'actualité et sensibiliser aux enjeux des transitions	PETR/EPCI PARTENAIRES	Conseil Régional ADEME Agence de l'eau Conservatoire régional des espaces naturels
34	Urbanisme	Renforcer l'intégration des enjeux et solutions pour un urbanisme favorable à la santé	PETR	-

Les pistes de travail 2027-2030

- Faire le bilan et l'évaluation du projet de territoire actuel
- Elaborer un nouveau projet de territoire pour la mandature 2026-2032

Mettre en œuvre le projet : récapitulatif des actions

Défi I.

- 1 Identifier précisément le profil des arrivants et des sortants pour une stratégie d'attractivité et de promotion du territoire plus efficiente
- 2 Initier un dialogue à l'échelle du Centre-Cher sur les conditions de développement/modernisation des équipements sportifs et culturels du territoire et évaluer l'intérêt d'envisager une proposition de maillage basée sur la complémentarité et la couverture des besoins prioritaires (enjeu particulier sur les piscines)
- 3 Mener des échanges à l'échelle du Centre-Cher sur les modalités d'amélioration de l'offre en petite enfance et jeunesse
- 4 Poursuivre la démarche d'animation sur les enjeux de renaturation des espaces publics et impulser et accompagner le lancement de projets concrets par les collectivités
- 5 Partager collectivement les stratégies de développement des énergies renouvelables (ENR) : zones de développement privilégiées, mesures de préservation des espaces et des paysages
- 6 Créer une « communauté de l'eau » (groupe de travail volontaire pour travailler sur les enjeux d'entretien du réseau, de préservation des nappes, de répartition quantitative de la ressource, etc...), et organiser une veille avec diffusion d'une lettre d'information
- 7 Etudier la pertinence et la faisabilité de l'organisation d'événement type soirée des métiers, dans les territoires les plus éloignés de Bourges et Vierzon
- 8 Evaluer l'intérêt et la faisabilité d'une démarche valorisant les possibilités de parcours professionnels complets à l'échelle du Centre-Cher, notamment dans l'industrie (accueil, promotions, évolutions de poste, formations...)
- 9 Favoriser le lancement et l'amélioration de démarches QVT (qualité de vie au travail) dans les entreprises et organisations du territoire
- 10 Identifier et lever les freins pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (culture d'entreprise, services de garde, avantage...)

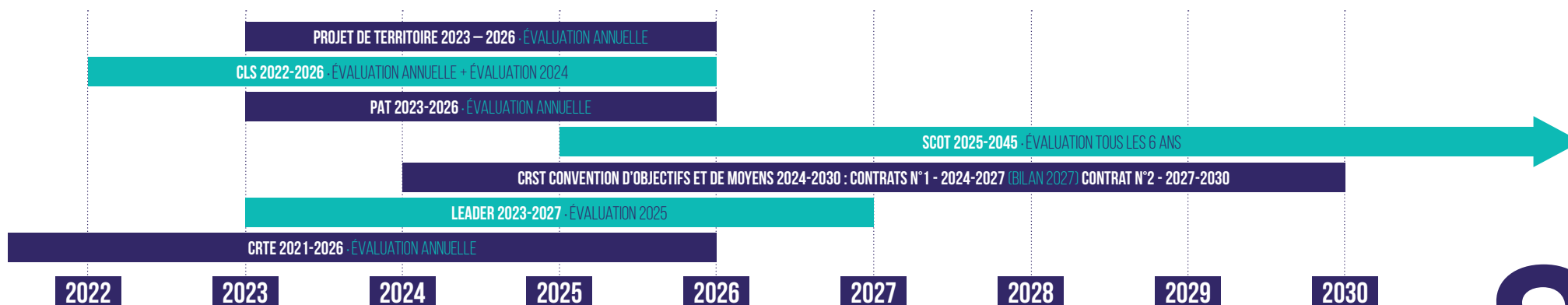
Défi II.

- 11 Conforter l'existant pour améliorer la qualité des infrastructures et équipements structurants
- 12 Renforcer la valorisation des pépites et la reconnaissance des spécificités locales à l'échelle régionale
- 13 Anticiper la mise en œuvre de la prochaine convention triennale entre l'université d'Orléans et la Région Centre Val de Loire en étant force de propositions sur les besoins de notre territoire
- 14 Elargir le travail de coopération sanitaire avec le nouveau CHUR d'Orléans, pour contribuer aux offres de formation et projets de recherche
- 15 Développer une vision inter-EPCI d'un parcours résidentiel complet des entreprises (de la couveuse au foncier économique en passant par la pépinière et les ateliers relais)
- 16 Identification des friches et foncier industriels disponibles à l'échelle du Centre-Cher
- 17 Enclencher une réflexion sur les usages et programmations possibles (ex : tiers-lieux) des friches agricoles industrielles et commerciales
- 18 Mettre en œuvre du programme « territoire d'industrie » et en maximiser ses retombées sur le territoire

- 19 Lancer une étude sur la structuration et la coordination des itinéraires cyclables et touristiques (intégrant les enjeux d'adaptation de l'offre d'hébergement)
- 20 Favoriser l'intermodalité dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- 21 Renforcer la coordination entre les AOM du territoire pour faciliter les mobilités en Centre-Cher (Région, Agglobus, Vierzon)
- 22 Porter un message commun confortant l'existant et sollicitant son amélioration

Défi III.

- 23 Identifier des domaines où le partage de compétences PETR/EPCI apparaît pertinent et l'expérimenter concrètement
- 24 Evaluer la faisabilité et l'intérêt de partenariat entre des services instructeurs du territoire
- 25 Déployer la nouvelle contractualisation régionale en mettant à la disposition des EPCI des % d'agents du PETR (en % d'ETP)
- 26 Rédiger un rapport d'activités sur les actions du PETR à transmettre aux EPCI et proposer de présentation en conseil ou bureau communautaire
- 27 Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un outil commun d'observation territoriale (agence d'urbanisme ?)
- 28 Organiser des formations à destination des élus sur le ZAN : formes urbaines vertueuses, financements, prises en compte des fonctions écologiques des sols, etc
- 29 Organiser en 2024 un séminaire à destination de l'ensemble des conseillers municipaux pour diffuser bonnes pratiques et renforcer l'interconnaissance
- 30 Favoriser les échanges de pratiques sur des thématiques phares entre EPCI / communes : RH, attractivité du territoire et de la fonction publique territoriale...
- 31 Organiser des formations intra à destination des agents du PETR sur l'intégration des enjeux de transition dans les politiques publiques
- 32 Etudier une candidature à une 2^{ème} génération de COT ENR
- 33 S'appuyer sur des partenaires régionaux et nationaux pour organiser des événements d'actualité et sensibiliser aux enjeux des transitions
- 34 Renforcer l'intégration des enjeux et solutions pour un urbanisme favorable à la santé



Le Centre-Cher avance, restons ambitieux et mobilisés !

Le présent document n'est que la première version d'un **projet qui doit continuer à vivre**. Un projet de territoire ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Son utilité immédiate est de définir ici une feuille de route d'actions pour le court et le moyen terme. Mais l'avenir n'est pas écrit. Demain, il y aura vite de nouveaux sujets, de nouveaux chocs, de nouvelles nécessités, comme celles auxquelles tout le pays a dû faire face ces dernières années. Le projet doit pouvoir continuer à mettre en cohérence les réponses à venir et mettre en capacités celles et ceux qui auront à les porter.

Le projet de territoire du Centre-Cher veut rester une œuvre ouverte, un processus plus qu'un document, un rendez-vous récurrent, et pas seulement un programme.

C'est pourquoi aux 9 orientations proposées s'en ajoute une dixième, en forme d'engagement :

ORIENTATION 10. Faire vivre le projet dans la durée, à travers un rendez-vous annuel de type « conférence territoriale », rassemblant autour des élus les forces vives du territoire, pour faire le point sur l'avancement du projet, évaluer ses bénéfices, résoudre ses insuffisances, compléter ses ambitions.

Ce n'est qu'un début : restons mobilisés et ambitieux, pour le Centre-Cher !



4 Rond-Point Farman • 18000 Bourges • Tél. 02 46 59 15 40 • Mail : contact@petr-centrecher.fr

www.petrcentrecher.fr

f in



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL 24/084 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - TARIFS DES REDEVANCES POUR LES CONTROLES ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL22/223 du 1^{er} décembre 2022 fixant les tarifs des redevances pour l'entretien des installations d'assainissement non collectifs,

Considérant la nécessité d'assurer les contrôles techniques des installations d'assainissement non collectif,

Considérant que le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) dont la gestion est assurée en régie et les charges doivent être couvertes par les recettes perçues auprès des usagers,

Considérant que le budget annexe du SPANC doit être équilibré,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les redevances pratiquées au contexte réglementaire et de fixer les tarifs en adéquation avec le coût des prestations réalisées par le SPANC,

Considérant la nécessité d'exercer la compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif, et qu'à ce titre, un marché de prestation de services a été conclu entre l'EURL Jean Gesset et Fils et la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} Janvier 2023,

Considérant que dans le cadre de ce marché, les prix initiaux sont révisés chaque année et que les prix de la prestation pour l'année 2024 sont les suivants :

Part forfaitaire comprenant le déplacement, la vidange, le nettoyage des éléments de prétraitement quelque soient leurs volumes, décapage des parois et abords, aspiration des boues, remise en service des éléments de prétraitement, nettoyage des canalisations d'arrivée, des regards et des drains	147,55 € TTC
Part variable pour le dépotage et traitement des boues en station d'épuration Cette prestation facultative est réalisée uniquement pour les usagers ayant adhéré au service via une convention passée avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).	30,18 € TTC/m ³ .

Considérant que cette prestation fait l'objet de la facturation d'une redevance, il convient de fixer les montants,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 11^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

- de fixer les montants des redevances pour les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Prestations de contrôles obligatoires	Tarifs redevance en € TTC
Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière	135,00 €
Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière – 2 ^{ème} visite	100,00 €
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve / réhabilitée	140,00 €
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve / réhabilitée - 2 ^{ème} visite	70,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve / réhabilitée	110,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve / réhabilitée - 2 ^{ème} visite	95,00 €
Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (contrôle périodique) - Redevance annuelle	15,00 €
Frais pour un déplacement en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous fixé	50,00 €

- de fixer les montants des redevances pour les prestations d'entretien des installations d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Prestation d'entretien facultatif	Tarifs redevance en € TTC
Part forfaitaire par installation et par intervention	148,00 €
Part variable par m ³ de boues dépotées et traitées en station d'épuration	31,00 €

- d'imputer les dépenses et les recettes au Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL 24/085 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10, L1611-4

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la politique de la Communauté de communes repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire, gage d'une vie locale dynamique, participant activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place une politique volontariste

d'accompagnement et de soutien direct et indirect à ces associations qui s'inscrit désormais dans un nouveau cadre d'attribution des subventions pour plus de transparence et d'égalité de traitement,

Considérant que ces associations nommées ci-dessous ont sollicité pour l'organisation de leur évènement le concours financier de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 13^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

- d'octroyer une aide financière globale à hauteur de 48 400.00 € TTC aux associations nommées ci-dessous répartie comme suit :

CENTRE GENEALOGIQUE DE VIERZON	2 000,00 €
CHŒUR MIKROKOSMOS	3 000,00 €
COMITE DES FETES VIERZON	4 000,00 €
FOIRE AUX TRUFIAUX	2 000,00 €
GRAINES DE BONS ARTS	1 000,00 €
LE VAIRON	250,00 €
MERY NATURE	500,00 €
MUSIC ARTS	9 150,00 €
PASSEURS DE MOTS	2 000,00 €
PEP18	1 000,00 €
HFSPplay	3 000,00 €
ARCHIPEL DE LA SAUVAGUE	1 000,00 €
AMICALE BOULISTE VOUZERONNAISE	500,00 €
BALDEBO	1 000,00 €
IMAGES ET CULTURE EN BERRY	1 000,00 €
LES PETITES CANAILLES DE MASSAY	500,00 €
LES RENARDS VOLANTS	2 000,00 €
BREAKING JOURNEY	3 000,00 €
COMITE DES FETES/VIGNOUX SUR BARANGEON	1 000,00 €
BIEN A VIVRE A SAINT OUTRILLE	1 000,00 €
LES REMPARTS A GRACAY	1 000,00 €
CULTURE ET LOISIRS AU PAYS A ST GEORGES SUR LA PREE	1 000,00 €
LA BIBLIOTHEQUE DE ST GEORGES SUR LA PREE	500,00 €
VIERZON TRIATHLON 18	500,00 €
GROUPE LUMIERE	500,00 €

CLOCHER TORS DE SAINT OUTRILLE	1 000,00 €
MERY EN FETE	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE MERY SUR CHER	500,00 €
ASSOCIATION PHILATELIQUE DE VIERZON	500,00 €
LA MAISON DU CHEVAL A VIGNOUX	1 000,00 €
L'EPICERIE CONTEMPORAINE	2 000,00 €

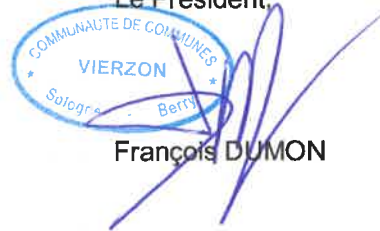
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNALTE DE COMMUNES
VIERZON
Sotog... Berri...

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué seize mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/086 BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - TARIFS DES REDEVANCES APPLICABLES AU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRAÇAY À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2024**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L.5211-10,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que les montants des redevances des entrées du centre nautique intercommunal pourraient être fixées comme suit, à compter du 1^{er} juin 2024 :

- Tout public :

- Ticket enfant (de 6 à 16 ans)	2,50 €
- Ticket adulte	4,50 €
- Abonnement 10 bains enfant	20,00 €
- Abonnement 10 bains adulte	38,00 €

- Campeurs à Graçay

- Ticket enfant (de 6 à 16 ans) 2,00 €
- Ticket adulte 4,00 €
- 2^{ème} entrée journalière (enfant et adulte) gratuit

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(42 VOIX)**

- de fixer les tarifs des redevances des entrées du centre nautique intercommunal à compter du 1^{er} juin 2024

- Tout public :

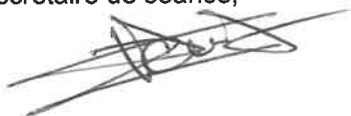
- Ticket enfant (de 6 à 16 ans) 2,50 €
- Ticket adulte 4,50 €
- Abonnement 10 bains enfant 20,00 €
- Abonnement 10 bains adulte 38,00 €

- Campeurs à Graçay

- Ticket enfant (de 6 à 16 ans) 2,00 €
- Ticket adulte 4,00 €
- 2^{ème} entrée journalière (enfant et adulte) gratuit

- d'inscrire la recette au budget.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
François DUMON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : CDC VIERZON SOLOGNE BERRY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009056100016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	56
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	58
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	61
A2.01 - Opérations non ventilables	63
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	64
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	67
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	68
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	71
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	73
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	76
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	77
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	84
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	85
B9 - Etat du personnel	86
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	89
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	90
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	91
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	92
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; *les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	39042

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	389,42

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	652,40
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	705,68
3	Dépenses d'équipement brut / population	149,45
4	Encours de dette / population (2) (3)	276,72
5	DGF / population	80,67
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,17
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,67
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,21
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,39
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6,83

(1) A renseigner, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I — INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT — RESULTATS (1)	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	33 852 980.93	34 544 816.60	- 360 371.10	331 464.57
Investissement	8 554 471.38	7 687 460.32 (3)	- 857 110.92	A2
Fonctionnement	25 298 509.55	26 857 356.28 (4)	496 739.82	A3
			- 1 724 121.98	2 055 586.55

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	1 583 581.40	1 788 680.25	B1	205 098.85
Investissement	1 583 581.40	1 788 680.25	B2	205 098.85
Fonctionnement	0.00	0.00	B3	0.00

RESULTAT CUMULE = {A} + {B} (S)	
TOTAL	A1 + B1 536 563.42
Investissement	A2 + B2 - 1 519 023.13
Fonctionnement	A3 + B3 2 055 586.55

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats d de l'exercice N-1

(2) Indiquer le signe - si dépenses • recettes et + si recettes • dépenses

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - * si dépenses > recettes. Il * si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire et * si excédentaire

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 583 581,40
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 718,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	53 822,76
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	170 621,87
21	Immobilisations corporelles (3)	515 045,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	704 373,31
26	Participations et créances rattachées	100 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 788 680,25
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 769,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	193 640,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 521 271,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS**

		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 067 990,27	7 587 013,40
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 583 581,40	1 788 680,25
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	1 724 121,98	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 375 693,65	9 375 693,65
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	27 563 006,27	27 026 442,85
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	536 563,42
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	27 563 006,27	27 563 006,27
		36 938 699,92	36 938 699,92
	TOTAL DU BUDGET (4)		

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
2024/B3	B3 7 NEFS RESTANTES		23	1 500 000,00
2024/SDE	PARTICIPATION SDE 18		20	60 000,00
2024/V	TRAVAUX VOIRIE RURALE 2024		23	500 000,00
	TOTAL			2 060 000,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020		0,00
	TOTAL GENERAL			2 060 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
	« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	235 944,82	53 822,76	98 171,48	98 171,48	151 994,24
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	888 357,25	170 621,87	530 000,00	530 000,00	700 621,87
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 518 539,17	515 045,00	1 649 840,00	1 649 840,00	2 164 885,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 036 262,20	704 373,31	2 402 400,00	2 402 400,00	3 106 773,31
Total des dépenses d'équipement		8 679 103,44	1 443 862,94	4 680 411,48	4 680 411,48	6 124 274,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 034 818,65	39 718,46	975 512,57	975 512,57	1 015 231,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	110 000,00	100 000,00	400 000,00	400 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	699 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 843 868,65	139 718,46	1 375 512,57	1 375 512,57	1 515 231,03
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 522 972,09	1 583 581,40	6 055 924,05	6 055 924,05	7 639 505,45

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22

TOTAL	10 536 572,31	1 583 581,40	6 067 990,27	6 067 990,27	7 651 571,67
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					1 724 121,98
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					9 375 693,65

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	4 124 633,75	1 521 271,00	1 905 000,00	1 905 000,00	3 426 271,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 356 737,48	0,00	1 338 846,75	1 338 846,75	1 338 846,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 481 371,23	1 521 271,00	3 243 846,75	3 243 846,75	4 765 117,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 386 325,05	193 640,00	663 417,14	663 417,14	857 057,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 438 726,93	0,00	1 519 023,13	1 519 023,13	1 519 023,13
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	69 905,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	857 977,22	73 769,25	0,00	0,00	73 769,25
Total des recettes financières		3 752 934,20	267 409,25	2 251 440,27	2 251 440,27	2 518 849,52
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 234 305,43	1 788 680,25	5 495 287,02	5 495 287,02	7 283 967,27

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 966 541,82		1 709 680,53	1 709 680,53	1 709 680,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	385 117,52		382 045,85	382 045,85	382 045,85
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 351 659,34		2 091 726,38	2 091 726,38	2 091 726,38

TOTAL	11 585 964,77	1 788 680,25	7 587 013,40	7 587 013,40	9 375 693,65
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
0,00					
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
9 375 693,65					

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 079 660,16
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 964 042,23	0,00	9 600 517,08	9 600 517,08	9 600 517,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 262 066,25	0,00	3 875 637,40	3 875 637,40	3 875 637,40
014	Atténuations de produits	8 017 429,06	0,00	7 813 548,79	7 813 548,79	7 813 548,79
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 572 674,14	0,00	3 909 284,80	3 909 284,80	3 909 284,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 816 211,68	0,00	25 198 988,07	25 198 988,07	25 198 988,07
66	Charges financières	230 222,27	0,00	220 291,82	220 291,82	220 291,82
67	Charges spécifiques (3)	81 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	52 340,67	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 179 794,62	0,00	25 471 279,89	25 471 279,89	25 471 279,89

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 966 541,82	0,00	1 709 680,53	1 709 680,53	1 709 680,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	385 117,52	0,00	382 045,85	382 045,85	382 045,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 351 659,34	0,00	2 091 726,38	2 091 726,38	2 091 726,38

TOTAL	26 531 453,96	0,00	27 563 006,27	27 563 006,27	27 563 006,27
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 563 006,27
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	590 750,64	0,00	646 110,64	646 110,64	646 110,64
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 389 732,19	0,00	8 437 980,19	8 437 980,19	8 437 980,19
731	Fiscalité locale	13 024 391,00	0,00	11 971 925,00	11 971 925,00	11 971 925,00
74	Dotations et participations (3)	4 496 064,00	0,00	5 659 235,76	5 659 235,76	5 659 235,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	257 384,22	0,00	289 125,04	289 125,04	289 125,04
Total des recettes de gestion courante		24 767 322,05	0,00	27 014 376,63	27 014 376,63	27 014 376,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	35 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 802 548,05	0,00	27 014 376,63	27 014 376,63	27 014 376,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22

TOTAL	24 816 148,27	0,00	27 026 442,85	27 026 442,85	27 026 442,85
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	536 563,42
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 563 006,27
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 079 660,16	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	12 066,22	12 066,22
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 015 231,03	0,00	1 015 231,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	151 994,24	0,00	151 994,24
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	700 621,87	0,00	700 621,87
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 164 885,00	0,00	2 164 885,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 106 773,31	0,00	3 106 773,31
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500 000,00	0,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 639 505,45	12 066,22	7 651 571,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 724 121,96
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 375 693,65
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	9 600 517,08		9 600 517,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 875 637,40		3 875 637,40
014	Atténuations de produits	7 813 548,79		7 813 548,79
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 909 284,80	0,00	3 909 284,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	220 291,82	0,00	220 291,82
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	52 000,00	382 045,85	434 045,85
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 709 680,53	1 709 680,53
Dépenses de fonctionnement – Total		25 471 279,89	2 091 726,38	27 563 006,27

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 563 006,27
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	857 057,14	0,00	857 057,14
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 426 271,00	0,00	3 426 271,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 338 846,75	0,00	1 338 846,75
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	69 000,00	0,00	69 000,00
28	Amortissement des immobilisations		382 045,85	382 045,85
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 709 680,53	1 709 680,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 769,25		73 769,25
Recettes d'investissement – Total		5 764 944,14	2 091 726,38	7 856 670,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 519 023,13
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 375 693,65
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	646 110,64		646 110,64
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 437 980,19		8 437 980,19
731	Fiscalité locale	11 971 925,00		11 971 925,00
74	Dotations et participations (8)	5 659 235,76		5 659 235,76
75	Autres produits de gestion courante (8)	289 125,04	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	12 066,22	12 066,22
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		27 014 376,63	12 066,22	27 026 442,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	536 563,42
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 563 006,27
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	10 536 572,31	1 583 581,40	2 060 000,00	6 067 990,27	6 067 990,27	2 060 000,00	4 007 990,27	7 651 571,67
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	235 944,82	53 822,76	60 000,00	98 171,48	98 171,48	0,00	98 171,48	151 994,24
204 Subventions d'équipement versées (9)	888 357,25	170 621,87	0,00	530 000,00	530 000,00	60 000,00	470 000,00	700 621,87
21 Immobilisations corporelles	1 518 539,17	515 045,00	0,00	1 649 840,00	1 649 840,00	500 000,00	1 149 840,00	2 164 885,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 036 262,20	704 373,31	2 000 000,00	2 402 400,00	2 402 400,00	1 500 000,00	902 400,00	3 106 773,31
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	8 679 103,44	1 443 862,94	2 060 000,00	4 680 411,48	4 680 411,48	2 060 000,00	2 620 411,48	6 124 274,42
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 034 818,65	39 718,46		975 512,57	975 512,57		975 512,57	1 015 231,03
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	110 000,00	100 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	500 000,00
27 Autres immobilisations financières	699 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 843 868,65	139 718,46	0,00	1 375 512,57	1 375 512,57	0,00	1 375 512,57	1 515 231,03
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	10 522 972,09	1 583 581,40	2 060 000,00	6 055 924,05	6 055 924,05	2 060 000,00	3 995 924,05	7 639 505,45
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	13 600,22			12 066,22	12 066,22		12 066,22	12 066,22
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	13 600,22			12 066,22	12 066,22		12 066,22	12 066,22

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		1 724 121,98
--	--	--------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		9 375 693,65
--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	10 147 237,84	1 788 680,25	6 067 990,27	6 067 990,27	7 856 670,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	4 124 633,75	1 521 271,00	1 905 000,00	1 905 000,00	3 426 271,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 356 737,48	0,00	1 338 846,75	1 338 846,75	1 338 846,75
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	5 481 371,23	1 521 271,00	3 243 846,75	3 243 846,75	4 765 117,75
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 386 325,05	193 640,00	663 417,14	663 417,14	857 057,14
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	69 905,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	857 977,22	73 769,25	0,00	0,00	73 769,25
Total des recettes financières	2 314 207,27	267 409,25	732 417,14	732 417,14	999 826,39
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	7 795 578,50	1 788 680,25	3 976 263,89	3 976 263,89	5 764 944,14
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 966 541,82		1 709 680,53	1 709 680,53	1 709 680,53
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	385 117,52		382 045,85	382 045,85	382 045,85
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	2 351 659,34		2 091 726,38	2 091 726,38	2 091 726,38

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

1 519 023,13

Total des recettes d'investissement cumulées

9 375 693,65

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	10 536 572,31	1 583 581,40	2 060 000,00	6 067 990,27	6 067 990,27	2 060 000,00	4 007 990,27	7 651 571,67
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	235 944,82	53 822,76	60 000,00	98 171,48	98 171,48	0,00	98 171,48	151 994,24
202	0,00	41 911,97		68 171,48	68 171,48	0,00	68 171,48	110 083,45
2031	235 944,82	11 241,55		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	41 241,55
2033	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	0,00	669,24		0,00	0,00	0,00	0,00	669,24
204	888 357,25	170 621,87	0,00	530 000,00	530 000,00	60 000,00	470 000,00	700 621,87
2041411	223 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	250 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00
2041582	203 639,20	139 584,66		60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	199 584,66
20421	161 718,05	31 037,21		0,00	0,00	0,00	0,00	31 037,21
20422	50 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21	1 518 539,17	515 045,00	0,00	1 649 840,00	1 649 840,00	500 000,00	1 149 840,00	2 164 885,00
2111	95 000,00	65 000,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	149 000,00
2121	5 000,00	1 999,90		0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,90
21351	27 280,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	127 800,00	52 151,15		473 240,00	473 240,00	0,00	473 240,00	525 391,15
2151	0,00	32 766,20		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	68 766,20
2152	15 290,34	0,00		10 800,00	10 800,00	0,00	10 800,00	10 800,00
215738	62 300,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2158	24 000,00	9 768,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	21 768,00
21728	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217321	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21738	99 000,00	0,00		16 400,00	16 400,00	0,00	16 400,00	16 400,00
21751	716 671,25	140 994,17		512 000,00	512 000,00	500 000,00	12 000,00	652 994,17
21828	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21838	Autre matériel informatique	42 592,24		41 500,00	41 500,00	0,00	41 500,00	84 092,24
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 588,30		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	11 097,88
2188	Autres immobilisations corporelles	289 286,09	167 175,46	249 400,00	249 400,00	0,00	249 400,00	416 575,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 036 262,20	704 373,31	2 402 400,00	2 402 400,00	1 500 000,00	902 400,00	3 106 773,31
2313	Constructions	6 036 262,20	704 373,31	2 222 400,00	2 222 400,00	1 500 000,00	722 400,00	2 926 773,31
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	8 679 103,44	1 443 862,94	2 060 000,00	4 680 411,48	4 680 411,48	2 060 000,00	2 620 411,48	6 124 274,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 034 818,65	39 718,46	975 512,57	975 512,57		975 512,57	1 015 231,03
1641	Emprunts en euros	995 100,19	0,00	935 512,57	935 512,57		935 512,57	935 512,57
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	39 718,46	39 718,46	40 000,00	40 000,00		40 000,00	79 718,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	110 000,00	100 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	500 000,00
261	Titres de participation	110 000,00	100 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	699 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit activé	699 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	1 843 868,65	139 718,46	0,00	1 375 512,57	1 375 512,57	0,00	1 375 512,57	1 515 231,03
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	10 522 972,09	1 583 581,40	2 060 000,00	6 055 924,05	6 055 924,05	2 060 000,00	3 995 924,05	7 639 505,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	13 600,22		12 066,22	12 066,22		12 066,22	12 066,22

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Reprise sur autofinancement antérieur	13 600,22			12 066,22	12 066,22		12 066,22	12 066,22
13912 Subv. transf. Régions	1 875,91			7 409,91	7 409,91		7 409,91	7 409,91
139141 Subv. transf. Communes membres du GFP	11 603,12			4 535,12	4 535,12		4 535,12	4 535,12
13918 Autres subventions d'équipement transf.	121,19			121,19	121,19		121,19	121,19
041 Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	13 600,22			12 066,22	12 066,22		12 066,22	12 066,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	10 147 237,84	1 788 680,25	6 067 990,27	6 067 990,27	7 856 670,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 124 633,75	1 521 271,00	1 905 000,00	3 426 271,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 331 928,25	239 938,00	108 000,00	347 938,00
1322	Subv. non transf. Régions	280 000,00	160 000,00	1 285 000,00	1 445 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 10 800,00	253 994,00	0,00	253 994,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	550 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	263 000,00	263 000,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf.	751 905,50	767 339,00	249 000,00	1 016 339,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 356 737,48	0,00	1 338 846,75	1 338 846,75
1641	Emprunts en euros	1 356 737,48	0,00	1 338 846,75	1 338 846,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	5 481 371,23	1 521 271,00	3 243 846,75	3 243 846,75	4 765 117,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 386 325,05	193 640,00	663 417,14	857 057,14
10222	FCTVA	1 386 325,05	193 640,00	663 417,14	857 057,14
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	69 905,00	0,00	69 000,00	69 000,00
2764	Créances/participat., pers. droit privé	69 905,00	0,00	69 000,00	69 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	857 977,22	73 769,25	0,00	73 769,25
Total des recettes financières	2 314 207,27	267 409,25	732 417,14	732 417,14	999 826,39
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	7 795 578,50	1 788 680,25	3 976 263,99	3 976 263,99	5 764 944,14
021	Virement de la section de fonctionnement	1 966 541,82		1 709 680,53	1 709 680,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	385 117,52		382 045,85	382 045,85
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00
2804114	Voiture	10 138,32		10 138,32	10 138,32
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	6 667,00		6 667,00	6 667,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	46 508,88		26 508,88	26 508,88

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
28041411	1 155,00		1 155,00	1 155,00	1 155,00
28041412	36 488,31		69 335,64	69 335,64	69 335,64
28041512	200,00		0,00	0,00	0,00
28041562	59 649,92		21 000,18	21 000,18	21 000,18
28041722	0,00		8 450,00	8 450,00	8 450,00
280421	3 122,35		12 765,35	12 765,35	12 765,35
280422	13 370,36		15 369,36	15 369,36	15 369,36
2805	26 196,44		12 124,00	12 124,00	12 124,00
28121	226,58		337,53	337,53	337,53
28128	0,00		325,52	325,52	325,52
281318	160,11		88,01	88,01	88,01
281351	2 618,44		2 618,44	2 618,44	2 618,44
28138	5 249,58		6 102,58	6 102,58	6 102,58
28151	0,00		615,00	615,00	615,00
28152	10 127,25		12 497,25	12 497,25	12 497,25
281535	45,00		45,00	45,00	45,00
281538	657,82		657,82	657,82	657,82
2815738	6 148,82		5 853,20	5 853,20	5 853,20
28158	15 230,97		15 194,54	15 194,54	15 194,54
281721	0,00		20,00	20,00	20,00
281728	8 163,00		16 654,66	16 654,66	16 654,66
281735	2 623,00		2 623,00	2 623,00	2 623,00
281738	774,36		774,36	774,36	774,36
2817538	783,88		783,88	783,88	783,88
28175731	735,77		0,00	0,00	0,00
2817578	0,00		554,01	554,01	554,01
281758	5 927,46		3 799,63	3 799,63	3 799,63
281788	1 623,00		1 627,20	1 627,20	1 627,20
28181	3 571,89		3 571,89	3 571,89	3 571,89
281828	16 406,10		11 085,27	11 085,27	11 085,27
281838	10 956,30		11 343,43	11 343,43	11 343,43
281848	9 380,32		15 315,25	15 315,25	15 315,25
28188	79 174,31		85 007,67	85 007,67	85 007,67
2825731	1 036,98		1 036,98	1 036,98	1 036,98
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	2 351 659,34		2 091 726,38	2 091 726,38	2 091 726,38

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-65 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	26 531 453,96	0,00	0,00	27 563 006,27	27 563 006,27	0,00	27 563 006,27	27 563 006,27
011	Charges à caractère général (3)	8 964 042,23	0,00	0,00	9 600 517,08	9 600 517,08	0,00	9 600 517,08	9 600 517,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 262 066,25	0,00	0,00	3 875 637,40	3 875 637,40	0,00	3 875 637,40	3 875 637,40
014	Atténuations de produits	8 017 429,06	0,00	0,00	7 813 548,79	7 813 548,79	0,00	7 813 548,79	7 813 548,79
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 572 674,14	0,00	0,00	3 909 284,80	3 909 284,80	0,00	3 909 284,80	3 909 284,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 816 211,68	0,00	0,00	25 198 988,07	25 198 988,07	0,00	25 198 988,07	25 198 988,07
66	Charges financières	230 222,27	0,00	0,00	220 291,82	220 291,82	0,00	220 291,82	220 291,82
67	Charges spécifiques (3)	81 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	52 340,67	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	363 582,94	0,00	0,00	272 291,82	272 291,82	0,00	272 291,82	272 291,82
	Total des dépenses réelles	24 179 794,62	0,00	0,00	25 471 279,89	25 471 279,89	0,00	25 471 279,89	25 471 279,89
023	Virement à la section d'investissement	1 966 541,82	0,00	0,00	1 709 680,53	1 709 680,53	0,00	1 709 680,53	1 709 680,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	385 117,52	0,00	0,00	382 045,85	382 045,85	0,00	382 045,85	382 045,85
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 351 659,34	0,00	0,00	2 091 726,38	2 091 726,38	0,00	2 091 726,38	2 091 726,38
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								27 563 006,27

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 816 148,27	0,00	27 026 442,85	27 026 442,85	27 026 442,85
013	Atténuations de charges (2)	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	590 750,64	0,00	646 110,64	646 110,64	646 110,64
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 389 732,19	0,00	8 437 980,19	8 437 980,19	8 437 980,19
731	Fiscalité locale	13 024 391,00	0,00	11 971 925,00	11 971 925,00	11 971 925,00
74	Dotations et participations (2)	4 496 064,00	0,00	5 659 235,76	5 659 235,76	5 659 235,76
75	Autres produits de gestion courante (2)	257 384,22	0,00	289 125,04	289 125,04	289 125,04
	Total des recettes de gestion des services	24 767 322,05	0,00	27 014 376,63	27 014 376,63	27 014 376,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	35 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	35 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	24 802 548,05	0,00	27 014 376,63	27 014 376,63	27 014 376,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		536 163,42
				Total des recettes de fonctionnement cumulées		27 563 006,27

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	26 531 453,96	0,00	0,00	27 563 006,27	27 563 006,27	0,00	27 563 006,27	27 563 006,27
011	Charges à caractère général (4)	8 964 042,23	0,00	0,00	9 600 517,08	9 600 517,08	0,00	9 600 517,08	9 600 517,08
6042	Achats de prestations de services	57 160,00	0,00		59 250,00	59 250,00	0,00	59 250,00	59 250,00
60611	Eau et assainissement	26 050,00	0,00		23 172,00	23 172,00	0,00	23 172,00	23 172,00
60612	Energie - Electricité	491 832,96	0,00		567 328,39	567 328,39	0,00	567 328,39	567 328,39
60621	Combustibles	5 085,00	0,00		961,00	961,00	0,00	961,00	961,00
60622	Carburants	37 650,00	0,00		44 667,00	44 667,00	0,00	44 667,00	44 667,00
60623	Alimentation	39 450,00	0,00		55 200,00	55 200,00	0,00	55 200,00	55 200,00
60624	Produits de traitement	10 140,00	0,00		31 150,00	31 150,00	0,00	31 150,00	31 150,00
60631	Fournitures d'entretien	10 050,00	0,00		13 372,00	13 372,00	0,00	13 372,00	13 372,00
60632	Fournitures de petit équipement	100 800,00	0,00		139 450,00	139 450,00	0,00	139 450,00	139 450,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 150,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	5 150,00	0,00		6 050,00	6 050,00	0,00	6 050,00	6 050,00
6068	Autres matières et fournitures	6 840,00	0,00		5 065,00	5 065,00	0,00	5 065,00	5 065,00
611	Contrats de prestations de services	6 146 790,16	0,00		6 405 745,00	6 405 745,00	0,00	6 405 745,00	6 405 745,00
6132	Locations immobilières	33 090,00	0,00		37 340,00	37 340,00	0,00	37 340,00	37 340,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		3 910,00	3 910,00	0,00	3 910,00	3 910,00
61358	Autres	0,00	0,00		2 550,00	2 550,00	0,00	2 550,00	2 550,00
61521	Entretien terrains	89 500,00	0,00		31 500,00	31 500,00	0,00	31 500,00	31 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 400,00	0,00		40 100,00	40 100,00	0,00	40 100,00	40 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	90 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	38 100,00	0,00		49 860,00	49 860,00	0,00	49 860,00	49 860,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6156	Maintenance	70 960,00	0,00		165 648,00	165 648,00	0,00	165 648,00	165 648,00
6161	Multirisques	30 452,60	0,00		32 680,00	32 680,00	0,00	32 680,00	32 680,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	30 643,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6168	Autres primes d'assurance	17 247,50	0,00		29 970,00	29 970,00	0,00	29 970,00	29 970,00
617	Etudes et recherches	675 853,45	0,00		859 231,84	859 231,84	0,00	859 231,84	859 231,84
6182	Documentation générale et technique	11 130,00	0,00		26 890,00	26 890,00	0,00	26 890,00	26 890,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	18 390,00	0,00		28 950,00	28 950,00	0,00	28 950,00	28 950,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	4 900,00	0,00		3 950,00	3 950,00	0,00	3 950,00	3 950,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	29 774,00	0,00		10 300,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00
6231	Annonces et insertions	23 500,00	0,00		23 724,00	23 724,00	0,00	23 724,00	23 724,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	1 800,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6234	Réceptions	17 800,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6236	Catalogues et imprimés	114 430,00	0,00		82 070,00	82 070,00	0,00	82 070,00	82 070,00
6238	Divers	6 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6247	Transports collectifs	45 870,00	0,00		53 320,00	53 320,00	0,00	53 320,00	53 320,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 720,00	0,00		7 080,00	7 080,00	0,00	7 080,00	7 080,00
6261	Frais d'affranchissement	30 790,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
6262	Frais de télécommunications	39 750,00	0,00		32 048,00	32 048,00	0,00	32 048,00	32 048,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 671,00	0,00		30 550,00	30 550,00	0,00	30 550,00	30 550,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	49 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	224 372,56	0,00		223 954,85	223 954,85	0,00	223 954,85	223 954,85
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	20 250,00	0,00		21 380,00	21 380,00	0,00	21 380,00	21 380,00
63512	Taxes foncières	44 000,00	0,00		30 300,00	30 300,00	0,00	30 300,00	30 300,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 262 066,25	0,00		3 875 637,40	3 875 637,40		3 875 637,40	3 875 637,40
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	497 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	22 300,00	0,00		740 873,95	740 873,95		740 873,95	740 873,95
6331	Versement mobilité	8 692,86	0,00		9 533,74	9 533,74		9 533,74	9 533,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 902,60	0,00		8 667,04	8 667,04		8 667,04	8 667,04
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	33 202,58	0,00		37 477,09	37 477,09		37 477,09	37 477,09
64111	Rémunération principale titulaires	1 307 784,65	0,00		1 388 604,94	1 388 604,94		1 388 604,94	1 388 604,94
64112	SFT, indemnité de résidence	29 720,40	0,00		11 125,92	11 125,92		11 125,92	11 125,92
64113	NBI	0,00	0,00		24 988,32	24 988,32		24 988,32	24 988,32
64118	Autres indemnités	358 295,40	0,00		470 312,20	470 312,20		470 312,20	470 312,20

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	239 386,84	0,00		342 486,08	342 486,08		342 486,08	342 486,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	282 788,99	0,00		322 474,96	322 474,96		322 474,96	322 474,96
6453	Cotisations aux caisses de retraites	442 062,92	0,00		486 726,12	486 726,12		486 726,12	486 726,12
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSÉDICI	9 279,01	0,00		11 985,70	11 985,70		11 985,70	11 985,70
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	0,00		14 981,34	14 981,34		14 981,34	14 981,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 650,00	0,00		2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	8 017 429,06	0,00		7 813 548,79	7 813 548,79		7 813 548,79	7 813 548,79
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	45 610,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	7 689 658,26	0,00		7 549 354,79	7 549 354,79		7 549 354,79	7 549 354,79
739212	Dotation de solidarité communautaire	160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	54 194,00	0,00		54 194,00	54 194,00		54 194,00	54 194,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	25 785,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préli. divers	42 181,80	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 572 674,14	0,00	0,00	3 909 284,80	3 909 284,80	0,00	3 909 284,80	3 909 284,80
65188	Autres	0,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
65311	Indemnités de fonction	152 053,44	0,00		170 864,36	170 864,36	0,00	170 864,36	170 864,36
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		975,00	975,00	0,00	975,00	975,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	20 082,00	0,00		20 082,00	20 082,00	0,00	20 082,00	20 082,00
65315	Formation	7 602,67	0,00		975,00	975,00	0,00	975,00	975,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	304,11	0,00		304,11	304,11	0,00	304,11	304,11
65331	Indemnités de fonction	8 046,36	0,00		8 387,33	8 387,33	0,00	8 387,33	8 387,33
6553	Service d'incendie	1 581 490,00	0,00		1 654 537,00	1 654 537,00	0,00	1 654 537,00	1 654 537,00
65568	Autres contributions	263 469,94	0,00		218 000,00	218 000,00	0,00	218 000,00	218 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	924 275,62	0,00		1 208 000,00	1 208 000,00	0,00	1 208 000,00	1 208 000,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	569 350,00	0,00		577 160,00	577 160,00	0,00	577 160,00	577 160,00
65818	Autres	26 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 816 211,68	0,00	0,00	25 198 988,07	25 198 988,07	0,00	25 198 988,07	25 198 988,07
66	Charges financières	230 222,27	0,00		220 291,82	220 291,82		220 291,82	220 291,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	194 801,58	0,00		180 503,54	180 503,54		180 503,54	180 503,54
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	24 920,69	0,00		29 788,28	29 788,28		29 788,28	29 788,28
66115	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6688	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	81 020,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	81 020,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	52 340,67			52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	52 340,67			52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	363 582,94	0,00	0,00	272 291,82	272 291,82		272 291,82	272 291,82
	Total des dépenses réelles	24 179 794,62	0,00	0,00	25 471 279,89	25 471 279,89	0,00	25 471 279,89	25 471 279,89
023	Virement à la section d'investissement	1 966 541,82			1 709 680,53	1 709 680,53		1 709 680,53	1 709 680,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	385 117,52			382 045,85	382 045,85		382 045,85	382 045,85
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	385 117,52			382 045,85	382 045,85		382 045,85	382 045,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 351 659,34			2 091 726,38	2 091 726,38		2 091 726,38	2 091 726,38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	29 788,28

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre détaillé à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 816 148,27	0,00	27 026 442,85	27 026 442,85	27 026 442,85
013	Atténuations de charges (3)	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	590 750,64	0,00	646 110,64	646 110,64	646 110,64
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	25 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70632	Redevances services à caractère loisir	38 310,64	0,00	31 310,64	31 310,64	31 310,64
7066	Redevances services à caractère social	100 100,00	0,00	162 900,00	162 900,00	162 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
7078	Autres marchandises	300 000,00	0,00	237 500,00	237 500,00	237 500,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	114 840,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	12 500,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 389 732,19	0,00	8 437 980,19	8 437 980,19	8 437 980,19
73211	Atribution de compensation	136 010,19	0,00	136 010,19	136 010,19	136 010,19
73221	FNGIR	851 221,00	0,00	851 221,00	851 221,00	851 221,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	356 068,00	0,00	304 194,00	304 194,00	304 194,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princ.	0,00	0,00	5 197 676,00	5 197 676,00	5 197 676,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	1 948 879,00	1 948 879,00	1 948 879,00
7358	Autres	5 046 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	13 024 391,00	0,00	11 971 925,00	11 971 925,00	11 971 925,00
73111	Impôts directs locaux	4 407 312,00	0,00	4 685 447,00	4 685 447,00	4 685 447,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 905 403,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	583 571,00	0,00	583 571,00	583 571,00	583 571,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	535 289,00	0,00	584 822,00	584 822,00	584 822,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 472 816,00	0,00	6 118 085,00	6 118 085,00	6 118 085,00
7318	Autres	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 496 064,00	0,00	5 659 235,76	5 659 235,76	5 659 235,76
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	334 794,00	0,00	423 535,00	423 535,00	423 535,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	2 772 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	16 000,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7473	Participation départements	10 875,00	0,00	14 750,00	14 750,00	14 750,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
74741	Participation communes membres du GFP	10 600,00	0,00	506 608,06	506 608,06	506 608,06
747888	Autres	0,00	0,00	686 588,70	686 588,70	686 588,70
748312	D.C.R.T.P.	556 322,00	0,00	3 240 403,00	3 240 403,00	3 240 403,00
748313	Dotation compensation de la TP	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	649 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	744 651,00	744 651,00	744 651,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	257 384,22	0,00	289 125,04	289 125,04	289 125,04
752	Revenus des immeubles	180 385,00	0,00	289 125,04	289 125,04	289 125,04
75888	Autres	76 999,22	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	24 767 322,05	0,00	27 014 376,63	27 014 376,63	27 014 376,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	35 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	35 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	24 802 548,05	0,00	27 014 376,63	27 014 376,63	27 014 376,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	13 600,22		12 066,22	12 066,22	12 066,22

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	975 512,57	780 500,00	0,00	0,00	0,00	2 273 800,00	220 040,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	975 512,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	450 500,00	0,00	0,00	0,00	51 400,00	220 040,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	2 222 400,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 605 318,24	113 741,40	0,00	0,00	0,00	1 575 994,16	100 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 772 471,49	5 741,40	0,00	0,00	0,00	372 994,16	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	494 000,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	1 203 000,00	100 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 338 846,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 171,48	331 900,00	596 000,00	810 000,00		6 055 924,05
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		975 512,57
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	68 171,48	0,00	0,00	0,00		98 171,48
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	310 000,00		530 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	231 900,00	196 000,00	500 000,00		1 649 840,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 402 400,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	400 000,00	0,00		400 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	83 501,14	6 889,68	9 842,40		5 495 287,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	14 501,14	6 889,68	9 842,40		2 182 440,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 905 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 338 846,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	69 000,00	0,00	0,00		69 000,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	
Article / compte nature (1)	Libellé	Opérations non ventilables	
	DEPENSES		975 512,57
164	Emprunts auprès des établissements financiers		935 512,57
168	Autres emprunts et dettes assimilées		40 000,00
	RECETTES		3 605 318,24
102	Dotations et fonds d'investissement		253 448,36
106	Réserves		1 519 023,13
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort.		245 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.		249 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers		1 338 846,75

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 -- Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	780 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	78 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	113 741,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	5 741,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0342 Section culture, éducation et sports		035 Conseil de territoire	036 Conseil éco., sociale et environnement.	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act* Intérrég. eur. Intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	780 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	78 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	113 741,40
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 741,40
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Intery. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30		31							
		Services communs		311	312	313	314	315	316	317	318
				Activités artist.,actions et manif.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	2 222 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	2 222 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	1 559 562,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	364 562,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	1 195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	18 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 952,72	0,00	984,24	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	2 952,72	0,00	984,24	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc. et loisirs)			34 Vie sociale et citoyenne			39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
	DEPENSES								
218	Autres immobilisations corporelles	27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 400,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 222 400,00
	RECETTES								
102	Dotations et fonds d'investissement	12 494,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 994,16
132	Subv. Inv rattachées aux actifs non amort	4 494,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 994,16
		8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 203 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
	DEPENSES	0,00	315 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	80 810,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690,26
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	11 810,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690,26
276	Autres créances immobilisées	0,00	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 900,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 501,14
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 501,14
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	72 Actions déchets et propriété urbaine										
		70 Services communs	71 Actions transversales	720 Services communs collecte et propreté			721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
				7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	596 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installel*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	6 889,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 889,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 -- Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie						76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 000,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 889,68	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 889,68	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseigh., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	8 087 140,61	4 657 387,46	0,00	1 654 537,00	0,00	530 313,00	122 725,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 300,00	1 357 554,26	0,00	0,00	0,00	379 825,00	48 885,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 035 845,40	0,00	0,00	0,00	150 488,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	7 813 548,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	263 987,80	0,00	1 654 537,00	0,00	0,00	73 840,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	220 291,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	18 809 609,19	704 900,76	0,00	0,00	0,00	366 046,00	13 700,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 900,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 437 980,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 853 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 408 789,00	691 200,76	0,00	0,00	0,00	185 146,00	13 700,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	546 610,30	2 735 073,39	6 950 544,13	186 949,00		25 471 279,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	424 610,30	614 334,52	6 587 059,00	186 949,00		9 600 517,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	348 818,87	340 485,13	0,00		3 875 637,40
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 813 548,79
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	122 000,00	1 771 920,00	23 000,00	0,00		3 909 284,80
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		220 291,82
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES							
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	327 835,68	6 780 985,00	11 300,00		27 014 376,63
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	29 310,64	326 900,00	0,00		646 110,64
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 437 980,19
74	Dotations et participations	0,00	0,00	13 100,00	6 118 085,00	0,00		11 971 925,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	285 425,04	336 000,00	11 300,00		5 659 235,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		289 125,04
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	
627	Services bancaires et assimilés	8 087 140,61
661	Charges d'intérêts	1 300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	220 291,82
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	52 000,00
		7 813 548,79
	RECETTES	18 809 809,19
708	Autres produits	109 000,00
731	Fiscalité locale	5 853 840,00
732	Fiscalité reversée	1 291 425,19
735	Fraction de TVA	7 146 555,00
741	D.G.F.	423 535,00
744	FCTVA	200,00
748	Autres attributions et participations	3 985 054,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale									
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux		
	DEPENSES	4.445 799,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	135 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	89 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	49 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	736 934,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	31 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	588 085,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	114 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	118 409,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	42 787,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 757 344,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	621 214,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	26 413,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant opt prop. - Subvent*	62 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	704 900,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	691 200,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco., social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	201 587,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	201 587,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

04
FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Ccompt. décent. act° interrég. eur. intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 657 387,46
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	135 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	89 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	49 270,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	736 934,32
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	31 790,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	588 085,95
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	114 350,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	118 409,94
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	42 787,09
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 757 344,27
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	621 214,61
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	26 413,48
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	201 587,80
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	62 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	704 900,76
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	691 200,76
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 654 537,00	0,00	0,00	1 654 537,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30	31							318
		Services communs	Culture							
			311	312	313	314	315	316	317	318
			Activités artist.,actions et manif.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE
IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)						
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	
	DEPENSES	54 200,00	9 000,00	102 985,00	0,00	10 100,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	46 000,00	9 000,00	28 900,00	0,00	100,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	320,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	8 000,00	0,00	50 000,00	0,00	10 000,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	18 200,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	4 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES **IV**
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE **A2.933**

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action sociale-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	354 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 313,00
604	Achats d'études, prestations de services	58 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 650,00
606	Achats non stockés de matériaux et fourni	72 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 541,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
613	Locations	5 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 960,00
615	Entretien et réparations	6 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 508,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
618	Divers	12 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 430,00
621	Personnel extérieur au service	131 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 868,00
622	Rémunérations intermédiaires; honoraires	905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
624	Transports biens, transports collectifs	53 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 320,00
625	Déplacements et missions	490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	4 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 548,00
628	Divers	7 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 163,00
647	Autres charges sociales	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
	RECETTES	348 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 046,00
706	Prestations de services	162 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
747	Participations	185 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 146,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES **IV**
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE **A2.936**

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		
					6311 Laboratoire	6312 Autres	6321 Industrie, commerce et artisanat	6322 Industrie, commerce et artisanat	
	DEPENSES	0,00	1 774 253,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 820,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	108 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	42 297,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	16 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	55 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 737,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	30 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	252 828,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	85 475,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 576,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	750 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898 420,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	298 525,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 310,64
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 310,64
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
744	FCTVA	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	285 425,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735 073,39
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 297,52
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 837,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 737,99
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 828,43
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 475,97
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576,48
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 648 920,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 835,68
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 310,64
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 425,04

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES

IV

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 - Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	72 Actions déchets et propreté urbaine												
		70 Services communs		71 Actions transversales	720 Services communs collecte et propreté			721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine			
					7211	7212	7213	7221	7222					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	6 910 544,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	104 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	6 302 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Localions	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	8 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 152,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	227 344,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	105 010,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	977,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	85 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	237 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	6 118 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	336 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE
IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les Inondations	
	DEPENSES						
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie						76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	759 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950 544,13	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 500,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 302 145,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 324,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 152,79	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 344,76	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 010,50	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	977,98	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780 895,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 200,00	
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 500,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 118 065,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'amortissement prunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				16 727 017,14									
1641 Emprunts en euros (total)				16 727 017,14									
0000493844	11/07/2016	19/08/2016	10/02/2017	390 000,00	F	Taux fixe à 0,89%	0,890	0,890	EUR	S	P	O	A-1
00001550268	10/09/2020	02/12/2020	02/01/2021	338 000,00	F	Taux fixe à 0,74%	0,740	0,740	EUR	T	P	O	A-1
00001717572	29/06/2021	09/07/2021	09/10/2021	1 210 000,00	F	Taux fixe à 0,83%	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
00001950689	13/06/2022	05/07/2022	05/10/2022	1 512 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	T	C	O	A-1
00002187154		23/05/2023	23/06/2023	1 356 738,00	F	Taux fixe à 3,60%	3,600	3,600	EUR	T	C	O	A-1
141395E		11/05/2020	11/06/2020	1 232 000,00	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	0,569	EUR	T	P	O	A-1
193577		03/09/2018	30/09/2018	768 000,00	F	Taux fixe à 1,56%	1,560	1,560	EUR	T	C	O	A-1
4461722	19/05/2015	29/05/2015	29/09/2015	447 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	1,470	EUR	T	C	O	A-1
4780431		15/11/2016	15/02/2017	388 170,00	F	Taux fixe à 0,98%	0,980	0,980	EUR	T	C	O	A-1
6862798	26/12/2005	14/01/2006	25/04/2006	1 665 263,93	F	Taux fixe à 3,54%	3,540	3,540	EUR	T	P	O	A-1
70023625654	22/05/2003	15/04/2003	15/07/2003	1 167 492,57	F	Taux fixe à 4,62%	4,620	4,620	EUR	T	P	O	A-1
70045163108		15/11/2006	15/01/2007	300 000,00	F	Taux fixe à 4,27%	4,270	4,270	EUR	A	P	O	A-1
70092405992		30/03/2013	30/06/2013	950 000,00	F	Taux fixe à 3,93%	3,930	3,930	EUR	T	P	O	A-1
7196553	09/07/2007	10/08/2007	10/11/2007	892 540,51	F	Taux fixe à 4,43%	4,430	4,430	EUR	T	P	O	A-1
8263313		01/12/2012	10/03/2013	200 000,00	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	4,320	EUR	T	P	O	A-1
8496590		01/12/2013	01/03/2014	332 000,00	F	Taux fixe à 3,34%	3,340	3,386	EUR	T	C	O	A-1

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Nature (Four chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fila	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
9373044	Caisse d'Epargne Loire-Centre		20/07/2017	20/10/2017	414 910,00	F	Taux fixe à 1,48%	1,480	1,501	EUR	T	C	O	A-1
MIN24281	Dexia	24/09/2004	01/08/2005	01/08/2006	2 391 775,21	V	Euribor 12m Positif + 2,00%, flooré à 2,00%	4,221	4,280	EUR	A	C	O	A-1
MON209651EUR	Dexia		05/05/2003	01/01/2004	318 126,92	F	Taux fixe à 5,21%	5,210	5,210	EUR	M	P	O	A-1
MON2442885EUR	Dexia	20/12/2006	29/12/2006	01/02/2007	150 000,00	F	Taux fixe à 4,06%	4,060	4,060	EUR	A	P	O	A-1
MON627462EUR	La banque postale	05/07/2019	14/08/2019	01/12/2019	303 000,00	F	Taux fixe à 0,955%	0,950	0,950	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1661 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					16 727 017,14								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 627 671,43				935 512,57	179 605,48	0,00	29 515,57	29 515,57
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 627 671,43				935 512,57	179 605,48	0,00	29 515,57	29 515,57
00000493844	N	0,00	A-1	120 657,45	2,61	F	Taux fixe à 0,89%	0,890	39 862,54	985,36	0,00	281,64
00001550268	N	0,00	A-1	300 660,38	21,77	F	Taux fixe à 0,74%	0,740	12 631,71	2 189,89	0,00	526,93
0000177572	N	0,00	A-1	1 083 675,21	17,53	F	Taux fixe à 0,83%	0,830	56 905,27	8 817,70	0,00	1 941,17
00001950689	N	0,00	A-1	1 417 500,00	18,52	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	75 600,00	22 920,98	0,00	5 289,32
00002187154	N	0,00	A-1	1 322 819,54	18,40	F	Taux fixe à 3,60%	3,600	67 836,92	46 705,71	0,00	4 768,93
141395E	N	0,00	A-1	1 016 400,00	16,37	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	61 600,00	5 654,94	0,00	757,47
193577	N	0,00	A-1	556 800,00	14,50	F	Taux fixe à 1,56%	1,560	38 400,00	8 461,44	0,00	22,46
4461722	N	0,00	A-1	193 700,00	6,41	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	29 800,00	2 690,43	0,00	217,85
4780431	N	0,00	A-1	252 310,50	12,88	F	Taux fixe à 0,98%	0,980	19 409,52	2 441,21	0,00	298,13
6652798	N	0,00	A-1	250 980,14	2,07	F	Taux fixe à 3,54%	3,540	109 093,58	7 447,11	0,00	920,84
70023625654	N	0,00	A-1	319 281,22	4,29	F	Taux fixe à 4,62%	4,620	65 360,49	13 629,27	0,00	2 476,57
70045163108	N	0,00	A-1	169 997,46	12,05	F	Taux fixe à 4,27%	4,270	10 051,73	7 258,89	0,00	6 564,08
70092405992	N	0,00	A-1	327 795,64	4,25	F	Taux fixe à 3,93%	3,930	72 300,68	11 825,52	0,00	27,89
7196553	N	0,00	A-1	246 222,74	3,61	F	Taux fixe à 4,43%	4,430	57 549,48	9 960,40	0,00	1 184,08
8263313	N	0,00	A-1	53 333,29	3,94	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	13 333,32	2 088,00	0,00	100,80

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
8496590	N	0,00	A-1	110 666,67	4,92	F	Taux fixe à 3,34%	3,340	22 133,32	3 476,04	0,00	254,63
9373044	N	0,00	A-1	285 250,62	13,66	F	Taux fixe à 1,48%	1,480	20 745,52	4 175,02	0,00	793,81
MIN24281	N	0,00	A-1	239 177,62	1,58	V	Euribor 12m Postfixé + 2,00%, flooré à 2,00%	5,513	119 588,76	11 100,10	0,00	1 841,76
MON209651EUR	N	0,00	A-1	92 138,17	4,33	F	Taux fixe à 5,21%	5,210	18 654,48	4 359,12	0,00	319,04
MON2442885EUR	N	0,00	A-1	29 692,38	2,09	F	Taux fixe à 4,06%	4,060	9 506,25	1 205,51	0,00	751,26
MON527482EUR	N	0,00	A-1	238 612,50	15,68	F	Taux fixe à 0,95%	0,950	15 150,00	2 212,84	0,00	176,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-actuels (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 627 671,43					935 512,57	179 605,48	0,00	29 515,57

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire OCCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de références et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
B1.4

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (surround)	Nombre de produits	21	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 627 671,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

**Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/051 FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AVEC LA NOMENCLATURE M57 ET FIXATION DE LA DUREE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321-3, et R.2321-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération 03/104 en date du 19 décembre 2003 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,

Vu la délibération 09/162 en date du 07 décembre 2009 fixant les nouvelles durées d'amortissement en matière de gestion des déchets ménagers,

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens et qu'elle doit correspondre à la durée probable d'utilisation,

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la M57, il convient d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées suite au passage de la M14 à la M57 selon le tableau ci-annexé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024 l'amortissement des biens se fait au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement démarre à la date de mise en service du bien,

Considérant qu'afin de simplifier les calculs d'amortissement et leur gestion comptable, il convient de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€ TTC par bien au lieu de 500€ TTC par bien auparavant,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC par bien au lieu de 500 € TTC par bien auparavant.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET



François DUMON

Compte 28188 - Autres immo corporelles -

n° Inventaire	VO	2020
2019-25 couvertures ALSH	264,00	264,00

n° Inventaire	2019-22		2019-24	
	Mobilier ALSH	Jeux ALSH	Matériel Sport ALSH	
VO	1 176,90	1 558,57	575,00	
2020	118,00	312,00	115,00	
2021	118,00	312,00	115,00	
2022	118,00	312,00	115,00	
2023	118,00	312,00	115,00	
2024	118,00	310,57	115,00	
2025	118,00			
2026	118,00			
2027	118,00			
2028	118,00			
2029	114,90			

Centre de Loisirs VF

Compte 28188 - Autres immo corporelles -

Opération 09d02474

n° Inventaire	2001-13 bancs poubelles	2007-09 tronçonneuse	2007-10 Tondeuse
VO	2 066,70	449,00	1 190,00
2008	137,00	30,00	79,00
2009	137,00	30,00	79,00
2010	137,00	30,00	79,00
2011	137,00	30,00	79,00
2012	137,00	30,00	79,00
2013	137,00	30,00	79,00
2014	137,00	30,00	79,00
2015	137,00	30,00	79,00
2016	137,00	30,00	79,00
2017	137,00	30,00	79,00
2018	137,00	29,00	79,00
2019	137,00	29,00	79,00
2020	137,00	REFORME	79,00
2021	137,00		79,00
2022	148,70		84,00

n° Inventaire	2019-06 Débroussailluse	2019-12 Jardinières
VO	1 740,00	659,23
2020	696,00	132,00
2021	696,00	132,00
2022		132,00
2023		132,00
2024		131,23

n° Inventaire	2019-21 table d'orientation	2019-23 Perche taille Haie
VO	2 986,69	980,40
2020	299,00	99,00
2021	299,00	99,00
2022	299,00	99,00
2023	299,00	99,00
2024	299,00	99,00
2025	299,00	99,00
2026	299,00	99,00
2027	299,00	99,00
2028	299,00	99,00
2029	295,69	89,40

n° Inventaire	VO	2020
2019-18 Barnums	493,00	493,00

Compte 28184 - Amortissement Mobilier

n° Inv	2002-15	2010-12	2011-27
VO	mobilier 6 888,69	Armoires 1 004,64	bureau 498,74
2007			
2008	459,00		
2009	459,00		
2010	459,00		
2011	459,00	101,00	
2012	459,00	101,00	50,00
2013	459,00	101,00	50,00
2014	459,00	101,00	50,00
2015	459,00	101,00	50,00
2016	459,00	101,00	50,00
2017	459,00	101,00	50,00
2018	459,00	100,00	49,00
2019	459,00	100,00	49,00
2020	459,00	97,64	49,00
2021	459,00		51,74
2022	462,69		

n° Inventaire	VO	2020
2019-27	Siège de bureau	106,48
		106,48

Opération 03DD00802

n° Inv	2019-15
VO	Climatiseurs 2 149,75
2020	430,00
2021	430,00
2022	430,00
2023	430,00
2024	429,75

n° Inv	2017-03
VO	Aspirateur 443,52
2017	
2018	89,00
2019	89,00
2020	89,00
2021	89,00
2022	87,52

Opération 09DD02474

Compte 28182 - Amortissement Matériel transport - 5 ans

n° Inventaire	VO	2016	2017	2018	2019	2020	Renseignements divers
2015-20	3 258,62 €	652,57 €	652,00 €	651,00 €	651,00 €	652,05 €	Remorque Trigano
n° Inventaire	2019-16						
	Peugeot 208						
VO	13 013,60						
2020	1 302,00						
2021	1 302,00						
2022	1 302,00						
2023	1 302,00						
2024	1 302,00						
2025	1 302,00						
2026	1 302,00						
2027	1 302,00						
2028	1 302,00						
2029	1 295,60						

Compte 281758 - Amortissement

n° Inventaire	2016-29 Passage Buse	2016-35 Abri OTVF	2016-41 chemins de Randonnée	2016-46 Cartes de Randonnée	2017-14 Bandes Antidérapantes	2017-15 Pompe
VO	1 547,70	6 924,00	11 994,54	1 201,33	982,80	2 556,00
2019	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2020	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2021	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2022	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2023	307,70	1 384,00	1 200,00	241,33	194,80	256,00
2024			1 200,00			256,00
2025			1 200,00			256,00
2026			1 200,00			256,00
2027			1 200,00			256,00
2028			1 194,54			252,00

Compte 281757 - Amortissement Autres installations matériels techniques

n° Inventaire	VO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
2017-26	2 532,43	506,00	506,00	506,00	506,00	508,43		panneaux signalisation
2018-08	917,76		184,00	184,00	184,00	184,00	181,76	panneaux signalisation
n°	2018-14	2019-13						
Inventaire	panneaux voirie							
VO	1 422,54	966,59						
2019	142,00							
2020	142,00	97,00						
2021	142,00	97,00						
2022	142,00	97,00						
2023	142,00	97,00						
2024	142,00	97,00						
2025	142,00	97,00						
2026	142,00	97,00						
2027	142,00	97,00						
2028	144,54	97,00						
2029		93,59						

Compte 281735 - Installation générale, agencements, aménagements -

n° Inventaire	2017-09	2017-18	2017-32
	PABX Siège social	BAES BAEH	Peinture Escalier
VO	10 126,56	450,00	570,00
2017			
2018	675,00	30,00	57,00
2019	675,00	30,00	57,00
2020	675,00	30,00	57,00
2021	675,00	30,00	57,00
2022	675,00	30,00	57,00
2023	675,00	30,00	57,00
2024	675,00	30,00	57,00
2025	675,00	30,00	57,00
2026	675,00	30,00	57,00
2027	675,00	30,00	57,00
2028	675,00	30,00	
2029	675,00	30,00	
2030	675,00	30,00	
2031	675,00	30,00	
2032	676,56	30,00	

Compte 281728 - Autres Aménagements terrains

n° Inventaire	2009-09 Portail	2011-33 Passerelle Bubelle
VO	6 764,66	4 296,03
2008		
2009		
2010	451,00	
2011	451,00	
2012	451,00	287,00
2013	451,00	287,00
2014	451,00	287,00
2015	451,00	287,00
2016	451,00	287,00
2017	451,00	287,00
2018	450,00	286,00
2019	450,00	286,00
2020	450,00	286,00
2021	450,00	286,00
2022	450,00	286,00
2023	450,00	286,00
2024	456,66	286,00
2025		286,00
2026		286,03

Compte 28135 - Autres Constructions

n° Inventaire	VO
2019-17 Volets roulants et porte	3 477,60
	348,00 € 2020
	348,00 € 2021
	348,00 € 2022
	348,00 € 2023
	348,00 € 2024
	348,00 € 2025
	348,00 € 2026
	348,00 € 2027
	348,00 € 2028
	345,60 € 2029

Compte 281318 - Autres Bâtiments publics

Inventaire	2003-Q3B	
	Aménagement	Local Technique
VO	948,11 €	1 404,01 €
2009	63,00 €	
2010	63,00 €	94,00 €
2011	63,00 €	94,00 €
2012	63,00 €	94,00 €
2013	63,00 €	94,00 €
2014	63,00 €	94,00 €
2015	63,00 €	94,00 €
2016	63,00 €	94,00 €
2017	63,00 €	94,00 €
2018	63,00 €	94,00 €
2019	63,00 €	94,00 €
2020	63,00 €	94,00 €
2021	63,00 €	94,00 €
2022	63,00 €	94,00 €
2023	66,11 €	94,00 €
2024		88,01 €

Compte 28121 - Aménagement terrains

n° Inventaire	VO
2004-03	503,04
	16,76
2007	16,00
2008	16,00
2009	16,00
2010	16,00
2011	16,00
2012	16,00
2013	16,00
2014	16,00
2015	16,00
2016	16,00
2017	16,00
2018	16,00
2019	16,00
2020	16,00
2021	16,00
2022	16,00
2023	16,00
2024	16,00
2025	16,00
2026	16,00
2027	16,00
2028	16,00
2029	16,00
2030	16,00
2031	16,00
2032	16,00
2033	16,00
2034	16,00
2035	38,28

2017-28		n° Inventaire
Fibre Optique		VO
2017-28	135 200,00	
	202 800,00	
2018	3 380,00	2018
2019	3 380,00	2019
2020	3 380,00	2020
2021	3 380,00	2021
2022	3 380,00	2022
2023	3 380,00	2023
2024	3 380,00	2024
2025	3 380,00	2025
2026	3 380,00	2026
2027	3 380,00	2027
2028	3 380,00	2028
2029	3 380,00	2029
2030	3 380,00	2030
2031	3 380,00	2031
2032	3 380,00	2032
2033	3 380,00	2033
2034	3 380,00	2034
2035	3 380,00	2035
2036	3 380,00	2036
2037	3 380,00	2037
2038	3 380,00	2038
2039	3 380,00	2039
2040	3 380,00	2040
2041	3 380,00	2041
2042	3 380,00	2042
2043	3 380,00	2043
2044	3 380,00	2044
2045	3 380,00	2045
2046	3 380,00	2046
2047	3 380,00	2047
2048	3 380,00	2048
2049	3 380,00	2049
2050	3 380,00	2050
2051	3 380,00	2051
2052	3 380,00	2052
2053	3 380,00	2053
2054	3 380,00	2054
2055	3 380,00	2055
2056	3 380,00	2056
2057	3 380,00	2057
2058		2058

Compte 28041582

Compte 28041582

n° Inventaire	2017-10	2017-11	2017-12	2017-13	2017-23	2018-06	2018-15	2019-01
	travaux bornes electriques	EP Neuvy	EP Nancy	REVE EP Nancy	EP St Laurent	EP Nancy	EP Vignoux	EP vignoux
VO	1 600,00	10 744,60	2 728,48	9 515,55	319,37	13 716,65	8 018,31	23 954,26
2018	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	
2019	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	1 597,00
2020	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	1 597,00
2021	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	1 597,00
2022	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2023	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2024	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2025	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2026	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2027	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2028	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2029	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2030	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2031	106,00	716,00	-	-	21,00	-	535,00	1 597,00
2032	116,00	720,60	-	-	25,37	-	535,00	1 597,00
2033							528,31	1 597,00
2034								1 596,26

Compte 28041582

n°	2014-11	2014-03	2015-23	2015-24	2015-25	2015-26	2016-11	2016-02	2016-19
Inventaire	Rue Cognée Nançay	Rte du Loeuf Vouzeron	Travaux REVE Vignoux	Travaux REVE St Laurent	Travaux REVE EP Nançay	Travaux REVE Vouzeron	EP Nançay	Armoire Vignoux	EP Vignoux
VO	707,49	8 656,45	876,56	1 827,66	14 252,38	2 489,29	3 298,63	21 142,74	23 486,26
2015	47,00	577,00							
2016	47,00	577,00							
2017	47,00	577,00	59,00	122,00	950,00	166,00			
2018	47,00	577,00	59,00	122,00	950,00	166,00	220,00	1 409,00	1 566,00
2019	47,00	577,00	59,00	121,00	950,00	165,00	219,00	1 409,00	1 565,00
2020	47,00	577,00	59,00	121,00	950,00	165,00	219,00	1 409,00	1 565,00
2021	47,00	577,00	59,00	121,00	950,00	165,00	219,00	1 409,00	1 565,00
2022	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2023	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2024	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2025	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2026	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2027	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2028	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2029	-	578,45	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2030			59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2031			50,56	131,66	-	177,29	-	1 409,00	1 565,00
2032					0		-	1 416,74	1 575,26

Compte 28041582

n°	2013-03	2013-04	2013-05	2013-06	2013-07	2013-08	2014-01	2014-12	2014-10
Inventaire	Les Tierceaux Vouzeron	Allée des sapins Nançay	Chêne aux voleurs Vouzeron	La Ruessse St-Laurent	Champ Luzeau Vouzeron	Les Lurons Vignoux	Les Verdelets Vignoux/B	Rte de Fontenette Vignou	Rue des Landes Nançay
VO	2 231,61	1 315,27	609,68	5 975,63	5 517,12	1 331,46	7 625,91	1 276,76	579,98
2014	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2015	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2016	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2017	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2018	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2019	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2020	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2021	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2022	148,00		40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	
2023	148,00		40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	
2024	148,00		40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	
2025	148,00		40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	
2026	148,00		40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	
2027	148,00		40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	
2028	159,61		49,68	407,63	375,12	99,46	508,00	85,00	
2029							509,91	86,76	
2030									
2031									

Fonds de concours - Amortissement 15 ans

Fonds de concours

n°	2013-03	2013-04	2013-05	2013-06	2013-07	2013-08	2014-01	2014-12	2014-10
Inventaire	Les Tierceaux Vouzeron	Allée des sapins Nangay	Chêne aux voleurs Vouzeron	La Rueisse St-Laurent	Champ Luzeau Vouzeron	Les Lurons Vignoux	Les Verdets Vignoux/B	Rte de Fontenette Vignou	Rue des Landes Nangay
15	1 115,80	657,64	304,84	2 987,81	2 758,56	665,73	3 812,95	638,38	289,99
	74,00	-	20,00	199,00	183,00	44,00	254,00	43,00	-

n°	2014-11	2014-03	2015-23	2015-24	2015-25	2015-26	2016-11	2016-02	2016-19
Inventaire	Rue Cognée Nangay	Rte du Loeuf Vouzeron	Travaux REVE Vignoux	Travaux REVE St Laurent	Travaux REVE EP Nangay	Travaux REVE Vouzeron	EP Nangay	Armoire Vignoux	EP Vignoux
15	353,74	4 328,22	438,28	913,83	7 126,19	1 244,64	1 649,31	10 571,37	11 743,10
	-	289,00	29,00	61,00	-	83,00	-	705,00	783,00

n° Inventaire	2017-10	2017-11	2017-12	2017-13	2017-23	2018-06	2019
travaux bornes électriques	EP Neuvy	EP Nangay	REVE EP Nangay	EP St Laurent	EP Nangay	EP Vignoux	
15	178,29	1 267,30	96,33	4 757,77	159,68	6 858,32	9 891,25
	12,00	84,00	-	-	11,00	-	660,00

total échéance 777 / 139141

3 534,00 €

Amortissements du budget principal

n° compte	2024
28041582	8 505,00 €
28041582	8 450,00 €
2805	144,00 €
28121	16,00 €
281318	88,01 €
281351	348,00 €
281578	0,00 €
28158	0,00 €
281728	742,66 €
281735	762,00 €
2817578	239,00 €
281758	1 456,00 €
281828	1 302,00 €
28183	0,00 €
281848	429,75 €
28188	1 072,80 €
23 555,22 €	

n° Inventaire		VO	2018	2019	2020	2021	2022
2017-09	Véhicule renault	32 995,24	6 599,00	6 599,00	6 599,00	6 599,00	6 599,24

Compte 28183 - Matériel informatique et bureau 5 ans

n° Inventaire		VO	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2016-10	Lecteur RFID	822,00	164,00	164,00	164,00	164,00	166,00	
2018-07	Oridnateur	2 195,40	439,00	439,00	439,00	439,00	439,00	439,40
2018-11	Onduleurs	510,75		102,00	102,00	102,00	102,00	102,75

Compte 28184 - Mobilier 5 ans

n° Inventaire		VO	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2016-03	vitrines extérieure:	540,00	108,00	108,00	108,00	108,00	108,00	108,00	
2016-07	Bureau	464,94	92,99	92,00	92,00	92,00	95,95		
	Fauteuils	523,71			105,00	105,00	105,00	105,00	103,71

Compte 28188 - Autres immobilisations corporelles

n° Inventaire		2011-01	n° Inventaire	
		Composteurs	5 ans	2016-01
10 ans	VO	42 693,13	VO	531,60
2012		4 269,31	2017	106,00
2013		4 269,31	2018	106,00
2014		4 269,31	2019	106,00
2015		4 269,31	2020	106,00
2016		4 269,31	2021	107,60
2017		4 269,31		
2018		4 269,00		
2019		4 269,00		
2020		4 269,00		
2021		4 270,27		
2022				

Compte 281728 - Autres agencements

15 ans

n° Inventaire	2013-12			2015-04		2015-05		n° Inventaire	2017-13		2017-12		2017-02		2017-06		2018-06	
	Plateforme gravats	Parking déchetterie	Aménagement PAV			Réfection voirie	Cloture concertina		fournitures BDR	Aménagements BDR	Aménagement BDR							
VO	722,38	1 896,00	18 146,57			2 370,60	19 856,40	42 934,80	45 771,00									1 020,00
2014	48,16					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2015	48,16					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2016	48,16					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2017	48,16					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2018	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2019	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2020	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2021	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2022	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2023	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2024	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2025	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2026	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2027	48,00					158,00	1 323,00	2 862,00	3 051,00									68,00
2028	49,74					158,60	1 334,40	2 866,80	3 057,00									68,00
2029																		68,00
2030																		68,00

Compte 281758 - autres installations sous mise à dispo

n° Inventaire 2013-04	
Sécurisation Déchetteries	5 ans
VO	17 321,28
2018	3 464,00
2019	3 464,00
2020	3 464,00
2021	3 464,00
2022	3 465,28

Compte 28182 - Matériel de transport

5 ans

Compte 281721 - Agencements des terrains

30 ans

n° Inventaire: 2013/04

Haie PAV

VO 600,08

2014	20,00
2015	20,00
2016	20,00
2017	20,00
2018	20,00
2019	20,00
2020	20,00
2021	20,00
2022	20,00
2023	20,00
2024	20,00
2025	20,00
2026	20,00
2027	20,00
2028	20,00
2029	20,00
2030	20,00
2031	20,00
2032	20,00
2033	20,00
2034	20,00
2035	20,00
2036	20,00
2037	20,00
2038	20,00
2039	20,00
2040	20,00
2041	20,00
2042	20,00
2043	20,08

n° Inventaire	2016-05	2017-01
	Corbilles Point Tri	conteneurs OMR
VO	2 851,20	72 792,41
2017	285,12	
2018	285,00	7 279,00
2019	285,00	7 279,00
2020	285,00	7 279,00
2021	285,00	7 279,00
2022	285,00	7 279,00
2023	285,00	7 279,00
2024	285,00	7 279,00
2025	285,00	7 279,00
2026	286,08	7 279,00
2027		7 281,41

n° Inventaire	2018-05	2018-09	2018-10
	conteneurs OMR	collecteur Huile Vidange	colonne Verre
VO	4 774,80	594,00	1 253,12
2019	477,00	59,00	125,00
2020	477,00	59,00	125,00
2021	477,00	59,00	125,00
2022	477,00	59,00	125,00
2023	477,00	59,00	125,00
2024	477,00	59,00	125,00
2025	477,00	59,00	125,00
2026	477,00	59,00	125,00
2027	477,00	59,00	125,00
2028	481,80	63,00	128,12

Compte 28158 - Autres installations - matériels

5 ans

n° Inventaire	2018	2019	2020	2021	2022
2015-01	881,15	176,00	176,00	176,00	177,15

Compte 28158 - Autres installations - matériels

10 ans

n° Inventaire	2011/04	2012/01	2012/04	2012/11	2013/11	2015-09	2015-02	2015-07
VO	Collecteurs d'huile 2 810,60	Poubelle OM IME 487,97	Corbeilles PAV 440,79	Poubelle prise frontale 401,86	Matériel Colonnes PAV 21 284,83	Poubelle citybac 1 274,16	Colonne Verre 1 519,20	Nettoyeur à HP 2 613,60
2013	281,06	48,80	44,08	40,18	2 128,48			
2014	281,06	48,80	44,08	40,18	2 128,48			
2015	281,06	48,80	44,08	40,18	2 128,48			
2016	281,06	48,80	44,08	40,18	2 128,48	127,42	151,92	261,36
2017	281,06	48,80	44,08	40,18	2 128,48	127,42	151,92	261,36
2018	281,00	48,00	44,00	40,00	2 128,00	127,00	151,00	261,00
2019	281,00	48,00	44,00	40,00	2 128,00	127,00	151,00	261,00
2020	281,00	48,00	44,00	40,00	2 128,00	127,00	151,00	261,00
2021	281,00	48,00	44,00	40,00	2 128,00	127,00	151,00	261,00
2022	281,30	51,97	44,39	40,96	2 130,91	127,00	151,00	261,00
2023								
2024						127,00	151,00	261,00
2025						130,32	158,36	263,88

Compte 28158 - Autres installations - matériels

10 ans

n° Inventaire		2016/04
Panneaux Point Tri		
VO		2 756,37
2017		275,00
2018		275,00
2019		275,00
2020		275,00
2021		275,00
2022		275,00
2023		275,00
2024		275,00
2025		275,00
2026		281,37

Compte 281578 -
Autres matériels et outillages

10 ans

n° Inventaire		2011/06	2012/09
		Panneaux directionnels	Panneaux déchetteries
VO		944,73	619,53
2012		94,47	
2013		94,47	61,98
2014		94,47	61,95
2015		94,47	61,95
2016		94,47	61,95
2017		94,47	61,95
2018		94,00	61,00
2019		94,00	61,00
2020		94,00	61,00
2021		95,91	61,00
2022			65,75

		Haie		15 ans	
Compte 28121		VO	865,61	n° Inventaire 2015-08	
Agencements des terrains				Cloisons Bétons	
30 ans		VO	4 882,75		
2007		28,85		2016	325,52
2008		28,95		2017	325,52
2009		28,95		2018	325,52
2010		26,16		2019	325,52
2011		28,95		2020	325,52
2012		28,95		2021	325,52
2013		28,95		2022	325,52
2014		28,95		2023	325,52
2015		28,95		2024	325,52
2016		28,95		2025	325,52
2017		28,95		2026	325,52
2018		28,95		2027	325,52
2019		28,95		2028	325,52
2020		28,95		2029	325,52
2021		28,95		2030	325,47
2022		28,95			
2023		28,95			
2024		28,95			
2025		28,95			
2026		28,95			
2027		28,95			
2028		28,95			
2029		28,95			
2030		28,95			
2031		28,95			
2032		28,95			
2033		28,95			
2034		28,95			
2035		28,95			
2036		28,95			

Cpt 28152 - autres installations techniques

10 ans

Etabli le 12 novembre 2020 - AL

Compte 28031 - Frais d'études

5 ans

n° Inventaire	2018	2019	2020	2021	2022
2014-07 Etude Schéma Collecte OMR	3 852,00	770,00	770,00	770,00	772,00

Compte 28051 - concessions et droits similaires

5 ans

n° Inventaire	VO	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2016-01 conception Mascotte	15 606,00	3 121,00	3 121,00	3 121,00	3 121,00	3 121,00	3 122,00
n° Inventaire		2018	2019	2020	2021	2022	
2014-05 Etude plan communication	4 200,00	840,00	840,00	840,00	840,00	840,00	840,00
2016-10 Logiciel	12 882,60	2 576,00	2 576,00	2 576,00	2 576,00	2 576,00	2 578,60
2017-08 Autocollant Conteneurs	1 308,00	261,00	261,00	261,00	261,00	261,00	264,00

n° Inventaire 2002/5

Compte 28128 - Autres agencements

Amortissements du Budget Environnement VF

Année 2024

n° cpt	Montant
28121	28,95 €
28128	325,52 €
28152	275,00 €
28158	8 767,00 €
281721	20,00 €
281728	8 845,00 €
Total	18 261,47 €

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET ORDURES MENAGERES (Budget 16)

(Pôle Rural)

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Designation	Art. 261726	N°Mkt	Service	Date Acquis	Montant TTC	Durée Amort.	Fin d'Amort.	Coût amortis	2021
1	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 2		1	O.M	2013	1 595,46 €	7 ans	2020	1 595,46	0,00
2	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 19		1	O.M	2013	15 361,42 €	7 ans	2020	15 361,42	0,00
3	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 18		1	O.M	2013	14 854,32 €	7 ans	2020	14 854,32	0,00
4	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	425,78 €	7 ans	2020	425,78	0,00
5	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 8		1	O.M	2013	6 735,87 €	7 ans	2020	6 735,87	0,00
6	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 3		1	O.M	2013	2 802,23 €	7 ans	2020	2 802,23	0,00
7	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	930,49 €	7 ans	2020	930,49	0,00
8	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	858,73 €	7 ans	2020	858,73	0,00
9	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 4		1	O.M	2013	4 023,34 €	7 ans	2020	4 023,34	0,00
10	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	1 026,17 €	7 ans	2020	1 026,17	0,00
11	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	826,44 €	7 ans	2020	826,44	0,00
12	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	1 927,95 €	7 ans	2020	1 927,95	0,00
13	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	382,72 €	7 ans	2020	382,72	0,00
14	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 1		1	O.M	2013	1 483,04 €	7 ans	2020	1 483,04	0,00
15	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 156		9	O.M	2013	10 046,40 €	7 ans	2020	10 046,40	0,00
16	Caches conteneurs à Déchets Ménagers 4		27	O.M	2013	717,60 €	5 ans	2019	717,60	0,00
SOUS-TOTAL 261726						83 987,96 €			83 987,96	0,00
Art. 26189										
17	Bacs 1201 à déchets Ménagers 30		41	O.M	2014	1 936,80 €	7 ans	2021	1 936,80	0,00
17(bis)	Bacs 1201 à Déchets Ménagers 30		3	O.M	2015	983,40 €	7 ans	2022	983,40	0,00
17(bis)	Bacs 1201 à Déchets Ménagers 30		42	O.M	2015	849,60 €	7 ans	2022	849,60	0,00
18	Bacs 6601 à Déchets Ménagers 7		41	O.M	2014	1 586,00 €	7 ans	2021	1 586,00	0,00
18(bis)	Bacs 6601 à Déchets Ménagers 7		3	O.M	2015	888,10 €	7 ans	2022	888,10	0,00
18(bis)	Bacs 6601 à Déchets Ménagers 1		42	O.M	2015	686,40 €	7 ans	2022	686,40	0,00
19	Bacs 2401 à Déchets 30		3	O.M	2015	1 363,56 €	7 ans	2022	1 363,56	0,00
19(bis)	Bacs 2401 à Déchets 30		42	O.M	2015	1 256,40 €	7 ans	2022	1 256,40	0,00
20	Bacs 7701 à Déchets 4		3	O.M	2015	919,82 €	7 ans	2022	919,82	0,00
21	Bacs 3601 à Déchets 6		3	O.M	2015	458,23 €	7 ans	2022	458,23	0,00
21(bis)	Bacs 3601 à Déchets 10		42	O.M	2015	549,60 €	7 ans	2022	549,60	0,00
22	Bacs 1201 à Déchets Ménagers 50			O.M	2016	1 416,00 €	7 ans	2023	1 416,00	0,00
23	Bacs 2401 à Déchets 50			O.M	2016	2 094,00 €	7 ans	2023	2 094,00	0,00
24	Bacs 3401 à Déchets 20			O.M	2016	1 099,20 €	7 ans	2023	1 099,20	0,00
25	Bacs 6601 verts forcés 125			O.M	2016	1 716,00 €	7 ans	2023	1 716,00	0,00
26	Bacs 1201 à Déchets Ménagers 50		61	O.M	2016	1 416,00 €	7 ans	2024	1 011,4	202,29
27	Bacs 2401 à Déchets 40		61	O.M	2016	1 675,20 €	7 ans	2024	1 432,32	239,32
28	Bacs 3601 à Déchets 40		61	O.M	2016	2 198,40 €	7 ans	2024	1 884,36	314,06
29	Bacs 7701 à Déchets 20		61	O.M	2016	3 528,00 €	7 ans	2024	3 024,00	504,00
30	Bacs 6601 verts forcés 15		61	O.M	2016	858,00 €	7 ans	2024	735,48	122,58
31	Bacs 1201 verts 50		41	O.M	2017	1 416,00 €	7 ans	2024	1 213,74	202,29
32	Bacs 2401 verts 50		41	O.M	2017	2 094,00 €	7 ans	2024	1 794,90	299,15
33	Bacs 3401 verts 20		41	O.M	2017	1 099,20 €	7 ans	2024	942,18	157,03
SOUS-TOTAL 26189						0,00			0,00	2 040,72
Art.										
SOUS-TOTAL						0,00			0,00	0,00
Art.										
SOUS-TOTAL 2										0,00
TOTAL										2 040,72

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS TRANSFERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Designation	Année Acquis.	Valeur Brute TTC	Montant et Durée Amortis par la Ville	Valeur Residuelle TTC	Durée Amort. EPCL	Durée Residuelle à amortir	Où la amortir	2024
ADMINISTRATION GENERALE								
art 281838								
imprimante laser HP 2100M	1999	917,43						
pentium II 400Mhz	1999	1 798,09						
ecran 15	1999	36,77						
		<i>soit</i>						
pentium II 450 Mhz + ecran 15	1999	2 752,29	2 752,29	0,00	10	0		
Epson, styllus color 1520	1999	1 505,55	1 505,55	0,00	10	0		
pentium III 800Mhz + ecran 17	2001	667,25	667,25	0,00	10	0		
styllus color 980	2001	1 809,80	1 447,84	361,96	10	6	361,96 €	
photocopieur Minolta EP 2050	2001	370,13	370,13	0,00	10	0		
pentium IV 1,6 Ghz+ecran 15+licence	2001	2 187,95	1 750,36	437,59	10	6	437,59 €	
	2002	1 530,00	918,00	612,00	10	7	612,00 €	
		sous total 281838	9 411,42 €	1 411,55 €				
ORDURES MENAGERES								
art 2817538								
Colonne verres	2000	8 273,41	4 136,70	4 136,71	30	25	2 978,45 €	165,47 €
Colonne verres	2000	8 273,41	4 136,70	4 136,71	30	25	2 978,45 €	165,47 €
Colonne verres	2000	8 273,41	4 136,70	4 136,71	30	25	2 978,45 €	165,47 €
Colonne verres	2000	8 273,41	4 136,70	4 136,71	30	25	2 978,45 €	165,47 €
Colonne verres	2000	112 334,50	56 167,25	56 167,25	5	5	56 167,25 €	
Caisses 50 L	2000	112 334,50	56 167,25	56 167,25	5	5	56 167,25 €	
		sous total 2817538	72 714,06 €	72 714,09 €				661,88 €
art 2817578								
manilles de maintenions	1998	4 874,69	2 843,57	2 031,12	5	2	2 031,12 €	
Abri container 750 L	1999	4 874,69	2 924,82	1 949,87	30	24	1 462,36 €	81,24 €
Abri container 750 L	1999	4 874,69	2 924,82	1 949,87	30	24	1 462,36 €	81,24 €
Abri container	2001	2 675,86	713,57	1 962,29	30	26	1 358,47 €	75,47 €
Abri container -	2002	2 972,25	891,68	2 080,57	30	27	1 361,65 €	77,06 €
		sous total 2817578	1 605,25 €	4 042,06 €				315,01 €
art 2817558								
Colonne verres + frais insertion	2002	32 161,68	19 297,02	12 864,66	5	5	12 864,66 €	
Sacs precollables	2002	8 850,40	5 310,24	3 540,16	5	5	3 540,16 €	
conteneurs de 360 L	2002	16 227,28	9 736,37	6 490,91	30	25	4 673,40 €	259,63 €
		sous total 2817558	34 343,63 €	22 895,73 €				259,63 €
TOTAL GENERAL		219 138,58 €	118 074,35 €	101 064,23 €				1 236,52 €

BUDGET PRINCIPAL (Vallées VertesPôle Rural)

PROGRAMME TOURISME

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

Ref.	Désignation	Operation	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Damort.	Détail Amortis	Montant TTC	2024
Art. 2805										
Art. 28184										
ZULMA CARRAUD 2008 2	Mobilier Zulma Carraud			TOURISME	2008	15 ans	2023	1 071,62 €	1 071,62 €	0,00
	Tourisme Env.11975									0,00
Art. 281578										
ZULMA CARRAUD 2008 1	Zulma Carraud Passages piétons			TOURISME	2008	10 ans	2018	1 337,64	1 337,64 €	0,00
	Tourisme Env.11985									0,00
Art. 28152										
Art. 28198										
Art. 28183										
Art. 28188										
ZULMA CARRAUD 2008 3	Matériel Informatique Zulma Carraud			TOURISME	2008	5 ans	2013	18 310,76 €	18 310,76 €	
	Tourisme Env.11987									
Art. 281668										
200100108	Extincteurs Musée de l'Orce à St Georges			TOURISME	2007	10 ans	2018	332,22 €	332,22 €	0,00 €
	Tourisme Env.11984									0,00 €
Art. 28188										
Tourisme Env.11981										
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	54,140 €	595,54 €	54,14 €
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	1 052,70 €	2 966,69 €	95,70 €
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	53,13 €	149,87 €	4,83 €
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	568,37 €	1 601,67 €	51,67 €
200100203	Panneaux entrées village			TOURISME	2011	30 ans	2041	1 102,86 €	3 102,20 €	100,26 €
										106,60 €
TOTAL									306,80 €	

BUDGET PRINCIPAL (Vallées VertesPôle Rural)

PROGRAMME SPORTIF

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

Activité	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Annuit.	Fini Demont.	Coût Amortis.	Montant TTC	2024
ART. 281848										
132 CENTRE NAUTIQ 2011 3	Mobiliers Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2011	15 ans	2026	232,15 €	234,70 €	15,65
132 CENTRE NAUTIQ 2012 1	Mobiliers Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2012	1 an	2013	99,00 €	99,00 €	10,65
ART. 281578										
ART. 281592										
ART. 28158										
ART. 28181										
ART. 281666										
200000088	Extincteurs stade St Hilaire			SPORTIF	2005	10 ans	2015	136,24 €	136,24 €	
2010 GYMNASSE GRACAY	Panneaux matériel Incendie Gymnase Gracay			SPORTIF	2012	1 an	2013	108,84 €	108,84 €	0,00 €
ART. 28198										
SPORTIF										
2001 00 132	CN phtocentaine PC compact Gracay			SPORTIF	2006	10 ans	2016	705,64 €	705,64 €	0,00 €
2001 00 132	Jeux aquatiques Gracay			SPORTIF	2006	15 ans	2022	968,95 €	968,95 €	0,00 €
2001 00 132	Arrièreneur Gracay			SPORTIF	2007	10 ans	2018	9 280,96 €	9 280,96 €	0,00 €
2002 00 206	Panneaux de basket St Hilaire			SPORTIF	2002	10 ans	2015	677,60 €	677,60 €	0,00 €
2003300295	Matériel sportif stade Gracay			SPORTIF	2005	15 ans	2020	1 188,48 €	1 188,48 €	0,00 €
2003300295	Abri de touche complexe sportif Gracay			SPORTIF	2006	15 ans	2022	3 621,48 €	3 621,48 €	0,00 €
200300294 Stade Ge	Abri de touche complexe sportif Genouilly			SPORTIF	2006	15 ans	2021	2 006,89 €	2 006,89 €	0,00 €
200000088	Matériel sportif complexe sportif St Hilaire			SPORTIF	2006	15 ans	2021	2 006,89 €	2 006,89 €	0,00 €
107 STADE ST GEORG 2008 5	Matériel sportif complexe sportif St Hilaire			SPORTIF	2008	15 ans	2023	2 356,12 €	2 356,12 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTI 2009 1	Équipement Centre Nautique de Gracay			SPORTIF	2009	10 ans	2019	1 442,38 €	1 442,38 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTI 2009 2	Équipement Centre Nautique de Gracay			SPORTIF	2009	10 ans	2019	311,20 €	311,20 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTI 2010 1	Portes habits et fournitures diverses Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2010	10 ans	2020	1 437,60 €	1 437,60 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTI 2010 2	Porte doseuse Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2010	10 ans	2020	443,70 €	443,70 €	0,00 €
294 STAD GEN 2010 1	Coiffe fort Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2011	30 ans	2041	176,04 €	440,13 €	14,67 €
132 CENTRE NAUTI 2011 1	Echelles inox Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2011	10 ans	2021	1 862,56 €	1 862,56 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTI 2011 4	Canébois Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2011	10 ans	2021	288,95 €	288,95 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTI 2011 3	Canébois Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2011	20 ans	2031	60,12 €	100,17 €	5,01 €
9000217438571 2	Panneaux stade Gracay			SPORTIF	2011	10 ans	2021	189,81 €	98,07 €	17,28 €
90002174385512	Panneaux Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2011	15 ans	2026	178,00 €	178,00 €	0,00 €
107 STADE ST GEORG 2011 1	Matériel 2 paires filets buts complexes St Georges			SPORTIF	2011	15 ans	2021	492,91 €	492,91 €	0,00 €
294 STAD GEN 2011 1	Matériel 2 paires filets buts complexes St Georges			SPORTIF	2011	15 ans	2021	178,00 €	178,00 €	0,00 €
GYMNASSE GRACAY MOB 2012	Mobilier gymnase Intercommunal			SPORTIF	2012	10 ans	2022	626,63 €	626,63 €	0,00 €
132 CENTRE NAUTIQ 2012 2	CN plan évacuation Ctre Nautique Gracay			SPORTIF	2012	10 ans	2022	886,37 €	886,37 €	0,00 €
TOTAL										61,77 €
TOTAL										97,42 €

BUDGET PRINCIPAL Vallées VertesPôle Rural

PROGRAMME VOIRIE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

REF	Désignation	Operation	Marquage	Service	Année Acquis.	Finle Amort.	Finle Demont.	Finle Amortis.	Montant TTC	TOT
APL 2805										
sous-total 2805										
APL 28184										
sous-total 28184										
APL 28187										
sous-total 28187										
APL 28192										
sous-total 28192										
APL 28198										
sous-total 28198										
APL 28199										
sous-total 28199										
APL 28203										
sous-total 28203										
APL 28184										
sous-total 28184										
APL 28186										
sous-total 28186										
APL 28196										
sous-total 28196										
TOTAL										

BUDGET PRINCIPAL (Vallées VertesPôle Rural)

PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Désignation	Operation	N°marché	Service	Années Acq.	Durée Amort.	Fir. Demort.	Durée Amortis.	Montant TTC	2024
Administration Générale										
18 CDC ADMGENE 2011 1	Logiciel et maintenance informatique	verifier env.		ADM/GLE	2011	2 ans	2013	1 948,28 €	1 948,28 €	
198CDC ADMGENE 2012 1	Logiciel et maintenance informatique			ADM/GLE	2012	3 ans	2014	1 898,72 €	3 993,44 €	0,00
Art. 28183										
Administration Générale										
1999 00021	Mobilier secrétaire			ADM/GLE	2000	10 ans	2015	943,67 €	943,67 €	
1999 00018	Mobilier secrétaire			ADM/GLE	2001	10 ans	2015	3 398,20 €	3 398,20 €	0,00
1999 00018	Armoire			ADM/GLE	2005	15 ans	2020	392,72 €	382,72 €	0,00
18 CDC ADMGENE 2008 5 RAR	Matériel imprimé stade Genouilly			ADM/GLE	2009	15 ans	2023	2 392,00 €	2 392,00 €	0,00
18 CDC ADMGENE 2010 2	Mobiliers bureau			ADM/GLE	2010	10 ans	2020	1 771,01 €	1 771,01 €	0,00
18 CDC ADMGENE 2010 4	Mobilier bureau			ADM/GLE	2010	10 ans	2020	355,21 €	355,21 €	0,00
Art. 28155										
Art. 28152										
Art. 28150										
Art. 28150										
Art. 28150										
Administration Générale										
18 CDC ADMGENE 2009 3	Taille hale technique CDC			ADM/GLE	2009	15 ans	2024	373,38 €	400,00 €	26,62 €
CDC TECH 2010 1	Tronçonneuse MS 290			ADM/GLE	2010	10 ans	2020	626,82 €	626,82 €	- €
CDC TECH 2011 1	Remorque			ADM/GLE	2011	10 ans	2021	2 197,89 €	2 197,89 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,30 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,30 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,29 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,29 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,29 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,29 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Débrilateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 424,30 €	2 424,29 €	0,00 €
Art. 28183										
Administration Générale										
18 CDC ADMGENE 2009 2	Onduleur			ADM/GLE	2009	5 ans	2014	323,46 €	323,46 €	
18 CDC ADMGENE 2011 2	Onduleur			ADM/GLE	2011	5 ans	2016	243,98 €	243,98 €	
18 CDC ADMGENE 2011 3	Ordinateur portable CDC			ADM/GLE	2011	5 ans	2016	1 420,00 €	1 200,00 €	220,00 €
18 CDC ADMGENE 2011 4	Ordinateur portable CDC			ADM/GLE	2011	5 ans	2016	692,48 €	692,48 €	
132 CENTRE NAUTIQ 2008 2	Matériel informatique Zulma Carraud			ADM/GLE	2008	5 ans	2013	209,30 €	209,30 €	
Art. 28156										
Art. 28156										
Art. 28156										
Art. 28156										
Art. 28156										
Administration Générale										
1999 000 18 CDC	Vidéoprojecteur			ADM/GLE	2005	10 ans	2015	1 874,13 €	1 874,13 €	
1999 000 18 CDC	Refractiseur dair			ADM/GLE	2006	10 ans	2016	299,97 €	299,97 €	0,00 €
18 CDC ADMGENE 2008 3	Panneau d'affichage			ADM/GLE	2008	10 ans	2018	223,65 €	223,65 €	0,00 €
200100103 SIGNALETIQUE	Signalétique Totem bois			ADM/GLE	2011	30 ans	2041	52,68 €	131,60 €	4,39 €
18 CDC ADMGENE 2012 3	Téléphone portable CDC			ADM/GLE	2012	1 an	2013	70,17 €	70,17 €	
200100103-SIGNALETIQUE	Panneaux entrées Village CDC			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	406,64 €	406,64 €	0,00 €
TOTAL										
										31,01 €

201910-00051	matériel RAMPE FOECY	13D04386	2287	Accueil et Loisirs	2019	5 ans	2024	489,30	611,30 €	122,00 €
201910-00051	matériel RAMPE FOECY	13D04386	2288	Accueil et Loisirs	2019	1 an	2020	32,90	32,90 €	- €
TOTAL									122,00 €	2 854,24 €

555	Fixation murale bois A303 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	45,77	45,77 €	0,00
556	Meuble évier A668 couleur mandarine (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	160,73	160,73 €	0,00
557	Réfrigérateur A669 couleur framboise (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	151,15	151,15 €	0,00
558	Cuisinière A667 vert anis (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	191,60	191,60 €	0,00
559	Table à langer A535 couleur framboise (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	193,73	193,73 €	0,00
560	Lit pour bébé A666 couleur framboise (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	84,09	84,09 €	0,00
561	Tapis 180x120 M124 2 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	274,63	274,63 €	0,00
562	Tapis 120x120 M125 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	105,38	105,38 €	0,00
563	Fermes 2) A199 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	189,48	189,48 €	0,00
564	Banquette 2 places forme 2010 M114 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	111,77	111,77 €	0,00
565	Chauffeuse droite forme 2010 M116 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	74,51	74,51 €	0,00
566	Combinaison mousse CM004 (RAMPE)	13DD04384	781	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	336,36	336,36 €	0,00
575	Chalet+terrasse+nid+montage	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	2 ans	2015	3 925,65	3 925,65 €	0,00
576	Poutre 4 roue 2)	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	136,82	136,82 €	0,00
577	Pous nous 2)	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	93,60	93,60 €	0,00
578	Patinoire 3 roues	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	79,65	79,65 €	0,00
579	Tapis carré 4 couleurs 120x120x4cm	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	106,19	106,19 €	0,00
580	Patinoire 3 roues	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	80,55	80,55 €	0,00
581	Baby tromboiline	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	166,13	166,13 €	0,00
582	Tunnel couleur avec fenêtre L150cm	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	79,20	79,20 €	0,00
583	La rivière 12 éléments	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	102,60	102,60 €	0,00
584	Motos 2 roues 2)	13DD04384	1199	Accueil et Loisirs	2013	1 an	2014	104,39	104,39 €	0,00
588	Jeu éducatif les animaux de la ferme (RAMPE)	13DD04384	1344	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	33,75	33,75 €	0,00
646	Sigalière au RAMPE (multi accueil RAMPE)	13DD04384	2696	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	989,09 €	989,09 €	0,00
984	Ampli+câble+récepteur TNT	13DD04384	1605	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	65,97 €	65,97 €	0,00
995	Jeux et matériels divers	13DD04384	2326	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	719,98 €	719,98 €	0,00
998	Percussions circuit à billes musicales	13DD04384	2327	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	197,80 €	197,80 €	0,00
999	Cuisinière gastronome orange/rouge	13DD04384	2327	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	164,68 €	164,68 €	0,00
1000	Evier gastronome bleu clair	13DD04384	2327	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	151,80 €	151,80 €	0,00
1001	Rangement gastronome orange/rouge	13DD04384	2327	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	109,48 €	109,48 €	0,00
1002	Petits chevaux géants naturels	13DD04384	2327	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	101,11 €	101,11 €	0,00
1003	Jeux et jouets petits 3 à 6ans	13DD04384	2295	Accueil et Loisirs	2016	5 ans	2021	767,60 €	767,60 €	0,00
1080	Radiateur panneau rayonnant	13DD04384	2535	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	79,00	79,00 €	0,00
1088	Jeu Fila 18 PSA	13DD04384	2535	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	69,99	69,99 €	0,00
1055	Tables+4 chaises bleues (2)	13DD04384	1145	Accueil et Loisirs	2017	5 ans	2022	89,98	89,98 €	0,00
1056	Tables XL SS (3)	13DD04384	1145	Accueil et Loisirs	2017	5 ans	2022	209,99	209,99 €	0,00
1057	Tentes 4 places (5)	13DD04384	1145	Accueil et Loisirs	2017	5 ans	2022	684,84	684,84 €	0,00
1042	Jeux pour billard	13DD04384	805	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	99,00	99,00 €	0,00
1013	Pack d'installation CASIO	13DD04384	269	Accueil et Loisirs	2017	5 ans	2022	720,60	720,60 €	0,00
1014	Horloge Quartz 30cm de diamètre (4)	13DD04384	269	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	62,23	62,23 €	0,00
1108	lot 22 jeux de société CDL	13DD04384	689	Accueil et Loisirs	2018	1 an	2019	430,10	430,10 €	0,00
1114	convecteur panneau rayonnant CDL	13DD04384	837	Accueil et Loisirs	2018	1 an	2019	71,08	71,08 €	0,00
1182	2 drapeaux enfance jeunesse	13DD04384	2547	accueil et Loisirs	2018	5 ans	2022	768,00	768,00 €	0,00
1143	conteneur Thermanx CDL	13DD04384	1837	Accueil et Loisirs	2018	1 an	2019	278,40	278,40 €	0,00
1144	Congelateur bahut CDL	13DD04384	1837	Accueil et Loisirs	2018	15 ans	2033	264,00	264,00 €	0,00
1145	Refrigerateur k270 + congelateur CDL	13DD04384	1837	Accueil et Loisirs	2018	15 ans	2033	192,00	192,00 €	0,00
1146	Casseroles poele CDL	13DD04384	1837	Accueil et Loisirs	2018	1 an	2019	356,16	356,16 €	0,00
1147	divers matériels cuisine CDL	13D	1837	Accueil et Loisirs	2018	1 an	2019	330,00	330,00 €	0,00

Art. 26188

858	Congélateur table Top 77i HAIER	13DD04386	901	Accueil et Loisirs	2015	1 an	2016	352,6	352,60 €	0,00
922	Sèche linge frontal MIELE	13DD04386	120	Accueil et Loisirs	2016	5 ans	2021	975,00	975,00 €	0,00
1050	Lave-linge Multi Accueil	13DD04386	1867,10	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	406,00	406,00 €	0,00
201910-00051	micro onde RAMPE FOECY	13DD04386	1990	Accueil et Loisirs	2019	1 an	2020	99,99	99,99 €	0,00
201910-00070	matériel RAMPE FOECY	13DD04386	2289	Accueil et Loisirs	2019	1 an	2020	347,90	347,90 €	0,00

MUAC RAM 2012 MOB	Mobilier	HO	Rampe	2012	15 ans	2027	707,20	1 080,86 €	70,72 €
Art. 281848									
913	Table réglable 120x60cm	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	160,02	160,02 €	0,00
914	Ensemble maxi bacs à albums+pourf	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	289,04	289,04 €	0,00
915	Table réglable rond T.1.2.3. gris (2)	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	465,12	465,12 €	0,00
916	Chaises macaron oranges (7)	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	428,40	428,40 €	0,00
917	Chaises macaron bleues (7)	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	428,40	428,40 €	0,00
918	Chaises macaron vertes (7)	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	428,40	428,40 €	0,00
919	Table réglable rond T.1.2.3. gris (2)	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	390,08	380,88 €	0,00
920	Kit basic grand canapé hauteur 32cm beige bl	13D04384	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	446,43	446,43 €	0,00
1015	Pour porte Diabolo (2)	13D04384	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	458,36	458,36 €	0,00
1016	Meuble télé ouvert 5 niches	13D04384	Accueil et Loisirs	2017	1 an	2018	123,79	123,79 €	0,00
1017	Canapé 3 places Kansas	13D04384	Accueil et Loisirs	2017	10 ans	2027	410,82	684,69 €	68,47 €
Art. 28188									
MUAC RAM 2012 JEUX	Jeux	HO	Multi Accueil	2012	10 ans	2022	1 342,80	1 342,80 €	0,00
MUAC RAM 2012 JEUX	Jeux	HO	Rampe	2012	10 ans	2022	1 803,06	1 803,06 €	0,00
MUAC RAM 2012 MOB ELEC	Electroménagers	HO	Multi Accueil	2012	10 ans	2022	4 641,48	4 641,48 €	0,00
MUAC RAM 2012 MOB ELEC	Electroménagers	HO	Rampe	2012	10 ans	2022	327,07	327,07 €	0,00
657	Convecteurs mobiles 200w pr multi accueil RAMPE	HO	Rampe	2014	1 an	2015	213,37	213,37 €	0,00
746	Lave-vaisselle frontale FRANSTAL	HO	Accueil et Loisirs	2014	15 ans	2030	1 434,96	2 391,60 €	139,44 €
Art. 28188									
519	Meuble de rangement (La RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	15 ans	2028	545,40	908,98 €	60,60
520	Chenille sensorielle en 3 parties (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	2 169,54	2 169,54 €	0,00
522	Table pacific ronde 105x2200 verte (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	261,85	261,85 €	0,00
523	Chaises en bois A221 (12) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	804,72	804,72 €	0,00
524	Table ronde à bac+couvercle P2210 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	403,41	403,41 €	0,00
525	Meuble bacs plisiss avec pied A661 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	421,52	421,52 €	0,00
526	Banquettes 2 places forme 2010M114 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	223,54	223,54 €	0,00
527	Tapis 180x120 M124 couleur mandarine (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	137,31	137,31 €	0,00
528	Tapis 120x60 M126 couleur azur (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	73,45	73,45 €	0,00
529	Lois de 12 drains-housses BB 60x120(2) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	165,05	165,05 €	0,00
530	Lois de 24 parts toilette 16x21 (4) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	205,72	205,72 €	0,00
531	Lois de 212 serviettes toilette 55x100 (6) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	681,72	681,72 €	0,00
532	Lois de 6 essuies-verres 50x70 (5) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	35,85	35,85 €	0,00
533	Charcots de service inox 3 plateaux (2) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	944,84	944,84 €	0,00
534	Armoire pharmacie acier avec porte translucide (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	45,45	45,45 €	0,00
535	Charcots de service inox 2 plateaux (1) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	418,60	418,60 €	0,00
536	Rampes en tôle modulables (2) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	423,39	423,39 €	0,00
537	Rampes en tôle modulables (1) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	188,97	188,97 €	0,00
538	Tapis de traversins 44x140 (4) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	32,06	32,06 €	0,00
543	Table Pacific rectangle 60x40 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	183,08	183,08 €	0,00
544	Table Pacific ronde 120 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	589,70	589,70 €	0,00
545	Chaises en bois A221 (14) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	938,84	938,84 €	0,00
546	Fauteuils en bois A220 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	310,82	310,82 €	0,00
547	Tabourets en bois A225(2) (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	242,70	242,70 €	0,00
548	Meuble double face/pied A26 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	325,72	325,72 €	0,00
549	Meuble ouvert à 12 bacs à pied A114 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	389,58	389,58 €	0,00
550	Meuble 3 étages 991x417-A84 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	351,26	351,26 €	0,00
551	Meuble 3 étages 991x417-A84 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	267,17	267,17 €	0,00
552	Barrière grande a300 framboise (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	177,76	177,76 €	0,00
553	Barrière ludique 953mm A730 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	197,98	197,98 €	0,00
554	Barrière miroir grande A307 (RAMPE)	13D04384	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	219,27	219,27 €	0,00

COMMUNEAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ACCUEIL ET LOISIRS

BUDGET PRINCIPAL - PETITE ENFANCE - ACCUEIL ET LOISIRS

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERES DU POLE RURAL

N°INV.	Designation	Operation	N°MANDAT	Services	Année Acquis.	Durée amort.	Fin amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2021
1039	Logiciel DominivWeb	13D04384	2665	Accueil et loisirs	2017	1 an	2018	348,00	348,00 €	0,00
Art. 28051										
1081	Motoventil (Grands Moulins)	13D04386	2421	Accueil et loisirs	2017	1 an	2018	292,74	292,74 €	
1163	Chaudiere a condensation (grand moulins)	13D04386	1946	Accueil et loisirs	2018	15 ans	2033	3 399,10	10 197,28 €	679,82 €
Art. 28158										
2019100019	abrts pour ascenseur MAM	18D05386	1637	Accueil et loisirs	2022	20 ANS	2041	177,9	3 558,00 €	177,90
Art. 28138										
202250-00130	store banne rampe genouilly	13D04386	3339	Accueil et loisirs	2022	20 ans	2042	257	5155,2	257,00 €
Art. 28135										
201910-00009	sol souple multi accueil Genouilly	13D04386	1561	Accueil et loisirs	2019	10 ans	2029	1824	4 580,00 €	456,00
Art. 281735										
202050-00134	releve topo parcelles b481-1123	13D04384	761	Accueil et loisirs	2020	5 ans	2025	480	1 200,00 €	240,00
Art. 281738										
Art. 281838										
MUAC RAM 2012 INFORM	Matériel Informatique	HO		Multi Accueil	2012	5 ans	2017	1 152,25	1 152,25 €	
MUAC RAM 2012 INFORM	Matériel Informatique	HO		Rampe	2012	5 ans	2017	178,20	178,20 €	
1043	Ordinateur de bureau DELL	13D04384	804	Accueil et loisirs	2017	10 ans	2018	103,56	1 035,60 €	
1003	Jeux vidéo pour PSA (6)	13D04384	2817	Accueil et loisirs	2016	1 an	2018	269,67	269,67 €	
1007	Billard Boston René Pierre	13D04384	2816	Accueil et loisirs	2016	5 ans	2022	938,00	938,00 €	
1008	Accessoires pour le billard	13D04384	2816	Accueil et loisirs	2016	1 an	2018	230,53	230,53 €	
1009	Diverses fournitures pour espaces jeunes	13D04384	2815	Accueil et loisirs	2016	2 ans	2019	624,57	624,57 €	
1192	Ordinateur portable acer	13D04384	2720	Accueil et loisirs	2018	10 ans	2028	504,00	1 008,00 €	100,80 €
2632	carte video MSI NVIDIA	13D04384	2632	Accueil et loisirs	2018	1 an	2019	200,40	200,40 €	
Art. 28183										
886	Imprimante multifonction CANON	13D04386	1104	Multi Accueil	2015	1 an	2016	409,06	409,06 €	
Art. 281848										
MUAC RAM 2012 MOB	Mobilier	HO		Multi Accueil	2012	15 ans	2027	4 073,19	5 554,22 €	370,29 €

153	Tablee silu.	HO	185	O.M	2009	1 an	2010	95,00	95,00 €	
sous-total 288€										
202090-00200	CIVRE NUBES JARDINS DERHAF/DEUL/MEHUN	HO	2354	O.M	2026	7 ans	2027	346,00	1 360,00 €	173,00 €
153	Parquet lue 250x210 complet	HO	186	O.M	2006	1 an	2016	265,00	265,00 €	
158	T.électrique	HO	458	O.M	2009	1 an	2010	105,25	105,25 €	
789	Extincteur décharge Nohant en Graçay	HO	1381	O.M	2014	5 ans	2020	108,00	108,00 €	
202050-00148	bacs om dly/bac 660 l	HO	960	O.M	2020	7 ans	2027	698,00	2 797,00 €	349,00 €
202050-00147	bacs om dly/bac 770 l	HO	980	O.M	2020	7 ans	2027	788,00	3 154,00 €	394,00 €
202150-00015	MEULEUSE D'angle 115MM MCKENZ	HO	1064	O.M	2021	1 ans	2022	242,83	242,83 €	
202150-00093	CONTENEUR DMS/DDS NOHANT	HO	3195	O.M	2021	7 ans	2028	3 462,00	12 117,80 €	
202250-00012	Bacs 120 OM grs vert	HO	266	O.M	2022	7 ans	2029	462,00	3 240,00 €	462,00 €
202250-00013	bacs 660 OM grs vert	HO	267	O.M	2022	7 ans	2029	241,00	1 692,00 €	241,00 €
202250-00014	bacs 770 Om grs vert	HO	268	O.M	2022	7 ans	2029	504,00	3 528,00 €	504,00 €
202250-00015	bacs 120 om grs vert	HO	289	O.M	2022	1 an	2023	450,00	450,00 €	
202250-00019	bacs 240L vert	HO	737	O.M	2022	7 ans	2029	546,00	3 828,00 €	546,00 €
202250-00020	bacs 240L jaunes	HO	738	O.M	2022	7 ans	2029	328,00	2 296,80 €	328,00 €
202250-00026	bacs 360L OM vert	HO	830	O.M	2022	7 ans	2029	214,00	1 498,40 €	214,00 €
202250-00087	bacs bio type 140L	HO	831	O.M	2022	7 ans	2029	325,00	1 648,80 €	325,00 €
202250-00100	SEAU BIOLYNE 10 L	HO	2506	O.M	2022	7 ans	2029	315,00	2 210,40 €	315,00 €
202250-00101	Thermo star 400L Vert	HO	2785	O.M	2022	1 an	2023	316,80	316,80 €	
202250-00108	bacs 120L om grs vert	HO	2875	O.M	2022	7 ans	2029	413,00	2 894,40 €	413,00 €
202250-00109	bacs 240 L grs vert	HO	2876	O.M	2022	7 ans	2029	365,00	2 559,60 €	365,00 €
202250-00110	bacs 340 L GRIS VERT	HO	2877	O.M	2022	7 ans	2029	380,00	2 664,00 €	380,00 €
202250-00111	bacs 660 L GRIS VERT	HO	2878	O.M	2022	7 ans	2029	151,00	1 058,16 €	151,00 €
202250-00112	bacs 770 L OM GRIS VERT	HO	2879	O.M	2022	7 ans	2029	583,00	4 082,40 €	583,00 €
202250-00113	bacs 120 L GRIS JAUNE	HO	2880	O.M	2022	7 ans	2029	586,00	4 104,00 €	586,00 €
202250-00114	bacs 240 L GRIS JAUNE	HO	2881	O.M	2022	7 ans	2029	182,00	1 279,80 €	182,00 €
202250-00115	bacs 340 L GRIS JAUNE	HO	2882	O.M	2022	7 ans	2029	142,00	999,00 €	142,00 €
202350-00065	CACHE CONTENEUR POUR COMMUNE DE GRACAY	HO	2307	O.M	2023	5 ans	2028	302,00	2 116,32 €	302,00 €
202350-00071	ACHAT BARNUM SERVICE OM	HO	2591	O.M	2023	5 ans	2028	2 148,00 €	429,00 €	
202350-00124	100 BACS 140L CITYBACBO	HO	310	O.M	2023	7 ans	2030	625,40 €	125,00 €	
202350-00101	bacs 120L OM	HO	3190	O.M	2023	7 ans	2030	3 684,00 €	526,00 €	
202350-00105	PANNEAUX CIMETIERES OM	HO	3197	O.M	2023	1 AN	2024	2 292,30 €	327,00 €	
202350-00125	60 BACS 120L OM	HO	852	O.M	2023	7 ans	2030	482,00 €	462,00 €	
202350-00131	BACS 340L OM	HO	628	O.M	2023	7 ans	2030	1 535,76 €	219,00 €	
								3 174,00 €	453,00 €	
TOTAL										11 820,00 €
sous-total 2878€										19 644,84 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOÏNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL
ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv	Désignation	Opération	N°MOT	Service	Année Acquis	Durée Amort.	Fin Amort.	Date Amortis	Montant TTC	2024
871	Système de télésurveillance (déchetrie de Nohant en Graçay)	03D00798	1699-2072	O.M	2015	10 ans	2026	5 680,08	8 114,40 €	811,44 €
	<i>sous-total 28135</i>									811,44 €
201910-00102	Dalle et cheminement piéton déchetrie de Nohant en Graçay		109	OM	2019	20 ans	2039	1 074,00	7 171,38 €	358,00 €
	<i>sous-total 28152</i>									358,00 €
1183	Luminaire LED déchetrie de Nohant en Graçay	03D00798	2548	OM	2018	20 ans	2038	426,48	3 203,28 €	160,16 €
	<i>sous-total 28153</i>									160,16 €
967	Panneaux 2 pour déchetrie de Nohant en Graçay	HO	1172	OM	2016	1 an	2017	348,00	348,00 €	72,00 €
202350-00030	plateforme déchetrie nohant en graçay	03D00798	1094	OM	2023	20 ans	2043		1 454,10 €	72,00 €
	<i>sous-total 28152</i>									72,00 €
202150-00039	extension logiciel stx	HO	1725	OM	2021	2 ans	2023	8011,68	8011,68	- €
610	Pulvérisateur Elyse 14	03D00798	1806	O.M	2013	1 an	2014	137,90	137,90 €	- €
202250-00067	GARGES CORPS DECHETRIERES	03D00798	1638	O.M	2022	20 ans	2042	1 915,00	38 304,00 €	1 915,00 €
202350-00013	dalles beton bannes a verre	HO	301	OM	2023	5 ans	2028		5 000,00 €	1 000,00 €
	<i>sous-total 28158</i>									2 815,00 €
202250-00118	COLONNES A VERRE AERIENNES	HO	2947	O.M	2022	10 ans	2032	1489	14899,2	1 489,00 €
202250-00089	agrandissement plateforme DEEE	HO	2524	O.M	2022	5 ans	2027	979	4899	679,00 €
202250-00004	Panneaux pour déchetrie	HO	194	O.M	2022	5 ans	2027	208,00	1 044,00 €	208,00 €
202150-00078	laveuse haute pression déchetrie	HO	2652	O.M	2021	5 ans	2026	287,52	718,80 €	143,78 €
	<i>sous-total 28157</i>									2 819,78 €
201910-00002	6 Panneaux pour déchetrie de Nohant en Graçay	03D00798	962	O.M	2019	1 an	2020	432,00	432,00 €	- €
	<i>sous-total 28157</i>									- €
202050-00217	SIGNALERIE PETIT RATEAU	10000000	2980	OM	2020	5 ans	2025	648	1034,76	322,00 €
513	Aggrandissement plateforme déchetrie Nohant en Graçay	HO	722	OM	2013	20 ans	2033	1 734,12	4 046,23 €	1 922,68 €
	<i>sous-total 28128</i>									1 922,68 €
108	vehicule Vivaro Opel	03D00798	299	O.M	2008	8 ans	2016	16 847,40	16 847,40 €	- €
	<i>sous-total 28182</i>									- €
567	Modem ADSL (déchetrie de Nohant)	HO	836	OM	2013	1 an	2014	19,00	19,00 €	- €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

Programme ORDURES MENAGERES 03D00806

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	N°MDT	SERV.	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Montant TTC	Déjà Amortis	2024
<i>Art. 28158</i>									
5	Caissette jaune	580	O.M	2003	5 ans	2008	9 568,00 €	9 568,00	
6	Container	600	O.M	2003	10ans	2013	16 050,32 €	16 050,32	
8	Conteneurs OM	675	O.M	2003	10 ans	2013	4 985,58 €	4 985,58	
17	Colonnes verre	253	O.M	2003	5 ans	2009	11 290,24 €	11 290,24	
33	Biotainers	397	O.M	2003	30 ans	2033	63 938,16 €	38 363,18	2 131,27 €
34	Composteur 325L	398	O.M	2003	30 ans	2033	10 333,44 €	6 200,05	344,45 €
	TOTAL						105 832,30 €		2 475,72 €

1175	couvercles verts bacs 240l (50)	2486	O.M	660,00 €	2018	7 ans	2025	471,45	94,29 €
1176	bacs 120l + couvercles verts (150)	2486	O.M	4 050,00 €	2018	7 ans	2025	2 892,85	578,57 €
1177	bacs 240l + couvercles verts (200)	2486	O.M	7 656,00 €	2018	7 ans	2025	5 468,55	1 093,71 €
1178	bacs 340l + couvercles verts (60)	2486	O.M	3 297,60 €	2018	7 ans	2025	2 355,45	471,09 €
1179	bacs 120l + couvercles jaunes (40)	2486	O.M	1 080,00 €	2018	7 ans	2025	771,45	154,29 €
1180	bacs 240l + couvercles jaunes (50)	2486	O.M	1 914,00 €	2018	7 ans	2025	1 367,15	273,43 €
1181	bacs 340l + couvercles jaunes (50)	2486	O.M	2 748,00 €	2018	7 ans	2025	1 962,85	392,57 €
1168	clivbac 770 gris (30)	2059	O.M	3 672,00 €	2018	7 ans	2025	2 632,85	524,57 €
1169	clivbac 660 gris (15)	2059	O.M	2 070,00 €	2018	7 ans	2025	1 478,55	295,71 €
1109	bacs 360l (20)	780	O.M	1 099,20 €	2018	7 ans	2025	981,74	117,46 €
1110	bacs 120l (100)	780	O.M	2 832,00 €	2018	7 ans	2025	2 022,85	404,57 €
1111	bacs 240l (50)	780	O.M	2 094,00 €	2018	7 ans	2025	1 495,70	299,14 €
1112	bacs 360l (30)	780	O.M	1 648,80 €	2018	7 ans	2025	1 177,70	235,54 €
1122	bacs OM 770l (40)	907	O.M	4 896,00 €	2018	7 ans	2025	3 497,15	699,43 €
1121	bacs B10 marron (100)	907	O.M	3 660,00 €	2018	7 ans	2025	4 712,54	522,85 €
201910-00023	bacs 240l (50)couleur cuve gris anthracite	1395	O.M	1 914,00 €	2019	7 ans	2026	819,00	273,00 €
201910-00024	bacs 360l (40)couleur cuve gris anthracite	1396	O.M	2 198,40 €	2019	7 ans	2026	942,00	314,00 €
201910-00025	bacs 120l (100)couleur cuve gris anthracite	1397	O.M	2 700,00 €	2019	7 ans	2026	1 155,00	385,00 €
201910-00026	bacs 240l (100)couleur cuve gris anthracite	1398	O.M	3 828,00 €	2019	7 ans	2026	1 638,00	546,00 €
201910-00027	bacs 240l (50)couleur cuve gris anthracite	1399	O.M	2 748,00 €	2019	7 ans	2026	1 176,00	392,00 €
201910-00033	bacs OMR	1624	O.M	10 092,00 €	2019	7 ans	2026	4 323,00	1 441,00 €
201910-00089	bacs OM	2679	O.M	13 148,40 €	2019	7 ans	2026	5 634,00	1 878,00 €
202050-00209	achat colonne a huile et box palettes	2652	O.M	654,00 €	2020	7 ans	2027	279,00	93,00 €
202050-00210	achat colonne a huile et box palettes	2653	O.M	1 279,86 €	2020	7 ans	2027	546,00	182,00 €
202050-00124	Bacs marrons omr	652	O.M	3 816,00 €	2020	7 ans	2027	1 362,00	454,00 €
202150-00036	BACS 360L GRIS/JAUNES	1716	O.M	3 297,60 €	2021	7 ans	2028	942,00	471,00 €
202150-00086	BACS 240 DSL	3145	O.M	945,00 €	2021	7 ans	2028	270,00	135,00 €
202150-00087	BACS 240 DSL	3146	O.M	957,00 €	2021	7 ans	2028	272,00	136,00 €
202150-00088	BACS 360 DSL	3147	O.M	549,60 €	2021	7 ans	2028	156,00	78,00 €
202150-00022	com posteurs	1271	O.M	2 580,00 €	2021	7 ans	2028	736,00	368,00 €
202150-00035	bacs 360l gris/vert conteneurs	1715	O.M	2 748,00 €	2021	7 ans	2028	784,00	392,00 €
202150-00033	bacs 120l gris/vert conteneurs	1713	O.M	4 050,00 €	2021	7 ans	2028	556,00	578,00 €
202150-00030	conteneurs bio marrons	1706	O.M	4 579,20 €	2021	7 ans	2028	1 308,00	984,00 €
202150-00034	bac 240 L gris/vert conteneurs	1714	O.M	6 890,40 €	2021	7 ans	2028	1 968,00	984,00 €
202150-00032	bac 240 L gris/vert conteneurs	1712	O.M	3 828,00 €	2021	7 ans	2028	1 092,00	546,00 €
202150-00031	bac 120 L gris/vert conteneurs	1711	O.M	810,00 €	2021	7 ans	2028	230,00	115,00 €
202150-00038	bac 770 L gris vert conteneurs	1717	O.M	5 292,00 €	2021	7 ans	2028	1 512,00	756,00 €
202150-00037	BACS	1718	O.M	3 384,00 €	2021	7 ans	2028	966,00	483,00 €
202350-00055	300 bioseaux 10l ververt service om	1890	O.M	1 458,00 €	2023	7ans	2030		208,00 €
202350-00067	30 com posteurs 400 l	2314	O.M	1 649,98 €	2023	7 ANS	2030		235,00 €
202350-00072	8 COLONNES AERENNES POUR DECH	2592	O.M	15 539,90 €	2023	10 ANS	2033		1 553,00 €
202350-00056	60 COMPOSTEURS 400L VERT OM	1891	O.M	3 554,84 €	2023	7 ANS	2030		507,00 €
202350-00113	BACS 340L TRI OM	3359	O.M	3 227,40 €	2023	7 ans	2030		461,00 €
202350-00111	BACS 240 L OM	3357	O.M	2 031,60 €	2023	7 ans	2030		290,00 €
202350-00112	CONTENEURS 660L OM	3358	O.M	6 640,80 €	2023	7 ans	2030		948,00 €
202250-00093	CONTENEURS 5M3 RUE DE LA SOCIET	2705	O.M	32 491,60 €	2022	7 ans	2029	4 660,00	4 660,00 €
20235000126	100 BACS 120L OM	1446	O.M	2 559,60 €	2023	7 ans	2030		
202350-00127	30 BACS 240L OM	1446	O.M	999,00 €	2023	7 ans	2030		365,00 €
202350-00128	100 BACS 340L TRI OM	1446	O.M	5 290,80 €	2023	7 ans	2030		142,00 €
202350-00129	50 BACS 240L TRI OM	1446	O.M	1 685,00 €	2023	7 ans	2030		755,00 €
202350-00130	10 BACS 750L TRI OM	1446	O.M	1 368,00 €	2023	7 ans	2030		237,00 €

TOTAL

204 944,92 €

35 434,21 €

748	Colonnes enterrées 5m3+signalétique	1124	O.M	3 555,60 €	2014	10 ans	2025	3 199,84	355,56 €
749	Cuve béton fixe (2)	1124	O.M	6 720,00 €	2014	10 ans	2025	6 048,00	672,00 €
795	Bacs 120l grs/vert (70)	1811	O.M	1 404,00 €	2014	7 ans	2021	1 404,00	- €
796	Bacs 240l grs/aune (30)	1811	O.M	1 965,60 €	2014	7 ans	2021	1 965,60	- €
797	Bacs 120l grs/aune (50)	1811	O.M	1 245,60 €	2014	7 ans	2021	1 245,60	- €
798	Bacs 770l grs/vert (10)	1811	O.M	1 620,00 €	2014	7 ans	2021	1 620,00	- €
799	Bacs 340l grs/aune (30)	1811	O.M	1 740,00 €	2014	7 ans	2021	1 740,00	- €
801	Conteneurs 5m3 borne TICINO (2)	2005	O.M	7 247,20 €	2014	10 ans	2021	7 247,20	- €
802	Conteneurs 5m3 borne MAINE (2)	2005	O.M	6 911,20 €	2014	10 ans	2021	6 911,20	- €
803	Cuve béton fixe pour colonnes (4)	2005	O.M	12 640,00 €	2014	10 ans	2021	12 640,00	- €
852	Bacs 120l grs couvercle vert (70)	832	O.M	2 238,59 €	2015	7 ans	2022	2 238,59	- €
853	Bacs 240l grs couvercle vert (70)	832	O.M	3 125,64 €	2015	7 ans	2022	3 125,64	- €
854	Bacs 360l grs couvercle vert (14)	832	O.M	929,21 €	2015	7 ans	2022	929,21	- €
855	Bacs 770l grs couvercle vert (6)	832	O.M	1 074,10 €	2015	7 ans	2022	1 074,10	- €
878	Composteurs Individuels (75)	2290	O.M	2 941,20 €	2015	7 ans	2022	2 941,20	- €
879	Bio-seaux (75)	2290	O.M	190,80 €	2015	1 an	2016	572,40	- €
880	Bacs 120l couvercle jaune (30)	2291	O.M	849,60 €	2015	7 ans	2022	849,60	- €
881	Bacs 180l couvercle jaune (10)	2291	O.M	396,00 €	2015	1 an	2016	396,60	- €
882	Bacs 240l couvercle jaune (30)	2291	O.M	1 256,40 €	2015	7 ans	2022	1 256,40	- €
883	Bacs 340l grs/aune (30)	2291	O.M	1 648,80 €	2015	7 ans	2022	1 648,80	- €
884	Bacs 120l couvercles= vert (70)	2291	O.M	1 982,40 €	2015	7 ans	2022	1 982,40	- €
885	Bacs 240l couvercle vert (70)	2291	O.M	2 931,60 €	2015	7 ans	2022	2 931,60	- €
886	Bacs 340l couvercle vert (20)	2291	O.M	1 099,20 €	2015	7 ans	2022	1 099,20	- €
887	Bacs 770l couvercle vert (10)	2291	O.M	1 764,00 €	2015	7 ans	2022	1 764,00	- €
973	Bacs 240l jaunes (20)	1502	O.M	809,14	2016	7 ans	2023	809,14	- €
974	Bacs 340l jaunes (30)	1502	O.M	1 273,54	2016	7 ans	2023	1 273,54	- €
975	Bacs 120l verts foncés (30)	1502	O.M	1 665,94	2016	7 ans	2023	2 849,14	- €
976	Bacs 240l verts foncés	1502	O.M	2 849,14	2016	7 ans	2023	2 849,14	- €
977	Bacs 340l verts foncés (100)	1502	O.M	4 205,14	2016	7 ans	2023	4 205,14	- €
978	Bacs 770l verts foncés (30)	1502	O.M	1 665,94	2016	7 ans	2023	1 665,94	- €
979	Jeux de 2 roues pour bacs (20)	1502	O.M	3 545,16	2016	7 ans	2023	3 545,16	- €
1011	Conteneurs déchets recyclables 3m3	175	O.M	6 554,40 €	2017	10 ans	2027	5 629,79	767,91 €
1012	Conteneurs déchets ménagers 3m3	174	O.M	6 666,00 €	2017	10 ans	2027	3 999,00	666,60 €
1018	Bacs 120l+couvercles jaunes (20)	350	O.M	566,40 €	2017	7 ans	2024	566,40	- €
1019	Bacs 180l+couvercles jaunes (10)	350	O.M	396,00 €	2017	7 ans	2024	396,00	- €
1020	Bacs 240l+couvercles jaunes (10)	350	O.M	418,80 €	2017	7 ans	2024	418,80	- €
1021	Bacs 340l+couvercles jaunes (10)	350	O.M	549,60 €	2017	7 ans	2024	549,60	- €
1022	Bacs 120l+couvercles verts (50)	350	O.M	1 416,00 €	2017	7 ans	2024	1 416,00	- €
1023	Bacs 240l+couvercles verts (30)	350	O.M	1 256,40 €	2017	7 ans	2024	1 256,40	- €
1024	Bacs 340l+couvercles verts (10)	350	O.M	549,60 €	2017	7 ans	2024	549,60	- €
1025	Bacs 770l+couvercles verts (20)	350	O.M	3 528,00 €	2017	7 ans	2024	3 528,00	- €
1060	Bacs 120l+couvercles jaunes (20)	218	O.M	566,40 €	2017	7 ans	2022	566,40	- €
1061	Bacs 180l+couvercles jaunes (20)	218	O.M	792,00 €	2017	7 ans	2022	792,00	- €
1062	Bacs 240l+couvercles jaunes (50)	218	O.M	2 094,00 €	2017	7 ans	2022	2 094,00	- €
1063	Bacs 360l+couvercles jaunes (10)	218	O.M	549,60 €	2017	7 ans	2022	549,60	- €
1064	Bacs 120l+couvercles verts (100)	218	O.M	2 832,00 €	2017	7 ans	2022	2 862,00	- €
1065	Bacs 240l+couvercles verts (150)	218	O.M	6 282,00 €	2017	7 ans	2022	6 282,00	- €
1066	Bacs 360l+couvercles verts (30)	218	O.M	1 648,80 €	2017	7 ans	2022	1 648,80	- €
1069	Conteneurs 4m3 verre	1716	O.M	6 337,20 €	2017	10 ans	2027	3 802,15	633,72 €
1070	Conteneurs tri 5m3	1716	O.M	6 486,00 €	2017	10 ans	2027	3 890,20	648,60 €
1071	Clt/bac OM 5m3	1716	O.M	6 781,20 €	2017	10 ans	2027	4 068,72	678,12 €
1078	Clt/bac Bio 140 marron	1980	O.M	2 088,60 €	2017	7 ans	2024	1 790,25	298,00 €
1172	couvercles jaunes bacs 180l (60)	2486	O.M	756,00 €	2018	7 ans	2025	540,00	108,00 €
1173	couvercles jaunes bacs 240l (20)	2486	O.M	264,00 €	2018	1 an	2019	264,00	- €
1174	couvercles verts bacs 180l (40)	2486	O.M	504,00 €	2018	7 ans	2025	360,00	72,00 €

358	Conteneurs 180l+couv. jaunes/40	1055	O.M	1 267,77 €	2011	7 ans	2018	1 267,77	
359	Conteneurs 240l+couv. jaunes/20	1055	O.M	715,20 €	2011	7 ans	2018	715,20	
363	Conteneurs 120l+couv. verts/200	1056	O.M	4 999,30 €	2011	7 ans	2018	4 999,30	
363	Conteneurs 120l+couv. verts/200	915	O.M	170,63 €	2014	1 an	2015	170,63	
364	Conteneurs 240l+couv. verts/60	1056	O.M	2 145,62 €	2011	7 ans	2018	2 145,62	
365	Conteneurs 340l+couv. verts/30	1056	O.M	1 648,68 €	2011	7 ans	2018	1 648,68	
404	Conteneurs 120l grs/vert (100)	117	O.M	2 499,64 €	2012	7 ans	2019	2 499,64	0,00 €
404	Conteneurs 120l grs/vert (100)	915	O.M	170,66 €	2014	1 an	2015	170,66	
405	Conteneurs 240l grs/vert (100)	117	O.M	3 576,04 €	2012	7 ans	2019	3 576,04	0,00 €
406	Conteneurs 340l grs/vert (30)	117	O.M	1 648,68 €	2012	7 ans	2019	1 648,68	0,00 €
407	Couvercles bacs+clips 770l /45	117	O.M	178,69 €	2012	1 an	2013	178,69	
408	Conteneurs 240l grs/ jaunes (30)	118	O.M	1 072,82 €	2012	7 ans	2019	1 072,82	0,00 €
408	Conteneurs 240l grs/ jaunes (30)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	
409	Conteneurs 340l grs/ jaunes (30)	118	O.M	1 648,68 €	2012	7 ans	2019	1 648,68	0,00 €
410	Clips couvercles (1000)	118	O.M	131,56 €	2012	1 an	2013	131,56	
411	Couvercles bacs 180l /40	118	O.M	430,56 €	2012	1 an	2013	430,56	
456	Composteurs 320ln (76)	722	O.M	2 970,48 €	2012	7 ans	2019	2 970,48	
457	Bioseaux 10l (100)	722	O.M	253,55 €	2012	1 an	2013	253,55	
471	Colonnes enterrees 3m3+plateforme/4	1169	O.M	14 112,80 €	2011	10 ans	2021	14 112,80	- €
472	Colonnes enterrees 5m3+plateforme/2	1169	O.M	7 541,98 €	2011	10 ans	2021	7 541,98	- €
473	Colonnes enterrees 3m3+plateforme/2	1169	O.M	7 135,34 €	2011	10 ans	2021	7 135,34	- €
474	Colonnes enterrees 5m3+plateforme/4	1169	O.M	13 696,58 €	2011	10 ans	2021	13 696,58	- €
475	Cuve beton fixe pr colonnes 3/4/5m3/12)	1169	O.M	37 315,20 €	2011	10 ans	2021	37 315,20	- €
477	Couvercles jaunes pr bacs 180l/50)	1216	O.M	538,20 €	2012	7 ans	2019	538,20	- €
480	Conteneurs 120l+couvercles verts/50	1435	O.M	1 250,00 €	2012	7 ans	2019	1 250,00	- €
481	Conteneurs 340l+couvercles verts/30	1435	O.M	3 576,00 €	2012	7 ans	2019	3 576,00	- €
482	Conteneurs 240l+couvercles verts/100	1435	O.M	1 648,80 €	2012	7 ans	2019	1 648,80	- €
483	Conteneurs 770l+couvercles verts/30	1435	O.M	2 702,71 €	2012	7 ans	2019	2 702,71	- €
487	Couvercles 240l jaunes (20)	1528	O.M	239,20 €	2012	7 ans	2019	239,20	- €
488	Couvercles 340l jaunes (5)	1528	O.M	80,73 €	2012	7 ans	2019	80,73	- €
498	Conteneurs+couvercles verts (400) 120l	1845	O.M	9 998,56 €	2013	7 ans	2020	9 998,56	- €
499	Conteneurs+couvercles verts (400) 240l	1845	O.M	14 304,16 €	2013	7 ans	2020	14 304,16	- €
500	Conteneurs+couvercles verts (100) 340l	1845	O.M	5 495,62 €	2013	7 ans	2020	5 495,62	- €
501	Couvercles verts pour bacs (20) 770l	1845	O.M	2 702,96 €	2013	7 ans	2020	2 702,96	- €
502	Conteneurs+couvercles verts (20) 770l	1845	O.M	693,68 €	2013	7 ans	2020	693,68	- €
503	Clips pr couvercles verts pr bacs 770l (100)	1845	O.M	13,16 €	2013	1 an	2014	13,16	- €
507	Colonnes 4m3 (1)	621	O.M	3 268,66 €	2013	7 ans	2020	3 268,66	- €
508	Cuve beton fixe p/3)	621	O.M	9 448,40 €	2013	7 ans	2020	9 448,40	- €
509	Colonne 5m3 (1)	621	O.M	3 711,19 €	2013	7 ans	2020	3 711,19	- €
510	Colonne 5m3 (1)	621	O.M	3 543,75 €	2013	7 ans	2020	3 543,75	- €
647	Colonnes 5m3	1385	O.M	4 608,19 €	2013	7 ans	2020	4 608,19	- €
648	Colonnes 5m3	1385	O.M	3 244,75 €	2013	7 ans	2020	3 244,75	- €
649	Cuve beton fixe	1385	O.M	6 099,60 €	2013	7 ans	2020	6 099,60	- €
708	Conteneurs 180l couvercles jaunes (100)	525	O.M	3 169,41 €	2014	7 ans	2021	3 169,41	- €
709	Conteneurs 240l couvercles jaunes (30)	525	O.M	1 072,81 €	2014	7 ans	2021	1 072,81	- €
710	Conteneurs 340l couvercles jaunes (20)	525	O.M	1 099,12 €	2014	7 ans	2021	1 099,12	- €
711	Couvercles bacs 180l (200)	525	O.M	2 152,80 €	2014	7 ans	2021	2 152,80	- €
712	Couvercles bacs 240l (40)	525	O.M	478,40 €	2014	1 an	2015	478,40	- €
713	Couvercles bacs 340l (20)	525	O.M	322,92 €	2014	1 an	2015	322,92	- €
714	Clips couvercles bacs 2 roues (500)	525	O.M	65,78 €	2014	1 an	2015	65,78	- €
715	Clips couvercles bacs 2 roues (100)	525	O.M	17,94 €	2014	1 an	2015	17,94	- €
716	Conteneurs 4m3 pour collecte OM	625	O.M	3 660,00 €	2014	10 ans	2025	3 294,00	366,00 €
717	Conteneurs 4m3 pour collecte OM	625	O.M	3 519,60 €	2014	10 ans	2025	3 167,64	351,96 €
718	Conteneurs 4m3 pour collecte déchets re-	625	O.M	3 279,60 €	2014	10 ans	2025	2 951,64	327,96 €
719	Cuve beton fixe pr colnes 3,4 et 5m3	625	O.M	9 480,00 €	2014	10 ans	2025	8 532,00	948,00 €
747	Colonnes enterrees 4m3+signalétique	1124	O.M	3 675,60 €	2014	10 ans	2025	3 308,44	367,56 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

Programme ORDURES MENAGERES 03D00798

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERES

N°inv.	Désignation	N°mandat	SERVICE	Montant TTC	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	2024
	Art. 28188								
166	Colonne de 4m3 Insonorisées	648	O.M	9 425,98 €	2009	5 ans	2014	9 425,98	
166	Colonne de 4m3 non Insonorisées	648	O.M	8 170,17 €	2009	5 ans	2014	8 170,17	
211	Conteneurs 120l+couv.vert	82	O.M	7 498,92 €	2010	7 ans	2018	7 498,92	- €
212	Conteneur 240l+couv.vert-gris	83	O.M	3 297,38 €	2010	7 ans	2018	3 297,38	- €
213	Conteneur 340l+couv.vert	83	O.M	2 145,62 €	2010	7 ans	2018	2 145,62	- €
214	Conteneur 770l+couv.gris-vert	83	O.M	3 378,70 €	2010	7 ans	2018	3 378,70	- €
215	Conteneur 120l gris-jaune	84	O.M	5 000,00 €	2010	7 ans	2018	5 000,00	- €
216	Conteneur 180l gris-jaune	84	O.M	1 583,95 €	2010	7 ans	2018	1 583,95	- €
217	Couvercle pr conteneurs 340l	84	O.M	129,20 €	2010	7 ans	2018	129,20	- €
218	Couv.pr conteneurs 340l+serr.	84	O.M	161,10 €	2010	7 ans	2018	161,10	- €
219	Conteneurs 240l+couv.jaune	85	O.M	715,20 €	2010	7 ans	2018	715,20	- €
220	Conteneurs 340l+couv.jaune	85	O.M	2 198,40 €	2010	7 ans	2018	2 198,40	- €
221	Conteneurs 340l+couv.+serrure	85	O.M	741,50 €	2010	7 ans	2018	741,50	- €
222	Couv.pr conteneurs 140l	85	O.M	430,40 €	2010	7 ans	2018	430,40	- €
223	Couv.pr conteneurs 240l+serrures	85	O.M	143,66 €	2010	7 ans	2018	143,66	- €
224	Clips de couvercles pr bacs 2 roues	85	O.M	26,00 €	2010	7 ans	2018	26,00	- €
225	Corbeilles gris/verts(6)	641	O.M	538,20 €	2010	5 ans	2015	538,20	- €
226	Conteneurs 240l gris/jaune (15)	1181	O.M	536,41 €	2010	7 ans	2017	536,41	- €
257	Conteneurs 340l gris/jaune (20)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	- €
258	Bacs 240 (15)	1181	O.M	179,40 €	2010	7 ans	2018	179,40	- €
259	Bacs 180 (40)	1181	O.M	430,56 €	2010	7 ans	2018	430,56	- €
260	Clips croisillons 30mm (200)	1181	O.M	26,31 €	2010	7 ans	2018	26,31	- €
262	Conteneurs 240l gris/vert (60)	915	O.M	2 145,62 €	2010	7 ans	2018	2 145,62	- €
262	Conteneurs 240l gris/vert (60)	915	O.M	170,73 €	2014	1 an	2015	170,63	- €
263	Conteneurs 340l gris/jaune (30)	1182	O.M	1 648,69 €	2010	7 ans	2018	1 648,69	- €
264	Conteneurs 770l gris/vert (25)	1182	O.M	3 378,70 €	2010	7 ans	2018	3 378,70	- €
308	Conteneurs 240l+couvercles	278	O.M	2 145,60 €	2011	7 ans	2018	2 145,60	- €
309	Conteneurs 340l+couvercles	278	O.M	1 648,80 €	2011	7 ans	2018	1 648,80	- €
310	Conteneurs 340l+couvercles	915	O.M	170,63 €	2014	1 an	2015	170,63	- €
318	Conteneurs 180l gris/jaunes (40)	407	O.M	3 378,61 €	2011	7 ans	2018	3 378,61	- €
318	Conteneurs 180l gris/jaunes (40)	407	O.M	1 267,76 €	2011	7 ans	2018	1 267,77	- €
319	Conteneurs 240l gris/jaunes (30)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	- €
320	Conteneurs 340l gris/jaunes (10)	407	O.M	1 072,81 €	2011	7 ans	2018	1 072,81	- €
343	Colomes vertes	684	O.M	549,56 €	2011	7 ans	2018	549,56	- €
351	Colomes de 4m3 Insonorisées	903	O.M	25 262,06 €	2011	7 ans	2018	25 262,06	- €
352	Colomes de 4m3 non Insonorisées	903	O.M	12 785,99 €	2011	10 ans	2021	12 785,99	- €
357	Conteneurs 120l+couv.jaunes(150)	1055	O.M	7 108,32 €	2011	10 ans	2021	7 108,32	0,00 €
357	Conteneurs 120l+couv.jaunes(150)	916	O.M	3 749,47 €	2011	7 ans	2018	3 749,47	- €
				87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	- €

201910-00052	Réfrigérateur	13D04384	1989	CDL	2019	10 ans	2034	140,00	539,90 €	35,00 €
201910-00052	Jeux de société	13D04384	2580	CDL	2019	5 ans	2024	476,00	586,00 €	119,00 €
202250-00075	Jeux pour cdl Genuilly	13D04384	1880	CDL	2022	5 ans	2027	201,00	1 009,00 €	201,00 €
202150-00083	ACHAT CONGELATEUR	13D04384	3030	CDL	2021	5 ANS	2026	382,00	959,80 €	191,00 €
202350-00080	MATERIELS ET JEUX CDL GENUILLY	13D04384	2075	CDL	2023	5 ANS	2028		2 041,75 €	408,00 €
ART.										954,00 €
TOTAL										8 487,06 €

829	Jeu puzzle escape pot	HO	2941	CDL NAP	2014	1 an	2016	98,00	98,00 €
830	Jeu la photo de classe	HO	2941	CDL NAP	2014	1 an	2016	118,00	118,00 €
831	Jeu puzzle pelion pirates	HO	2941	CDL NAP	2014	1 an	2016	115,00	115,00 €
832	Jeu de l'oe compillet	HO	2941	CDL NAP	2014	1 an	2016	172,00	172,00 €
833	Jeu mic mac 36 animaux couleur	HO	2941	CDL NAP	2014	1 an	2016	179,00	179,00 €
834	Jeu "lot de 2 sudokur+1 lot fiches"	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	169,00	169,00 €
838	Lot 20 raquettes avec seau 100 balles	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	110,95	110,95 €
839	Lot 20 raquettes bannington avec tube de 6 volant	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	157,80	157,80 €
840	Lot 12 raquettes s...edimitor+18balles	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	333,55	333,55 €
841	Volant Peteca sport+balles néantes+bandouches+s...	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	230,60	230,60 €
842	Lot junior ionj...erierie 25 postes+dit slache ruse	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	225,59	225,59 €
843	Tchoukball d'entraînement boot+100dm	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	187,09	187,09 €
844	Ballon futsal junior séria casal	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	59,05	59,05 €
867	Lave-linge frontal BOSH	HO	1136	CDL	2015	1 an	2016	399,00	399,00 €
891	Jeu en sac contrario	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	21,00	21,00 €
892	Jeu riff roff	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	59,00	59,00 €
893	Jeu poker des cafards	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	11,00	11,00 €
894	Jeu quandor classic	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	33,00	33,00 €
895	Jeu l'artre des quatre saisons	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	27,00	27,00 €
896	Jeu gobbit	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
897	Jeu saboteur boîte métal	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
898	Jeu différence boîte métal	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
899	Jeu bazar bizarre	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	14,00	14,00 €
900	Jeu pitchcar	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	59,00	59,00 €
901	Jeu crokinole 65	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	75,00	75,00 €
902	Jeu turblin dice médium	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	46,00	46,00 €
903	Jeu mail alu.noire 300 crown 14ur	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	89,00	89,00 €
904	Jeu tapis texas pro.130x90cm	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	42,00	42,00 €
905	Jeu jou...larou le pacte	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	35,00	35,00 €
906	Jeu rall'e des vers de terre	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	33,00	33,00 €
907	Jeu marakech	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	33,00	33,00 €
908	Jeu le jeu du loup	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	36,00	36,00 €
909	Jeu dabble kdds	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
910	Jeu kangaroo	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	15,00	15,00 €
911	Jeu cubing os	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	19,00	19,00 €
912	Jeu snail silver	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	16,00	16,00 €
923	Jeu Fifa 16 PS4	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	69,90	69,90 €
924	Jeu NEED FOR SPEED PS4	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	69,90	69,90 €
925	Jeu NHL 15 PS4	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	49,90	49,90 €
926	Console SONY PS4+star wars bille front	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	399,90	399,90 €
927	Scan disk microsof 32 GO	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	27,99	27,99 €
928	Manettes SONY (3)	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	179,70	179,70 €
929	PNJ AEE S70	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	179,99	179,99 €
930	Perche télescopique	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	39,99	39,99 €
931	Balons de foot (10)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	33,75	33,75 €
932	Balons futsal 500 (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	36,18	36,18 €
933	Balons de handball (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	53,71	53,71 €
934	Pédalo 2 roues	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	29,52	29,52 €
935	Pédalo GO 4 roues (2)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	55,62	55,62 €
936	Kit unihockey solaire	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	86,94	86,94 €
937	Balons du diable (6)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	127,71	127,71 €
938	Parres de baquettes silicone (12)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	112,32	112,32 €
939	Assiettes chinnoises M.Babache (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	11,74	11,74 €
940	Parres baquettes Diabolo (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	12,15	12,15 €
941	Diabolos Galaxy M.Babache (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	45,90	45,90 €
942	Lot 6 rubans initiation 4m (1)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	35,06	35,06 €
943	Lots 3 balles à jongler (4)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	44,42	44,42 €
944	Lots 3 foulards à jongler (6)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	64,40	64,40 €
945	Lots de 3 anneaux à jongler (4)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	26,26	26,26 €

Art. 28188

13D04384

365,88 €

2 CDL 2011 5 MAT	Réfrigérateur	HO	CDL VACANCE	2011	15 ans	2026	204,84	255,99 €	- €
2 CDL 2011 6 MAT	Matériel camping	HO	CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	1 042,30	1 042,30 €	- €
2 CDL 2011 7 MAT	Matériel camping	HO	CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	190,60	190,60 €	- €
2 CDL 2011 8 MAT	Echelle	HO	CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	161,00	161,00 €	- €
2 CDL 2012 1 MAT	Jeux d'astronomie	HO	CDL VACANCE	2012	15 ans	2027	1 593,27	1 593,27 €	106,22 €
2 CDL 2012 2 MAT	Lunette astronomique et tébran	HO	CDL VACANCE	2012	10 ans	2022	493,88	493,88 €	- €
9 0003 04624 1312	Matériels de camping et divers CDI	HO	CDL VACANCE	2012	10 ans	2022	354,65	354,65 €	- €
2 CDL 2012 10 MAT	Réfrigérateur FAUR	HO	CDL VACANCE	2012	15 ans	2027	262,00	392,99 €	- €
602	Tentes 3 pers avec piquets et pomme (cbr loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	359,55	359,55 €	0,00 €
603	Meuble de rangement CAPING (cbr loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	74,95	74,95 €	0,00 €
634	Téléviseur led avec enceinte, câble et matériel pour	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	342,39	342,39 €	0,00 €
635	Lecteur DVD (pour centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	20,90	29,90 €	0,00 €
636	Jeu de société ICE TOWN (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	29,90	29,90 €	0,00 €
637	Jeu de société KING OF TOKYO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	29,90	29,90 €	0,00 €
638	Jeu de société DOBBLE CHRONO (centre de loisi	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	29,90	29,90 €	0,00 €
639	Jeu de société DPT MIEUX (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	19,95	19,95 €	0,00 €
640	Jeu de société GIVE ME FIVE (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	19,95	19,95 €	0,00 €
641	Jeu de société TOKIO TRAIN (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	9,95	9,95 €	0,00 €
642	Jeu de société CROMAGNON REVOLUTION (cen	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	31,80	31,80 €	0,00 €
643	Cuisinière électrique FAURE (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	605,91	605,91 €	0,00 €
666	Jeu de société PERUDO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	17,95	17,95 €	0,00 €
667	Jeu de société DIBOLO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	13,45	13,45 €	0,00 €
668	Jeu de société GALAXY TRUCKER (centre de lois	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	40,41	40,41 €	0,00 €
670	Jeu de société TOKAIDO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	35,90	35,90 €	0,00 €
671	Jeu de société 7 WONDERS (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	35,90	35,90 €	0,00 €
672	Jeu de société POUQUOUILTE OU DOUBLE	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	22,45	22,45 €	0,00 €
673	Jeu de société CONCEPT (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	26,96	26,96 €	0,00 €
674	Jeu de société DTC (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	9,90	9,90 €	0,00 €
675	Jeu de société HAWAHI (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	8,96	8,96 €	0,00 €
676	Jeu de société COPYRIGHT (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	10,72	10,72 €	0,00 €
677	Jeu de société COMFLLOT (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	9,90	9,90 €	0,00 €
743	Radiateur pour le CDL 2000 watts	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	263,09	263,09 €	0,00 €
771	Fourchettes de table inox (48) CDKL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	10,94	10,94 €	0,00 €
772	Cuilères à café inox (72) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	6,05	6,05 €	0,00 €
773	Cuilères de table inox (12) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	2,74	2,74 €	0,00 €
774	Couteaux de table uni inox (48) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	18,43	18,43 €	0,00 €
775	Moules à manqué D26 CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	21,36	21,36 €	0,00 €
776	Assiettes plates mélamine D23 (48) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	85,25	85,25 €	0,00 €
777	Pichets Front 1,1L transparent (6) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	34,20	34,20 €	0,00 €
778	Gobelets Piccolo 15cl (84) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	76,60	76,60 €	0,00 €
779	Bois rilles enfant mélamine bleus (20) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	56,40	56,40 €	0,00 €
780	Bois rilles enfant mélamine jaunes (20) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	56,41	56,41 €	0,00 €
781	Tripied pour camping CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	35,70	35,70 €	0,00 €
782	Matelas ARPENAZ AIR BASIC 120 CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	17,95	17,95 €	0,00 €
783	Matelas ARPENAZ AIR BASIC 70 (2) CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	29,90	29,90 €	0,00 €
784	Tentes ARPENAZ XL avec corniches (4) CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	228,70	228,70 €	0,00 €
785	Réchaud stable pour camping	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	19,94	19,94 €	0,00 €
786	Stiefel Bed camping basic CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	79,91	79,91 €	0,00 €
805	Ballon futsal 300 T63 DRANGE (3)	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	29,85	29,85 €	0,00 €
806	Zebra III 2013	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	9,95	9,95 €	0,00 €
807	First Hand to	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	69,65	69,65 €	0,00 €
808	First Hand 11	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	19,90	19,90 €	0,00 €
809	Artengo TB710	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	29,70	29,70 €	0,00 €
810	Jeu de palets	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	59,95	59,95 €	0,00 €
811	New coreceu Dornios	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	49,50	49,50 €	0,00 €
812	Cuilles Finlandaises	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	79,80	79,80 €	0,00 €
813	Xtrem Soft(12)	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	19,95	19,95 €	0,00 €
814	Artengo TR700	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	35,80	35,80 €	0,00 €
815	Artengo TR700 JR19	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	44,75	44,75 €	0,00 €
816	Artengo TR700 JR23	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	9,95	9,95 €	0,00 €
817	Jeu de Taille 0 et 1	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	27,80	27,80 €	0,00 €
818	Disque D Soft Delta Bleu	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	44,55	44,55 €	0,00 €

Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

PROGRAMME ENFANCE JEUNESSE

BUDGET PRINCIPAL - ENFANCE JEUNESSE-CDL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS DES VALLEES VERTES

N°inv.	Designation	Opération	N°marché	Service	Année Acquis.	Durée amort.	Fin amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
Art. 281571										
2 CDL VEHICULE 2008 1	CDL véhicule Peugeot (parent)	HO		CDL ADM/IGLE	2008	10 ans	2018	31 695,32	31 695,32 €	- €
2 CDL VEHICULE 2008 1	CDL réhausseur véhicule	HO		CDL ADM/IGLE	2008	10ans	2018	40,00	40,00 €	- €
2 CDL VEHICULE 2008 1 C	Coffre de toit	HO		CDL VACANCE	2010	8 ans	2018	399,80	399,80 €	- €
201910-00067			13D04384	CDL	2019	1 an	2020	156,78	156,78 €	- €
Art. 281788										
201910-00100	Installation vision phone entre CDL		13D04384	CDL	2019	5 ans	2024	6492	8 119,20 €	1 627,20 €
Art. 28183										
sous-total										
2 - CDL 1	Fournitures administratives	HO		CDL ADM/IGLE	2005	10 ans	2015	300,84	300,84 €	- €
2 - CDL 1	Matériel de bureau	HO		CDL ADM/IGLE	2005	10 ans	2015	632,86	632,86 €	- €
2 CDL 2008 2	Appareil photo	HO		CDL ADM/IGLE	2008	10 ans	2018	689,84	689,84 €	- €
2 - CDL 2010 1	Ordnateur portable	HO		CDL VACANCE	2010	10 ans	2020	834,00	834,00 €	- €
2 CDL 2012 3 MAT	Ordinateur ordiuteur	HO		CDL ADM/IGLE	2012	5 ans	2018	686,02	686,02 €	- €
201910-00109	ordinateur CDL Genouilly		13D04384	CDL	2019	10 ans	2029	344,00	865,20 €	86,00 €
sous-total										
Art. 28051										
202250-00102	LOGICIELS 3 cdl		13D04384	CDL	2022	2 ANS	2024	5 454,00	10 908,00 €	5 454,00 €
Art. 28188										
sous total										
2 CDL	Tours d'activités	HO		CDL VACANCE	2005	15 ans	2020	24 310,49	24 310,49 €	- €
2 CDL	Panneau d'affleure	HO		CDL VACANCE	2005	10 ans	2015	299,00	299,00 €	- €
2 CDL	Matériels loisirs tentes	HO		CDL VACANCE	2005	10 ans	2015	349,40	349,40 €	- €
2 CDL	Lave linge	HO		CDL ADM/IGLE	2005	10 ans	2015	499,90	499,90 €	- €
1 CDL	Jeux d'activités	HO		CEL	2006	15 ans	2021	181,50	181,50 €	- €
2 CDL	Abris de terrasse rétractable	HO		CDL AGM/IGLE	2006	10 ans	2016	4 384,54	4 384,54 €	- €
2 CDL	Appareil numérique	HO		CDL AGM/IGLE	2007	10 ans	2017	405,94	405,94 €	- €
2 CDL	Housses de protections abri terrasse	HO		CDL ADM/IGLE	2007	10 ans	2017	434,15	434,15 €	- €
2 CDL 2008 1	Matériels animations et informatique	HO		CDL VACANCE	2007	10 ans	2017	710,60	710,60 €	- €
2 CDL 2008 3	Réfrigérateur	HO		CDL VACANCE	2008	15 ans	2023	312,90	312,90 €	- €
2 CDL 2009 JEUX	Matériel camping	HO		CDL VACANCE	2008	10 ans	2018	179,60	179,60 €	- €
2 CDL 2010 MAT	Jeux babyfoot	HO		CDL VACANCE	2009	15 ans	2024	1 395,33	1 495,00 €	99,62 €
2 CDL 2010 MAT	Matériel camping	HO		CDL VACANCE	2010	10 ans	2020	375,30	375,30 €	- €
2011 2	Matériel camping	HO		CDL VACANCE	2010	10 ans	2020	174,60	174,60 €	- €
2 CDL 2011 3 MAT	Jeux d'activités	HO		CDL VACANCE	2011	15 ans	2026	1 083,00	1 353,75 €	90,25 €
2 CDL 2011 4 MAT	Matériels camping et cuisine	HO		CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	201,43	201,43 €	- €
	Robot et coupe légumes	HO		CDL VACANCE	2011	15 ans	2026	837,24	1 046,50 €	69,77 €
sous total										
5 454,00 €										

Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

PROGRAMME A CUEIL ET LOISIRS

BUDGET PRINCIPAL - CENTRE D'HEBERGEMENT

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS (POLE RURAL)

N°Inv.	Désignation	Operation	N°mandat	Service	Année Acq.	Durée Amortis.	Fin Amortis.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
	Art. 281738									
201910-00091	prises de courant	13D04385	2678	ACCUEIL/LOISIRS	2019	1 an	2020	392,4	392,40 €	
201910-00048	vanne darêt	13D04385	1909	ACCUEIL/LOISIRS	2019	15 ans	2034	488 €	1 842,58 €	122,00 €
	sous-total 281738									122,00 €
	Art. 281735									
201910-00058	adoucisseur	13D04385	2028	ACCUEIL/LOISIRS	2019	10 ans	2029	3920	9 802,17 €	980,00 €
	sous-total 281735									980,00 €
	Art. 281848									
	HORS OPERATION									
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (parent)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	740,01	1 306,00 €	43,53 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Cre d'hebergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	227,12	400,66 €	13,36 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Cre d'hebergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	12 876,99	22 724,00 €	757,47 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Cre d'hebergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	1 422,64	2 511,60 €	83,72 €
2001 00 109	Equipement cuisine Cre Culturel et Loisirs St Hilaire	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	20 ans	2026	27 285,16	48 044,52 €	1 601,48 €
2001 00 109	Equipement cuisine Cre Culturel et Loisirs St Hilaire	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	20 ans	2026	24897,35	29 291,00 €	1 464,55 €
	Art. 28188									
	HORS OPERATION									
2004 0087 MOBILIER 1	Lingeries (Cre d'hebergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	3 397,80	5 996,21 €	199,87 €
2004 0087 MOBILIER 1	Matériel (Cre d'hebergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	461,04	813,52 €	27,12 €
2004 0087 MOBILIER 1	Appareils	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	1 650,46	3 971,50 €	132,38 €
2004 MOB 2009 1	Fontaine inox	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2009	15 ans	2024	1 172,47	1 256,22 €	83,75 €
	Art. 281568									
	HORS OPERATION									
22 CONST 2008 1	Autres matériels et outillages d'incendie etc...	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2008	10 ans	2018	255,92	255,92 €	
	TOTAL									5 671,96 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME ZA

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
Art. 28152 ENV.										
1184	vidéoprotection Rue René Dumont	18D05369	2624	ZA	2018	10 ans	2028	3818,9	7 637,78 €	763,78 €
1185	vidéoprotection Route du Vieux Domaine	18D05369	2624	ZA	2018	10 ans	2028	2304,3	4 608,60 €	460,86 €
1186	vidéoprotection Rue Armand Bazille	18D05369	2624	ZA	2018	10 ans	2028	3434,9	6 869,77 €	686,98 €
1187	vidéoprotection site Déchèterie Vieux Domaine	18D05369	2624	ZA	2018	10 ans	2028	2030,9	4 061,83 €	406,18 €
Art. 28121										
202350-00115	fourniture de vegetaux pur ame	HO	3360	ZA	2023	20 ans	2043		1649,34	82 €
Art. 28188 ENV.										
1136	coffret d'intégration vidéoprotection ZAC Vieux Domaine	HO	1240	ZA	2018	10 ans	2028	477,00	954,00 €	95,40 €
TOTAL										2 495,20 €

201910-00068	baies vitrées	10D03016	2675	Bâtiment	2019	20 ans	2039	1 473,00	7 344,36 €	367,00 €
Art. 28138										
10D03016										
201910-00096	groupe froid	10D03016	2704	Bâtiment	2019	20 ans	2039	3 736,00	18 483,32 €	934,00 €
202350-00032	Installation aeri d'urgence	04D01283	1196	Bâtiment	2023	20 ans	2043		15 296,34 €	754,00 €
TOTAL										5 388,00 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME BATIMENT

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

Item	Designation	Operation	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Objet Amortis	Montant TTC	2024
Art. 28183										
10D03016										
298	Switch 48 ports	10D03016	217	Bâtiment	2010	10 ans	2021	517,32	517,32 €	0
Art. 28184										
04D01283										
589	Lot 2 chaises tissus 24 sur salle réunion CDC	10D03016	964	Bâtiment	2013	5 ans	2018	4 263,69	4 263,69 €	0,00
202050-00160	meublier de bureau mgp enam	04D01283	1110	Bâtiment	2020	10 ans	2030	4 431,00	14 774,66 €	1477
									19 038,35 €	1 477,00 €
Art. 28188										
10D03016										
399	Extincteurs 11l	10D3016	116	Bâtiment	2012	5 ans	2017	1 283,30	1 283,30 €	
400	Divers rampeaux	10D3016	116	Bâtiment	2012	1 an	2013	124,40	124,40 €	
401	Plan d'intervention	10D3016	116	Bâtiment	2012	5 ans	2017	1 051,28	1 051,28 €	
497	Micro-haïris+stat, Brockrocker M+	10D3016	1840	Bâtiment	2013	1 an	2014	274,38	274,38 €	
688	Ensembles c-Blère-jeu 4 pieds etc...	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	566,19	566,19 €	0,00
689	Unité centrale 70 postes)	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	696,36	696,36 €	0,00
690	Éclairage 19" 3U (pour centrale)	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	29,96	29,96 €	
691	Poste de sonorisation (Président)	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	249,96	249,96 €	
692	Poste de sonorisation sans micro	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	6 558,36	6 558,36 €	0,00
693	Microphone sur flexible 52cm	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	4 000,00	4 000,00 €	0,00
694	Microphone sur flexible 52cm	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	556,80	556,80 €	0,00
695	cordon d'extension 2m	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	840,00	840,00 €	0,00
696	Ensemble cœliet micro-main d'rampeux	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	301,39	301,39 €	
697	Enregistreur a sur SD/CF/USB	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	675,84	675,84 €	0,00
698	Enregistreur audio enregistreur	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	198,00	198,00 €	
699	Tiroir 19" noir avec serrure	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	102,00	102,00 €	
700	Amplificateur de puissance 120w 2U-19"	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	495,60	495,60 €	
701	Encintes 2 voix	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	725,76	725,76 €	0,00
702	Coffret RACK 19" 20U (800x450)	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	432,00	432,00 €	
703	Amplificateur pour boucle à induction pour maintendants	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	542,40	542,40 €	0,00
704	Câble pour boucle à induction	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	174,00	174,00 €	
980	Baraque d'accueil siège CDC	10D3016	1595	Bâtiment	2016	15 ans	2031	3 084,00	7 680,00 €	512,00
1092	Cuisine siège CDC	10D3016	3036/3037	Bâtiment	2017	15 ans	2032	4 10,00	1 236,20 €	82,00
1160	TV 48 UHD AKAI	10D3016	1865	Bâtiment	2018	5 ans	2023	777,80	777,80 €	0,00
1161	tv led 65 UHD	10D3016	1865	Bâtiment	2018	5 ans	2023	1 877,80	1 877,80 €	0,00
1164	Système video salle de conseil	10D3016	1947	Bâtiment	2018	5 ans	2023	6 286,13	6 286,13 €	0,00
									584,00 €	
04D01283										
763	Extincteurs 5 Secours Populaire	04D01283	1208	Bâtiment	2014	5 ans	2020	216,00	216,00 €	0,00
764	Extincteurs 12 Secours Populaire	04D01283	1208	Bâtiment	2014	5 ans	2020	390,00	390,00 €	0,00
765	Alarme incendie Secours Populaire	04D01283	1208	Bâtiment	2014	5 ans	2020	180,00	180,00 €	0,00
201910-00028	Dijcodes	04D01283	1475	Bâtiment	2019	1 an	2020	377,09	377,09 €	0,00
201910-00069	supports écrans	04D01283	2265	Bâtiment	2019	1 an	2020	144,00	144,00 €	0,00
201910-00068	écrans	04D01283	2264	Bâtiment	2019	1 an	2020	360,00	360,00 €	0,00
Art. 28152										
04D01283										
202350-00030	CABINE METALLIQUE POUR RACHÈRE CDC	04D01283	409	Bâtiment	2023	5 ANS	2028		5 400,00 €	1 080,00
									1 080,00 €	
Art. 28135										
10D03016										
950	Lettre pap face de siège CDC	10D03016	335	Bâtiment	2016	15 ans	2031	1 204,00	2 580,00 €	172,00
951	Drapiers 80x120 France (2)	10D03016	445	Bâtiment	2016	1 an	2017	40,08	40,08 €	

539	Lits surélevés CATLOCK 79C/RAMPE	13D04364	780	Accueil et Loisirs	2013	15 ans	2028	3 133,70	4 700,55 €	313,37	
540	Matelas CATSOFT R PR LE RAMPE (8)	13D04364	780	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	417,26	417,26 €	0,00	
541	Lits de repos REF61 PR LE RAMPE	13D04364	780	Accueil et Loisirs	2013	15 ans	2028	847,30	1 270,95 €	84,73	
542	Matelas CATSOFT R PR LE RAMPE (6)	13D04364	780	Accueil et Loisirs	2013	5 ans	2018	312,95	312,95 €	0,00	
572	Autoaveuse auto-portée	13D04364	1151	Sportif	2013	5 ans	2018	9 545,28	9 545,28 €	0,00	
573	Aspirateur eau et poussière	13D04364	1150	Sportif	2013	5 ans	2018	297,80	297,80 €	0,00	
574	Autoaveuse ONYX+batterie+brosse	13D04364	1149	Sportif	2013	5 ans	2018	2 874,56	2 874,56 €	0,00	
632	Bancs 3 lames sans dossier (3)	13D04364	2501	Sportif	2013	5 ans	2018	725,71	725,71 €	0,00	
1171	Coffret pour défilant pour traitement	13D04364	2278	Sportif	2018	1 an	2019	211,20	211,20 €	0,00	
202050-00116	seche cheveux	13D04364	413	Sportif	2020	1 an	2021	166,51	166,51 €	0,00	
ART 20188											
954	Filets de foot	16D04755	630	Sportif	2016	1 an	2017	116,00	116,00 €		
994	Filet de foot séniors	16D04755	2325	Sportif	2016	1 an	2017	98,56	98,56 €		
TOTAL									5 666,92 €	€	

201910-00050	panneaux d'affichage piscine	13D04363	1988	Sportif	2019	1 an	2020	298,04	299,04 €	0,00
--------------	------------------------------	----------	------	---------	------	------	------	--------	----------	------

Art 28184										
516	Tableaux blancs semi-brillants (3) gymnase	HO	779	Sportif	2013	1 an	2014	155,45	155,45 €	0,00
597	Maître de 28 instruments fuséau cadre loisirs	HO	1618	Sportif	2013	5 ans	2018	160,10	160,50 €	0,00 €
605	Ceintures vertes 15/60kg (6) (cra nautique)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	53,70	53,70 €	0,00
606	Ceintures bleues 15/60kg (1) (cra nautique)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	8,95	8,95 €	0,00
607	Mini Sunny 300 PE13 (8)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	20,00	20,00 €	0,00
608	Sacs Trolley 105L Noir/Blanc (1)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	59,90	59,90 €	0,00
609	Ameaux Lesles 74" (2)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	15,90	15,90 €	0,00

Art 28188										
631	Banquettes au sol en pin (6)	13D04363	2578	Sportif	2013	5 ans	2018	501,12	501,12 €	0,00
681	Conducteurs stade de Genouilly	13D04363	318	Sportif	2014	1 an	2015	177,76	177,76 €	0,00
768	Extincteurs Vestiaires stade Gracqv	13D04363	1379	Sportif	2014	5 ans	2019	96,00	96,00 €	0,00
750	Fillet but stade de St Georges	13D04363	1167	Sportif	2014	2 ans	2016	180,93	180,93 €	0,00
751	Fillet but stade de St Georges	13D04363	1167	Sportif	2014	2 ans	2016	132,23	132,23 €	0,00
752	Poteaux corner (4) stade St Georges	13D04363	1167	Sportif	2014	2 ans	2016	72,34	72,34 €	0,00
792	Fillet pour but rabattable stade de Gracqv	13D04363	1714	Sportif	2014	2 ans	2016	278,80	278,80 €	0,00
793	Filiets pour but seniors stade de Gracqv	13D04363	1714	Sportif	2014	2 ans	2016	226,00	226,00 €	0,00

Art 28189										
286	Bre et pose porte vestiaire femme centre rural	13D04363	1238	Sportif	2013	20 ans	2033	256,00	512,01 €	25,60
587	Bancs ede réfection (centre nautique)	13D04363	1443	Sportif	2013	5 ans	2014	2 679,04	2 679,04 €	0,00
595	Téléphone Duo Giraset A3 200A (cra nautique)	13D04363	1341	Sportif	2013	1 an	2014	50,00	50,00 €	0,00
596	Immobilisateur de tête universel "Speedlocks" (tre nautique)	13D04363	1611	Sportif	2013	1 an	2014	91,16	91,16 €	0,00
630	Perforateur Burnheur BOSCH	13D04363	2625	Sportif	2013	1 an	2014	309,00	309,00 €	0,00
770	Portillons de protection piscine de Gracqv (2)	13D04363	1458	Sportif	2014	15 ans	2030	1 143,17	2 286,34 €	143,13
754	Centrale alarme incendie centre nautique	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	168,00	168,00 €	0,00
755	BAES standard (4) centre nautique	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	614,40	614,40 €	0,00
756	Blocs autonomes (2) centre nautique	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	836,00	836,00 €	0,00
757	Ensemble de câbles 4x1,5 centre nautique	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	161,20	161,20 €	0,00
758	Télécommande pour BAES	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	298,00	298,00 €	0,00
759	Diponcteur pour protection télécommande centre nautique	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	173,20	173,20 €	0,00
760	Protection câble centre nautique	13D04363	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	226,00	226,00 €	0,00
761	Analyseur chlorure PH BAYROL centre nautique	13D04363	1254	Sportif	2014	5 ans	2020	4 852,08	4 852,08 €	0,00
791	Robot de nettoyage pour piscine	13D04363	1715	Sportif	2014	5 ans	2020	1 035,82	1 035,82 €	0,00
794	Chaise de surveillance ALU centre nautique	13D04363	1754	Sportif	2014	5 ans	2020	520,80	520,80 €	0,00
869	Planches de natation NATIP WIN (5)	13D04363	1461	Sportif	2015	1 an	2016	111,00	111,00 €	0,00
870	Frites rondes 1,20m (6)	13D04363	1461	Sportif	2015	1 an	2016	102,84	102,84 €	0,00
877	Pompe de reprise Wilo SALMSON (centre nautique)	13D04363	1917	Sportif	2015	1 an	2016	405,60	405,60 €	0,00
1073	Panneaux d'affichage en liège (2)	13D04363	1823	Sportif	2017	1 an	2018	147,22	147,22 €	0,00
1088	Port-rambeau alu	13D04363	1715	Sportif	2017	1 an	2018	60,00	60,00 €	0,00
1138	Devidoir bureau E250	13D04363	1561	Sportif	2018	1 an	2019	224,00	224,00 €	0,00
1148	Appareil meuble centre nautique	13D04363	1832	Sportif	2018	1 an	2019	450,93	450,93 €	0,00
1149	Poubelle Hortique centre nautique	13D04363	1832	Sportif	2018	1 an	2019	437,61	437,61 €	0,00
1150	Chaise de bureau centre nautique	13D04363	1832	Sportif	2018	1 an	2019	400,32	400,32 €	0,00
1151	Derbitorateur robotif centre nautique	13D04363	1833	Sportif	2018	7 ans	2025	564,30	790,00 €	112,96
1152	Petite tortue sur son crochet centre nautique	13D04363	1834	Sportif	2018	5 ans	2023	3 071,22	3 071,22 €	0,00
1153	Jobo plan tournant centre nautique	13D04363	1835	Sportif	2018	5 ans	2023	3 641,10	3 641,10 €	0,00
1154	fauteuils centre nautique	13D04363	1836	Sportif	2018	1 an	2019	443,42	443,42 €	0,00
1155	2 tables à lamier centre nautique	13D04363	1836	Sportif	2018	5 ans	2023	831,60	831,60 €	0,00
1156	Matériels soin centre nautique	13D04363	1836	Sportif	2018	5 ans	2023	612,71	612,71 €	0,00
1157	Matériels PédaPiscine centre nautique	13D04363	1836	Sportif	2018	2 ans	2020	923,69	923,69 €	0,00
1158	Matériels divers centre nautique	13D04363	1836	Sportif	2018	1 ANS	2019	298,57	298,57 €	0,00
201910-00049	Panneaux d'affichage piscine	13D04363	1911	Sportif	2019	5 ans	2024	3 351,00	3 351,00 €	0,00
132	banque d'accueil centre nautique	13D04363	2622	Sportif	2020	5 ans	2025	1 401,00	2 339,03 €	467,00
202050-00174	vaisselle centre nautique (gracqv)	13D04363	1689	Sportif	2020	5 ans	2025	3 085,49	3 589,20 €	503,70
202150-00016	caisse a marbre + armoire	13D04363	1063	Sportif	2021	1 an	2022	430,79	430,79 €	0,00

Art 28189										
488	Modem SAMSSUNG B2100	13D04364	560	Sportif	2013	1 an	2014	11,84	11,84 €	0,00
511	Téléphone sans fil PHILIPS PS	13D04364	725	Sportif	2013	1 an	2014	44,90	44,90 €	0,00

Art 28189										
									1 367,29	

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME SPORTIF

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acq.	Durée Année	Fin Année	Délai Amortiss.	Montant TTC	2021
Art. 281738										
514	Raccordement tout à l'é-pout vestiaire foot Gracay et aut	HO	721-723	Sportif	2013	20 ans	2024	2 360,00	4 720,08 €	236,00
512	Raccordement tout à l'é-pout piscine Genouilly-HO	HO	724	Sportif	2013	20 ans	2024	762,97	1 397,24 €	69,36
200300235	Volets sur verins buvette stade Gracay	13004363	2111	Sportif	2020	15 ans	2035	687,00	3 438,00 €	229,00
Art. 281538										
1167	Extension éclairage city stade	16004754	1943	Sportif	2018	20 ans	2038	643,30	2 573,30 €	128,66
Art. 28152										
517	Panneaux interdiction de stationnement (gymnase)	HO	772	Sportif	2013	1 an	2014	238,28	238,28 €	128,66
518	Panneaux interdiction de stationnement (gymnase)	HO	772	Sportif	2013	1 an	2014	117,57	117,57 €	
Art. 281758										
1005	Robinet de puisage	13004364	2814	Sportif	2016	5 ans	2022	787,76	787,76 €	
Art. 281728										
202020-00180	clôture centre nautique Gracay	13004364	1722	Sportif	2020	15 ans	2035	3 016,00	11 310,00 €	754,00 €
Art. 281758										
202050-00123	maîns courantes stades Gracay	16004755	650	Sportif	2020	10	2030	5052	18843,72	1 884,00 €
202050-00123	finition des pieds main courantes	16004755	714	Sportif	2020	10	2030	600	2202	200,00 €
Art. 28158										
848	Lampe extérieure sortie gymnase	HO	614	Mob/Mat	2015	1 an	2016	167,47	167,47 €	
849	Radiateur pour vestiaire	HO	615	Mob/Mat	2015	1 an	2016	245,99	245,99 €	
Art. 28158										
921	Radiateur vestiaire stade Genouilly	13004363	149	Sportif	2016	1 an	2017	252,30	252,30 €	
1004	Aroséur enrouleur	16004755	2813	Sportif	2016	5 ans	2022	5 445,60	5 445,60 €	0
1087	Lampe extérieur	16004755	2623	Sportif	2017	1 an	2018	130,79	130,79 €	0
1165	maîns courantes stade saint georges	16004755	1944	Sportif	2018	5 ans	2023	6 869,36	6 869,36 €	0
1166	maîns courantes stade stade genouilly	16004755	1945	Sportif	2018	5 ans	2023	19 969,45	19 969,45 €	0
202150-00050	panneaux de clôture centre nautique Gracay	13004364	1971	Sportif	2021	5 ans	2026	1 340,00	1 799,99 €	360,00 €
Art. 28183										
604	Hotspot (point accès wifi) Gymnase Gracay	HO	1672	Sportif	2013	10 ans	2023	513,68	513,68 €	0,00
521	Ordinateur portable (gymnase-Installation)	HO	773	Sportif	2013	10 ans	2024	842,13	882,64 €	40,51
521	Ordinateur portable INSPIRON5720B-Installation	HO	774	Sportif	2013	10 ans	2023	80,00	80,00 €	80,00

Art. 28188												
253	Pompe Grundfos avec moteur	03D00695	1027	Economie	2010	5 ans	2015	1 091,95	1 091,95 €			
202350-00039	ASPIRATEUR FUMEE ET POUSSIERE B3	03D00695	1501	Economie	2023	5 ANS	2028		11 106,68 €			2 221,00
Art. 28188												
252	Clture portail	06D01837	920	Economie	2010	5 ans	2015	10 721,84	10 721,84			
Art. 28188												
393	Pavillons publicitaires modele A (3)	11D03762	158	Economie	2012	1 an	2013	486,94	486,94			
394	Pavillons publicitaires modele B (2)+contrepois	11D03762	158	Economie	2012	1 an	2013	378,45	378,45			
395	Pavillons publicitaires modele C (2)	11D03762	158	Economie	2012	1 an	2013	324,63	324,63			
396	Support bache exterieur (4)	11D03762	159	Economie	2012	5 ans	2017	1 495,00	1 495,00			
397	Support plexiglass transparent (2)	11D03762	159	Economie	2012	1 an	2013	89,70	89,70			
398	Support PVC blanc	11D03762	159	Economie	2012	1 an	2013	89,70	89,70			
Art. 28135												
201910-00085	Porte et vitrine local commercial	03D00757	2674	Economie	2019	15 ans	2034	2 652,00	9 955,20 €			663,00
Art. 281735												
201910-00101	Porte sectionnelle	03D00757	464	Economie	2019	15 ans	2034	1 700,00	6 382,13 €			425,00
sous-total 28188												
TOTAL												
												14 785,14 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME ECONOMIE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Designation	Operation	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
Art. 28152										
449	Séparateur hydrocarbures	HO	577	Economie	2012	5 ans	2017	7 762,04	7 762,04 €	
958	Panneau "Interdiction de stationner"	03D00695	761	Economie	2016	1 an	2017	283,20	283,20 €	
201910-00098	zac champs Levraux foey	03D00757	2796	Economie	2019	10 ans	2029	1 296,00	3 248,06 €	324,00 €
202350-00069	tolem pour campus numerique	03D00695	2574	Economie	2023	5 ans	2028		4 020,83 €	804,00 €
Art. 28051										
1084	Licence s'installer à Vierzon	17D05059	2595	Economie	2017	2 ans	2019	7 641,00	7 641,00 €	- €
Art. 28051										
Art. 28051										
Art. 28051										
Art. 28051										
202150-00081	licence antivirus campus connecte	20509	2702	Economie	2021	1 an	2022	93,60	93,60 €	- €
Art. 281578										
Art. 281578										
Art. 281578										
Art. 281578										
1058	Panneau Dibond (2)	03D00695	1382	Economie	2017	5 ans	2022	972,00	972,00 €	- €
Art. 28152										
Art. 28152										
Art. 28152										
Art. 28152										
Art. 28152										
985	Planches de signalisation (9)	03D00757	1630	Economie	2016	5 ans	2021	143,31	716,56 €	- €
986	Planches de signalisation (2)	03D00757	1631	Economie	2016	5 ans	2021	126,69	633,44 €	- €
1040	Panneaux de signalisation	03D00757	772	Economie	2017	5 ans	2022	4 995,60	4 995,60 €	- €
1082	Panneaux de signalisation	03D00757	2420	Economie	2016	5 ans	2021	1 264,97	1 264,97 €	- €
1120	Panneaux de signalisation	03D00757	903	Economie	2017	5 ans	2022	702,34	702,34 €	- €
Art. 28138										
Art. 28138										
Art. 28138										
Art. 28138										
202250-00027	travaux solarmtex	03D00757	1031	ECONOMIE	2022	5 ans	2027	1 342,00	6 712,80 €	1 342,00 €
202250-00003	station de relayage	03D00757	193	ECONOMIE	2022	20 ans	2042	461,00	9 232,43 €	461,00 €
202250-00082	pose main courante solarmtex	03D00757	2039	ECONOMIE	2022	1 an	2023	456,00	456,00 €	- €
202250-00080	tx peinture et sols bâtiment solarmtex	03D00757	2023	ECONOMIE	2022	20 ans	2042	288,00	9 778,37 €	288,00 €
202250-00056	4 barrières avec serrure et pied centrale parking cina	03D00757	1438	ECONOMIE	2022	3 ans	2025	720,00	2 160,00 €	720,00 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME TOURISME

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
AP 281571 ENV 7294										
176	Tracteur KUBOTA+Equiperment	03D01016	982	Tourisme	2009	8 ans	2017	42 900,00	42 900,01 €	
sous-total 281571										
AP 28184 ENV 6146										
137	Eclairage en bois	03D01017	1286	Tourisme	2006	15 ans	2021	1 862,17	1 862,17 €	0
137	Armoire BOLARUS	03D01017	1286	Tourisme	2006	15 ans	2021	1 515,33	1 515,33 €	0
137	Comptoir	03D01017	1286	Tourisme	2006	15 ans	2021	1 973,40	1 973,40 €	0
137	Armoire néo-alive BOLARUS	03D01017	1286	Tourisme	2006	15 ans	2021	2 033,20	2 033,20 €	0
sous-total 28184										
AP 28188 ENV 6143										
114	Table NARCISSE	03D01017	714	Tourisme	2008	5 ans	2013	756,04	756,04 €	
115	Céphaire+rateaux+scabule	03D01017	752	Tourisme	2008	5 ans	2013	708,13	708,13 €	
122	Tournelle Baby ZL/322 S	03D01017	909	Tourisme	2008	5 ans	2013	6 326,84	6 326,84 €	0,00 €
137	Lave-Vaisselle ZANUSSI	03D01017	1287	Tourisme	2006	15 ans	2021	2 455,39	2 455,39 €	0,00 €
137	Fournneau ZANUSSI	03D01017	1287	Tourisme	2006	15 ans	2021	1 532,08	1 532,08 €	0,00 €
137	Gill ZANUSSI	03D01017	1287	Tourisme	2006	15 ans	2021	1 009,42	1 009,42 €	0,00 €
137	Virrine seda	03D01017	1287	Tourisme	2006	15 ans	2021	2 322,63	2 322,63 €	0,00 €
137	Hotte ALVENE	03D01017	1287	Tourisme	2006	15 ans	2021	2 681,43	2 681,43 €	0,00 €
AP 28152										
201910-00018										
	signalisation verticale	17D04975	1262	Tourisme	2019	1 an	2020	218,68	218,68 €	0,00
AP 28172 ENV										
202050-00171										
	reprise reseaux dalle desactivé quinquette	16D04893	1681-1951	Tourisme	2020	5 ans	2025	18 339,00	31 569,18 €	6 313,00
AP 28188 ENV 12122										
621	Banque d'accueil (1)	12D04143	2044	Tourisme	2013	15 ans	2028	6 268,24	8 547,49 €	669,84
622	Placard portes coulissantes (1)	12D04143	2044	Tourisme	2013	15 ans	2028	2 135,32	2 911,81 €	194,12
623	Feuille Maria finition blanc (1)	12D04143	2044	Tourisme	2013	15 ans	2028	387,09	527,89 €	35,19
624	Luminaires Banque d'accueil (3)	12D04143	2044	Tourisme	2013	15 ans	2028	144,56	197,16 €	13,14
625	Placard portes battantes (1)	12D04143	2044	Tourisme	2013	15 ans	2028	833,58	1 136,71 €	75,78
sous-total 28188										
TOTAL										7 201,07 €

		ART. 261757 ENV. 13309																	
		HORS OPERATION																	
706	Panneaux B13(Nohant en Graçay)	HO	524	Voirie	2014	1 an	2015	388,92	388,92 €										
707	Coffret outillages	HO	524	Voirie	2014	3 ans	2017	803,48	803,48 €										
TOTAL		6 463,63 €																	

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME VOIRIE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	Operation	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
HORS OPERATION										
47	Tracteur tondeuse John DEERE	06D01769	666	Voirie	2006	8 ans	2014	11 200,00	11 200,00 €	
HORS OPERATION										
ART. 28152 ENV.										
1026	Mât signalétique	HO	383	Voirie	2017	5 ans	2022	799,44	799,44 €	0,00
1041	Panneaux de signalisation	HO	794	Voirie	2017	5 ans	2022	424,80	424,80 €	0,00
201910-00087	Poteaux pour entrouleurs signalisation	16D04953	2677	Voirie	2019	5 ans	2024	504,00	630,00 €	126,00
202350-00063	CARRE DECOR SPECIAL 500	19D05459	2162	Voirie	2023	30 ans	2053		4 170,96 €	139,00
HORS OPERATION										
ART. 28152 ENV.										
19D05459										
202150-00092	mutualisation serveurs	19D05459	3180	Voirie	2021	5 ans	2023	1 743,36	4 358,40 €	871,68
202150-00089	VIDEOPROTECTION ESPLANADE SF	19D05459	3177	Voirie	2021	5 ans	2023	4 764,00	11 913,41 €	2 382,00
202150-00090	UP GRADE SERVEUR VIDEO PROTECTION	19D05459	3178	Voirie	2021	5 ans	2023	1 160,00	2 900,40 €	580,00
202150-00106	videosurveillance dechetterie protection zi les forges	19D05459	2107	Voirie	2021	5 ans	2026	1 428,00	7 140,48 €	1 428,00
202150-00091	VIDEOPROTECTION ESPLANADE SF	19D05459	3179	Voirie	2021	5 ans	2023	869,90	2 174,76 €	434,95
ART. 28152 ENV.										
202050-00223										
	signalétique de securité	HO	1488	Voirie	2020	5 ans	5 ans	1 506,00	2 512,40 €	502,00
ART. 28152 ENV.										
16D04933										
1083	Panneau de signalisation Vieux Domaine	16D04933	2422	Voirie	2017	5 ans	2022	1 150,22	1 150,22 €	0,00
ART. 28188 ENV 11980										
HORS OPERATION										
ART. 28188 ENV 11980										
633	Pré-enseigne de chantier pour travaux de voirie (pôle rural)	HO	2712	Voirie	2013	5 ans	2018	1 148,16	1 148,16 €	0,00 €
650	Panneau 1800x1200	HO	2770	Voirie	2013	1 an	2014	325,07	325,07 €	0,00 €
ART. 28188 ENV 6195										
03D000799										
208	Panneaux de signalisation pour le canal	03D000799	1562	Voirie	2010	5 ans	2015	2 043,34	2 043,34 €	0,00 €

202250-00103	DEFIBRILLATEUR CENTRE NAUTIQUE	09D02474	2851	Mobimat	2022	5 ans	2027	157,00	785,00	157,00
202250-00068	COMPRESSEUR + KIT 8 PIECES POUR ST	09D02474	1676	Mobimat	2022	3 ans	2025	180,00	540,55	180,00
202050-00159	diverses fournitures pour Noel	09D02474	1109	Mobimat	2020	3 ans	2023	309,00	929,66	0,00
202050-00176	matériel technique perceuse - coffrets embouts	09D02474	1688	Mobimat	2020	1 an	2021	519,72	519,72	0,00
202050-00155	perceuse a percussion hu makita	09D02474	1038	Mobimat	2020	1 an	2021	234,00	234,00	0,00
202050-00154	Cylindre sur orignal femme pour mop	09D02474	1015	Mobimat	2020	5 ans	2025	1 263,58	2 089,31	417,86
202350-00028	ECHELLE TRANSFORMABLE	09D02474	10147	Mobimat	2023	1 AN	2024	478,80	478,80	0,00
202350-00029	ASPIRATEUR PRODIM FAIS SILENCIEUX	09D02474	1015	Mobimat	2023	3 ans	2026	715,20	238,00	238,00
202350-00035	PISTOLET MECABT AIRLESS	09D02474	1129	Mobimat	2023	3 ans	2026	2 094,00	697,00	697,00
Art. 26188										7 149,32
HO										
202150-00059	Livres France BUS SERVICE	HO	2068	Mobimat	2021	1 an	2022	209,77	209,77	0,00
202150-00058	Livres France BUS SERVICE	HO	2065	Mobimat	2021	1 an	2022	387,00	387,00	0,00
202150-00057	Livres France BUS SERVICE	HO	2064	Mobimat	2021	1 an	2022	241,96	241,96	0,00
202150-00055	Livres France BUS SERVICE	HO	2062	Mobimat	2021	1 an	2022	246,00	246,00	0,00
202150-00056	Livres France BUS SERVICE	HO	2063	Mobimat	2021	3 ans	2024	370,00	556,25	185,00
202150-00076	Livres France BUS SERVICE	HO	2618	Mobimat	2021	1 an	2022	320,05	320,05	0,00
202150-00077	Livres France BUS SERVICE	HO	2619	Mobimat	2021	1 an	2022	326,52	326,52	0,00
202150-00068	Livres France BUS SERVICE	HO	2610	Mobimat	2021	1 an	2022	121,49	121,49	0,00
202150-00069	Livres France BUS SERVICE	HO	2611	Mobimat	2021	1 an	2022	397,40	397,40	0,00
202150-00067	Livres France BUS SERVICE	HO	2609	Mobimat	2021	1 an	2022	96,29	96,29	0,00
202150-00066	Livres France BUS SERVICE	HO	2608	Mobimat	2021	3 ans	2024	722,00	1 085,04	361,00
202150-00075	Livres France BUS SERVICE	HO	2617	Mobimat	2021	1 an	2022	188,60	188,60	0,00
202150-00070	Livres France BUS SERVICE	HO	2613	Mobimat	2021	1 an	2022	21,84	21,84	0,00
202150-00071	Livres France BUS SERVICE	HO	2612	Mobimat	2021	3 ans	2024	578,00	869,00	291,00
202150-00046	Livres France BUS SERVICE	HO	1803	Mobimat	2021	1 an	2022	153,87	153,87	0,00
202150-00052	ouvrage audio France bus service	HO	2059	Mobimat	2021	1 an	2022	289,08	289,08	0,00
202150-00053	Livres France BUS SERVICE	HO	2060	Mobimat	2021	3 ans	2024	486,00	729,23	243,33
202150-00054	Livres France BUS SERVICE	HO	2061	Mobimat	2021	3 ans	2022	334,00	501,60	167,60
202150-00060	Livres France BUS SERVICE	HO	2069	Mobimat	2021	1 an	2022	468,00	468,00	0,00
202150-00061	Livres France BUS SERVICE	HO	2066	Mobimat	2021	3 ans	2024	1 648,00	2 472,21	824,20
202150-00065	Livres France BUS SERVICE	HO	2607	Mobimat	2021	1 an	2022	35,49	35,49	0,00
202150-00062	Livres France BUS SERVICE	HO	2607	Mobimat	2021	3 ans	2024	570,00	855,45	285,45
202150-00072	Livres France BUS SERVICE	HO	2614	Mobimat	2021	1 an	2022	426,44	426,44	0,00
202150-00073	Livres France BUS SERVICE	HO	2615	Mobimat	2021	1 an	2022	21,84	21,84	0,00
202150-00074	Livres France BUS SERVICE	HO	2616	Mobimat	2021	1 an	2022	39,40	39,40	0,00
202150-00095	Livres France BUS SERVICE	HO	2704	Mobimat	2021	3 ans	2024	628,00	943,79	315,79
202150-00096	Livres France BUS SERVICE	HO	3257	Mobimat	2021	3 ans	2024	816,10	1 224,17	408,07
202150-00098	Livres France BUS SERVICE	HO	3258	Mobimat	2021	1 an	2022	347,92	521,98	173,96
202150-00099	Livres France BUS SERVICE	HO	3259	Mobimat	2021	3 ans	2024	14,51	14,51	0,00
202150-00097	Livres France BUS SERVICE	HO	3260	Mobimat	2021	1 an	2022	68,15	68,15	0,00
202250-00010	Livres France BUS SERVICE	HO	226	Mobimat	2022	3 ans	2024	439,96	659,33	220,27
202250-00009	Livres France BUS SERVICE	HO	225	Mobimat	2022	1 an	2023	27,30	27,30	0,00
202250-00008	Livres France BUS SERVICE	HO	224	Mobimat	2022	1 an	2023	348,47	348,47	0,00
202250-00007	Livres France BUS SERVICE	HO	223	Mobimat	2022	1 an	2023	19,11	19,11	0,00
TOTAL										3 475,87
TOTAL										44 827,25

736	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	58,11	58,11	
737	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	58,11	58,11	
738	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	
739	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	
740	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	
741	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	
742	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	03D00802	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	
820	Radiateur portable NOKIA LUMIA 520	03D00802	387	Mob/Mat	2014	1 an	2016	39,00	39,00	
828	Radiateur portable NOKIA LUMIA 520	03D00802	2940	Mob/Mat	2014	1 an	2016	168,72	168,72	
857	Cafetière BRANDT INOX ISOTHERME	03D00802	900	Mob/Mat	2015	1 an	2016	49,99	59,99	
868	Verseuse isotherme	03D00802	1383	Mob/Mat	2015	1 an	2016	73,07	73,07	
953	Portable iPhone 5S 16GO	03D00802	1290	Mob/Mat	2016	1 an	2017	353,52	353,52	
1049	Stand tubulaire courbe	03D00802	1045	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	1 332,00	1 332,00	0,00
1094	2 radiateurs infrarouge	03D00802	49	Mob/Mat	2018	1 an	2019	200,38	200,38	0,00
202150-00014	destructeur	03D00802	1003	Mob/Mat	2021	3 ans	2024	338,56	507,44	159,28
202150-00019	micron onde siège cdc	03D00802	1067	Mob/Mat	2021	1 an	2022	84,99	84,99	0,00
										169,28
Act 28168										
09D02474										
186	Panneaux Tribâche sur enrouleur/6	09D02474	1179	Mob/Mat	2009	5 ans	2014	2 511,60	2 511,60	
246	Aspirateur industriel INOX	09D02474	665	Mob/Mat	2010	5 ans	2015	548,96	548,96	
247	Trompeuse STHILL NS290	09D02474	720	Mob/Mat	2010	3 ans	2013	687,00	687,00	
248	Faucheuse KM130R	09D02474	720	Mob/Mat	2010	3 ans	2013	989,70	989,70	
254	Pancher antidérapant p es planade	09D02474	1028	Mob/Mat	2010	7 ans	2017	8 872,53	8 872,53	
312	Bomes tri sélectif vert et orange/12	09D02474	354	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	4 121,42	4 121,42	
347	Elabli	09D02474	865	Mob/Mat	2011	3 ans	2014	566,90	566,90	
350	Tondeuse HONDA	09D02474	866	Mob/Mat	2011	3 ans	2014	930,00	930,00	
413	Chariot de ménage intégral/ 5	09D02474	219	Mob/Mat	2012	5 ans	2017	1 880,24	1 880,24	
414	Aspirateur NIL FLISK/ 3	09D02474	219	Mob/Mat	2012	5 ans	2017	531,02	531,02	
416	Aides à la conduite/ 6	09D02474	394	Mob/Mat	2012	1 an	2013	269,46	269,46	
458	Sarjules Matieu 4 M/9	09D02474	458	Mob/Mat	2012	1 an	2013	146,39	146,39	
495	Ethy/dest Elect/GA2000P/Pro	09D02474	276	Mob/Mat	2013	1 an	2014	258,00	258,00	
599	Bâche CDC/ 6	09D02474	1638	Mob/Mat	2013	3 ans	2016	938,86	938,86	
658	Pistolet de nettoyage	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	59,00	59,00	
659	Charneur de batterie 260 ampères	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	159,00	159,00	
660	Compresseur 100l	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	419,00	419,00	
661	Poste à souder 170 ampères	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	239,00	239,00	
662	Servante d'atelier 321 outils	09D02474	384	Mob/Mat	2014	3 ans	2017	1 150,00	1 150,00	
663	Escabeau alu	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	79,00	79,00	
664	Servante d'atelier 124 outils	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	595,00	595,00	
665	Coffret 139 outils	09D02474	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	189,00	189,00	
678	Pack pro UTE C18-510avec écran/ur habilitation électri	09D02474	321	Mob/Mat	2014	1 an	2015	165,82	165,82	
679	Tarifs isolant (habilitation électrique)	09D02474	321	Mob/Mat	2014	1 an	2015	45,45	45,45	
680	Multicontroler VAT(habilitation électrique)	09D02474	321	Mob/Mat	2014	1 an	2015	94,49	94,49	
889	Brosse flexible adhésateur /rôle rural	09D02474	2587	Mob/Mat	2015	1 an	2016	365,87	365,87	
968	Perceuse vissuse	09D02474	1189	Mob/Mat	2016	1 an	2017	370,80	370,80	
1002	1 cylindre 30*70 centre nautique	09D02474	584	Mob/Mat	2018	1 an	2019	158,82	158,82	0,00
1003	1 cylindre 30*35 centre nautique	09D02474	584	Mob/Mat	2018	1 an	2019	142,02	142,02	0,00
1004	4 cylindres 30*50 centre nautique	09D02474	584	Mob/Mat	2018	1 an	2019	459,66	459,66	0,00
1005	7 cylindres 30*30 centre nautique	09D02474	584	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	609,30	609,30	0,00
1052	Escabeau 6 marches	09D02474	1117	Mob/Mat	2017	1 an	2018	45,90	45,90	0,00
1046	Soutilteur ECHO ES250	09D02474	893	Mob/Mat	2017	1 an	2018	255,68	255,68	0,00
1077	Paire de tablel Walke ONCHANNEL	09D02474	1963	Mob/Mat	2017	1 an	2018	66,88	66,88	0,00
1091	Applique serrure (4)	09D02474	2789	Mob/Mat	2017	1 an	2018	254,98	254,98	0,00
1113	atelierage+vaisseau pour DACIA LOGAN	09D02474	782	Mob/Mat	2018	1 an	2019	193,60	193,60	0,00
1127	Cylindre 30*70 centre nautique	09D02474	1077	Mob/Mat	2018	1 an	2019	89,87	89,87	0,00
202250-00053	débroussailluse stihl pourOM	09D02474	1326	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	187,00	939,00	187,00
202250-00054	AUTOPORTEE STAUB BLIZZARD POUR OM	09D02474	1325	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	909,00	4 548,00	909,00
202250-00069	Meuleuse pour service ST	09D02474	1677	Mob/Mat	2022	3 ans	2025	175,00	526,15	175,00
202250-00070	écharie pour service ST	09D02474	1678	Mob/Mat	2022	1 an	2023	469,86	469,86	
202250-00073	Nettoyeur chi pour PR	09D02474	1877	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	185,00	936,50	185,00
202250-00072	Déflecteur statu	09D02474	1879	Mob/Mat	2022	1 an	2023	137,00	137,00	
202250-00074	ROTOROYEUR GAMME PRO PR ESPACES VERTS	09D02474	1878	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	694,00	694,00	
202250-00085	veit materiel elices verts	09D02474	2382	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	488,00	2 293,68	488,00
202250-00084	Débroussailluse stihl	09D02474	2391	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	235,00	1 179,00	235,00
202250-00051	SCIE OSCILLANTE SERVICE ST	09D02474	1327	Mob/Mat	2022	1 an	2023	475,00	475,80	475,80
202250-00099	Matelés pour service ST	09D02474	2784	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	403,00	2 015,40	403,00
202250-00104	DEFIBRILLATEUR AUBERGE DE JEUNESSE	09D02474	2852	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	157,00	785,00	157,00

345	Panneaux lettres encadrée CDC	03D00802	783	MobMat	2011	3 ans	2014	837,21	837,20
370	Store à bandes verticales	03D00802	1145	MobMat	2011	3 ans	2014	544,18	544,11
377	Stand évolution courbe 3x3	03D00802	1318	MobMat	2011	5 ans	2017	3 061,76	3 061,76
412	Tirreuse d'enco lretratu	03D00802	162	MobMat	2012	1 an	2013	26,65	26,65
447	Postes téléphoniques (3)	03D00802	579	MobMat	2012	1 an	2013	104,70	104,70
460	Sacoches pour portable	03D00802	759	MobMat	2012	1 an	2013	116,08	116,08
463	Cafetiere TASSIMO	03D00802	872	MobMat	2012	1 an	2013	79,00	79,00
467	Porte parapluie	03D00802	1059	MobMat	2012	1 an	2013	47,72	47,72
468	Création d'un stand commun	03D00802	1093	MobMat	2012	5 ans	2017	1 305,92	1 305,92
470	Poste numérique	03D00802	932	MobMat	2012	1 an	2013	357,11	357,11
496	Une électrolaire translaerente	03D00802	1813	MobMat	2013	1 an	2014	163,90	163,90
645	Four	03D00802	2660	MobMat	2013	1 an	2014	99,90	99,90
654	Armoires à pharmacie (3)	03D00802	2915	MobMat	2013	1 an	2015	172,51	172,51
705	Verseuse isotherme anthracite	03D00802	448	MobMat	2014	1 an	2015	45,30	45,30
721	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
722	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
723	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
724	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
725	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
726	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
727	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
728	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,24	1,24
729	Téléphone SAMSUNG SOLID B2710	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	1,20	1,20
730	Téléphone NOKIA 208 avec étui	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	12,28	12,28
731	Téléphone LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	58,14	58,14
732	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	58,11	58,11
733	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	58,11	58,11
734	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	58,11	58,11
735	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	03D00802	663	MobMat	2014	1 an	2015	58,11	58,11

03D00801

93	Bureau Zahir	03D00801	99	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	356,41	356,41	0,00
106	Copieur BROTHER	03D00801	303	Mob/Mat	2008	5 ans	2013	1 192,42	1 192,42	0,00
130	Armoires 2i	03D00801	1230	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	635,79	635,79	0,00
132	Armoires 3i	03D00801	1227	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	917,09	917,09	0,00
133	Armoires 2i+caissons	03D00801	1229	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	714,35	714,35	0,00
389	Bureau complet	03D00801	1658	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	1 793,55	1 793,55	0,00
202250-00071	armoire pour service OM	03D00801	1680	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	131,00	658,60	131,00
202050-00163	20 hydrahone - barriere anti covid	03D00801	1159	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	936,00	1 560,00	312,00
202150-00041	14 tables camпус connecte	03D00801	1782	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	650,00	1 625,23	325,00
202150-00042	14 chaises camпус connecte	03D00801	1783	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	294,00	711,99	142,00
202150-00043	9 chaises pour camпус connecte	03D00801	1781	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	182,00	457,70	91,00
202150-00063	meuble pour service odc	03D00801	2372	Mob/Mat	2021	15 ans	2036	306,00	2 300,05	153,00
202150-00064	meuble pour service st	03D00801	2373	Mob/Mat	2021	15 ans	2036	306,00	1 487,78	153,00
202350-00002	2 tables + 2 chaises - table service - prevention	03D00801	166	Mob/Mat	2023	1 an	2024	209,40	209,40	209,40
202350-00034	bureau service financier ttrm	03D00801	1198	Mob/Mat	2023	5 ans	2028	1 365,13	1 365,13	273,00
202350-00046	fauteuil smch avecdeliere affaires juridiques	03D00801	1775	Mob/Mat	2023	5 ANS	2028	1 120,81	224,00	273,00
202350-00058	cadre bureau assis debout electrique affaires juridiques	03D00801	1900	Mob/Mat	2023	1 an	2024	306,99	306,99	306,99

03D00801

819	Climatiseurs mobiles 2i	03D00801	2189	Mob/Mat	2014	1 an	2016	439,80	439,80	0,00
949	Refrigerateur CANDY 227l	03D00801	185	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	299,00	299,00	0,00
1027	l'hone SET6GB avec elui	03D00801	529	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	301,99	501,99	0,00
1029	Samsung Galaxy J3 (Réalis)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1030	Samsung Galaxy J3 (David)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1031	Samsung Galaxy J3 (Isabelle)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1032	Samsung Galaxy J3 (Céline)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1033	Samsung Galaxy J3 (Victor)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1034	Samsung Galaxy J3 (Géraldine)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1035	Samsung Galaxy J3 (Mathieu)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1036	Samsung Galaxy J3 (Nicolas)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1037	Samsung Galaxy J3 (Jean-Louis)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1038	Samsung Galaxy J3 (Julien)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1039	Samsung Galaxy J3 (Jacques)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00
1076	Catégorie Multimix	03D00801	1962	Mob/Mat	2017	1 an	2018	150,23	150,23	0,00
1093	Produit écran+elui l'hone	03D00801	2915	Mob/Mat	2017	1 an	2018	24,89	24,89	0,00
1095	l'hone 6 16 go	03D00801	610	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	339,00	339,00	0,00
1096	l'hone 6 16 go	03D00801	610	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	339,00	339,00	0,00
1097	verre + protection + elui	03D00801	610	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	53,78	53,78	0,00
1134	rehausseur de moniteur en verre tremé	03D00801	1239	Mob/Mat	2018	1 an	2019	290,40	290,40	0,00
1135	Tapis rehausseur ordinaire portable	03D00801	1239	Mob/Mat	2018	1 an	2019	52,80	52,80	0,00
1139	Samsung s7 edie + elui + verre	03D00801	1710	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	688,89	688,89	0,00
201910-00084	telephone portable directrice	03D00801	2556	Mob/Mat	2019	1 an	2020	279,00	279,00	0,00
201910-00083	table de plique unique	03D00801	2544	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	1 536,00	2 049,65	409,00
201910-00111	simonophone honor	03D00801	765	Mob/Mat	2019	1 an	2020	249,00	249,00	0,00
201910-00055	3 chaises de bar foire expo	03D00801	1994	Mob/Mat	2019	1 an	2020	164,97	164,97	0,00
202050-00117	smartl'hone honor	03D00801	412	Mob/Mat	2020	1 an	2021	249,00	249,00	0,00
202050-00214	telephone portable	03D00801	2827	Mob/Mat	2020	1 an	2021	199,00	199,00	0,00
202050-00178	l'hone 11	03D00801	1695	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	485,40	809,00	161,80
202150-00085	achat four ST	03D00801	3144	Mob/Mat	2021	1 an	2022	89,99	89,99	0,00
202250-00086	television pour salle de conseil	03D00801	2421	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	184,00	923,99	184,00
202250-00092	telephone portable pour ST	03D00801	2587	Mob/Mat	2022	5 ans	2027	119,00	598,00	119,00
202150-00009	telephone portable service eco	03D00801	785	Mob/Mat	2021	1 an	2022	198,99	198,99	0,00
202350-00040	telephone portable xioni note 12 manitheousse	03D00801	1503	Mob/Mat	2023	1 an	2024	133,20	133,20	133,20
202350-00037	table l'hone 13 francois durton	03D00801	1345	Mob/Mat	2023	1 an	2024	490,80	490,80	490,80
202350-00020	l'hone portable fabien herma-poul	03D00801	629	Mob/Mat	2023	1 an	2024	329,00	329,00	329,00

03D00802

116	Refrachisseurs 6i	03D00802	749	Mob/Mat	2008	5 ans	2013	1 069,22	1 069,22	0,00
301	Table basse+8 chaises-caisson	03D00802	223	Mob/Mat	2010	5 ans	2016	603,49	603,49	0,00
302	Bureau complet	03D00802	223	Mob/Mat	2010	5 ans	2016	789,67	789,67	0,00
303	Bureau complet	03D00802	223	Mob/Mat	2010	5 ans	2016	1 095,84	1 095,84	0,00
304	Bureau complet	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	686,50	686,50	0,00
305	Bureau complet	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	686,50	686,50	0,00
306	Bureau complet	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	686,50	686,50	0,00
307	Armoires à rideaux 12i	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	668,10	668,10	0,00

23	Meuble base	03D00802	612	Mob/Mat	2004	15 ans	2019	510,69	510,69	0,00
104	Classieur à 2 tiroirs	03D00802	301	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	381,52	381,52	0,00
105	Classieur à 2 tiroirs	03D00802	302	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	381,52	381,52	0,00
162	Pack Zephyr-bureau-armoire-étagère-caisson	03D00802	647	Mob/Mat	2009	15 ans	2024	861,38	1 080,14	66,20
164	Silège Haut(3)	03D00802	646	Mob/Mat	2009	5 ans	2014	932,06	932,88	0,00
165	Silège Haut(2)	03D00802	646	Mob/Mat	2009	5 ans	2014	588,43	588,43	0,00
328	Chaises visiteurs (30)	03D00802	471	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	2 647,59	2 647,59	0,00
403	Caisson mobile 3 tiroirs	03D00802	115	Mob/Mat	2012	1 an	2013	182,40	182,40	0,00
461	Armoire ml-haut noyer	03D00802	758	Mob/Mat	2012	1 an	2013	477,21	477,21	0,00
462	Meuble 2 portes noyer	03D00802	758	Mob/Mat	2012	1 an	2013	596,80	596,80	0,00
464	Fauteuil de bureau SONATA	03D00802	943	Mob/Mat	2012	1 an	2013	278,00	278,00	0,00
490	Bureau droit	03D00802	248	Mob/Mat	2013	1 an	2014	142,32	142,32	0,00
491	Bureau double vague ELISE POIRIER DE TOSCANE	03D00802	248	Mob/Mat	2013	1 an	2014	339,36	339,46	0,00
492	Retour s/étrière POIRIER DE TOSCANE	03D00802	248	Mob/Mat	2013	1 an	2014	197,14	197,14	0,00
493	Caisson en bois 3 tiroirs	03D00802	248	Mob/Mat	2013	1 an	2014	305,98	305,98	0,00
494	Silège EDGE tissu derby	03D00802	248	Mob/Mat	2013	1 an	2014	230,33	230,21	0,00
504	Table SIGMA	03D00802	504	Mob/Mat	2013	1 an	2014	178,22	178,22	0,00
505	Chaises EUROST 53°	03D00802	505	Mob/Mat	2013	1 an	2014	256,71	256,71	0,00
570	Chaufeuse en tissu (6)	03D00802	1004	Mob/Mat	2013	5 ans	2018	1 090,75	1 090,75	0,00
571	Table basse	03D00802	1004	Mob/Mat	2013	1 an	2014	107,64	107,64	0,00
590	Poste compact 90° double	03D00802	1395	Mob/Mat	2013	1 an	2014	293,02	293,02	0,00
591	Caissions mobiles bois (3)	03D00802	1395	Mob/Mat	2013	5 ans	2018	640,46	640,46	0,00
592	Plan compact 90° 160x110 (2)	03D00802	1395	Mob/Mat	2013	5 ans	2018	577,67	577,67	0,00
593	Silège EDGE tissu duo (3)	03D00802	1395	Mob/Mat	2013	1 an	2014	334,04	334,04	0,00
594	Armoire haute	03D00802	1395	Mob/Mat	2013	8 ans	2021	307,52	307,52	0,00
601	Armoire à portes battantes	03D00802	1712	Mob/Mat	2013	8 ans	2021	737,77	737,77	0,00
626	Bureau+retour+caisson rommier	03D00802	2150	Mob/Mat	2013	8 ans	2021	737,76	737,76	0,00
627	Bureau+retour+caisson rommier	03D00802	2150	Mob/Mat	2013	8 ans	2021	737,76	737,76	0,00
628	Bureau+retour+caisson rommier	03D00802	2150	Mob/Mat	2013	8 ans	2021	737,76	737,76	0,00
644	Armoire classieux color	03D00802	2679	Mob/Mat	2013	1 an	2014	408,10	408,10	0,00
652	Table pliante en résine (4)	03D00802	2817	Mob/Mat	2013	1 an	2014	312,54	312,54	0,00
799	Lampes de bureau ALTI'S Fluorescentes (2)	03D00802	1650	Mob/Mat	2014	1 an	2015	82,44	82,44	0,00
827	Demi-bibliothèque	03D00802	2821	Mob/Mat	2014	1 an	2016	49,99	49,99	0,00
835	Fauteuil cuir noir	03D00802	2929	Mob/Mat	2014	1 an	2016	145,20	145,20	0,00
836	Fauteuil en cuir noir	03D00802	2929	Mob/Mat	2014	1 an	2016	145,20	145,20	0,00
837	Tableau mural main/télique	03D00802	2930	Mob/Mat	2014	1 an	2016	94,98	94,98	0,00
847	Fax laser Brother	03D00802	290	Mob/Mat	2015	1 an	2016	214,00	214,00	0,00
859	Silège de bureau	03D00802	969	Mob/Mat	2015	1 an	2016	148,40	148,40	0,00
888	Bureau (D'Faurel)	03D00802	377	Mob/Mat	2015	15 ans	2030	405,12	759,62	50,64
955	Fauteuil de bureau sce financier	03D00802	824	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	341,40	341,40	0,00
956	Fauteuil de bureau sce financier	03D00802	824	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	294,00	294,00	0,00
957	Silège bureau ZEUS	03D00802	762	Mob/Mat	2016	1 an	2017	162,04	162,04	0,00
962	Armoire portes battantes H185cm	03D00802	823	Mob/Mat	2016	1 an	2017	321,60	321,60	0,00
972	Coffre fort mur sce technique	03D00802	1633	Mob/Mat	2016	1 an	2017	36,90	36,90	0,00
1028	Table diamètre 110cm	03D00802	528	Mob/Mat	2017	1 an	2018	345,17	345,17	0,00
201910-00039	bureau droit reclinable	03D00802	1775	Mob/Mat	2019	15 ans	2034	44,00	175,09	11,00
201910-00036	6 fauteuils pour nouveaux locaux	03D00802	1772	Mob/Mat	2019	15 ans	2034	356,00	1 339,20	89,00
201910-00037	5 bureaux droit reclinable	03D00802	1773	Mob/Mat	2019	15 ans	2034	260,00	975,24	65,00
201910-00040	5 retours de bureau avec caisson	03D00802	1776	Mob/Mat	2019	15 ans	2034	428,00	1 981,93	132,00
201910-00038	3 armoires métalliques	03D00802	1774	Mob/Mat	2019	15 ans	2034	192,00	724,68	48,00
201910-00029	massicot + calculatrice	03D00802	1521	Mob/Mat	2019	1 an	2020	134,50	134,50	0,00
201910-00066		03D00802	2263	Mob/Mat	2019	1 an	2020	324,00	324,00	0,00
201910-00065		03D00802	2262	Mob/Mat	2019	1 an	2020	356,69	356,69	0,00
2020S0-00115	2 bureaux avec caisson	03D00802	410	Mob/Mat	2020	15 ans	2035	207,00	1 037,30	69,00
									530,90	

202350-00008	PC PORTABLE LENOVO	03D00801	219	Mob/Mat	2023	10 ans	2033		792,94	79,00
202350-00009	17 packs claviers et souris	03D00801	221	Mob/Mat	2023	1 an	2034		375,56	
202350-00010	12 monteurs LED	03D00801	222	Mob/Mat	2023	10 ans	2033	2 099,09	209,00	
202350-00026	Station d'accueil LENOVO	03D00801	932	Mob/Mat	2023	10 ans	2033	1 935,36	193,00	
202350-00059	Onduleur + Imprimeur campus numérique	03D00801	1901	Mob/Mat	2023	1 an	2024		170,21	
202350-00099	Imprimante pour France bus service	03D00801	3128	Mob/Mat	2023	1 an	2024		116,02	
202350-00100	ordinateur portable 37	03D00801	3129	Mob/Mat	2023	10 ans	2033	830,88	83,00	
202350-00114	IMPRIMANTE PRO France BUS SERVICE	03D00801	3361	Mob/Mat	2023	1 an	2024		175,54	
									10 565,36	
Art. 26183										
03D00802										
625	Calculatrice ATIVA AT3200	03D00802	2149	Mob/Mat	2013	1 an	2014	44,92	44,92	
651	Calculatrice à imprimante ATIVA	03D00802	2788	Mob/Mat	2013	1 an	2014	23,72	23,72	
860	Micro tour HP280 Pentium	03D00802	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44	
861	Micro tour HP280 Pentium	03D00802	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44	
862	Micro tour HP280 Pentium	03D00802	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44	
863	Micro tour HP280 Pentium	03D00802	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44	
864	Ordinateur portable FUJITSU LIFEBOOK	03D00802	996	Mob/Mat	2015	10 ans	2025	422,08	527,57	52,76
865	Ecran LCD VIEWSONIC	03D00802	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	110,53	110,53	
890	Téléphone sans fil PANASONIC 3 postes (rôle rural)	03D00802	2586	Mob/Mat	2015	1 an	2016	90,04	90,04	
869	Tableau mural maquette	03D00802	1292	Mob/Mat	2016	1 an	2017	87,24	87,24	52,76
Art. 26183										
05D01424										
90	Imprimante EPSON	05D01424	1390	Mob/Mat	2007	10 ans	2017	1 150,91	1 150,91	
95	Imprimante laser BROTHER	05D01424	98	Mob/Mat	2008	5 ans	2013	560,92	560,92	
102	Imprimant laser BROTHER	05D01424	204	Mob/Mat	2008	5 ans	2013	768,91	768,91	
155	Ordinateur LENOVO THINKCENTRE	05D01424	226	Mob/Mat	2009	10 ans	2019	1 163,71	1 163,71	0,00
Art. 26183										
09D02474										
963	Téléphone GSM étanche	09D02474	1308	Mob/Mat	2016	1 an	2017	404,00	404,00	
964	Téléphone GSM étanche	09D02474	1308	Mob/Mat	2016	1 an	2017	404,00	404,00	
965	Téléphone GSM étanche	09D02474	1308	Mob/Mat	2016	1 an	2017	404,00	404,00	0,00

618	Ordinateur+écran TERRA	03D000801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	668,80	668,80	0,00
619	Cles USB 16GO 3	03D000801	1889	Mob/Mat	2013	1 an	2014	42,02	42,02	0,00
653	Tablette tactile GALAXYTAB avec étui	03D000801	2816	Mob/Mat	2013	1 an	2014	388,00	388,00	0,00
683	Cle USB 8Go avec B. et Sabotine D.S	03D000801	382	Mob/Mat	2014	1 an	2015	528,00	528,00	0,00
684	Ordinateur fixe ACER	03D000801	400	Mob/Mat	2014	1 an	2015	468,00	468,00	0,00
685	Ecrans ACER	03D000801	400	Mob/Mat	2014	1 an	2015	249,60	249,60	0,00
686	Onduleur Eaton	03D000801	400	Mob/Mat	2014	1 an	2015	163,20	163,20	0,00
720	Casque enregistreur	03D000801	653	Mob/Mat	2014	1 an	2015	42,00	42,00	0,00
787	Serveur informatique siège de la CDC	03D000801	1616	Mob/Mat	2014	10 ans	2025	7 752,48	8 614,80	842,32
823	Unité centrale HP PRODESK	03D000801	2820	Mob/Mat	2014	1 an	2016	420,00	420,00	0,00
824	Unité centrale HP PRODESK	03D000801	2820	Mob/Mat	2014	1 an	2016	420,00	420,00	0,00
845	Tablette ASUS BLANCHE	03D000801	3042	Mob/Mat	2014	1 an	2016	284,00	284,00	0,00
846	Tablette tactile avec étui	03D000801	189	Mob/Mat	2015	1 an	2016	148,90	148,90	0,00
876	Rachat installation téléphonique et postes Pôles Rural	03D000801	1916	Mob/Mat	2015	1 an	2016	320,40	320,40	0,00
959	Ordinateur portable ASERE	03D000801	822	Mob/Mat	2016	10 ans	2026	450,40	642,00	191,60
961	Imprimante HP laser couleur	03D000801	821	Mob/Mat	2016	1 an	2017	282,80	282,80	0,00
966	Disque dur externe pour scc communication	03D000801	902	Mob/Mat	2016	1 an	2017	79,00	79,00	0,00
983	Ecran avec haut-parleurs	03D000801	1604	Mob/Mat	2016	1 an	2017	118,90	118,90	0,00
987	Disques durs 500GO USB3 2	03D000801	1877	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	119,80	119,80	0,00
989	Disque dur + onduleurs	03D000801	1917	Mob/Mat	2016	1 an	2017	324,00	324,00	0,00
1048	Onduleur Fator 500VA	03D000801	892	Mob/Mat	2017	1 an	2018	89,00	89,00	0,00
1054	Disque dur SATA 2T0	03D000801	1116	Mob/Mat	2017	1 an	2018	258,00	258,00	0,00
1079	Fax laser siège CDC	03D000801	2207	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	238,80	238,80	0,00
1090	Cartes mémoire micro (11)	03D000801	2768	Mob/Mat	2017	1 an	2018	197,89	197,89	0,00
1140	ecran ordinateur ASUS	03D000801	1720	Mob/Mat	2018	1 an	2019	99,00	99,00	0,00
1098	table ovale blanche	03D000801	434	Mob/Mat	2018	10 ans	2028	455,50	911,00	455,50
1099	Ordinateur portable DELL	03D000801	465	Mob/Mat	2018	10 ans	2028	251,40	502,80	251,40
1101	8 supports PC et écrans	03D000801	465	Mob/Mat	2018	1 an	2019	284,00	284,00	0,00
1106	Ordinateur DELL Vostro	03D000801	614	Mob/Mat	2018	10 ans	2028	278,40	556,80	278,40
1107	Microsoft office pro 2016	03D000801	613	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	255,00	510,00	255,00
1123	video projecteur + support + cable	03D000801	904	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	543,60	543,60	0,00
1124	4 cles USB 32 gb	03D000801	906	Mob/Mat	2018	1 an	2019	67,96	67,96	0,00
1125	TV led 43 vhd smart	03D000801	905	Mob/Mat	2018	1 an	2019	389,00	389,00	0,00
1126	TV led 32	03D000801	905	Mob/Mat	2018	1 an	2019	219,00	219,00	0,00
201910-00034	ordinateur service urba	03D000801	1681	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	388,00	922,80	534,80
201910-00075	batterie pour ordinateur tosh	03D000801	2428	Mob/Mat	2019	1 an	2020	105,60	105,60	0,00
201910-00082	2 onduleurs avec raccordement	03D000801	2443	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	1 640,00	4 109,16	2 469,16
201910-00041	2 ordinateurs bureau	03D000801	1777	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	740,00	1 859,76	1 119,76
201910-00009	pc portable + écran plat	03D000801	1684	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	960,00	1 200,00	240,00
201910-00063	5 smartphone honor	03D000801	2158	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	966,00	1 245,00	249,00
201910-00053	5 postes téléphoniques	03D000801	1992	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	664,00	834,00	169,00
201910-00076	2 ordinateurs portables	03D000801	2430	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	1 408,00	1 764,00	356,00
201910-00108	ordinateur portable pro	03D000801	422	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	512,00	1 289,56	777,56
202050-00172	ordinateur portable pro	03D000801	1682	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	478,80	798,00	319,20
202050-00142	3 rehausseurs écrans ordi	03D000801	887	Mob/Mat	2020	1 an	2021	79,20	79,20	0,00
202050-00193	adaptateur	03D000801	2093	Mob/Mat	2020	1 an	2021	6,99	6,99	0,00
202050-00130	batterie memoire 4 go	03D000801	747	Mob/Mat	2020	1 an	2021	36,00	36,00	0,00
202050-00121	2 unité centrale acer	03D000801	521	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	612,00	1 020,00	408,00
202050-00192	ordinateur portable	03D000801	2094	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	675,00	1 128,00	453,00
202050-00177	amo pour marché téléphonique	03D000801	1687-2189	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	1 260,00	2 100,00	840,00
202050-00173	imprimante hp multifonctions	03D000801	1683	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	342,00	570,00	228,00
202150-00082	casque mobile	03D000801	2983	Mob/Mat	2021	1 an	2022	238,00	238,80	0,00
202150-00084	traceur hp L730	03D000801	3143	Mob/Mat	2021	10 ans	2031	564,00	2 820,00	2 256,00
202150-00010	achat pc France commec	03D000801	797	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	592,00	1 734,95	1 142,95
202150-00011	2 ordi pour Fran e commec	03D000801	869	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	586,00	1 494,00	908,00
202150-00017	ordinateur portable	03D000801	1062	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	297,40	744,00	446,60
202250-00037	pc portables	03D000801	1102	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	389,00	2 453,80	1 064,80
202250-00034	lot 15 ordinateurs portables	03D000801	1100	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	214,00	2 146,92	932,92
202250-00038	ordinateur + annexes	03D000801	1152	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	754,00	7 547,18	6 793,18
202250-00042	matériels informatique	03D000801	1152	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	26,00	369,34	343,34
202250-00043	5 micro casque + sacoche	03D000801	1152	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	81,00	819,03	738,03
202250-00044	1 pc portable + sacoche	03D000801	1152	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	280,00	2 805,21	2 525,21
202250-00046	17 écrans + claviers	03D000801	229	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	51,00	516,34	465,34
202250-00011	imprimante hp multif pour ST	03D000801	2183	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	746,00	7 464,00	6 718,00
202250-00083	VIDEOPROJECTEUR + ORDI + CABLE + MICRO CRAVATE	03D000801	2566	Mob/Mat	2022	1 an	2023	64,99	64,99	0,00
202250-00132	DISQUE DUR EXERTE POUR COMMUNIAATION	03D000801	3345	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	388,00	3 888,00	3 499,00
202250-00131	ordinateur portable lenovo	03D000801	3345	Mob/Mat	2022	10 ans	2032	773,00	7 737,60	6 964,60
202150-00011	ecran led hp P21b p series	03D000801	1802	Mob/Mat	2021	1 an	2022	131,50	131,50	0,00

		Art. 281B2		Art. 281B2		Art. 281B2		Art. 281B2		Art. 281B2		Art. 281B2	
201910-00057	1191	09DD02474	09DD02474	2014	2018	8 ans	2026	6250	10000	1250,00	0,00	1825,7	182,00
		achat vélos électrique avec paniers											
		03DD00901		Art. 281B1									
36	Peugeot 406-610SY18	05D01566	947	Mob/Mat	2005	8 ans	2016	11 900,00	11 900,00				
36	Gravure pour Peugeot 406-610SY18	03D01566	947	Mob/Mat	2005	1 an	2009	100,00	100,00				
202150-00007	camion car	HO	667	Mob/Mat	2021	8 ans	2029	13 654,10	54 616,44	6 827,05			
1010	Véhicule CA II	18DD04913	2943	Mob/Mat	2016	8 ans	2025	9 145,32	12 193,75	1 824,22			
		09DD02474		Art. 281B2									
		decia dokter 1,5 dci		Mob/Mat		2018		8 ans		2026		6250	
		achat vélos électrique avec paniers		Mob/Mat		2019		10 ans		2029		728	
		03DD00901		Art. 281B1									
22	Ordinateur conforama	03DD00801	517	Mob/Mat	2004	10 ans	2014	822,00	822,00				
27	Ordinateur 333Mhz	03DD00801	336	Mob/Mat	2005	10 ans	2015	1 068,03	1 068,03				
28	Peritum IV Optiplotx	03DD00801	507	Mob/Mat	2005	10 ans	2015	1 274,99	1 394,54				
38	Ordinateur DELL	03DD00801	1069	Mob/Mat	2005	10 ans	2017	918,53	918,53				
40	Rapporteur pour archivage	03DD00801	1070	Mob/Mat	2005	15 ans	2023	1 039,32	1 039,32				0,00
43	Ordinateur portable Asus AKM	03DD00801	295	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 665,29	1 665,29				
59	Moniteur LCD 17"	03DD00801	1074	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 085,49	1 085,49				
61	Micro-ordinateur port IBM	03DD00801	1202	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 234,50	1 234,50				
64	Ordinateur 4	03DD00801	1331	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	2 832,28	2 832,28				0,00
65	Ordinateurs 4	03DD00801	1330	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 977,00	1 977,00				
88	Ordinateur	03DD00801	1389	Mob/Mat	2007	10 ans	2017	1 041,42	1 041,42				
97	Ordinateur ATHENA	03DD00801	203	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	808,64	808,64				
106	Caisson ZEPHIR	03DD00801	300	Mob/Mat	2008	15 ans	2023	308,56	308,56				0,00
109	Ordinateur ATHENA	03DD00801	535	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 252,09	1 252,09				0,00
118	Ordinateur LENOVO THINKCENTRE	03DD00801	748	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 163,71	1 163,71				0,00
129	Ordinateur +sacoche	03DD00801	1292	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 721,77	1 721,77				0,00
138	Ordinateur	03DD00801	1291	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	2 587,80	2 587,80				0,00
150	Ordinateur	03DD00801	1397	Mob/Mat	2008	10ans	2018	1 163,71	1 163,71				0,00
179	Tour Lenovo ThinkCentre A57 9702	03DD00801	1002	Mob/Mat	2009	10 ans	2019	596,80	596,80				
185	Ordinateurs portables LENOVO (3)	03DD00801	1136	Mob/Mat	2009	10 ans	2019	1 823,66	1 823,66				0,00
195	Ordinateur portable+batte	03DD00801	1332	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	599,50	599,50				0,00
227	Unité Centrale ordinateur	03DD00801	83	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	780,90	780,90				0,00
239	Orinateurs (13)	03DD00801	291	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	15 460,06	15 460,06				0,00
242	Ordinateur portable	03DD00801	506	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	905,93	905,93				0,00
265	Imprimante KIOCIERA	03DD00801	1220	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	962,78	962,78				0,00
287	Ordinateur complet	03DD00801	211	Mob/Mat	2010	10 ans	2021	882,86	882,86				0,00
288	Ordinateur complet	03DD00801	211	Mob/Mat	2010	10 ans	2021	882,86	882,86				0,00
353	Vidéo-projecteur	03DD00801	932	Mob/Mat	2011	7 ans	2018	730,00	730,00				0,00
354	Ordinateur portable TOSHIBA PRO	03DD00801	933	Mob/Mat	2011	7 ans	2018	686,00	686,00				0,00
392	Ordinateur complet	03DD00801	1708	Mob/Mat	2011	10 ans	2021	853,32	853,32				0,00
402	Traceur HP DESIGNJET	03DD00801	114	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	4 052,00	4 052,00				0,00
417	Cle USB 16 GO	03DD00801	437	Mob/Mat	2012	1 an	2013	31,40	31,40				0,00
448	Ecran d'ordinateur PHILIPS	03DD00801	578	Mob/Mat	2012	1 an	2013	129,00	129,00				0,00
453	Ordinateur portable ACER	03DD00801	717	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	859,92	859,92				0,00
454	Plateau refroidisseur	03DD00801	717	Mob/Mat	2012	1 an	2013	83,72	83,72				0,00
459	Disque dur Serveur 12	03DD00801	757	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	1 989,71	1 989,71				0,00
476	Clebs USB 16GO (3)	03DD00801	1174	Mob/Mat	2012	1 an	2013	94,19	94,19				0,00
478	Ordinateur portable Fujitsu	03DD00801	1363	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	1 136,20	1 136,20				0,00
506	Appareil photo +sac	03DD00801	635	Mob/Mat	2013	5 ans	2018	591,80	591,80				0,00
589	Ordinateur G6-2043SF	03DD00801	1357	Mob/Mat	2013	1 an	2014	449,00	449,00				0,00
598	Ordinateur fixe sur écran	03DD00801	1617	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	1 581,11	1 581,11				0,00
611	Souris Logitech 4i	03DD00801	1827	Mob/Mat	2013	1 an	2014	26,35	26,35				0,00
612	Ordinateur portable TOSHIBA	03DD00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	704,10	704,10				0,00
614	Ordinateur TERRA	03DD00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	540,13	540,13				0,00
615	Ordinateur+écran TERRA	03DD00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	668,60	668,60				0,00
616	Ordinateur+écran TERRA	03DD00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	668,60	668,60				0,00
617	Ordinateur+écran TERRA	03DD00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	668,60	668,60				0,00

850	Souffleur à dos STHL	09D02474	783	Mob/Mat	2015	5 ans	2020	691,20	691,20	0,00
851	Désherbeur thermique RIBI	09D02474	794	Mob/Mat	2015	1 an	2016	224,40	224,40	0,00
1051	Tête autocut	09D02474	1509	Mob/Mat	2017	1 an	2018	37,44	37,44	0,00
1051	Débrusailleuse	09D02474	1086	Mob/Mat	2017	3 ans	2020	716,40	716,40	0,00
1075	Brouette Galva 3XU	09D02474	1895	Mob/Mat	2017	1 an	2018	35,50	35,50	0,00
1118	Poêle à souder SILVERLINE	09D02474	836	Mob/Mat	2018	1 an	2019	241,00	241,00	0,00
1119	Mallettes matériels de petit outillage	09D02474	835	Mob/Mat	2018	1 an	2019	225,04	225,04	0,00
1129	Trou-mouse echo	09D02474	1163	Mob/Mat	2018	1 an	2019	415,00	415,00	0,00
1130	souffleur stihl	09D02474	1164	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	630,00	630,00	0,00
1131	Débrusailleuse 4 temps	09D02474	1165	Mob/Mat	2018	1 an	2019	390,00	390,00	0,00
1132	coupe branche	09D02474	1132	Mob/Mat	2018	1 an	2019	39,90	39,90	0,00
1133	débrusailleuse dolnar	09D02474	1166	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	710,00	709,99	0,00
1190	groupe electrogene	09D02474	2631	Mob/Mat	2018	1 an	2019	229,90	229,90	0,00
Art 281571										
09D02474										
465	Tracteur KUBOTA	09D02474	1091	Mob/Mat	2012	8 ans	2020	12 200,00	24 400,00	0,00
465	Cabine EMS Type Eco pour tracteur Kubota	09D02474	1432	Mob/Mat	2012	8 ans	2020	5 979,99	5 979,99	0,00
466	Broyeur d'herbe CARROY	09D02474	1091	Mob/Mat	2012	1 an	2013	240,00	240,00	0,00
762	Tracteur tondeuse Pyle Rural	09D02474	1308	Mob/Mat	2014	5 ans	2020	13 170,50	13 170,50	0,00
800	Jeu de débrousse acier et débrousse griligne jable rural	09D02474	1856	Mob/Mat	2014	5 ans	2020	1 560,44	1 550,44	0,00
804	Rampe plantie pour tracteur tondeuse	09D02474	2042	Mob/Mat	2014	1 an	2015	490,28	490,28	0,00
Art 281578										
09D02474										
484	Souffleur à dos STHL (BR200)	09D02474	1433	Mob/Mat	2012	3 ans	2015	377,94	377,94	0,00
485	Taille haies THL (HSR1 R/600)	09D02474	1433	Mob/Mat	2012	3 ans	2015	448,85	448,85	0,00
488	groupe electrogene	09D02474	1638	Mob/Mat	2012	3 ans	2015	887,40	887,40	0,00
488	groupe electrogene	09D02474	1639	Mob/Mat	2012	5 ans	2017	1 136,20	1 136,20	450,50
981	Broyeur professionnel MAJLAR	09D02474	1596	Mob/Mat	2016	8 ans	2024	2 702,50	3 604,00	0,00
982	Tondeuse ISKI SNE210 BA E/H/D	09D02474	1603	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	1 599,60	1 599,60	0,00
989	Débrusailleuse DOLMAR	09D02474	1876	Mob/Mat	2016	3 ans	2019	394,00	394,00	0,00
991	groupe electrogene	09D02474	1876	Mob/Mat	2016	3 ans	2019	394,00	394,00	0,00
993	Souffleur à dos STHL BR550	09D02474	2024	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	566,40	566,40	0,00
1137	Souffleur Stihl	09D02474	1560	Mob/Mat	2018	3 ans	2021	754,99	754,99	0,00
1189	débrusailleuse STHL	09D02474	2815	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	893,59	893,59	0,00
201910-00078	robot broyeur d'accecement prof	09D02474	2431	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	3 295,00	5 475,31	1 095,00
202050-00168	broyeur BERTI	09D02474	1431	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	2 376,09	11 800,00	0,00
202050-00216	Tondeuse HONDA avec kid mulching	09D02474	2607	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	810,00	1 350,00	270,00
202050-00141	Escarabeuse khun	09D02474	893	Mob/Mat	2020	5 ans	2029	2 880,00	14 400,00	0,00
202050-00119	TROCONNNEUSE ECHO POUR OM	09D02474	520	Mob/Mat	2020	1 an	2021	399,00	399,00	0,00
Art 28158										
09D02474										
682	Panneaux de signalisation (B)	09D02474	383	Mob/Mat	2014	5 ans	2019	2 746,02	2 746,02	0,00
Art 28152										
09D02474										
1045	Panneaux mural travaux Région Centre (2)	09D02474	945	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	672,00	672,00	0,00
1141	signalisation decor sans bus	09D02474	1734	Mob/Mat	2018	1 an	2019	75,24	75,24	0,00
1141	signalisation decor 19t	09D02474	1734	Mob/Mat	2018	1 an	2019	111,96	111,96	0,00
201910-00020	camneau stationner H - zi des forges	09D02474	1261	Mob/Mat	2019	1 an	2020	333,72	333,72	0,00
Art 28174										
09D02474										
971	Echelle télescopique	09D02474	1632	Mob/Mat	2016	1 an	2017	157,90	157,90	0,00
1074	Lave-linje HALER	09D02474	1844	Mob/Mat	2017	1 an	2018	241,79	241,79	0,00
1047	Eclairage à parche télescopique THL HT133	09D02474	891	Mob/Mat	2017	3 ans	2020	900,00	900,00	0,00
1085	Taille haies THL HS451	09D02474	2624	Mob/Mat	2017	1 an	2018	299,00	299,00	0,00
1086	Débrusailleuse STHL	09D02474	2625	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	698,40	698,40	0,00
1087	Aspirateur urbain LIT300	09D02474	1510	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	3 466,80	3 466,80	0,00
0,00										

BUDGET PRINCIPAL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

PROGRAMME MOBILIER MATERIEL

N°	Désignation	Operation	N°mandat	Service	Années		Durée	Fin	Dota	Montant TTC	2024
					Acquis	Amort.					
03D00801											
Art. 28051											
169	Cession de droit de reproduction	03D00801	726	Mob/Mat	2009	5 ans	2014		2 741,70	2 741,70	
249	Refonte site internet	03D00801	719	Mob/Mat	2010	2 ans	2012		1 752,74	1 752,74	
249	Refonte site internet	03D00801	1384	Mob/Mat	2010	2 ans	2012		1 422,54	1 422,54	
249	Refonte site internet	03D00801	1568	Mob/Mat	2010	2 ans	2012		1 333,54	1 333,54	
249	Refonte site internet	03D00801	216	Mob/Mat	2010	2 ans	2013		1 333,54	1 333,54	
249	Refonte site internet	03D00801	1038	Mob/Mat	2011	2 ans	2013		1 094,34	1 094,34	
383	Lojiciel des marchés	03D00801	1441	Mob/Mat	2011	2 ans	2013		4 664,40	4 664,40	
446	Licence Antivirus serveur	03D00801	552	Mob/Mat	2012	1 an	2013		385,71	385,71	
455	Licence Office 2010 Pro	03D00801	716	Mob/Mat	2012	1 an	2013		472,42	472,42	
459	Création logo visuel du stand	03D00802	1092	Mob/Mat	2012	2 ans	2014		852,15	852,15	
479	Pack Office pro 2010	03D00801	1362	Mob/Mat	2012	1 an	2013		472,42	472,42	
613	Lojiciels Office 2013 (6)	03D00801	1826	Mob/Mat	2013	2 ans	2015		5 441,80	5 441,80	
629	Site internet (mise en place back office)	03D00801	2267	Mob/Mat	2013	2 ans	2015		5 441,80	5 441,80	
636	Lojiciel SEGLLOG 1/2013-1/2014 (rôle rural)	03D00801	317	Mob/Mat	2014	2 ans	2016		2 098,98	2 098,98	
687	Lojiciel OFFICE 2013 Business	03D00801	399	Mob/Mat	2014	1 an	2015		260,40	260,40	
788	Licence anti virus pour site de la CDC	03D00801	1615	Mob/Mat	2014	1 an	2015		300,00	300,00	
790	Lot de 10 licences antivirus AVAST PRO 2014 (4)	03D00801	1649	Mob/Mat	2014	1 an	2015		366,89	366,89	
821	Licence ORACLE SGBDR (5)	03D00801	2523	Mob/Mat	2014	2 ans	2017		852,00	852,00	
822	Licence ORACLE IAS (5)	03D00801	2523	Mob/Mat	2014	2 ans	2017		546,00	546,00	
825	Lojiciel microsoft office 2013 B	03D00801	2819	Mob/Mat	2014	1 an	2016		240,00	240,00	
826	Lojiciel microsoft office 2013	03D00801	2819	Mob/Mat	2014	1 an	2016		240,00	240,00	
856	Certificat Certnomis ICBUS	03D00801	852	Mob/Mat	2015	1 an	2016		222,00	222,00	
872	Licences Windows 7 PRO (site de la CDC)	03D00801	1739	Mob/Mat	2015	1 an	2016		360,00	360,00	
873	Licence MAGIX VIDEO 2015 (CL)	03D00801	1739	Mob/Mat	2015	1 an	2016		66,00	66,00	
875	Licence de Lojiciel CAPTIOC	03D00801	1740	Mob/Mat	2015	2 ans	2017		900,00	900,00	
960	Lojiciel microsoft office 2016 business	03D00801	820	Mob/Mat	2016	1 an	2017		258,00	258,00	
970	Licence IMMO.NET	03D00801	1305	Mob/Mat	2016	2 ans	2018		10 587,00	10 587,00	
990	Lojiciel anti-virus	03D00801	1916	Mob/Mat	2016	2 ans	2018		684,00	684,00	
1053	Lojiciel Bakur	03D00801	1115	Mob/Mat	2017	1 an	2018		445,75	445,75	
1059	Avast Pro Antivirus 2016 (50)	03D00801	1449	Mob/Mat	2017	2 ans	2019		643,82	643,82	
1072	Antivirus serveur 360ms	03D00801	1732	Mob/Mat	2017	1 an	2018		121,74	121,74	
1100	2 Licence office pro 2016	03D00801	467	Mob/Mat	2018	2 ans	2020		1 020,00	1 020,00	
1128	Lojiciel sauvegarde serveur veeam by server	03D00801	1100	Mob/Mat	2018	1 an	2019		180,00	180,00	
202250-00024	LOGICIEL INFORMATIQUE ADOBE	03D05455	800	Mob/Mat	2019	2 ans	2024		490,00	490,00	
201910-00107	refonte site internet cdc	03D05455	357	Mob/Mat	2019	5 ans	2024		5 272,00	5 272,00	
201910-00035	licence microsoft service urba	03D00801	1681	Mob/Mat	2019	2 ans	2021		300,00	300,00	
202050-00183	veam lojiciel de sauvegarde	03D00801	1873	Mob/Mat	2020	1 an	2021		96,00	96,00	
202150-00040	lojiciel antivirus	03D00801	1726	Mob/Mat	2021	2 ans	2023		881,29	881,29	
202150-00018	licence Informatique	03D00801	1051	Mob/Mat	2021	1 an	2022		240,00	240,00	
202150-00012	licence France bus service	03D00801	867	Mob/Mat	2021	5 ans	2026		960,00	960,00	
202150-00013	licence sur le ordi	03D00801	868	Mob/Mat	2021	1 an	2022		240,00	240,00	
202150-00051	lojiciel ntau urba	03D00801	1975	Mob/Mat	2021	2 ans	2023		13 020,00	13 020,00	
202250-00081	lojiciel ntau urba	03D00801	2038	Mob/Mat	2022	2 ans	2024		4 647,00	4 647,00	
202150-00047	lojiciel ntau urba	03D00801	1852	Mob/Mat	2021	2 ans	2023		2 148,00	2 148,00	
											6 526,00 €
Art. 28156											
09D02474											
874	Extincteurs 2kg bowlin	09D02474	2126	Mob/Mat	2015	1 an	2016		78,00	78,00	
											0,00
Art. 28156											
09D02474											

TOTAL

745,54 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ECONOMIE

BUDGET PRINCIPAL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS RACHETES A LA MAISON DE PAYS EN 2012

N°Inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année		Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2013
					Acquis.						
Art. 28183											
427	Vidéo projecteur (1)	11D03762	650	Economie	2012		1 an	2013	455,68	455,68 €	
428	Matériel de son (1)	11D03762	651	Economie	2012		1 an	2013	182,39	182,39 €	
Art. 28184 ENV.10600											
423	Tabourets (10)	11D03762	660	Economie	2012		1 an	2013	186,34	186,34 €	
424	Appui public (1)	11D03762	657	Economie	2012		1 an	2013	178,68	178,68 €	
425	Mobiliers audiovisuels (3)	11D03762	658	Economie	2012		5 ans	2017	598,13	598,13 €	
426	Carte plancher (1)	11D03762	659	Economie	2012		1 an	2013	125,58	125,58 €	
429	Banque d'accueil (1)	11D03762	653	Economie	2012		1 an	2013	289,18	289,18 €	
430	Présentoir totem (2)	11D03762	652	Economie	2012		1 an	2013	216,66	216,66 €	
431	Présentoir type (7)	11D03762	654	Economie	2012		5 ans	2017	1639,32	1 639,32 €	
432	Présentoir doc.(1)	11D03762	655-712	Economie	2012		1 an	2013	178,69	178,69 €	
433	Présentoir carterie (1)	11D03762	656	Economie	2012		1 an	2013	174,69	174,69 €	
437	Chaises (100)	11D03762	661	Economie	2012		5 ans	2017	1542,36	1 542,36 €	
438	Tables (25)	11D03762	662	Economie	2012		5 ans	2017	876,61	876,61 €	
Art. 28185 ENV.10602											
418	Frigo à boissons	11D03762	673	Economie	2012		1 an	2013	364,78	364,78 €	
419	Conservateur à vin	11D03762	674	Economie	2012		1 an	2013	144,12	144,12 €	
420	Machine à plats	11D03762	675	Economie	2012		1 an	2013	120,80	120,80 €	
421	Bridje (104)	11D03762	676	Economie	2012		5 ans	2018	1 158,02	1 158,02 €	
422	Paravents (10)	11D03762	677	Economie	2012		5 ans	2017	1 254,60	1 254,60 €	
434	Store verticaux (2)	11D03762	670	Economie	2012		1 an	2013	168,76	168,76 €	
435	Frigo chèvre (1)	11D03762	671	Economie	2012		1 an	2013	147,59	147,59 €	
436	Matériel informatique (1)	11D03762	672	Economie	2012		1 an	2013	307,34	307,34 €	
439	Tissus plafond	11D03762	663	Economie	2012		1 an	2013	601,12	601,12 €	
440	Panneau odorat (1)	11D03762	664	Economie	2012		1 an	2013	144,12	144,12 €	
441	Panneau vue (1)	11D03762	665	Economie	2012		1 an	2013	127,39	127,39 €	
442	Plexis vallée du Cher (6)	11D03762	666	Economie	2012		5 ans	2017	516,96	516,96 €	
443	Plexis forêt Sologne (6)	11D03762	667	Economie	2012		5 ans	2017	946,72	946,72 €	
444	Plexis champagne bertichonne (6)	11D03762	668	Economie	2012		5 ans	2017	573,79	573,79 €	
445	Plexis vallée du Cher (6)	11D03762	669	Economie	2012		5 ans	2017	596,43	596,43 €	
451	Four	11D03762	678	Economie	2012		15 ans	2027	3 727,70	5 591,58 €	372,77 €
452	Réfrigérateur	11D03762	678	Economie	2012		15 ans	2027	3 727,70	5 591,57 €	372,77 €
										745,54 €	

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME ECONOMIE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...
CHAPITRE 204

COMPTE GESTIONNAIRE ECONOMIE

N°Inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2024
Art. 28041411												
201910-00093	vitrine réfrigérée	2772	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2019	1 025,00 €	15 ans	2020	2034	273,00	68,00 €
201910-00094	epareuse	2773	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2019	15 000,00 €	15 ans	2020	2034	4 000,00	1 000,00 €
Art. 2804114												
202050-00225	participation demi échangeur massay	3298	20502	ECONOMIE	massay	2020	158 000,00 €	30 ans	2022	2052	10 533,32	5 266,66 €
202050-00225	participation demi échangeur massay	545	20502	ECONOMIE	massay	2021	146 150,00 €	30 ans	2022	2052	9 743,32	4 871,66 €
Art. 2804142												
2011-2	Rénovation toiture foyer rural	212	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2011	16 477,78 €	15 ans	2012	2027	13 182,24	1 098,52 €
2011-3	Acquisition vitrine trifonctive	213	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2011	1 201,50 €	15 ans	2012	2027	961,20	80,10 €
2016/0011	Réhabilitation ancienne boulcherie à Gracay	1668	HO	ECONOMIE	Gracay	2017	25 000,00 €	15 ans	2018	2033	10 000,02	1 666,67 €
2018-26	renovation locaux cantine scolaire Genouilly	496	HO	ECONOMIE	Genouilly	2018	5 324,00 €	15 ans	2019	2033	1 389,72	354,93 €
2018-27	création d'une pisciculture à vocation touristique	497	HO	ECONOMIE	Genouilly	2018	4 801,50 €	15 ans	2019	2033	1 280,40	320,10 €
201910-00110	Réaménagement place de l'église	286	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2019	20 000,00 €	15 ans	2020	2034	5 332,00	1 333,00 €
201910-00092	Réaménagement abords salle des fêtes	286	HO	ECONOMIE	ST Hilaire	2019	35 554,00 €	15 ans	2020	2034	9 480,00	2 370,00 €
202050-00114	travaux mise aux normes sanitaire	141	HO	ECONOMIE	gracay	2020	11 190,00 €	15 ans	2020	2035	1 492,00	748,00 €
Art. 2804132 - ENV 13349												
2001-5	Réalisation réseau fibre optique	906	07D01908	ECONOMIE	Vierzon	2008	116 656,50 €	15 ans	2013	2028	85 549,53	7 777,23 €
2018-35	participation au déploiement de la fibre	1825	17D04974	ECONOMIE		2018	160 400,00 €	15 ans	2019	2034	42 773,32	10 693,33 €
Art. 2804132												
2016-12	Participation acces site de production Thénieux	483	HO	ECONOMIE	Thénieux	2016	25 000,00 €	15 ans	2017	2031	11 666,69	1 666,67 €
2016-11	Participation ampt carrefour à Thénieux	2145	HO	ECONOMIE	Thénieux	2016	25 000,00 €	15 ans	2017	2031	11 666,69	1 666,67 €
Art. 2804121												
202050-00179	participation au dons renaissance centre val de loire	1696	20510	ECONOMIE		2020	200 010,00 €	30 ANS	2021	2050	13334	6 667,00 €
Art. 280421												
2018-32	aide à l'immobilier d'entreprises et à la création d'emplois	1035	HO	ECONOMIE	Vierzon	2018	5 865,30 €	15 ans	2019	2034	2 955,10	391,02 €
2018-28	aide en faveur des TPE	559	HO	ECONOMIE	Vierzon	2018	5 000,00 €	15 ans	2019	2034	1 666,65	333,33 €
201910-00006	aide en faveur des TPE	983	HO	ECONOMIE		2019	5 000,00 €	15 ans	2020	2034	666,00	333,00 €

2016-14	Participation tx canal du Berry à vélo	2007	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	36 555,78 €	15 ans	2018	2033	14 622,36	2 437,08 €
2016-15	Participation tx canal du Berry à vélo	1792	HO	VOIRIE	Vierzon	2016	15 735,28 €	15 ans	2017	2032	7 343,14	1 049,02 €
2017-18	Participation tx place Fernand Micouraud Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	320,04	53,34 €
2017-19	Participation tx pôle d'activités Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	320,04	53,34 €
2017-20	Participation tx place de la gare Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	320,04	53,34 €
2017-21	Participation tx parking Gaucherie Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	320,04	53,34 €
2017-22	Participation tx borne à Gracay	514	HO	VOIRIE	Gracay	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	320,04	53,34 €
2017-23	Participation tx 41 rue Etienne Marcel Vierzon	1822	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	320,04	53,34 €
2017-24	Participation tx aux EP REVE à Méry/Cher	2683	HO	VOIRIE	Méry/Cher	2017	817,00 €	15 ans	2018	2033	326,92	54,47 €
2017-25	Participation travaux VIERZON	1482	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	15 589,39 €	15 ans	2018	2033	6 235,80	1 039,30 €
2017-24	Participation travaux EP REVE à Méry sur Cher	983	HO	VOIRIE	Méry/Cher	2018	9 360,47 €	15 ans	2019	2034	2 496,12	624,03 €
95-EP NOHANT 2018	participation travaux EP Nohant en Gracay	982	HO	VOIRIE	Nohant en Gracay	2018	652,83 €	15 ans	2019	2034	257,12	43,52 €
2018-31	participation travaux EP St Hilaire de Court	981	HO	VOIRIE	St Hilaire de Court	2018	1 154,38 €	15 ans	2019	2034	461,76	76,96 €
2018-31	participation travaux EP St Hilaire de Court	980	HO	VOIRIE	St Hilaire de Court	2018	1 154,38 €	15 ans	2019	2034	461,76	76,96 €
2018-33	participation travaux EP St Georges sur la Prée	1545	HO	VOIRIE	St Georges sur la Prée	2018	5 527,97 €	15 ans	2019	2034	1 842,65	368,53 €
2017-24	participation travaux EP Méry sur Cher	1544	HO	VOIRIE	Méry sur Cher	2018	2 141,84 €	15 ans	2019	2034	713,95	142,79 €
2018-34	participation travaux EP St Outille	1543	HO	VOIRIE	St Outille	2018	941,35 €	15 ans	2019	2034	313,80	62,76 €
2017-17-263-EP THENIOUX	participation travaux EP Thenioux	1542	HO	VOIRIE	Thenioux	2018	386,27 €	15 ans	2019	2034	154,50	25,75 €
2017-17-263-EP THENIOUX	participation travaux EP Thenioux	1541	HO	VOIRIE	Thenioux	2018	1 478,74 €	15 ans	2019	2034	492,90	98,58 €
2016-15	Participation tx canal du Berry à vélo	1786	HO	VOIRIE	Vierzon	2018	16 521,26 €	15 ans	2019	2034	5 507,10	1 101,42 €
202050-00150	Participation EP foecy	982	HO	VOIRIE	FOECY	2020	2 029,40 €	15 ans	2021	2036	135,00	135,00 €
202050-00149	Participation ep Méry/Cher	981	HO	VOIRIE	Méry sur Cher	2020	552,99 €	15 ans	2021	2036	36,00	36,00 €
202050-00152	Participation ep Méry/Cher	984	HO	VOIRIE	Méry sur Cher	2020	2 313,21 €	15 ans	2021	2036	154,00	154,00 €
202050-00151	Participation ep Méry/Cher	983	HO	VOIRIE	MÉRY sur Cher	2020	8 117,42 €	15 ans	2021	2036	541,00	541,00 €
202050-00181	Participation ep Neuvy/Baranpeon	1754	HO	VOIRIE	Neuvy/Baranpeon	2020	2 136,31 €	15 ans	2021	2036	142,00	142,00 €
202050-00212	Participation EP - Extension eclaireage fosse bo	2737	HO	VOIRIE	Neuvy/Baranpeon	2020	2 164,47 €	15 ans	2021	2036	144,00	144,00 €
202350-00003	participation TRX ep - rue des ocrites	169	HO	VOIRIE	St Georges sur la F	2023	4 796,60 €	15 ans	2024	2038	319,00 €	319,00 €
202350-00004	plan de financ extension de l'eclairage public	170	HO	VOIRIE	st laurent	2023	2 225,52 €	15 ans	2024	2038	148,00 €	148,00 €
202350-00005	Rénovation eclaireage EP	171	HO	VOIRIE	GRACAY	2023	384,55 €	15 ans	2024	2038	25,00 €	25,00 €
202350-00006	Participation travaux EP 2022	172	HO	VOIRIE	GRACAY	2023	399,01 €	15 ans	2024	2038	26,00 €	26,00 €
202350-00007	Plan de financement commune dampierre	173	HO	VOIRIE	dampierre	2023	437,59 €	15 ans	2024	2038	29,00 €	29,00 €
202350-00019	travaux EP chemin du bois blanc	627	HO	VOIRIE	foecy	2023	424,45 €	15 ans	2024	2038	28,00 €	28,00 €
202350-00048	Renovatukon eclaireage EP Horloze	1774	HO	VOIRIE	foecy	2023	4 189,91 €	5 ans	2024	2038	837,00 €	837,00 €
202350-00066	Participation EP MASSAY	2309	HO	VOIRIE	Massay	2023	999,73 €	15 ans	2024	2038	66,00 €	66,00 €
202350-00077	Participation Travaux EP	2573	HO	VOIRIE	Foecy	2023	4 136,27 €	15 ans	2024	2038	275,00 €	275,00 €
202350-00078	Extention de l'eclairage EP	2849	HO	VOIRIE	dampierre	2023	1 554,70 €	15 ans	2024	2038	103,00 €	103,00 €
202350-00079	Installation nouveaux enluminements	2850	HO	VOIRIE	gracay	2023	1 227,18 €	15 ans	2024	2038	81,00 €	81,00 €
202350-00080	renovaton eclaireage EP	2851	HO	VOIRIE	uvy sur Baranp	2023	3 297,23 €	15 ans	2024	2038	219,00 €	219,00 €
202350-00081	renovaton eclaireage ep enluminements	2852	HO	VOIRIE	Méry sur cher	2023	969,46 €	15 ans	2024	2038	28,00 €	28,00 €
202350-00103	Participation travaux ep	3169	HO	VOIRIE	Thenioux	2023	429,46 €	15 ans	2024	2038	20,00 €	20,00 €
202350-00116	Participation travaux EP suite panne	3362	HO	VOIRIE	Massay	2023	3 487,97 €	15 ans	2024	2038	232,00 €	232,00 €
202350-00123	Participation travaux EP THENIOUX	3503	HO	VOIRIE	thenioux	2023	530,07 €	15 ans	2024	2038	35,00 €	35,00 €
						2023	857,90 €	15 ans	2024	2038		57,00 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME VOIRIE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...**CHAPITRE 204****COMPTE GESTIONNAIRE VOIRIE**

N°Inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2024
Art. 28041412												
2011-4	Trx aménagement pl.g. Pèry vierzon	1004	HO	VOIRIE	Vierzon	2011	150 000,00 €	15 ans	2012	2026	120 000,00	10 000,00 €
2014-7	Travaux de voirie à Méry sur Cher route des Forges	2023	HO	VOIRIE	MERY/CHER	2014	1 500,00 €	15 ans	2015	2030	900,00	100,00 €
2016-16	Travaux réseau assainissement rue Vieilfond à Vierzon	2604	HO	VOIRIE	VIERZON	2016	44 750,00 €	15 ans	2017	2031	20 883,31	2 983,33 €
2018-29	fonds de concours aménagement croisement RD 2076 et 211	805	HO	VOIRIE	MERY/CHER	2018	17 000,00 €	15 ans	2019	2034	5 666,65	1 133,33 €
201910-00059		2048	HO	VOIRIE	VIERZON	2019	14 541,79 €	15 ans	2020	2034	3 876,00	989,00 €
202350-00023	fonds de concours trx de voirie 2023	823	HO	VOIRIE	VIERZON	2023	250 000,00 €	15 ans	2024	2038		16 666,00 €
202350-00022	fonds de concours trx de voirie devant societe Palker	776	HO	VOIRIE	VIERZON	2023	12 500,00 €	15 ans	2024	2038		833,00 €
202350-00118	fonds de concours pour renouvellement mobilier rd	3430	HO	VOIRIE	gracay	2023	3 000,00 €	15 ans	2024	2038		200,00 €
Art. 2804132												
2014-9	Trx aménagement carrefour accè à la zone "ex maison de pays" 1er acple	2059	HO	VOIRIE	VIERZON	2014	33 000,00 €	15 ans	2015	2030	22 000,00	2 200,00 €
2014-9	Trx aménagement carrefour accè à la zone "ex maison de pays" solde	2060	HO	VOIRIE	VIERZON	2014	33 000,00 €	15 ans	2015	2030	22 000,00	2 200,00 €
Art. 28041582												
2015-10	Participation travaux EP Thénieux	470	HO	VOIRIE	Thénieux	2015	300,85 €	15 ans	2017	2032	140,42	20,06 €
2016-14	Participation tx canal du Berry à vélo	2256	HO	VOIRIE	Vierzon	2016	18 448,95 €	15 ans	2017	2032	8 609,51	1 229,93 €
Art. 28041582												
												4 400,00 €
												32 884,66

2011-5	Internet pour tous	1432	HO	ADM/IGLE	Dépt. du Cher	2011	4 574,66 €	15 ans	2013	2026	3 354,78	304,98 €
												304,98 €
	TOTAL						4 16 795,75 €					27 780,31 €

BUDGET PRINCIPAL (Pôle Rural)

PROGRAMME VOIRIE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS COMPTE 204...

Relevé	Désignation	Operation	N°mandat	Service	Année Vitr.	Durée Amort.	In Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
ART. 24041512										
200100159 B	Subvention équipement éclairage public Gracay			Voirie	2006	15 ans	2021	8 999,00 €	8 999,00 €	0,00
200100159 B	Subvention équipement éclairage public Gracay			Voirie	2006	15 ans	2021			
200100117 - B St-Outrille	Subvention équipement éclairage public St Outrille			Voirie	2006	15 ans	2021	24 060,00 €	24 060,00 €	0,00
200100117 - B St-Outrille	Subvention équipement éclairage public St Outrille			Voirie	2006	15 ans	2021			
ART. 24041502										
117 EP ST OUT 2012	Subvention participation aux travaux d'éclairage public St Outrille		765	Voirie	2012	15 ans	2028	22 870,46 €	31 443,24 €	2 096,22
117 EP ST OUT 2012	Subvention participation aux travaux d'éclairage public St Outrille		2433	Voirie	2013	15 ans	2030			
118 EP ST OUT 2012	Subvention participation aux travaux d'éclairage public St Outrille		1820	Voirie	2017	15 ans	2032	218,20 €	654,60 €	43,64
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		1288	Voirie	2012	15 ans	2028	3 853,96 €	5 255,39 €	350,36
200300242CB Gracay	Subvention participation à l'éclairage public centre bourg à Gracay		1446	Voirie	2013	15 ans	2030	17 151,57 €	28 588,00 €	1 905,73
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2029	Voirie	2014	15 ans	2030	3 070,71 €	5 117,92 €	341,19
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		864	Voirie	2014	15 ans	2030	247,23 €	442,07 €	27,47
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2426	Voirie	2013	15 ans	2030	93,78 €	156,35 €	25,22
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2427	Voirie	2013	15 ans	2030	66,60 €	110,94 €	7,40
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2429	Voirie	2013	15 ans	2030	224,64 €	374,38 €	24,96
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2431	Voirie	2013	15 ans	2030	93,87 €	156,47 €	10,43
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2432	Voirie	2013	15 ans	2030	160,56 €	267,56 €	17,84
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2436	Voirie	2013	15 ans	2030	82,10 €	103,43 €	6,90
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2437	Voirie	2013	15 ans	2030	169,38 €	282,29 €	18,82
159 EP GRACAY 2012	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		2438	Voirie	2013	15 ans	2030	4 059,27 €	6 765,47 €	451,03
180 EP GRACAY 2017	Subvention participation à l'éclairage public Gracay		1821	Voirie	2017	15 ans	2032	130,58 €	328,83 €	21,93
90 002 852 887 612	Subvention participation travaux EP Genouilly			Voirie	2012	15 ans	2028	1 633,61 €	2 227,62 €	148,51
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		1449	Voirie	2014	15 ans	2030	212,85 €	355,65 €	23,71
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		1448	Voirie	2014	15 ans	2030	712,62 €	395,91 €	79,18
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		1447	Voirie	2014	15 ans	2030	245,97 €	454,94 €	30,33
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		2430	Voirie	2013	15 ans	2030	128,70 €	214,50 €	14,30
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		2439	Voirie	2013	15 ans	2030	192,15 €	320,26 €	21,35
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		2440	Voirie	2013	15 ans	2030	485,46 €	809,18 €	53,94
94EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		2442	Voirie	2017	15 ans	2032	105,18 €	175,42 €	11,69
108EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges		2664	Voirie	2017	15 ans	2032	364,20 €	910,41 €	60,70
108EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges		2434	Voirie	2014	15 ans	2030	284,76 €	474,63 €	31,64
108EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges		1430	Voirie	2014	15 ans	2030	304,29 €	507,22 €	33,81
108EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges		2030	Voirie	2014	15 ans	2030	115,65 €	192,75 €	12,85
108EP St Georges	Participation travaux EP St Georges REVE		2028	Voirie	2014	15 ans	2030	223,74 €	372,88 €	24,86
108EP St Georges	Participation travaux EP St Georges REVE		2435	Voirie	2013	15 ans	2030	93,69 €	156,10 €	10,41
128EP Damplerm	Subvention participation travaux EP Damplerm		2441	Voirie	2013	15 ans	2030	153,99 €	256,60 €	17,11
128EP Damplerm	Subvention participation travaux EP Damplerm		1445	Voirie	2014	15 ans	2030	2 069,64 €	3 448,40 €	229,96
95EP Nohant	Subvention participation travaux EP Nohant		1444	Voirie	2014	15 ans	2030	6 826,86 €	11 378,17 €	758,54
95EP Nohant	Subvention participation travaux EP Nohant		2428	Voirie	2013	15 ans	2030	93,78 €	156,38 €	10,42
98EP ST HILAIRE	Subvention participation travaux EP St-Hilaire		865	Voirie	2014	15 ans	2030	129,33 €	215,58 €	14,37
200000095-EP Nohant	Subvention participation travaux EP REVE Nohant		2185	Voirie	2014	15 ans	2030	2 407,32 €	4 012,14 €	267,48
200100117EP St Outrille	Subvention participation travaux EP St Outrille		2186	Voirie	2014	15 ans	2030	1 025,46 €	1 709,09 €	113,94
200000094EP Genouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly		2187	Voirie	2014	15 ans	2030	1 019,74 €	1 883,26 €	125,55

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET DECHETS MENAGERS (16)

DEVIENT BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2018

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT 13...

N°Inv.	Désignation	Année Acquis.	MontantTTC	Durée Amort.	Fin d'Amortis.	Deja amortis	2024
Art . 13918							
2 - conteneurs	Acquisition de conteneurs solde inv.37	2002	2 423,72 €	20 ans	2025	2 181,42 €	121,19
Art . 13912							
2 - conteneurs	Acquisition de conteneurs sold inv.36	2002	7 065,06 €	20 ans	2025	6 358,68 €	353,26
2 - conteneurs	Acquisition de conteneurs sold inv.36	2002	1 179,07 €	20 ans	2025	1 061,28 €	58,96
2 - conteneurs	Acquisition de conteneurs sold inv.36	2002	3 540,62 €	20 ans	2025	3 009,51 €	177,03
							589,25
TOTAL							710,44

9649,95

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME CENTRE D'HEBERGEMENT

BUDGET PRINCIPAL

(Pôle Rural)

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT 13...

N° Inv.	Désignation	Année Acquis.	Montant TTC	Durée Amort.	Fin d'Amortis.	Déjà amortis	2024
Art. 13912							
20040087 Mobilier	Appareil de tisanerie Centre d'Hébergement	2006	19 300,00 €	30 ans	2036	11 579,94 €	643,33
20040087 Mobilier	Mobiliers Centre d'Hébergement	2006	19 300,00 €	30 ans	2036	11 579,94 €	643,33
							1 286,66
TOTAL							1 286,66

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ENVIRONNEMENT VF

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT 13...

N° Inv.	Désignation	Année Acquis.	Montant TTC	Durée Amort.	Fin d'Amortis.	Déjà amortis	2024
Art. 13912							
90 006 105 910 012	DECHETTERIE VF	2016	19 843,31 €	3 ANS	2025	14 364,91 €	5 534,00
							5 534,00
							0,00
							5 534,00
	TOTAL						5 534,00

DETAILS: Communication service environnement TR 187 EN 2016 POUR UN MONTANT DE 3774€

Projet déchetterie TR 141 EN 2015 pour un montant de 14015,60€

Solde subvention déchetterie tr 256 en 2018 pour un montant de 2053,71€

SOLT UN TOTAL DE 19843,31€

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMMEADMINISTRATION GENERALE

BUDGET PRINCIPAL

(Pôle Rural)

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT 13...

N°Inv.	Désignation	Année Acquis.	MontantTTC	Durée Amort.	Fin d'Amortis.	Déjà amortis	2024
Art. 13912							
CDC TECH 2012 1	Défibrillateur cdc+7 communes	2012	3 500,00 €	10 ans	2022	3 500,00 €	0,00
							0,00
Art. 139141							
CDC TECH 2012 1	Défibrillateur cdc+7 communes	2012	4 034,80 €	10 ans	2022	4 034,80 €	0,00
CDE 2012 TECH 2012 3	Broyeur bearcat Cde de 6 communes	2012	7 932,50 €	10 ans	2022	7 932,50 €	0,00
200100117 - EP ST OUTRILLE	Participation travaux EP JardinsV Chanoines	2012	15 056,77 €	15 ans	2027	11 012,32 €	1 001,12
							1 001,12
							0,00
TOTAL							1 001,12

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE JEUNES	Association	59 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GIR	Association	2 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AIDE	Association	3 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	OCAV	Association	20 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SOLEN ANGELS	Association	4 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PROTOCENTRE	Association	10 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	INITIATIVE CHER	Association	17 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	OREC 18	Association	22 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CETIM	Association	35 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	BIBLIOTHEQUE SAINT GEORGES	Association	500,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	LES RENARDS VOLANTS	Association	3 000,00
6574	DEL 24/085 DU 21 MARS 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	IMAGE ET CULTURE EN BERRY	Association	1 000,00
					176 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		30,00	0,80	30,80	30,80	1,00	31,80	
Adjoint administratif	C	8,00	0,80	8,80	8,80	0,00	8,80	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	4,00	
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	0,24	18,24	18,00	1,24	19,24	
Adjoint technique	C	2,00	0,24	2,24	2,00	1,24	3,24	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Technicien principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	0,60	6,60	6,60	0,00	6,60
Adjoint animation	C	2,00	0,60	2,60	2,60	0,00	2,60
Adjoint animation principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		54,00	1,64	55,64	55,40	2,24	57,64

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent le moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	85	0,00	A	CDI
Attaché	A	ADM	550	0,00	332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Coordonnateur jeunesse	A	ANIM	550	0,00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins de la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communautés de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communautés nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 41, pour les emplois dont la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois collectifs territoriaux (à 1000 hab.) et des suppléments de cotisations (-10 000 hab.) dont le créancier ou le bénéficiaire est une collectivité territoriale.

332-9-1* : Contrat à durée indéterminée en participation. Par exception, pour les emplois mentionnés à l'article L. 332-8, un contrat à durée indéterminée en participation peut être conclu pour une durée de services publics de six ans au moins.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en participation. Par exception, pour les emplois mentionnés à l'article L. 332-8, un contrat à durée indéterminée en participation peut être conclu pour une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1 343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.362).

333-1 333-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).

333-12 : Collaborateurs de cabinet.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-4, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SYNDICAT D'ENERGIE	01/01/2013	CONTRIBUTION	122 000,00
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	01/01/2018	CONTRIBUTION	1 337 183,00
PETR	01/01/2018	CONTRIBUTION	96 000,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 724 121,98	-1 724 121,98
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	205 098,85	205 098,85
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 519 023,13	1 519 023,13
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 519 023,13	1 519 023,13

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	987 578,79	987 578,79
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 824 143,52	2 824 143,52
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 355 587,86	3 355 587,86

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		987 578,79	987 578,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		975 512,57	975 512,57
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	935 512,57	935 512,57
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	40 000,00	40 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 066,22	12 066,22
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	12 066,22	12 066,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 824 143,52	III
Ressources propres externes de l'année (a)		732 417,14	732 417,14
10222	FCTVA	663 417,14	663 417,14
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	69 000,00	69 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 091 726,38	2 091 726,38
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804114	Voirie	10 138,32	10 138,32
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	6 667,00	6 667,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	26 508,88	26 508,88
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 155,00	1 155,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	69 335,64	69 335,64
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	21 000,18	21 000,18
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	8 450,00	8 450,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	12 765,35	12 765,35
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 369,36	15 369,36
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 124,00	12 124,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	337,53	337,53
28128	Autres aménagements de terrains	325,52	325,52
281318	Autres bâtiments publics	88,01	88,01
281351	Bâtiments publics	2 618,44	2 618,44
28138	Autres constructions	6 102,58	6 102,58
28151	Réseaux de voirie	615,00	615,00
28152	Installations de voirie	12 497,25	12 497,25
281535	Réseaux de transmission	45,00	45,00
281538	Autres réseaux	657,82	657,82
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 853,20	5 853,20
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 194,54	15 194,54
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	20,00	20,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	16 654,66	16 654,66
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 623,00	2 623,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	774,36	774,36
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	783,88	783,88
28175731	Matériel roulant (mise à dispo)	0,00	0,00
2817578	Autre matériel technique (mad)	554,01	554,01
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 799,63	3 799,63
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 627,20	1 627,20
28181	Installations générales, aménagt divers	3 571,89	3 571,89
281828	Autres matériels de transport	11 085,27	11 085,27
281838	Autre matériel informatique	11 343,43	11 343,43
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 315,25	15 315,25
28188	Autres immo. corporelles	85 007,67	85 007,67

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORE - BP - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2825731	Matériel roulant (affectation)	1 036,98	1 036,98
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 709 680,53	1 709 680,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.


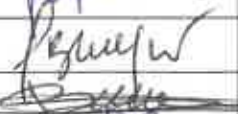

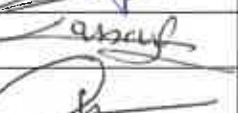

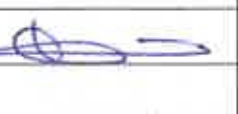



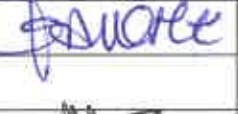




IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES BUDGET PRIMITIF 2024	D2
BUDGET PRINCIPAL	


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A , le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

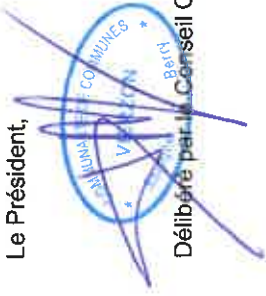
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../...

A... .., le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 21/03/2024



Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :
Pour 40
Contre 0
Abstentions 4
Non participation 0

Date de la convocation : 15/03/2024

A VIERZON, le 21/03/2024

Les Membres du Conseil Communautaire,

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

- Commune de Dampierre-en-Graçay**
Henri LETOURNEAU
- Commune de Foëcy**
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET
- Commune de Genouilly**
Sylvie SEGRET-DESCROIX
- Commune de Graçay**
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
- Commune de Massay**
Jacques PESKINE
- Commune de Méry-sur-Cher**
Amanda GRIMONT
- Commune de Neuvy/Barangeon**
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
- Commune de Nohant-en-Graçay**
Jean-Marc PETIT
- Commune de St-Georges-sur-la-Prée**
- Commune de St-Hilaire-de-Court**
Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)
- Commune de St-Laurent**
Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF,

Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à Alain LEBRANCHU

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Yann GODARD

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

pouvoir à

Franck MICHOUX

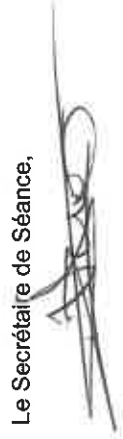
départ après le rapport DEL24/051

départ après le rapport DEL24/061

départ après le rapport DEL24/078

Certifié exécutoire par le Président,

Le Secrétaire de Séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CDC VIERZON
SOLOGNE BERRY (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE
COMMUNE (2)**

Numéro SIRET : 20009056100073

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : GEMAPI CC SBVF (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	42
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	47
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	51
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	53
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Emprunt brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	241 668 81	312 924 40	23 657 31	A1 94 912 90
Investissement	0 00	73 640 40 (3)	-43 100 40	A2 30 540 00
Fonctionnement	241 668 81	239 284 00 (4)	66 757 71	A3 64 372 90

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	0 00 III + IV	0 00	B1 0 00
I	0 00 III	0 00	B2 0 00
II	0 00 IV	0 00	B3 0 00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	94 912,90
Investissement	30 540,00
Fonctionnement	64 372,90

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe -- si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe -- si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe -- si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe -- si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	68 769,15	38 229,15

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 30 540,00

=

Total de la section d'investissement (2)	68 769,15	68 769,15
--	-----------	-----------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	302 372,90	238 000,00

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 64 372,90

=

Total de la section de fonctionnement (3)	302 372,90	302 372,90
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)

371 142,05

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
TOTAL			
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
TOTAL GENERAL			
			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
			022	0 00
« AE de dépenses imprévues » (2)				
				0 00
TOTAL GENERAL				
				0 00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 689,23	0,00	53 769,15	53 769,15	53 769,15
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	51 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		61 689,23	0,00	68 769,15	68 769,15	68 769,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		61 689,23	0,00	68 769,15	68 769,15	68 769,15

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	61 689,23	0,00	68 769,15	68 769,15	68 769,15
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					68 769,15

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre D18.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	43 100,40	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		43 100,40	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		43 100,40	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	31 149,23		7 689,15	7 689,15	7 689,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	30 540,00		30 540,00	30 540,00	30 540,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		61 689,23		38 229,15	38 229,15	38 229,15

TOTAL	104 789,63	0,00	38 229,15	38 229,15	38 229,15
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					30 540,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					68 769,15

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

38 229,15

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	68 184,38	0,00	102 546,25	102 546,25	102 546,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 840,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	144 044,10	0,00	141 597,50	141 597,50	141 597,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		243 068,48	0,00	264 143,75	264 143,75	264 143,75
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		243 068,48	0,00	264 143,75	264 143,75	264 143,75

023	Virement à la section d'investissement (4)	31 149,23	0,00	7 689,15	7 689,15	7 689,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 540,00	0,00	30 540,00	30 540,00	30 540,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		61 689,23	0,00	38 229,15	38 229,15	38 229,15

TOTAL	304 757,71	0,00	302 372,90	302 372,90	302 372,90
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 372,90
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	64 372,90
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 372,90
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	38 229,15	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	53 769,15	0,00	53 769,15
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	15 000,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	68 769 15	0,00	68 769 15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 769 15
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	102 546,25		102 546,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	14 000,00		14 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00		6 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	141 597,50	0,00	141 597,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	30 540,00	30 540,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		7 689,15	7 689,15
	Dépenses de fonctionnement – Total	264 143 75	38 229 15	302 372 90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 372 90
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		30 540,00	30 540,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		7 689,15	7 689,15
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	38 229,15	38 229,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	30 540,00
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 769,15
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	238 000,00		238 000,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		238 000,00	0,00	238 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	64 372,90
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 372,90
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
III – VOTE DU BUDGET		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	61 689,23	0,00	0,00	68 769,15	68 769,15	0,00	68 769,15	68 769,15
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 689,23	0,00	0,00	53 769,15	53 769,15	0,00	53 769,15	53 769,15
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	51 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	61 689,23	0,00	0,00	68 769,15	68 769,15	0,00	68 769,15	68 769,15
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	61 689,23	0,00	0,00	68 769,15	68 769,15	0,00	68 769,15	68 769,15
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								68 769,15

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				II	III = I + II
TOTAL	51 689,23	0,00	38 229,15	38 229,15	38 229,15
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	31 149,23		7 689,15	7 689,15	7 689,15
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	30 540,00		30 540,00	30 540,00	30 540,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	61 689,23		38 229,15	38 229,15	38 229,15
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					30 540,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					68 789,15

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - GEMAPI CC SBVF - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	61 689,23	0,00	0,00	68 769,15	68 769,15	0,00	68 769,15	68 769,15
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 689,23	0,00	0,00	53 769,15	53 769,15	0,00	53 769,15	53 769,15
2031 Frais d'études	10 689,23	0,00		53 769,15	53 769,15	0,00	53 769,15	53 769,15
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	51 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2128 Autres agencements et aménagements	51 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	61 689,23	0,00	0,00	68 769,15	68 769,15	0,00	68 769,15	68 769,15
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,réité)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	61 689,23	0,00	0,00	68 769,15	68 769,15	0,00	68 769,15	68 769,15
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	I		0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	61 689,23	0,00	38 229,15	38 229,15	38 229,15
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cofinancement affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	31 149,23		7 689,15	7 689,15	7 689,15
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	30 540,00		30 540,00	30 540,00	30 540,00
28031 <i>Frais d'études</i>	25 740,00		25 740,00	25 740,00	25 740,00
28128 <i>Autres aménagements de terrains</i>	4 800,00		4 800,00	4 800,00	4 800,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	61 689,23		38 229,15	38 229,15	38 229,15

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	304 757,71	0,00	0,00	302 372,90	302 372,90	0,00	302 372,90	302 372,90
011	Charges à caractère général (3)	68 184,38	0,00	0,00	102 546,25	102 546,25	0,00	102 546,25	102 546,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 840,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	144 044,10	0,00	0,00	141 597,50	141 597,50	0,00	141 597,50	141 597,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	243 068,48	0,00	0,00	264 143,75	264 143,75	0,00	264 143,75	264 143,75
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	243 068,48	0,00	0,00	264 143,75	264 143,75	0,00	264 143,75	264 143,75
023	Virement à la section d'investissement	31 149,23			7 689,15	7 689,15		7 689,15	7 689,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 540,00			30 540,00	30 540,00		30 540,00	30 540,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	61 689,23			38 229,15	38 229,15		38 229,15	38 229,15
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

302 372,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 64 372,90

Total des recettes de fonctionnement cumulées 302 372,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
	TOTAL	304 757,71	0,00	0,00	302 372,90	302 372,90	0,00	302 372,90	302 372,90
011	Charges à caractère général (4)	68 184,38	0,00	0,00	102 546,25	102 546,25	0,00	102 546,25	102 546,25
611	Contrats de prestations de services	39 400,00	0,00		74 228,78	74 228,78	0,00	74 228,78	74 228,78
61524	Entretien bois et forêts	13 388,38	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		6 222,00	6 222,00	0,00	6 222,00	6 222,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		603,42	603,42	0,00	603,42	603,42
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	13 396,00	0,00		3 492,05	3 492,05	0,00	3 492,05	3 492,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	24 840,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	24 840,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	144 044,10	0,00	0,00	141 597,50	141 597,50	0,00	141 597,50	141 597,50
65568	Autres contributions	144 044,10	0,00		141 597,50	141 597,50	0,00	141 597,50	141 597,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	243 068,48	0,00	0,00	264 143,75	264 143,75	0,00	264 143,75	264 143,75
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	243 068,48	0,00	0,00	264 143,75	264 143,75	0,00	264 143,75	264 143,75
023	Virement à la section d'investissement	31 149,23			7 689,15	7 689,15		7 689,15	7 689,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	30 540,00			30 540,00	30 540,00		30 540,00	30 540,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6811	Dot. amort. immos incorporelles	30 540,00			30 540,00	30 540,00		30 540,00	30 540,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		61 689,23			38 229,15	38 229,15		38 229,15	38 229,15

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	68 769,15	0,00		68 769,15
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	53 769,15	0,00		53 769,15
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00		15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs		71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				722 Propreté urbaine		
		720 Services communs collecte et propreté		721 Actions prévention et sensibilisation	721 Collecte et traitement des déchets		7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement	0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
					735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 769,15	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 769,15	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV

IV -- ANNEXES

A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	264 143,75	0,00		264 143,75
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	102 546,25	0,00		102 546,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00		14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00		6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	141 597,50	0,00		141 597,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	238 000,00	0,00		238 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	238 000,00	0,00		238 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FUNCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70		71		72				
		Services communs		Actions		Actions déchets et propreté urbaine				
		70		71		721		722		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES						
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	264 143,75	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	74 228,78	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	6 222,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	603,42	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 492,05	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	141 597,50	0,00
	RECETTES						
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 143,75	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 228,78	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 222,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603,42	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 492,05	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 597,50	
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		Délégation du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/051 FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AVEC LA NOMENCLATURE M57 ET FIXATION DE LA DUREE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321-3, et R.2321-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération 03/104 en date du 19 décembre 2003 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,

Vu la délibération 09/162 en date du 07 décembre 2009 fixant les nouvelles durées d'amortissement en matière de gestion des déchets ménagers,

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens et qu'elle doit correspondre à la durée probable d'utilisation,

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la M57, il convient d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées suite au passage de la M14 à la M57 selon le tableau ci-annexé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024 l'amortissement des biens se fait au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement démarre à la date de mise en service du bien,

Considérant qu'afin de simplifier les calculs d'amortissement et leur gestion comptable, il convient de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€ TTC par bien au lieu de 500€ TTC par bien auparavant,

Le Conseil communal,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC par bien au lieu de 500 € TTC par bien auparavant.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
BIENS DE FAIBLE VALEUR		Réception par le préfet : 28/03/2024
Biens de faible valeur (≤1 000 € TTC)	1	exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, documents d'urbanisme	5	prorata temporis
Frais d'études non suivis de travaux	5	prorata temporis
Frais d'insertion non suivis de travaux	5	prorata temporis
Subventions d'équipement pour :		
- des biens mobiliers, matériel ou études (204XX1)	5	prorata temporis
- des bâtiments et installations (204XX2)	15	prorata temporis
- des projets d'infrastructures d'intérêt national (204XX3)	40	prorata temporis
Logiciels, droits, brevets, licences	5	prorata temporis
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Voiture et remorque	8	prorata temporis
Camion et véhicule industriel	8	prorata temporis
Vélo	3	prorata temporis
Mobilier (meuble)	15	prorata temporis
Petit mobilier (petite table, chaise)	5	prorata temporis
Matériel de bureau et informatique	5	prorata temporis
Matériel d'enfance (jeux, matériel d'éducation)	3	prorata temporis
Matériel de communication (téléphones, TV, accessoires)	5	prorata temporis
Matériel de sonorisation	5	prorata temporis
Matériel d'entretien (aspirateur...)	5	prorata temporis
Electroménager (petit et gros)	5	prorata temporis
Coffre-fort	30	prorata temporis
Installations et appareils de chauffage	15	prorata temporis
Appareils de levage - ascenseurs	15	prorata temporis
Musée (hors collections)	10	prorata temporis
Equipements de garages et ateliers	10	prorata temporis
Matériel entretien espaces verts	5	prorata temporis

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
Petit matériel et outillage technique	3	prorata temporis
Matériel sportif (objets de jeux)	2	prorata temporis
Installation de voirie (panneaux, bornes, barrières)	5	prorata temporis
Plantations	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de terrains	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de bâtiments	20	prorata temporis
Bâtiments légers, abris	5	prorata temporis
Immeuble de rapport	20	prorata temporis
Equipement de collecte :		prorata temporis
- bacs	7	prorata temporis
- conteneur apport volontaire, colonne	10	prorata temporis
Equipement déchèterie (benne, conteneurs, panneaux)	7	prorata temporis
Infrastructures déchèteries	15	prorata temporis

BUDGET GEMAPI 58

AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE

N° Manda	Désignation	Exerc.	Iméro d'inventaire	N° du tiers	Tiers	COMPTE GESTIONNAIRE	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amortis	Fin d'amortis	Déjà Amortis	2024
Art.28031												
5	convention digues	2020		3111	EPL LOIRE		20000,00	5	2021	2025	12 000,00 €	4 000,00
13	convention digues	2021		3111	EPL LOIRE		27 000,00 €	5	2022	2026	10 800,00 €	5 400,00 €
1	convention digues	2021		3111	EPL LOIRE		22 000,00 €	5	2022	2026	8 800,00 €	4 400,00 €
2	convention digues	2022	202258-00001	3111	EPL LOIRE		44 900,40 €	5	2023	2027	8 940,00 €	8 940,00 €
14	convention digues	2022		3111	EPL LOIRE		15 000,00 €	5	2023	2027	3 000,00 €	3 000,00 €
Art.28128												
15	CONVENTION DIGUES	2022	202258-00002	3111	EPL LOIRE		24 000,00 €	5	2023	2027	4 800,00 €	4 800,00 €
TOTAL												30 540,00 €

IV – ANNEXES

**ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV
B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
07/12/2017 - Contribution	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA) LA SIVY	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA) LA SIVY	Syndicat	39 730,00
01/02/2018 - Contribution	Syndicat du Canal de Berry	Syndicat du Canal de Berry	Syndicat	21 131,00
01/02/2018 - Contribution	SI de la Vallée du Fouzon	SI de la Vallée du Fouzon	Syndicat	14 142,00
09/11/2018 - Contribution	Syndicat mixte du bassin du cher Sauvage	Syndicat mixte du bassin du cher Sauvage	Syndicat	28 284,50
06/12/2018 - Contribution	Etablissement Public Loire	Etablissement Public Loire	Etablissement Public	975,00
05/02/2024 - Contribution	PEP Cher Median et Aval	PEP Cher Median et Aval	Association	985,00
05/02/2024 - Contribution	Animateur mutualisé PEP	Animateur mutualisé PEP	Association	2 741,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

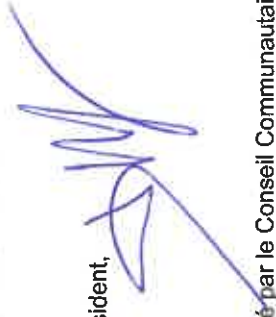
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 21/03/2024

Le Président,


Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :
Pour 44
Contre 0
Abstention 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 15/03/2024

A VIERZON, le 21/03/2024

Les Membres du Conseil Communautaire,

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

- Commune de Dampierre-en-Graçay**
Henri LETOURNEAU
- Commune de Foëcy**
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET
- Commune de Genouilly**
Sylvie SEGRET-DESCROIX
- Commune de Graçay**
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
- Commune de Massay**
Jacques PESKINE
- Commune de Méry-sur-Cher**
Amanda GRIMONT
- Commune de Neuvy/Barangeon**
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
- Commune de Nohant-en-Graçay**
Jean-Marc PETIT
- Commune de St-Georges-sur-la-Prée**
- Commune de St-Hilaire-de-Court**
Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)
- Commune de St-Laurent**
Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jili GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF,

Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à Alain LEBRANCHU

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Yann GODARD

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

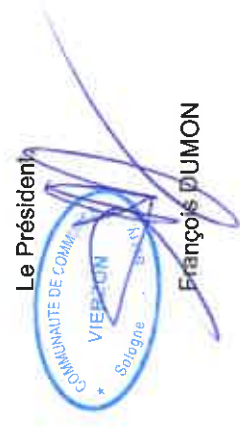
Certifié exécutoire par le Président,

Le Secrétaire de Séance,



Zitony HARKET

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIGNOUX BARANGEON
Soulogne Berry
François DUMON

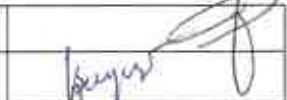
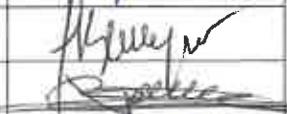

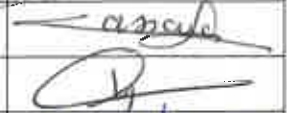

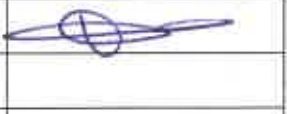
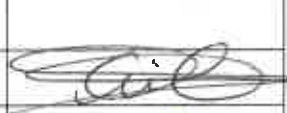


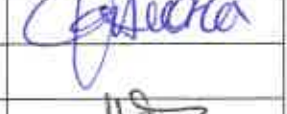




IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET GEMAPI	D2


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ...
 et de la publication le .../.../...

A... , le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

**Numéro SIRET
20009056100040**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants
et plus CDC VIERZON SOLOGNE BERRY**

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SPANC CC SBVF (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	211 613,10	148 485,60
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 63 127,50
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	211 613,10	211 613,10

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	37 000,00	43 253,89
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 253,89	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	43 253,89	43 253,89

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	254 866,99	254 866,99
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	67 281,95	0,00	74 129,81	74 129,81	74 129,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	497,39	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses de gestion des services		157 779,34	0,00	172 129,81	172 129,81	172 129,81
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	611,06	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 588,94		3 552,77	3 552,77	3 552,77
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		159 979,34	0,00	180 682,58	180 682,58	180 682,58
023	Virement à la section d'investissement (6)	9 999,61		19 193,44	19 193,44	19 193,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 786,08		11 737,08	11 737,08	11 737,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 785,69		30 930,52	30 930,52	30 930,52
TOTAL		171 765,03	0,00	211 613,10	211 613,10	211 613,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	211 613,10
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 028,75	0,00	148 485,60	148 485,60	148 485,60
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		175 028,75	0,00	148 485,60	148 485,60	148 485,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		175 028,75	0,00	148 485,60	148 485,60	148 485,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		175 028,75	0,00	148 485,60	148 485,60	148 485,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	63 127,50
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	211 613,10
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	30 930,52	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	13 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	13 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	6 253,89
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 253,89
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	6 069,48	6 069,48	6 069,48
106	Réserves (7)	0,00	0,00	6 253,89	6 253,89	6 253,89
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	12 323,37	12 323,37	12 323,37
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	12 323,37	12 323,37	12 323,37
021	Virement de la section d'exploitation (4)	9 999,61		19 193,44	19 193,44	19 193,44

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - SPANC CC SBVF - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 786,08		11 737,08	11 737,08	11 737,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 785,69		30 930,52	30 930,52	30 930,52
TOTAL		11 785,69	0,00	43 253,89	43 253,89	43 253,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		43 253,89
---	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	30 930,52
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 129,81		74 129,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	95 000,00		95 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 714,00	8 714,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	3 552,77	8 023,08	11 575,85
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		19 193,44	19 193,44
	Dépenses d'exploitation – Total	180 682,58	30 930,52	211 613,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	211 613,10
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	37 000,00	0,00	37 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	37 000,00	0,00	37 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	6 253,89
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 253,89
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	148 485,60		148 485,60
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	148 485,60	0,00	148 485,60

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	63 127,50
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	211 613,10
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	6 069,48	0,00	6 069,48
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 714,00	3 714,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 023,08	8 023,08
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		19 193,44	19 193,44
	Recettes d'investissement – Total	6 069,48	30 930,52	37 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	6 253,89
------------------------------------	-----------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 253,89
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	67 281,95	74 129,81	74 129,81
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	150,00	150,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 500,00	1 500,00
6066	Carburants	3 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	58 051,95	50 449,81	50 449,81
6135	Locations mobilières	0,00	700,00	700,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	5 900,00	5 900,00
6161	Multirisques	280,00	0,00	0,00
6168	Autres	250,00	500,00	500,00
618	Divers	4 450,00	8 330,00	8 330,00
6256	Missions	0,00	600,00	600,00
6261	Frais d'affranchissement	250,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	95 000,00	95 000,00
6411	Salaires appointements commissions	90 000,00	95 000,00	95 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	497,39	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	497,39	3 000,00	3 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		157 779,34	172 129,81	172 129,81
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	611,06	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés /sur exercices antérieurs	611,06	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 588,94	3 552,77	3 552,77
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 588,94	3 552,77	3 552,77
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		159 979,34	180 682,58	180 682,58
023	Virement à la section d'investissement	9 999,61	19 193,44	19 193,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 786,08	11 737,08	11 737,08
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	3 714,00	3 714,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 786,08	8 023,08	8 023,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 785,69	30 930,52	30 930,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 785,69	30 930,52	30 930,52
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		171 765,03	211 613,10	211 613,10

+		0,00
+		0,00
=		211 613,10

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 028,75	148 485,60	148 485,60
7062	Redevances assainissement non collectif	175 028,75	148 485,60	148 485,60
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		175 028,75	148 485,60	148 485,60
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		175 028,75	148 485,60	148 485,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 028,75	148 485,60	148 485,60

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	63 127,50
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	211 613,10

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	12 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	12 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500,00	37 000,00	37 000,00
2184	Mobilier	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	34 000,00	34 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		13 000,00	37 000,00	37 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 000,00	37 000,00	37 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		13 000,00	37 000,00	37 000,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			6 253,89	
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			43 253,89	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	12 323,37	12 323,37
10222	FCTVA	0,00	6 069,48	6 069,48
1068	Autres réserves	0,00	6 253,89	6 253,89
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	12 323,37	12 323,37
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	12 323,37	12 323,37
021	Virement de la section d'exploitation	9 999,61	19 193,44	19 193,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 786,08	11 737,08	11 737,08
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 714,00	3 714,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	5 742,00	5 742,00
28182	Matériel de transport	1 123,00	1 123,00	1 123,00
28184	Mobilier	282,08	282,08	282,08
28188	Autres	381,00	876,00	876,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 785,69	30 930,52	30 930,52
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 785,69	30 930,52	30 930,52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 785,69	43 253,89	43 253,89

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 253,89
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamila KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/051 FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AVEC LA NOMENCLATURE M57 ET FIXATION DE LA DUREE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321-3, et R.2321-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération 03/104 en date du 19 décembre 2003 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,

Vu la délibération 09/162 en date du 07 décembre 2009 fixant les nouvelles durées d'amortissement en matière de gestion des déchets ménagers,

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens et qu'elle doit correspondre à la durée probable d'utilisation,

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la M57, il convient d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées suite au passage de la M14 à la M57 selon le tableau ci-annexé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024 l'amortissement des biens se fait au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement démarre à la date de mise en service du bien,

Considérant qu'afin de simplifier les calculs d'amortissement et leur gestion comptable, il convient de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€ TTC par bien au lieu de 500€ TTC par bien auparavant,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC par bien au lieu de 500 € TTC par bien auparavant.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
BIENS DE FAIBLE VALEUR		Réception par le préfet : 28/03/2024
Biens de faible valeur (≤1 000 € TTC)	1	exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, documents d'urbanisme	5	prorata temporis
Frais d'études non suivis de travaux	5	prorata temporis
Frais d'insertion non suivis de travaux	5	prorata temporis
<u>Subventions d'équipement pour :</u>		
- des biens mobiliers, matériel ou études (204XX1)	5	prorata temporis
- des bâtiments et installations (204XX2)	15	prorata temporis
- des projets d'infrastructures d'intérêt national (204XX3)	40	prorata temporis
Logiciels, droits, brevets, licences	5	prorata temporis
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Voiture et remorque	8	prorata temporis
Camion et véhicule industriel	8	prorata temporis
Vélo	3	prorata temporis
Mobilier (meuble)	15	prorata temporis
Petit mobilier (petite table, chaise)	5	prorata temporis
Matériel de bureau et informatique	5	prorata temporis
Matériel d'enfance (jeux, matériel d'éducation)	3	prorata temporis
Matériel de communication (téléphones, TV, accessoires)	5	prorata temporis
Matériel de sonorisation	5	prorata temporis
Matériel d'entretien (aspirateur...)	5	prorata temporis
Electroménager (petit et gros)	5	prorata temporis
Coffre-fort	30	prorata temporis
Installations et appareils de chauffage	15	prorata temporis
Appareils de levage - ascenseurs	15	prorata temporis
Musée (hors collections)	10	prorata temporis
Equipements de garages et ateliers	10	prorata temporis
Matériel entretien espaces verts	5	prorata temporis

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
Petit matériel et outillage technique	3	prorata temporis
Matériel sportif (objets de jeux)	2	prorata temporis
Installation de voirie (panneaux, bornes, barrières)	5	prorata temporis
Plantations	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de terrains	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de bâtiments	20	prorata temporis
Bâtiments légers, abris	5	prorata temporis
Immeuble de rapport	20	prorata temporis
Equipement de collecte :		prorata temporis
- bacs	7	prorata temporis
- conteneur apport volontaire, colonne	10	prorata temporis
Equipement déchèterie (benne, conteneurs, panneaux)	7	prorata temporis
Infrastructures déchèteries	15	prorata temporis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME SPANC

BUDGET SPANC (57)

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	Année Acquis.	N°Mdt	Date	Montant TTC	Durée Amort.	Fin d'Amortis.	Déjà amortis	2024
Art. 28051									
1	Logiciel SPANC transfert de données	2015	120	21/10/2015	3 672,00 €	2 ans	2017	3 672,00 €	0,00
1	Logiciel SPANC transfert de données	2015	148	04/12/2015	2 880,00 €	2 ans	2017	2 880,00 €	0,00
202357-00002	MODULE GRAPHIQUE POUR LE SPANC	2023	22	17/03/2023	2 220,00 €	2 ans	2025		1 110,00
202357-00004	MODULE MULTIFACTURATION	2023	140	20/10/2023	9 264,00 €	2 ans	2025		4 632,00
	Total				- €				5 742,00
Art. 28184									
2	ENSEMBLE BUREAU	2018	1	12/01/2019	737,90 €	5 ans	2026	442,74 €	147,58
3	FAUTEUIL BUREAU	2018	1	12/01/2019	299,68 €	1 an	2020	299,68 €	0,00
	VESTIAIRE AGENT	2022	262	09/11/2022	672,60 €	5 ans	2027	134,50 €	134,50
	Total				- €				282,08
Art. 28182									
201917-00001	véhicule Zoe Life	2019	271	18/12/2019	8 990,00 €	8 ans	2027	4 492,00 €	1 123,00
	Total				9 264,00 €				1 123,00
Art. 28188									
202257-00001	Matériel pour le Spanc	2022	263	09/11/2022	1 909,20 €	5 ans	2027	381,00 €	381,00
202357-00003	LEVE PLAQUES POUR CONTROLES SPANC	2023	85	23/06/2023	495,00 €	1 AN	2 024,00 €		495,00
	Total				1 037,58 €				876,00
TOTAL									8 023,08

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-6 253,89	-6 253,89
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-6 253,89	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	6 253,89	6 253,89
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-6 253,89	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	6 253,89

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	33 286,00	33 286,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	33 286,00	39 539,89

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A le

(1) :

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.


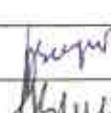
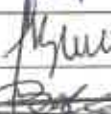
















IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES BUDGET PRIMITIF 2024	D2
BUDGET SPANC	


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
 A ... le ...

Les membres du ... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	


CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ...
 et de la publication le .../.../...

A... le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 21/03/2024

Le Président,

 Le Président du Syndicat
 Inter-Communes
 de Vierzon
 et de la Région
 de la Vallée
 de la Loire

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Nombre de Membres en exercice : 47
 Nombre de Membres présents : 40
 Nombre de pouvoirs : 04
 Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :
 Pour 44
 Contre 0
 Abstention 0
 Non participation 0

Date de la convocation : 15/03/2024

A VIERZON, le 21/03/2024

Les Membres du Conseil Communautaire,

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
 Henri LETOURNEAU
Commune de Foëcy
 Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET
Commune de Genouilly
 Sylvie SEGRET-DESCROIX
Commune de Graçay
 Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
Commune de Massay
 Jacques PESKINE
Commune de Méry-sur-Cher
 Amanda GRIMONT
Commune de Neuvy/Barangeon
 Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
Commune de Nohant-en-Graçay
 Jean-Marc PETIT
Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court
 Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)
Commune de St-Laurent
 Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thenioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF,

Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR,

Cécile MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à Alain LEBRANCHU

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Yann GODARD

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

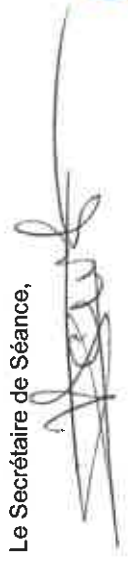
Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

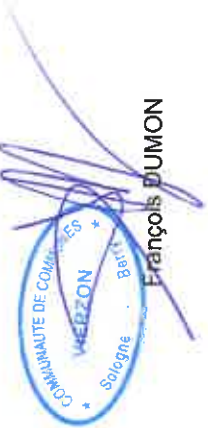
Certifié exécutoire par le Président,

Le Secrétaire de Séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

: CDC VIERZON SOLOGNE BERRY (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE
COMMUNE (2)**

Numéro SIRET : 20009056100032

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : TOURISME ET CONGRES CC SBVF (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	45
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
A2.01 - Opérations non ventilables	49
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	50
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	54
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	55
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	59
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	60
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	63
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	64
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	65
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	67
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	0
Valeurs	

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00
Collectivité	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I
B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I — INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT — RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 906 196.31	- 360 371.10	- 27 533.73
Investissement	586 549.78	- 857 110.92	- 61 054.75
Fonctionnement	1 319 646.53	496 739.82	33 521.02
		(3)	A1
		(4)	A2
			A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	
Investissement	491 348.82	496 807.34	5458.52
Fonctionnement	491 348.82	496 807.34	5458.52
	0.00	0.00	0.00
		B1	
		B2	
		B3	

RESULTAT CUMULE = {A} + {B} (S)	
TOTAL	A1 + B1
Investissement	A2 + B2
Fonctionnement	A3 + B3
	-22 075.21
	-55 596.23
	33 521.02

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

(2) Indiquer le signe - si dépenses + recettes et + si recettes - dépenses

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - *1 dépenses > recettes, + * si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire et + si excédentaire

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédentaire

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 491 348,82
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	491 348,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 496 807,34
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 272,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	442 535,34
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	354 455,86	410 052,09

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	491 348,82	496 807,34
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	61 054,75	(si solde positif) 0,00

+

=

	Total de la section d'investissement (2)	906 859,43	906 859,43
--	--	------------	------------

+

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 294 837,39	1 294 837,39

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

	Total de la section de fonctionnement (3)	1 294 837,39	1 294 837,39
--	---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)

		2 201 696,82	2 201 696,82
--	--	--------------	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			
	« AP de dépenses Imprévues » (2)	020	0,00
TOTAL GENERAL			0 00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
			022	0.00
« AE de dépenses imprévues » (2)				
				0.00
TOTAL GENERAL				
				0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 625,80	0,00	9 600,00	9 600,00	9 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	993 736,07	491 348,82	263 600,00	263 600,00	754 948,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 043 361,87	491 348,82	316 200,00	316 200,00	807 548,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 121,69	0,00	34 055,86	34 055,86	34 055,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		30 121,69	0,00	34 055,86	34 055,86	34 055,86
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 073 483,56	491 348,82	350 255,86	350 255,86	841 604,68

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	250,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		250,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00

TOTAL	1 073 733,56	491 348,82	354 455,86	354 455,86	845 804,68
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	61 054,75
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	906 859,43
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	630 053,11	442 535,34	15 000,00	15 000,00	457 535,34
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	143 262,52	0,00	203 078,04	203 078,04	203 078,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	117 248,33	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		890 563,96	442 535,34	218 078,04	218 078,04	660 613,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 310,00	54 272,00	30 937,94	30 937,94	85 209,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	29 783,28	0,00	33 521,02	33 521,02	33 521,02
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		41 093,28	54 272,00	64 458,96	64 458,96	118 730,96
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		931 657,24	496 807,34	282 537,00	282 537,00	779 344,34

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	40 331,69		56 131,07	56 131,07	56 131,07
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	63 938,89		67 184,02	67 184,02	67 184,02
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 270,58		127 515,09	127 515,09	127 515,09

TOTAL	1 035 927,82	496 807,34	410 052,09	410 052,09	906 859,43
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	906 859,43
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	123 315,09
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	621 661,50	0,00	585 130,67	585 130,67	585 130,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	492 500,16	0,00	544 555,10	544 555,10	544 555,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	136 958,00	0,00	16 075,00	16 075,00	16 075,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 251 119,66	0,00	1 145 760,77	1 145 760,77	1 145 760,77
66	Charges financières	15 771,29	0,00	17 109,71	17 109,71	17 109,71
67	Charges spécifiques (3)	6 568,20	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	9 441,58		8 651,82	8 651,82	8 651,82
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 282 900,73	0,00	1 171 522,30	1 171 522,30	1 171 522,30
023	Virement à la section d'investissement (4)	56 144,17		56 131,07	56 131,07	56 131,07
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	63 938,89		67 184,02	67 184,02	67 184,02
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		120 083,06		123 315,09	123 315,09	123 315,09
TOTAL		1 402 983,79	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 294 837,39

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	6 550,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	105 500,00	0,00	110 375,00	110 375,00	110 375,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	146 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
74	Dotations et participations (3)	758 500,00	0,00	812 562,39	812 562,39	812 562,39
75	Autres produits de gestion courante (3)	163 068,20	0,00	219 400,00	219 400,00	219 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 179 618,20	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 179 618,20	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	250,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 179 868,20	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 294 837,39

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	123 315,09	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	34 055,86	0,00	34 055,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	9 600,00	0,00	9 600,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	43 000,00	4 200,00	47 200,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	754 948,82	0,00	754 948,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	841 604,68	4 200,00	845 804,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	61 054,75
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	906 859,43
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	585 130,67		585 130,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	544 555,10		544 555,10
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	16 075,00	0,00	16 075,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	17 109,71	0,00	17 109,71
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	8 651,82	67 184,02	75 835,84
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		56 131,07	56 131,07
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 171 522,30	123 315,09	1 294 837,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 294 837,39
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 209,94	0,00	85 209,94
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	457 535,34	0,00	457 535,34
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	203 078,04	0,00	203 078,04
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	4 200,00	4 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		67 184,02	67 184,02
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		56 131,07	56 131,07
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	745 823,32	127 515,09	873 338,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	33 521,02
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	906 859,43
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 500,00		1 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	110 375,00		110 375,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	151 000,00		151 000,00
74	Dotations et participations (8)	812 562,39		812 562,39
75	Autres produits de gestion courante (8)	219 400,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 294 837,39	0,00	1 294 837,39

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 294 837,39
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	1 073 733,56	491 348,82	0,00	354 455,86	354 455,86	0,00	354 455,86	III = I + II 845 804,68
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 625,80	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
21 Immobilisations corporelles	993 736,07	491 348,82	0,00	263 600,00	263 600,00	0,00	263 600,00	754 948,82
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 043 361,87	491 348,82	0,00	316 200,00	316 200,00	0,00	316 200,00	807 548,82
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 121,69	0,00	0,00	34 055,86	34 055,86	0,00	34 055,86	34 055,86
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	30 121,69	0,00	0,00	34 055,86	34 055,86	0,00	34 055,86	34 055,86
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 073 483,56	491 348,82	0,00	350 255,86	350 255,86	0,00	350 255,86	841 604,68
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	250,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
Total des dépenses d'ordre	250,00			4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		61 054,75
---	--	------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		906 859,43
---	--	-------------------

(1) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	1 006 144,54	496 807,34	376 531,07	376 531,07	873 338,41	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	630 053,11	442 535,34	15 000,00	15 000,00	457 535,34	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	143 262,52	0,00	203 078,04	203 078,04	203 078,04	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	117 248,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	890 563,96	442 535,34	218 078,04	218 078,04	660 613,38	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 310,00	54 272,00	30 937,94	30 937,94	85 209,94	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	11 310,00	54 272,00	30 937,94	30 937,94	85 209,94	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	901 873,96	496 807,34	249 015,98	249 015,98	745 823,32	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	40 331,69		56 131,07	56 131,07	56 131,07	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	63 938,89		67 184,02	67 184,02	67 184,02	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00	
Total des recettes d'ordre	104 270,58		127 515,09	127 515,09	127 515,09	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00	
Affectation au compte 1068 (8)					33 521,02	
Total des recettes d'investissement cumulées					906 859,43	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - TOURISME ET CONGRES CC SBVF - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
TOTAL	1 073 733,56	491 348,82	0,00	354 455,86	354 455,86	0,00	354 455,86	845 804,68
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	6 625,80	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
2031	0,00	0,00		9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
2051	6 625,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
2041562	43 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
21	993 736,07	491 348,82	0,00	263 600,00	263 600,00	0,00	263 600,00	754 948,82
2111	0,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
2121	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
2128	122 744,00	100 023,97		0,00	0,00	0,00	0,00	100 023,97
21351	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	565 484,98	274 163,97		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	279 163,97
2151	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2152	0,00	0,00		51 600,00	51 600,00	0,00	51 600,00	51 600,00
215738	4 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217321	0,00	0,00		30 050,00	30 050,00	0,00	30 050,00	30 050,00
21738	0,00	0,00		25 800,00	25 800,00	0,00	25 800,00	25 800,00
217538	260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	728,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	108 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	8 133,20	0,00		18 300,00	18 300,00	0,00	18 300,00	18 300,00
2188	173 265,59	117 160,88		39 550,00	39 550,00	0,00	39 550,00	156 710,88
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 043 361,87	491 348,82	0,00	316 200,00	316 200,00	0,00	316 200,00	807 548,82

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - TOURISME ET CONGRES CC SBVF - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	30 121,69	0,00	34 055,86	34 055,86		34 055,86	34 055,86
1641	Emprunts en euros	30 121,69	0,00	34 055,86	34 055,86		34 055,86	34 055,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	30 121,69	0,00	0,00	34 055,86	34 055,86	0,00	34 055,86	34 055,86
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 073 483,56	491 348,82	0,00	350 255,86	350 255,86	0,00	350 255,86	841 604,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	250,00		0,00			0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	250,00		0,00			0,00	0,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	250,00		0,00			0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
Total des dépenses d'ordre	250,00			4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 006 144,54	496 807,34	376 531,07	376 531,07	873 338,41
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	630 053,11	442 535,34	15 000,00	15 000,00	457 535,34
1321	92 748,69	25 676,53	0,00	0,00	25 676,53
1322	79 600,45	79 600,45	15 000,00	15 000,00	94 600,45
1323	131 915,42	77 648,31	0,00	0,00	77 648,31
13461	325 788,55	259 610,05	0,00	0,00	259 610,05
16	143 262,52	0,00	203 078,04	203 078,04	203 078,04
1641	143 262,52	0,00	203 078,04	203 078,04	203 078,04
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	117 248,33	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	90 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	26 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	890 563,96	442 535,34	218 078,04	218 078,04	660 613,38
10	11 310,00	54 272,00	30 937,94	30 937,94	85 209,94
10222	11 310,00	54 272,00	30 937,94	30 937,94	85 209,94
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	11 310,00	54 272,00	30 937,94	30 937,94	85 209,94
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	901 873,96	496 807,34	249 015,98	249 015,98	745 823,32
021	40 331,69		56 131,07	56 131,07	56 131,07
040	63 938,89		67 184,02	67 184,02	67 184,02
28031	3 356,65		0,00	0,00	0,00
28041412	1 093,33		0,00	0,00	0,00
280415322	0,00		8 424,00	8 424,00	8 424,00
28041582	8 415,00		0,00	0,00	0,00
2805	1 302,87		3 121,00	3 121,00	3 121,00
28121	233,11		260,76	260,76	260,76
28128	0,00		1 108,13	1 108,13	1 108,13
281351	600,90		600,90	600,90	600,90

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28138	2 521,00		2 576,00	2 576,00	2 576,00
28152	334,00		334,00	334,00	334,00
2815738	2 198,43		1 752,00	1 752,00	1 752,00
28158	980,00		980,00	980,00	980,00
281728	510,00		1 020,00	1 020,00	1 020,00
2817321	0,00		51,00	51,00	51,00
281735	630,00		2 379,93	2 379,93	2 379,93
281758	1 534,00		1 534,00	1 534,00	1 534,00
2817848	188,00		473,87	473,87	473,87
281788	66,71		66,71	66,71	66,71
281828	11 291,66		7 604,16	7 604,16	7 604,16
281838	0,00		1 668,02	1 668,02	1 668,02
281848	4 661,31		6 797,87	6 797,87	6 797,87
28188	24 021,92		26 431,67	26 431,67	26 431,67
041	0,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
21321	0,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
Total des recettes d'ordre	104 270,58		127 515,09	127 515,09	127 515,09

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Saut 165, 166 et 164/9.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	1 179 868.20	0.00	1 294 837.39	1 294 837.39	1 294 837.39
013	Atténuations de charges (2)	6 550,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	105 500,00	0,00	110 375,00	110 375,00	110 375,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	146 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
74	Dotations et participations (2)	758 500,00	0,00	812 562,39	812 562,39	812 562,39
75	Autres produits de gestion courante (2)	163 068.20	0.00	219 400.00	219 400.00	219 400.00
	Total des recettes de gestion des services	1 179 618.20	0.00	1 294 837.39	1 294 837.39	1 294 837.39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes réelles	1 179 618.20	0.00	1 294 837.39	1 294 837.39	1 294 837.39
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	250,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

0.00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

1 294 837.39

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
	TOTAL	1 402 983,79	0,00	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39
011	Charges à caractère général (4)	621 661,50	0,00	0,00	585 130,67	585 130,67	0,00	585 130,67	585 130,67
6042	Achats de prestations de services	920,00	0,00		220,00	220,00	0,00	220,00	220,00
60611	Eau et assainissement	3 850,00	0,00		5 270,00	5 270,00	0,00	5 270,00	5 270,00
60612	Energie - Electricité	43 200,00	0,00		38 780,00	38 780,00	0,00	38 780,00	38 780,00
60621	Combustibles	500,00	0,00		1 850,00	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00
60623	Alimentation	200,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
60624	Produits de traitement	100,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 850,00	0,00		880,00	880,00	0,00	880,00	880,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 700,00	0,00		14 200,00	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
60636	Habillement et vêtements de travail	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	1 250,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		850,00	850,00	0,00	850,00	850,00
6078	Autres marchandises	86 316,47	0,00		74 500,00	74 500,00	0,00	74 500,00	74 500,00
611	Contrats de prestations de services	49 437,40	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6132	Locations immobilières	98 702,36	0,00		116 395,28	116 395,28	0,00	116 395,28	116 395,28
61351	Matériel roulant	37 255,02	0,00		33 950,00	33 950,00	0,00	33 950,00	33 950,00
61521	Entretien terrains	4 800,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 200,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	600,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 050,00	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00
6156	Maintenance	18 245,00	0,00		16 320,00	16 320,00	0,00	16 320,00	16 320,00
6161	Multirisques	2 469,79	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	2 580,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6168	Autres primes d'assurance	2 902,50	0,00		7 892,30	7 892,30	0,00	7 892,30	7 892,30
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	650,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - TOURISME ET CONGRES CC SBVF - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6233	Foires et expositions	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	1 900,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	17 258,20	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
6238	Divers	18 200,00	0,00		18 200,00	18 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 900,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 500,00	0,00		11 150,00	11 150,00	0,00	11 150,00	11 150,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00		630,00	630,00	0,00	630,00	630,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 670,00	0,00		1 719,00	1 719,00	0,00	1 719,00	1 719,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 800,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	109 569,76	0,00		101 789,09	101 789,09	0,00	101 789,09	101 789,09
62878	Remb. frais à des tiers	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	285,00	0,00		1 385,00	1 385,00	0,00	1 385,00	1 385,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	0,00		16 200,00	16 200,00	0,00	16 200,00	16 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	492 500,16	0,00		544 555,10	544 555,10		544 555,10	544 555,10
6218	Autre personnel extérieur	10 840,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6331	Versement mobilité	1 609,14	0,00		1 532,00	1 532,00		1 532,00	1 532,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 462,85	0,00		1 391,00	1 391,00		1 391,00	1 391,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 436,54	0,00		6 424,28	6 424,28		6 424,28	6 424,28
64111	Rémunération principale titulaires	241 248,43	0,00		271 405,93	271 405,93		271 405,93	271 405,93
64112	SFT, indemnité de résidence	3 680,52	0,00		675,94	675,94		675,94	675,94
64113	NBI	9 312,00	0,00		8 643,66	8 643,66		8 643,66	8 643,66
64118	Autres indemnités	52 996,68	0,00		82 606,83	82 606,83		82 606,83	82 606,83
64131	Rémunérations	24 800,00	0,00		27 865,92	27 865,92		27 865,92	27 865,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46 193,73	0,00		48 503,28	48 503,28		48 503,28	48 503,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	87 602,82	0,00		86 393,88	86 393,88		86 393,88	86 393,88
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 261,44	0,00		4 456,37	4 456,37		4 456,37	4 456,37
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	156,01	0,00		156,01	156,01		156,01	156,01

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	136 958,00	0,00	0,00	16 075,00	16 075,00	0,00	16 075,00	16 075,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	126 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	3 075,00	3 075,00	0,00	3 075,00	3 075,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 251 119,66	0,00	0,00	1 145 760,77	1 145 760,77	0,00	1 145 760,77	1 145 760,77
66	Charges financières	15 771,29	0,00	0,00	17 109,71	17 109,71	0,00	17 109,71	17 109,71
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 771,29	0,00	0,00	10 502,57	10 502,57	0,00	10 502,57	10 502,57
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	1 607,14	1 607,14	0,00	1 607,14	1 607,14
6615	Intérêts comptes courants et de débits	7 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	6 568,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 568,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	9 441,58	0,00	0,00	8 651,82	8 651,82	0,00	8 651,82	8 651,82
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 441,58	0,00	0,00	8 651,82	8 651,82	0,00	8 651,82	8 651,82
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques		31 781,07	0,00	0,00	25 761,53	25 761,53	0,00	25 761,53	25 761,53
Total des dépenses réelles		1 282 900,73	0,00	0,00	1 171 522,30	1 171 522,30	0,00	1 171 522,30	1 171 522,30
023	Virement à la section d'investissement	56 144,17	0,00	0,00	56 131,07	56 131,07	0,00	56 131,07	56 131,07
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	63 938,89	0,00	0,00	67 184,02	67 184,02	0,00	67 184,02	67 184,02
6811	Dot. amort. immos incorporelles	63 938,89	0,00	0,00	67 184,02	67 184,02	0,00	67 184,02	67 184,02
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		120 083,06	0,00	0,00	123 315,09	123 315,09	0,00	123 315,09	123 315,09

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 607,14

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Four mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 179 868,20	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39
013	Atténuations de charges (3)	6 550,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 550,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	105 500,00	0,00	110 375,00	110 375,00	110 375,00
7062	Redevances services à caractère culturel	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	59 500,00	0,00	54 375,00	54 375,00	54 375,00
706888	Autres	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	8 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	146 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
731721	Taxe de séjour	146 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
74	Dotations et participations (3)	758 500,00	0,00	812 562,39	812 562,39	812 562,39
744	FACTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	28 500,00	0,00	12 563,00	12 563,00	12 563,00
74751	Participation GFP de rattachement	730 000,00	0,00	799 999,39	799 999,39	799 999,39
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	163 068,20	0,00	219 400,00	219 400,00	219 400,00
752	Revenus des immeubles	162 500,00	0,00	119 100,00	119 100,00	119 100,00
75886	Gains de change créances det. non fin	568,20	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
	Total des recettes de gestion des services	1 179 618,20	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 179 618,20	0,00	1 294 837,39	1 294 837,39	1 294 837,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	250,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	250,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	250,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut

0,00

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = Di 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	34 055,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 055,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	267 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 458,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	203 078,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	316 200,00	0,00	0,00		350 255,86
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		34 055,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	9 600,00	0,00	0,00		9 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	43 000,00	0,00	0,00		43 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	263 600,00	0,00	0,00		263 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	15 000,00	0,00	0,00		282 537,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		64 458,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	15 000,00	0,00	0,00		15 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		203 078,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - TOURISME ET CONGRES CC SBVF - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01
Article / compte nature (1)	Libellé	Opérations non ventilables
DEPENSES		
164	Emprunts auprès des étis financiers	34 055,86
RECETTES		
102	Dotations et fonds d'investissement	30 937,94
106	Réserves	33 521,02
164	Emprunts auprès des étis financiers	203 078,04
		287 537,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 -- Action économique

Article / compte nature (*)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				633 Développement touristique	
		631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				632 Industrie, commerce et artisanat					
		6311 Laboratoire	Autres			6312 Autres	Autres				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 200,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 600,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 850,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 850,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FUNCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 200,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 600,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 860,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 850,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	24 154,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	15 502,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	8 651,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	1 147 367,91	0,00	0,00	0,00	1 171 522,30
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	585 130,67	0,00	0,00		585 130,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	544 555,10	0,00	0,00		544 555,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	16 075,00	0,00	0,00		16 075,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	1 607,14	0,00	0,00		1 607,14
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 294 837,39	0,00	0,00		1 294 837,39
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00		1 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	110 375,00	0,00	0,00		110 375,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	151 000,00	0,00	0,00		151 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	812 562,39	0,00	0,00		812 562,39
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	219 400,00	0,00	0,00		219 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	
Article / compte nature (1)	Libellé	Opérations non ventilables	
	DEPENSES		24 154,39
661	Charges d'intérêts		15 502,57
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		8 651,82
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs				61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
		60 Services communs						631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		633 Développement touristique
		60 Services communs						6311 Laboratoire	6312 Autres	632 Industrie, commerce et artisanat		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147 367,91
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 430,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 345,28
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 420,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 742,30
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 150,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 808,09
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 347,28
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 198,28
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 353,53
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,01
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 075,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 607,14
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 637,39
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 375,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 562,39
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 100,00
756	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147 367,91
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 430,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 345,28
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 420,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 742,30
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 808,09
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 347,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 196,28
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 353,53
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,01
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 075,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 837,39
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 375,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 562,39

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 100,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					658 259,28									
1641 Emprunts en euros (total)					658 259,28									
0000171752	Crédit Agricole Centre Loire	29/06/2021	09/07/2021	09/10/2021	139 000,00	F	Taux fixe à 0,83%	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
00001950671	Crédit Agricole Centre Loire	13/06/2022	05/07/2022	05/10/2022	175 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	T	C	O	A-1
00002187156	Crédit Agricole Centre Loire		23/05/2023	23/08/2023	143 252,00	F	Taux fixe à 3,50%	3,500	3,600	EUR	T	C	O	A-1
141395E	Caisse d'Epargne Loire-Centre		11/05/2020	11/08/2020	28 000,00	F	Taux fixe à 0,55%	0,560	0,569	EUR	T	P	O	A-1
7196553	Caisse d'Epargne Loire-Centre	09/07/2007	10/08/2007	10/11/2007	107 459,49	F	Taux fixe à 4,43%	4,430	4,430	EUR	T	P	O	A-1
9373044	Caisse d'Epargne Loire-Centre		20/07/2017	20/10/2017	49 313,00	F	Taux fixe à 1,48%	1,480	1,501	EUR	T	C	O	A-1
MIN224281	Dexia	24/09/2004	01/08/2005	01/08/2006	16 224,79	V	Eurbor 12m Postfixé + 2,00%, flooré à 2,00%	4,221	4,280	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - TOURISME ET CONGRES CC SBVF - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicités des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								O/N	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					658 258,28									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV
B1.2

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		516 500,98					10 495,85	0,00	1 605,37	1 605,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		516 500,98					10 495,85	0,00	1 605,37	1 605,37
00001717572	N	0,00	A-1	124 488,31	17,53	F	Taux fixe à 0,83%	0,630	1 012,93	0,00	222,99	222,99
00001950671	N	0,00	A-1	164 062,50	18,52	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	2 652,89	0,00	612,19	612,19
00002187156	N	0,00	A-1	139 660,44	19,40	F	Taux fixe à 3,60%	3,600	4 831,79	0,00	503,57	503,57
141395E	N	0,00	A-1	23 100,00	16,37	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	128,53	0,00	17,22	17,22
7196563	N	0,00	A-1	29 644,56	3,61	F	Taux fixe à 4,43%	4,430	1 199,20	0,00	142,56	142,56
9373044	N	0,00	A-1	33 902,69	13,56	F	Taux fixe à 1,48%	1,480	496,21	0,00	94,35	94,35
MIN224281	N	0,00	A-1	1 622,48	1,58	V	Euribor 12m Positif + 2,00%, floqué à 2,00%	5,513	811,24	0,00	12,49	12,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - TOURISME ET CONGRES CC SBVF - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		516 500,98				34 055,66	10 496,85	0,00	0,00	1 605,37

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Adjoint technique	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		11,00	0,80	11,80	11,80	0,00	11,80



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Laurent DESNOUES pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF	départ après le rapport DEL24/047	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Djamilia KAOUES	départ après le rapport DEL24/051	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Mélanie CHAUVET	départ après le rapport DEL24/061	pouvoir à	Franck MICHOUX
Yann GODARD	départ après le rapport DEL24/078		

DEL24/051 FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AVEC LA NOMENCLATURE M57 ET FIXATION DE LA DUREE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321-3, et R.2321-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération 03/104 en date du 19 décembre 2003 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,

Vu la délibération 09/162 en date du 07 décembre 2009 fixant les nouvelles durées d'amortissement en matière de gestion des déchets ménagers,

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens et qu'elle doit correspondre à la durée probable d'utilisation,

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la M57, il convient d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées suite au passage de la M14 à la M57 selon le tableau ci-annexé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024 l'amortissement des biens se fait au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement démarre à la date de mise en service du bien,

Considérant qu'afin de simplifier les calculs d'amortissement et leur gestion comptable, il convient de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€ TTC par bien au lieu de 500€ TTC par bien auparavant,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC par bien au lieu de 500 € TTC par bien auparavant.

Le secrétaire de séance



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
BIENS DE FAIBLE VALEUR		
Biens de faible valeur (≤1 000 € TTC)	1	exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, documents d'urbanisme	5	prorata temporis
Frais d'études non suivis de travaux	5	prorata temporis
Frais d'insertion non suivis de travaux	5	prorata temporis
<u>Subventions d'équipement pour :</u>		
- des biens mobiliers, matériel ou études (204XX1)	5	prorata temporis
- des bâtiments et installations (204XX2)	15	prorata temporis
- des projets d'infrastructures d'intérêt national (204XX3)	40	prorata temporis
Logiciels, droits, brevets, licences	5	prorata temporis
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Voiture et remorque	8	prorata temporis
Camion et véhicule industriel	8	prorata temporis
Vélo	3	prorata temporis
Mobilier (meuble)	15	prorata temporis
Petit mobilier (petite table, chaise)	5	prorata temporis
Matériel de bureau et informatique	5	prorata temporis
Matériel d'enfance (jeux, matériel d'éducation)	3	prorata temporis
Matériel de communication (téléphones, TV, accessoires)	5	prorata temporis
Matériel de sonorisation	5	prorata temporis
Matériel d'entretien (aspirateur...)	5	prorata temporis
Electroménager (petit et gros)	5	prorata temporis
Coffre-fort	30	prorata temporis
Installations et appareils de chauffage	15	prorata temporis
Appareils de levage - ascenseurs	15	prorata temporis
Musée (hors collections)	10	prorata temporis
Equipements de garages et ateliers	10	prorata temporis
Matériel entretien espaces verts	5	prorata temporis

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
Petit matériel et outillage technique	3	prorata temporis
Matériel sportif (objets de jeux)	2	prorata temporis
Installation de voirie (panneaux, bornes, barrières)	5	prorata temporis
Plantations	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de terrains	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de bâtiments	20	prorata temporis
Bâtiments légers, abris	5	prorata temporis
Immeuble de rapport	20	prorata temporis
Equipement de collecte :		prorata temporis
- bacs	7	prorata temporis
- conteneur apport volontaire, colonne	10	prorata temporis
Equipement déchèterie (benne, conteneurs, panneaux)	7	prorata temporis
Infrastructures déchèteries	15	prorata temporis

438	Parasol diamètre 200 OZALIDE rouge	951	15D04711	Tourisme	2017	1 an	2018	16,58 €	16,58 €	16,58 €	
476	Fourniture de vegetaux	42	15D04711	Tourisme	2018	20 ans	2038	194,4	777,60 €	777,60 €	38,88 €
481	Aspirateurcamp gracay	356	15D04711	Tourisme	2018	1 an	2019	66,66 €	66,66 €	66,66 €	
490	Table de jardin	498	15D04711	Tourisme	2018	1 an	2019	32,08 €	32,08 €	32,08 €	
491	Serrure code meca portail	498	15D04711	Tourisme	2018	1 an	2019	388,58 €	388,58 €	388,58 €	
493	Parasol	703	15D04711	Tourisme	2018	1 an	2019	16,58 €	16,58 €	16,58 €	
504	Brouette	931	15D04711	Tourisme	2018	1 an	2019	41,00 €	41,00 €	41,00 €	
202054-00011	pulverisateur	575	15D04711	Tourisme	2020	1 an	2021	199,17 €	199,17 €	199,17 €	0,00 €
202054-00012	nettoyeur haute pression	576	15D04711	Tourisme	2020	1 an	2021	132,50 €	132,50 €	132,50 €	0,00 €
202054-00013	Achat tableau affichage accueil + taies oreiller	626	15D04711	Tourisme	2020	1 an	2021	143,03 €	143,03 €	143,03 €	0,00 €
202254-00014	congelateur camping gracay	479	15D04711	Tourisme	2022	1 an	2023	299,16 €	299,16 €	299,16 €	
202254-00024	climatisation Mobil'home	1134	15D04711	Tourisme	2022	15 ans	2027	166,00 €	2 496,00 €	2 496,00 €	166,00 €
202354-00008	Achat tente camping gracay	89	07D01875	Tourisme	2022	5 ans	2027	809,00 €	4 045,00 €	4 045,00 €	809,00 €
202354-00008	congelateur camping gracay	470	07D01875	Tourisme	2023	1 an	2024	249,99 €	249,99 €	249,99 €	249,99 €
202354-00009	lave linge camping gracay	470	07D01875	Tourisme	2023	5 ans	2028	474,99 €	474,99 €	474,99 €	94,00 €
202354-00010	tabgaz camping de gracay	470	07D01875	Tourisme	2023	1 an	2024	91,66 €	91,66 €	91,66 €	91,66 €
											1 449,53 €
202054-00008	COUVERTURE TERRASSE MOBILHOME CAMPING GRACAY	335	07D01875	TOURISME	2020	5 ans	2025	3 546 €	5 910,00 €	5 910,00 €	1 182 €
	TOTAL								8 841,26 €	8 841,26 €	3 365,29

BUDGET ANNEXE MAISON DU TOURISME

PROGRAMME TOURISME

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Désignation	N°mandat	Opération	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant HT	2024	
			Art. 2805								
	03D01058										
130	Pack Office PME 2007X7	1077	03D01058	Tourisme	2010	2 ans	2012	1 679,17 €	1 679,17 €		
186	Office 2007 PME (2)	922	03D01058	Tourisme	2011	2 ans	2013	558,65 €	558,65 €		
190	Droit de projection	954	03D01058	Tourisme	2011	2 ans	2013	1 055,00 €	1 055,00 €		
261	Licences Windows Remote (5)	143	03D01058	Tourisme	2013	2 ans	2014	806,34 €	806,34 €		
264	Licences MP sacan 25 touristique	292	03D01058	Tourisme	2013	1 an	2014	449,40 €	449,40 €		
312	Logiciel Office 2013 Pro	654	03D01058	Tourisme	2014	1 an	2015	510,00 €	510,00 €		
300	Office famille et petite entreprise 2013	416	03D01058	Tourisme	2014	1 an	2015	290,63 €	290,63 €		
301	Publisher 2013	416	03D01058	Tourisme	2014	1 an	2015	166,86 €	166,86 €		
344	Licence Windows 8.1Pro (2)	410	03D01058	Tourisme	2015	1 an	2016	358,90 €	358,90 €		
518	LOGICIEL PLATEFORME TAXE DE SEJOUR	31	03D01058	Tourisme	2018	2 ans	2021	2 045,00 €	4 090,00 €	0,00	
202254-00007	logiciel pour gestion commerciale	56	03D01058	Tourisme	2022	1 an	2023	459,00 €	459,00 €	0,00	
202354-00007	nouveau logiciel pour boutique OT	372-815	03D01058	Tourisme	2023	2 ans	2025		2 108,00 €	1 054,00	
	08D02166										
177	Progiciel AGORA	800	03D02166	Tourisme	2011	2 ans	2013	8 910,20 €	8 910,20 €		
177	Progiciel AGORA	125	03D02166	Tourisme	2012	2 ans	2014	1 554,80 €	1 554,80 €		
289	Refonte sit internet CCV	289	08D02166	Tourisme	2013	2 ans	2016	2 990,00 €	2 990,00 €		
	08D02167										
176	Logotype+refonte du site Internet	676	08D02167	Tourisme	2011	2 ans	2013	5 096,75 €	5 096,75 €		
176	Logotype+refonte du site Internet	1030	08D02167	Tourisme	2011	2 ans	2013	11 892,43 €	11 892,43 €		
194	Rajout 3ème langue sur site Internet	1031	08D02167	Tourisme	2011	2 ans	2013	1 435,20 €	1 435,20 €		

	Noms de domaines (village de la forêts)	749	08D02167	Tourisme	2012	1 an	2013	251,16 €	251,16 €
220	Refonte site internet OT	655	08D02167	Tourisme	2016	2 ans	2018	1 500,00 €	1 500,00 €
202354-00018	refonte site internet maison de l'eau	894	20142	Tourisme	2023	2 ans	2025	1 944,56 €	972,00
336	Application QR Codes	97	13D04443	Tourisme	2015	2 ans	2017	840,00	840,00 €
339	Nom de domaine La Boutique du Berry	169	13D04443	Tourisme	2015	1 an	2016	192,00	192,00 €
341	Création d'un site internet e.commerce	289	13D04443	Tourisme	2015	2 ans	2017	4 020,00	4 020,00 €
358	Marque "La Boutique du Berry"	687	13D04443	Tourisme	2015	2 ans	2017	822,00	822,00 €
202354-00025	Logiciel ALOA Commerce OT	3	13D04443	Tourisme	2023	2 ans	2025	2 190,00 €	1 095,00
485	Acompte creation site internet ot	448-449	18D05284	Tourisme	2018	5 ans	2023	2 109,71	2 109,71 €
485	2eme facture site internet ot	699-700	18D05284	Tourisme	2018	5 ans	2023	843,88	843,88 €
485	3eme facture site internet ot	911-912	18D05284	Tourisme	2018	5 ans	2023	843,88	843,88 €
485	solde site internet ot	1344-1345	18D05284	Tourisme	2018	5 ans	2023	421,96	421,96 €
Art. 2815738									
463	Passerelles pins (4)	1274	17D04994	Tourisme	2017	5 ans	2022	652,00 €	652,00 €
464	Panneaux sentiers botaniques (2)	1337	17D04994	Tourisme	2017	3 ans	2020	151,67 €	303,33 €
465	Bâche RV 750g (2)	1338	17D04994	Tourisme	2017	5 ans	2022	912,00 €	912,00 €
470	panneaux reynobond 400*100MM	1471	17D04994	Tourisme	2018	1 an	2019	462,50	462,50 €
471	poteaux 80*40mm	1472	17D04994	Tourisme	2018	5 ans	2023	825,00	825,00 €
472	Panneaux Reynobond 200*200	1473	17D04994	Tourisme	2018	5 ans	2023	851,00	851,00 €
473	pupitre	1474	17D04994	Tourisme	2018	5 ans	2023	3 589,84	3 589,84 €
474	panneaux circuit zulma carraud	39	17D04994	Tourisme	2018	5 ans	2023	996,14	996,14 €
475	panneaux circuit zulma carraud	38	17D04994	Tourisme	2018	5 ans	2023	930,14	930,14 €
494	Panneauxreynobond	701	17D04994	Tourisme	2018	1 an	2019	148,00	148,00 €
202054-00002	2 Parerelles bois gracay	150	17D04994	Tourisme	2020	5 ans	2025	260,00	654,65 €
202054-00006	decor sentier botanique + scellement poteau	261	17D04994	Tourisme	2020	5 ans	2025	432,00	1 080,00 €
202154-00003	Ballisage sentier eco balade mery sur cher	179	20141	Tourisme	2021	1 an	2022	225,00	225,00 €

3	Ordinateur portable	43	03D01058	Tourisme	2004	10 ans	2014	2 077,83 €	2 077,83 €
5	Ordinateur Optiflex	45	03D01058	Tourisme	2004	10 ans	2014	1 744,96 €	1 744,96 €
15	Ordinateur 333 Mhz	198	03D01058	Tourisme	2005	10 ans	2015	1 068,03 €	1 068,03 €
19	Ordinateur sans écran NECAS72VM	117	03D01058	Tourisme	2006	10 ans	2016	1 131,39 €	1 257,10 €
22	Ordinateur+écran NEC72VM/17Pouces	118	03D01058	Tourisme	2006	10 ans	2016	1 159,70 €	1 159,70 €
29	Moniteur samsung moniteur	157	03D01058	Tourisme	2007	10 ans	2017	941,13 €	941,13 €
38	Ordinateur samsung 17"LCD/TFT	444	03D01058	Tourisme	2007	10 ans	2017	752,88 €	941,13 €
43	Ordinateur Satellite Pro A200-1LZ	71	03D01058	Tourisme	2008	10 ans	2018	999,90 €	999,90 €
90	Ordinateur portable	158	03D01058	Tourisme	2010	10 ans	2020	935,60 €	935,60 €
99	Ensemble informatique	319	03D01058	Tourisme	2010	10 ans	2020	784,58 €	784,58 €
182	Portable ASUS	855	03D01058	Tourisme	2011	10 ans	2021	636,87 €	636,87 €
183	PC AIV professionnel	855	03D01058	Tourisme	2011	10 ans	2021	706,35 €	706,35 €
187	Ordinateur portable ASUS	942	03D01058	Tourisme	2011	10 ans	2021	678,73 €	678,73 €
188	Ordinateur portable ASUS	942	03D01058	Tourisme	2011	10 ans	2023	678,73 €	678,73 €
204	Clés USB Kingston 8Go(6)	304	03D01058	Tourisme	2012	1 an	2013	99,74 €	99,74 €
217	Carte additionnelle Autocom	511	03D01058	Tourisme	2012	5 ans	2017	1 187,11 €	1 187,11 €
219	Onduleur SOOVA	587	03D01058	Tourisme	2012	1 an	2013	83,72 €	83,72 €
260	Ordinateur portable ACER	126	03D01058	Tourisme	2013	5 ans	2018	633,88 €	633,88 €
263	Ordinateur portable FUJITSU LIFEBOOK	287	03D01058	Tourisme	2013	10 ans	2023	861,12 €	861,12 €
311	Unité Centrale ACER+disque	653	03D01058	Tourisme	2014	10 ans	2024	494,40 €	61,80 €
299	PC AIV professionnel	417	03D01058	Tourisme	2014	10 ans	2024	566,81 €	566,81 €
334	Bac-tiroir transparent (40)	98	03D01058	Tourisme	2015	5 ans	2020	552,48 €	552,48 €
335	Séparationq pour bacs-tiroir (24)	98	03D01058	Tourisme	2015	5 ans	2020	641,66 €	641,66 €
343	Ordinateur Pentium G32	411	03D01058	Tourisme	2015	1 an	2016	464,43 €	464,43 €
365	Téléphone sans fil Philips (2)	1087	03D01058	Tourisme	2015	1 an	2016	59,80 €	59,80 €
366	Imprimante Hewlett Packard	1099	03D01058	Tourisme	2015	1 an	2016	279,60 €	279,60 €
367	Calculatrice Imprim 12 chiffres	131	03D01058	Tourisme	2016	1 an	2017	33,97 €	33,97 €
394	Plastifieuse A3	1080	03D01058	Tourisme	2016	1 an	2018	152,40 €	152,40 €
447	Ecran d'ordinateur pour l'OT	975	03D01058	Tourisme	2017	5 ans	2023	82,50 €	82,50 €
501	Ecran d'ordinateur pour l'OT pc asus	879	03D01058	Tourisme	2018	1 an	2019	124,17 €	124,17 €
516	Micro ordinateur	1442	03D01058	Tourisme	2018	10 ans	2028	221,62 €	55,42 €
201914-00020	ordinateur accueil	1215	03D01058	Tourisme	2019	5 ans	2024	270,00 €	90,00 €
201914-00022	2 Onduleurs	1225	03D01058	Tourisme	2019	10 ans	2029	1 215,00 €	405,00 €
201914-00021	écran plat pour PC	1216	03D01058	Tourisme	2019	1 an	2020	100,00 €	100,00 €
202354-00002	imprimante logiciel ALOA Commerce	4	03D01058	Tourisme	2023	1 an	2024	290,80 €	290,80 €
202354-00022	5 pc portables lenovo + usb + disque dur OT	1026	03D01058	Tourisme	2023	10 ans	2033	4 699,63 €	4 699,63 €
									1 372,02 €

04D01162

205	Caméra avec support	393	04D001162	Tourisme	2011	5 ans	2017	542,49 €	542,49 €
206	Caméra avec support	393	04D001162	Tourisme	2011	5 ans	2017	542,49 €	542,49 €
207	Caméra avec support	393	04D001162	Tourisme	2011	5 ans	2017	542,49 €	542,49 €
208	Caméra avec support	393	04D001162	Tourisme	2011	5 ans	2017	542,47 €	542,47 €
209	Enregistreur de caméras	393	04D001162	Tourisme	2011	5 ans	2017	2 045,56 €	2 045,56 €
210	Moniteur couleur LCD vidéo	393	04D001162	Tourisme	2011	5 ans	2017	1 424,85 €	1 424,84 €
	08D02166								
181	Portable ASUS	854	08D02166	Tourisme	2011	10 ans	2021	573,21 €	636,87 €
213	Souris FRUBBY2	437	08D02166	Tourisme	2012	1 an	2013	19,91 €	19,91 €
214	Vidéo projecteur EPSON	438	08D02166	Tourisme	2012	5 ans	2017	599,00 €	599,00 €
215	Vidéo projecteur EPSON	438	08D02166	Tourisme	2012	5 ans	2017	599,00 €	599,00 €
221	Titreuse DYMO LETRATAG	831	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	27,64 €	27,64 €
222	Plastifieuse SATURN	830	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	93,56 €	93,56 €
225	Echelle 2 pans 6+7 échelon	848	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	198,80 €	198,80 €
226	Sélecteur VGA/Audio 6 entrées	879	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	258,70 €	258,70 €
227	Distributeur BGA/Audio 6 sorties	879	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	382,60 €	382,60 €
241	Cordon HDMI mâle	66	08D02166	Tourisme	2013	2 ans	2015	478,40 €	478,40 €
262	Platine de sol projecteur	144	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	37,32 €	37,32 €
265	Chariot de service	368	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	237,50 €	237,50 €
202054-00005	achat pc 17 acer	242	08D02166	Tourisme	2020	1 an	2021	357,50 €	357,50 €

Art. 281735

	19D05454								
303	Mise aux normes coffret électrique Musée de l'Ocre	468	HO	Tourisme	2014	1 an	2015	177,56 €	177,56 €
202054-00001	creation d'une porte musée de l'ocre	142	19D05454	Tourisme	2020	20 ans	2040	498,00 €	4 983,70 €
								249,00 €	249,00 €

Art. 281828

	16D04893								
202154-00019	Vehicule sans permis	1101	16D04893	Tourisme	2021	8 ans	2029	4 583,32 €	18 333,33 €
202154-00018	Tracteur John Deer	1088	16D04893	Tourisme	2021	8 ans	2029	10 625,00 €	42 500,00 €
									7 604,16 €
	20560								

Art. 281351

229	Sèche-mains gris air puisé AIRWINI	887	08D02166	Tourisme	2013	5 ans	2018	1 913,60 €	1 913,60 €	0,00 €
230	Four micro-ondes 26l THOMSON	888	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	152,80 €	152,80 €	0,00 €
240	Vidéoprojecteur EPSON	69	08D02166	Tourisme	2013	5 ans	2018	2 396,02 €	2 396,02 €	0,00 €
242	Urne	77	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	163,90 €	163,90 €	0,00 €
248	Table mobile audiovisuel	78	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	185,38 €	185,38 €	0,00 €
249	Poteaux guide fil+sangle BELTRAC (8)	70	08D02166	Tourisme	2013	2 ans	2015	1 255,99 €	1 255,99 €	0,00 €
250	Guides fil+sangles BELTRAC (2)	71	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	324,00 €	324,00 €	0,00 €
251	Platine murale BELTRAC	72	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	16,00 €	16,00 €	0,00 €
252	Panneau A3 BELTRAC	73	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	126,50 €	126,50 €	0,00 €
253	Ecran TV MLG 42'	74	08D02166	Tourisme	2013	5 ans	2018	588,44 €	588,44 €	0,00 €
254	Flight audio PLASMA (2)	75	08D02166	Tourisme	2013	2 ans	2015	885,04 €	885,04 €	0,00 €
255	Enregistreur numérique MARANTZ	76	08D02166	Tourisme	2013	5 ans	2018	1 949,48 €	1 949,48 €	0,00 €
256	Pupitre Flash sonorisé	145	08D02166	Tourisme	2013	5 ans	2018	1 028,56 €	1 028,56 €	0,00 €
257	HF main p/pupitre Flash	145	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	357,60 €	357,60 €	0,00 €
258	Enregistreur pour pupitre TAG	145	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	192,56 €	192,56 €	0,00 €
259	Lecteur CD/USB pour pupitre	145	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	258,34 €	258,34 €	0,00 €
283	Echelle télescopique	896	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	129,00 €	129,00 €	0,00 €
285	Pieds d'enceinte télescopique (2)	944	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	114,82 €	114,82 €	0,00 €
286	Micros HF SENNHEISER (2)	945	08D02166	Tourisme	2013	5 ans	2018	1 498,00 €	1 498,00 €	0,00 €
287	Valises SENNHEISER (4)	945	08D02166	Tourisme	2013	1 an	2014	300,00 €	300,00 €	0,00 €
291	Distributeur HDMI KRAMER	45	08D02166	Tourisme	2014	1 an	2015	448,50 €	448,50 €	0,00 €
302	Machine à café SIMONELLI (Paillette)	418	08D02166	Tourisme	2014	5 ans	2019	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
308	Toaster SALAMANDRE (Paillette)	652	08D02166	Tourisme	2014	5 ans	2019	408,00 €	408,00 €	0,00 €
309	Hotte ventilateur (Paillette)	652	08D02166	Tourisme	2014	5 ans	2019	890,00 €	890,00 €	0,00 €
310	Machine à glaçons 18w - 20kg (Paillette)	652	08D02166	Tourisme	2014	5 ans	2019	590,00 €	590,00 €	0,00 €
324	Pupitre conférence blanc	100	08D02166	Tourisme	2014	5 ans	2020	649,75 €	649,75 €	0,00 €
325	Eclairage à led	101	08D02166	Tourisme	2014	1 an	2016	209,30 €	209,30 €	0,00 €
326	Malle de transport pour pupitre	102	08D02166	Tourisme	2014	5 ans	2020	516,35 €	516,35 €	0,00 €
327	Micro col de cygne	103	08D02166	Tourisme	2014	1 an	2016	327,75 €	327,75 €	0,00 €
328	Bar lumineux à led multicolore	99	08D02166	Tourisme	2015	5 ans	2020	727,39 €	727,39 €	0,00 €
329	Jardinière lumineuse à led multicolore	99	08D02166	Tourisme	2015	1 an	2016	336,40 €	336,40 €	0,00 €
330	Mange debout lumineux à led	99	08D02166	Tourisme	2015	1 an	2016	426,40 €	426,40 €	0,00 €
331	Pot lumineux à led multicolore (2)	99	08D02166	Tourisme	2015	1 an	2016	336,30 €	336,30 €	0,00 €
332	Table basse lumineuse à led multicolore (2)	99	08D02166	Tourisme	2015	1 an	2016	436,30 €	436,30 €	0,00 €
333	Tabourets de bar lumineux à led multicolore (3)	99	08D02166	Tourisme	2015	5 ans	2020	336,20 €	336,20 €	0,00 €
337	Fauteuil club dream cuir (10)	170	08D02166	Tourisme	2015	5 ans	2020	3 129,96 €	3 129,96 €	0,00 €
338	Canapé 2 places en cuir	170	08D02166	Tourisme	2015	5 ans	2020	532,42 €	532,42 €	0,00 €
361	Vidéo-projecteur CANON	1089	08D02166	Tourisme	2015	5 ans	2020	3 528,00 €	3 528,00 €	0,00 €
362	Objetif longue focale CANON	1089	08D02166	Tourisme	2015	5 ans	2020	2 999,70 €	2 999,70 €	0,00 €

391	Alarme parking cinéma CCV	961	08D02166	Tourisme	2016	10 ans	2026	1 774,20 €	2 957,04 €	295,70 €
392	Frise molleton noire	1082	08D02166	Tourisme	2016	1 an	2018	420,00 €	420,00 €	
400	Takie walkie (4)+chargeur	84	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	844,99 €	844,99 €	
401	Chargeur rapide 6 postes	84	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	301,25 €	301,25 €	
402	Lecteur DVD DVP2880	84	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	58,49 €	58,49 €	
403	Lot 4 oreillettes Motorolat	84	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	122,54 €	122,54 €	
404	Lot 4 poubelles anti-feu 80l	84	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	499,20 €	499,20 €	
410	Sèche-main aire pulvé	520	08D02166	Tourisme	2017	10 ans	2028	399,75 €	799,50 €	79,95 €
412	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
413	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
414	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
415	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
416	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
417	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
418	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
419	Caméra extérieure 8T24411IRD	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2022	269,00 €	269,00 €	0,00 €
420	Ecran LCD	559	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	180,00 €	180,00 €	
421	Enregistreur DER8080	559	08D02166	Tourisme	2017	5 ans	2023	1 807,50 €	1 807,50 €	0,00 €
422	Lots d'alimentation caméra (8)	559	08D02166	Tourisme	2017	1 an	2018	80,00 €	80,00 €	
468	Table lifetime	43	08D02166	Tourisme	2018	5 ans	2023	796,56 €	796,56 €	0,00 €
505	bouilloire	932	08D02166	Tourisme	2018	1 ans	2019	37,00 €	37,00 €	
500	Pichet a pompe	723	08D02166	Tourisme	2018	1 ans	2019	31,58 €	31,58 €	
507	galaxy s7 edge blanc + etui	969	08D02166	Tourisme	2018	5 ans	2023	554,92 €	554,92 €	0,00 €
201914-00003	Plateforme élévatrice PMR	436	08D02166	Tourisme	2019	10 ans	2029	3 313,50 €	5 250,00 €	525,00 €
201914-00024	Poubelles extérieures	1308	08D02166	Tourisme	2019	5 ans	2024	1 053,00 €	1 758,00 €	354,00 €
202054-00015	fournitures de coffret de prises électriques	987	08D02166	Tourisme	2020	20 ans	2040	144,00 €	1 441,30 €	72,00 €
										1 326,65 €
75	Vélos électriques/VTT etc..(8)	433	03D01058	Tourisme	2009	5 ans	2014	3 610,00 €	3 610,00 €	
75	Portes bébé/frange vélos/antivol (5)	433	03D01058	Tourisme	2009	5 ans	2014	152,40 €	152,40 €	
101	Téléviseur LCD PHILIPS 107 cm	329	03D01058	Tourisme	2010	5 ans	2015	599,00 €	599,00 €	
107	Porte visuel alu sur pied	387	03D01058	Tourisme	2010	3 ans	2013	944,84 €	944,84 €	
152	Caisse enregistreuse CASIO	401	03D01058	Tourisme	2011	7 ans	2018	1 040,52 €	1 040,52 €	
197	Panneaux d'exposition (7)	69	03D01058	Tourisme	2012	5 ans	2017	1 315,60 €	1 315,60 €	
200	Aide à la conduite (2)	174	03D01058	Tourisme	2012	1 an	2013	89,82 €	89,82 €	
202	Bâche	277	03D01058	Tourisme	2012	1 an	2013	454,48 €	454,48 €	
90	Tente Festival	832	03D01058	Tourisme	2013	5 ans	2018	627,90 €	627,90 €	

BUDGET TOURISME

PROGRAMME TOURISME

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

COMPTE GESTIONNAIRE TOURISME

N°inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amort.	Fin d'amort	Déjà Amortis	2024
				Art. 28041412 ENV.								
				Art. 28041532								
202154-00008	participation canal a velo	449	16D04893	TOURISME		2021	42 037,32 €	15 ans	2022	2036	2 802,00	2 802,00 €
202154-00008	participation canal a velo 2022	465	16D04893	TOURISME		2022	42 166,61 €	15 ans	2023	3037	2 811,00	2 811,00 €
202154-00008	participation canal a velo 2023	392	16D04893	TOURISME		2023	42 166,61 €	15 ans	2023	2038		2 811,00 €
	TOTAL						126 370,54 €					8 424,00 €

Amortissements 2024

Gite	Imputation	SME
30,00	281728	480,00
634,00	281735	
188,00	2817848	-
782,00	281848	698,00
236,00	28188	
1 870,00	totaux	1 178,00

Site de la Maison de l'Eau

cpt 28128

n° Inventaire	2003-02 Barrière Tourbière	2003-14 Panneaux Tourbière	2002-7 Travaux maison eau
VO	1 363,13	2 620,00	4 104,01
2007	91,00	174,00	
2008	91,00	174,00	273,00
2009	91,00	174,00	273,00
2010	91,00	174,00	273,00
2011	91,00	174,00	273,00
2012	91,00	174,00	273,00
2013	91,00	174,00	273,00
2014	91,00	174,00	273,00
2015	91,00	174,00	273,00
2016	91,00	174,00	273,00
2017	91,00	174,00	273,00
2018	90,00	174,00	273,00
2019	90,00	174,00	273,00
2020	90,00	174,00	273,00
2021	92,13	184,00	273,00
2022			282,01

cpt 281728

n° Inventaire	2017-31 Bonde étang Moulin Gentil
VO	7 212,00
2018	480,00
2019	480,00
2020	480,00
2021	480,00
2022	480,00
2023	480,00
2024	480,00
2025	480,00
2026	480,00
2027	480,00
2028	480,00
2029	480,00
2030	480,00
2031	480,00
2032	492,00

cpt 281758

n°	2014/20
Inventaire	Vannage
	Bief Moulin Gentil
VO	7 668,00
2019	1 534,00
2020	1 534,00
2021	1 534,00
2022	1 534,00
2023	1 532,00

cpt 2817848

n°	2007-05
Inventaire	bancs
	chaises
VO	751,76
2008	50,00
2009	50,00
2010	50,00
2011	50,00
2012	50,00
2013	50,00
2014	50,00
2015	50,00
2016	50,00
2017	50,00
2018	50,00
2019	50,00
2020	50,00
2021	50,00
2022	51,76

cpt 28183

n° Inventaire	VO	2018	2019	2020	2021	2022
2107-19	1 482,06	296,00	296,00	296,00	296,00	298,06

Ecran + ordinateur SME

cpt 281848

n° Inv	2001-24 accueil maison eau	2006-08 Chaises Maison Eau	2006-09 Bancs + tables Maison Eau
VO	1 202,46	307,37	736,19
2007		20,00	49,00
2008	80,00	20,00	49,00
2009	80,00	20,00	49,00
2010	80,00	20,00	49,00
2011	80,00	20,00	49,00
2012	80,00	20,00	49,00
2013	80,00	20,00	49,00
2014	80,00	20,00	49,00
2015	80,00	20,00	49,00
2016	80,00	20,00	49,00
2017	80,00	20,00	49,00
2018	80,00	20,00	49,00
2019	80,00	20,00	49,00
2020	80,00	20,00	49,00
2021	80,00	27,37	50,19
2022	82,46		

n° Inv	2016-15 mobilier ME	2016-33 Bancs ME pliants
VO	6 232,66	753,67
2017	623,00	75,00
2018	623,00	75,00
2019	623,00	75,00
2020	623,00	75,00
2021	623,00	75,00
2022	623,00	75,00
2023	623,00	75,00
2024	623,00	75,00
2025	623,00	75,00
2026	625,66	78,67

n° Inventaire	VO
2019-10 colonnes SME	168,47
	2020
	168,47

cpt 28188

n° Inventaire	2016-34 panneau ME
VO	1 072,97
2017	214,00
2018	214,00
2019	214,00
2020	214,00
2021	216,97
2022	

Gite de la Feuillarderie

cpt 281728

n°	2011-34
Inventaire	Clôture Gîte
VO	456,70
2012	30,00
2013	30,00
2014	30,00
2015	30,00
2016	30,00
2017	30,00
2018	30,00
2019	30,00
2020	30,00
2021	30,00
2022	30,00
2023	30,00
2024	30,00
2025	30,00
2026	36,70

cpt 281732

n°	2007-21
Inventaire	cuisine + WC gîte
VO	777,06
2008	51,00
2009	51,00
2010	51,00
2011	51,00
2012	51,00
2013	51,00
2014	51,00
2015	51,00
2016	51,00
2017	51,00
2018	51,00
2019	51,00
2020	51,00
2021	51,00
2022	63,06

cpt 281735

n°	2007-08
Inventaire	travaux Gîte
VO	6 975,81
2008	465,00
2009	465,00
2010	465,00
2011	465,00
2012	465,00
2013	465,00
2014	465,00
2015	465,00
2016	465,00
2017	465,00
2018	465,00
2019	465,00
2020	465,00
2021	465,00
2022	465,81

n°	2016-02
Inventaire	Ballon Eau chaude Gîte
VO	4 508,59
2017	300,00
2018	300,00
2019	300,00
2020	300,00
2021	300,00
2022	300,00
2023	300,00
2024	300,00
2025	300,00
2026	300,00
2027	300,00
2028	300,00
2029	300,00
2030	300,00
2031	308,59

cpt 281735

n°	2011-25	2011-16	2011-03	2011-37
Inventaire	Adoucisseur Culligan	Alarme Gîte	Plan secours Gîte	Peinture Gîte
VO	2 784,82	5 011,24	459,26	744,85
2012	279,00	334,00	46,00	75,00
2013	279,00	334,00	46,00	75,00
2014	279,00	334,00	46,00	75,00
2015	279,00	334,00	46,00	75,00
2016	279,00	334,00	46,00	75,00
2017	279,00	334,00	46,00	75,00
2018	278,00	334,00	45,00	74,00
2019	278,00	334,00	45,00	74,00
2020	278,00	334,00	45,00	74,00
2021	276,82	334,00	48,26	72,85
2022		334,00		
2023		334,00		
2024		334,00		
2025		334,00		
2026		335,24		

cpt 281784

n°	2006-06	n°	2010-06	n°	2015-04
Inventaire	Aménagement Cuisine	Inventaire	Gazinière	Inventaire	matériel cuisine
VO	649,87	VO	2 828,23	VO	1 308,00
2007	43,00	2011	189,00	2016	262,00
2008	43,00	2012	189,00	2017	262,00
2009	43,00	2013	189,00	2018	261,00
2010	43,00	2014	189,00	2019	261,00
2011	43,00	2015	189,00	2020	262,00
2012	43,00	2016	189,00		
2013	43,00	2017	189,00		
2014	43,00	2018	188,00		
2015	43,00	2019	188,00		
2016	43,00	2020	188,00		
2017	43,00	2021	188,00		
2018	43,00	2022	188,00		
2019	43,00	2023	188,00		
2020	43,00	2024	188,00		
2021	47,87	2025	189,23		

cpt 28184

n° Inv	2000-09 mobilier	2006-05 Chaises	2008-02 3 canapés	2008-01 machine lav
VO	17 418,44	908,36	747,00	489,85
2007		60,00		
2008	1 161,00	60,00		
2009	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2010	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2011	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2012	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2013	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2014	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2015	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2016	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2017	1 161,00	60,00	50,00	32,00
2018	1 161,00	60,00	49,00	32,00
2019	1 161,00	60,00	49,00	32,00
2020	1 161,00	60,00	49,00	32,00
2021	1 161,00	68,36	49,00	32,00
2022	1 164,44		49,00	32,00
2023			52,00	41,85

n° Inv	2016-52 mobilier	2017-17 Mobilier
VO	6 633,84	1 198,96
2017	663,00	
2018	663,00	119,00
2019	663,00	119,00
2020	663,00	119,00
2021	663,00	119,00
2022	663,00	119,00
2023	663,00	119,00
2024	663,00	119,00
2025	663,00	119,00
2026	666,84	119,00
2027		127,96

cpt 28188

n° Inventaire	2015-07 Vaisselles	n° Inventaire	2019-07 Enseigne
VO	1 504,82	VO	1 180,00
2016	300,59	2020	236,00
2017	301,00	2021	236,00
2018	300,00	2022	236,00
2019	300,00	2023	236,00
2020	303,23	2024	236,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif
 CUL.T : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-7 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-8 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-9 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-10 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-8-12 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 332-8-13 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-14 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-15 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-16 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-17 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-18 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-19 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-20 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-21 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-22 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-23 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-24 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-25 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-26 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-27 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-28 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-29 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-30 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-31 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-32 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-33 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-34 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-35 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-36 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-37 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-38 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-39 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-40 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-41 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-42 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-43 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-44 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-45 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-46 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-47 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-48 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-49 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-50 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-51 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-52 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-53 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-54 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-55 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-56 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-57 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-58 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-59 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-60 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-61 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-62 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-63 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-64 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-65 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-66 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-67 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-68 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-69 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-70 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-71 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-72 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-73 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-74 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-75 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-76 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-77 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-78 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-79 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-80 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-81 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-82 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-83 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-84 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-85 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-86 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-87 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-88 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-89 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-90 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-91 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-92 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-93 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-94 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-95 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-96 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-97 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-98 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-99 : Modalités particulières de recrutement.
 332-8-100 : Modalités particulières de recrutement.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 362 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-61 054,75	-61 054,75
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	5 458,52	5 458,52
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	33 521,02	33 521,02
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	33 521,02	33 521,02

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	34 055,86	34 055,86
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	154 253,03	154 253,03
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	153 718,19	153 718,19

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		34 055,86	34 055,86
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		34 055,86	34 055,86
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	34 055,86	34 055,86
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		154 253,03	154 253,03
Ressources propres externes de l'année (a)		30 937,94	30 937,94
10222	FCTVA	30 937,94	30 937,94
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		123 315,09	123 315,09
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	8 424,00	8 424,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 121,00	3 121,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	260,76	260,76
28128	Autres aménagements de terrains	1 108,13	1 108,13
281351	Bâtiments publics	600,90	600,90
28138	Autres constructions	2 576,00	2 576,00
28152	Installations de voirie	334,00	334,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 752,00	1 752,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	980,00	980,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	1 020,00	1 020,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	51,00	51,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 379,93	2 379,93
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 534,00	1 534,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	473,87	473,87
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	66,71	66,71
281828	Autres matériels de transport	7 604,16	7 604,16
281838	Autre matériel informatique	1 668,02	1 668,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 797,87	6 797,87
28188	Autres immo. corporelles	26 431,67	26 431,67
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	56 131,07	56 131,07

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.


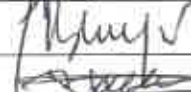

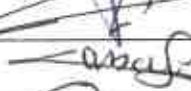



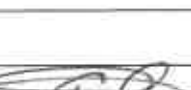
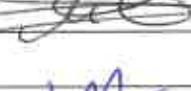








IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET TOURISME ET CONGRES	D2


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
A ... le ...

Les membres du ... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	
1	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../...

A, le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 21/03/2024

Le Président


Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :
Pour 44
Contre 0
Abstention 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 15/03/2024

A VIERZON, le 21/03/2024

Les Membres du Conseil Communautaire,

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
Henri LETOURNEAU
Commune de Foëcy
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET
Commune de Genouilly
Sylvie SEGRET-DESCROIX
Commune de Graçay
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
Commune de Massay
Jacques PESKINE
Commune de Méry-sur-Cher
Amanda GRIMONT
Commune de Neuvy/Barangeon
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
Commune de Nohant-en-Graçay
Jean-Marc PETIT
Commune de St-Georges-sur-la-Prée
Commune de St-Hilaire-de-Court
Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)
Commune de St-Laurent
Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jili GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF,

Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à Alain LEBRANCHU

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Yann GODARD

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

Fabien BERNAGOUT

Djamilia KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

Certifié exécutoire par le Président,

Le Secrétaire de Séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-BUDGETZA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

: CDC VIERZON SOLOGNE BERRY (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE
COMMUNE (2)**

Numéro SIRET : 20009056100057

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ZONES D'ACTIVITES CC SBVF (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	44
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	46
A2.01 - Opérations non ventilables	48
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	49
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	51
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	52
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	56
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	60
B7.3 - Etat des emprunts garantis	61
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	63
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	64
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	66

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs
	0

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00
10	Enjarine brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I — INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT — RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
				(2)
TOTAL DU BUDGET	1 793 283.31	1 670 867.18	- 453 220.00	A1 - 575 636.13
Investissement	1 205 053.93	1 116 849 .21 (3)	- 485 927.57	A2 - 574 132.29
Fonctionnement	588 229 .38	554 017.97 (4)	32 707.57	A3 - 1503.84

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	III • IV	888 179.00	B1 576 430.47
Investissement	I	III	888 179.00	B2 576 430.47
Fonctionnement	II	IV	0.00	B3 0.00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (S)	
TOTAL	A1 + B1 794.34
Investissement	A2 + B2 2298.18
Fonctionnement	A3 + B3 - 1503.84

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats d de l'exercice N-1

(2) Indiquer le signe - si dépenses • recettes et + si recettes • dépenses

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - *i dépenses > recettes. t.* si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe -- si déficitaires et * si excédentaire

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excéder

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 311 748,53
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 106,25
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	730,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	191 811,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	118 101,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 888 179,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	824 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	63 679,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
TOTAL			
0,00			
« AP de dépenses imprévues » (2)			
020			
0,00			
TOTAL GENERAL			
0,00			

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

		II
		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	40 000,00	730,00	50 000,00	50 000,00	50 730,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	618 425,15	191 811,28	420 550,00	420 550,00	612 361,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	158 500,00	118 101,00	835 000,00	835 000,00	953 101,00
Total des dépenses d'équipement		846 925,15	310 642,28	1 355 550,00	1 355 550,00	1 666 192,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 761,10	1 106,25	194 185,76	194 185,76	195 292,01
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		212 761,10	1 106,25	194 185,76	194 185,76	195 292,01
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 059 686,25	311 748,53	1 549 735,76	1 549 735,76	1 861 484,29

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	648 845,06		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		648 845,06		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 708 531,31	311 748,53	1 549 735,76	1 549 735,76	1 861 484,29
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					574 132,29
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 435 616,58

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	63 679,00	350 000,00	350 000,00	413 679,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	488 601,19	488 601,19	488 601,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	63 679,00	838 601,19	838 601,19	902 280,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	272 056,97	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 214 358,85	824 500,00	458 405,00	458 405,00	1 282 905,00
Total des recettes financières		1 486 415,82	824 500,00	458 405,00	458 405,00	1 282 905,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 486 415,82	888 179,00	1 297 006,19	1 297 006,19	2 185 185,19

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	478,96		194 185,76	194 185,76	194 185,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	705 366,10		56 245,63	56 245,63	56 245,63
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		705 845,06		250 431,39	250 431,39	250 431,39

TOTAL	2 192 260,88	888 179,00	1 547 437,58	1 547 437,58	2 435 616,58
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 435 616,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	250 431,39
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	367 154,90	0,00	327 630,04	327 630,04	327 630,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		368 154,90	0,00	327 630,04	327 630,04	327 630,04
66	Charges financières	39 196,81	0,00	32 828,90	32 828,90	32 828,90
67	Charges spécifiques (3)	5 109,78	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	7 724,89		5 918,27	5 918,27	5 918,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement		420 186,38	0,00	368 377,21	368 377,21	368 377,21

023	Virement à la section d'investissement (4)	478,96		194 185,76	194 185,76	194 185,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	56 521,04		56 245,63	56 245,63	56 245,63
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		57 000,00		250 431,39	250 431,39	250 431,39

TOTAL	477 186,38	0,00	618 808,60	618 808,60	618 808,60
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 503,84
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	620 312,44
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 000,00	0,00	7 530,00	7 530,00	7 530,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	194 275,62	0,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	249 366,83	0,00	204 282,44	204 282,44	204 282,44
Total des recettes de gestion courante		449 642,45	0,00	619 812,44	619 812,44	619 812,44
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		450 142,45	0,00	620 312,44	620 312,44	620 312,44

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	450 142,45	0,00	620 312,44	620 312,44	620 312,44
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	620 312,44
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	250 431,39	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	195 292,01	0,00	195 292,01
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	50 730,00	0,00	50 730,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	612 361,28	0,00	612 361,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	953 101,00	0,00	953 101,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 861 484,29	0,00	1 861 484,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	574 132,29
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 435 616,58
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	327 630,04		327 630,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	32 828,90	0,00	32 828,90
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 918,27	56 245,63	62 163,90
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		194 185,76	194 185,76
Dépenses de fonctionnement – Total		368 377,21	250 431,39	618 808,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 503,84
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	620 312,44
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	413 679,00	0,00	413 679,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	488 601,19	0,00	488 601,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		56 245,63	56 245,63
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		194 185,76	194 185,76
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 282 905,00		1 282 905,00
Recettes d'investissement – Total		2 185 185,19	250 431,39	2 435 616,58
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 435 616,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 530,00		7 530,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	408 000,00		408 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	204 282,44	0,00	0,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		620 312,44	0,00	620 312,44
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				620 312,44

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
TOTAL	1 708 531,31	311 748,53	0,00	1 549 735,76	1 549 735,76	0,00	1 549 735,76	1 861 484,29
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	730,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 730,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	30 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21 Immobilisations corporelles	618 425,15	191 811,28	0,00	420 550,00	420 550,00	0,00	420 550,00	612 361,28
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	158 500,00	118 101,00	0,00	835 000,00	835 000,00	0,00	835 000,00	953 101,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	846 925,15	310 642,28	0,00	1 355 550,00	1 355 550,00	0,00	1 355 550,00	1 666 192,28
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	212 761,10	1 106,25	0,00	194 185,76	194 185,76	0,00	194 185,76	195 292,01
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	212 761,10	1 106,25	0,00	194 185,76	194 185,76	0,00	194 185,76	195 292,01
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 059 686,25	311 748,53	0,00	1 549 735,76	1 549 735,76	0,00	1 549 735,76	1 861 484,29
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	648 845,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	648 845,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) **574 132,29**

Total des dépenses d'investissement cumulées **2 435 616,58**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

	III
	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	1 920 203,91	888 179,00	1 547 437,58	1 547 437,58	2 435 616,58
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	63 679,00	350 000,00	350 000,00	413 679,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	488 601,19	488 601,19	488 601,19
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	63 679,00	838 601,19	838 601,19	902 280,19
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 214 358,85	824 500,00	458 405,00	458 405,00	1 282 905,00
Total des recettes financières	1 214 358,85	824 500,00	458 405,00	458 405,00	1 282 905,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 214 358,85	888 179,00	1 297 006,19	1 297 006,19	2 185 185,19
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	478,96		194 185,76	194 185,76	194 185,76
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	705 366,10		56 245,63	56 245,63	56 245,63
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	705 845,06		250 431,39	250 431,39	250 431,39

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

	0,00
--	-------------

Affectation au compte 1068 (8)

	0,00
--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées

	2 435 616,58
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
TOTAL	1 708 531,31	311 748,53	0,00	1 549 735,76	1 549 735,76	0,00	1 549 735,76	1 861 484,29
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	730,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 730,00
2031 Frais d'études	40 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2033 Frais d'insertion	0,00	730,00		0,00	0,00	0,00	0,00	730,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	30 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20422 Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21 Immobilisations corporelles	618 425,15	191 811,28	0,00	420 550,00	420 550,00	0,00	420 550,00	612 361,28
2111 Terrains nus	510 784,28	132 885,93		371 500,00	371 500,00	0,00	371 500,00	504 385,93
2128 Autres agencements et aménagements	7 186,22	200,00		0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
2138 Autres constructions	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 Réseaux de voirie	82 954,65	57 225,35		49 050,00	49 050,00	0,00	49 050,00	106 275,35
2152 Installations de voirie	11 000,00	1 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	158 500,00	118 101,00	0,00	835 000,00	835 000,00	0,00	835 000,00	953 101,00
2313 Constructions	158 500,00	118 101,00		835 000,00	835 000,00	0,00	835 000,00	953 101,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	846 925,15	310 642,28	0,00	1 355 550,00	1 355 550,00	0,00	1 355 550,00	1 666 192,28
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	212 761,10	1 106,25		194 185,76	194 185,76		194 185,76	195 292,01
1641 Emprunts en euros	205 724,38	0,00		194 185,76	194 185,76		194 185,76	194 185,76
165 Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 106,25		0,00	0,00		0,00	1 106,25
168741 Dettes - Communes membres du GFP	6 536,72	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA régle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	212 761,10	1 106,25	0,00	194 185,76	194 185,76	0,00	194 185,76	195 292,01
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 059 686,25	311 748,53	0,00	1 549 735,76	1 549 735,76	0,00	1 549 735,76	1 861 484,29
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	648 845,06		0,00	0,00		0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	648 845,06		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	648 845,06			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	1 920 203,91	888 179,00	1 547 437,58	1 547 437,58	2 435 616,58
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	63 679,00	350 000,00	350 000,00	413 679,00
1322	Subv. non transf. Régions	63 679,00	0,00	0,00	63 679,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	488 601,19	488 601,19	488 601,19
1641	Emprunts en euros	0,00	488 601,19	488 601,19	488 601,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	63 679,00	838 601,19	838 601,19	902 280,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Crête de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	824 500,00	458 405,00	458 405,00	1 282 905,00
Total des recettes financières	1 214 358,85	824 500,00	458 405,00	458 405,00	1 282 905,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 214 358,85	888 179,00	1 297 006,19	1 297 006,19	2 185 185,19
021	Virement de la section de fonctionnement	478,96	194 185,76	194 185,76	194 185,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	705 366,10	56 245,63	56 245,63	56 245,63
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	648 845,06	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	437,00	437,00	437,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	9 820,89	7 777,24	7 777,24	7 777,24
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	16 068,47	16 068,47	16 068,47	16 068,47
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 076,91	3 801,00	3 801,00	3 801,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	109,00	109,00	109,00
281321	Immeubles de rapport	528,00	528,00	528,00	528,00
28138	Autres constructions	979,00	979,00	979,00	979,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	615,00	615,00	615,00
28152	Installations de voirie	6 342,72	6 123,42	6 123,42	6 123,42

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	532,00		0,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	1 269,00		1 269,00	1 269,00	1 269,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	12 826,00		12 826,00	12 826,00	12 826,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 425,00		1 425,00	1 425,00	1 425,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		910,00	910,00	910,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 733,75		1 558,00	1 558,00	1 558,00
28188	Autres immo. corporelles	1 919,30		1 819,50	1 819,50	1 819,50
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		705 845,06		250 431,39	250 431,39	250 431,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dormant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	450 142,45	0,00	620 312,44	620 312,44	620 312,44
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 000,00	0,00	7 530,00	7 530,00	7 530,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	194 275,62	0,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	249 366,83	0,00	204 282,44	204 282,44	204 282,44
	Total des recettes de gestion des services	449 642,45	0,00	619 812,44	619 812,44	619 812,44
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
	Total des recettes réelles	450 142,45	0,00	620 312,44	620 312,44	620 312,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

620 312,44

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	477 186,38	0,00	0,00	618 808,60	618 808,60	0,00	618 808,60	618 808,60
011	Charges à caractère général (4)	367 154,90	0,00	0,00	327 630,04	327 630,04	0,00	327 630,04	327 630,04
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	22 500,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	1 768,83	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien terrains	16 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	1 277,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
617	Etudes et recherches	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	2 718,32	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6234	Réceptions	900,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 421,04	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	195 069,71	0,00		172 830,04	172 830,04	0,00	172 830,04	172 830,04
63512	Taxes foncières	34 600,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		368 154,90	0,00	0,00	327 630,04	327 630,04	0,00	327 630,04	327 630,04
66	Charges financières	39 196,81	0,00		32 828,90	32 828,90		32 828,90	32 828,90
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 461,64	0,00		34 129,02	34 129,02		34 129,02	34 129,02
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 264,83	0,00		-1 300,12	-1 300,12		-1 300,12	-1 300,12
67	Charges spécifiques (4)	5 109,78	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 109,78	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 724,89			5 918,27	5 918,27		5 918,27	5 918,27
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 724,89			5 918,27	5 918,27		5 918,27	5 918,27
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		52 031,48	0,00	0,00	40 747,17	40 747,17		40 747,17	40 747,17
Total des dépenses réelles		420 186,38	0,00	0,00	368 377,21	368 377,21	0,00	368 377,21	368 377,21
023	Virement à la section d'investissement	478,96			194 185,76	194 185,76		194 185,76	194 185,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	56 521,04			56 245,63	56 245,63		56 245,63	56 245,63
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	56 521,04			56 245,63	56 245,63		56 245,63	56 245,63
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		57 000,00			250 431,39	250 431,39		250 431,39	250 431,39

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 300,12

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 575 et 576 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	450 142,45	0,00	620 312,44	620 312,44	620 312,44
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 000,00	0,00	7 530,00	7 530,00	7 530,00
706888	Autres	0,00	0,00	2 030,00	2 030,00	2 030,00
70878	Remb. frais par des tiers	6 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	194 275,62	0,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	194 275,62	0,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	249 366,83	0,00	204 282,44	204 282,44	204 282,44
752	Revenus des immeubles	189 366,83	0,00	204 282,44	204 282,44	204 282,44
75888	Autres	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	449 642,45	0,00	619 812,44	619 812,44	619 812,44
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
761	Produits de participations	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	450 142,45	0,00	620 312,44	620 312,44	620 312,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	194 185,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	194 185,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	488 601,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	488 601,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 355 550,00	0,00	0,00		1 549 735,76
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		194 185,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	50 000,00	0,00	0,00		50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	0,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	420 550,00	0,00	0,00		420 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	835 000,00	0,00	0,00		835 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	808 405,00	0,00	0,00		1 297 006,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	458 405,00	0,00	0,00		458 405,00
13	Subventions d'investissement	0,00	350 000,00	0,00	0,00		350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		488 601,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	
Article / compte nature (1)	Libellé	Opérations non ventilables	
	DEPENSES		194 185,76
164	Emprunts auprès des éts financiers		194 185,76
	RECETTES		488 601,19
164	Emprunts auprès des éts financiers		488 601,19

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FUNCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
		6312				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique			
		6311 Agriculture, pêche et agro-alimentaire	Autres							
	DEPENSES			1 355 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	371 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	49 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	835 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES			808 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	458 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publiques	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 550,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 500,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 050,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 405,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 405,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	5 918,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 918,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	362 458,94	0,00	0,00	0,00	368 377,21
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	327 630,04	0,00	0,00	0,00	327 630,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	32 828,90	0,00	0,00	0,00	32 828,90
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 918,27
	RECETTES	0,00	0,00	620 312,44	0,00	0,00	0,00	620 312,44
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	7 530,00	0,00	0,00	0,00	7 530,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	408 000,00	0,00	0,00	0,00	408 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	204 282,44	0,00	0,00	0,00	204 282,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01
Article / compte nature (1)	Libellé	Operations non ventilables
681	DEPENSES	5 918,27
	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 918,27
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
						631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
						6311 Laboratoire	6312 Autres			
	DEPENSES	0,00	362 458,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	34 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	186 830,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	32 828,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	620 312,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	204 282,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (*)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaires	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 458,94
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
613	Localités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 830,04
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 828,90
	RECETTES						
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 312,44
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 090,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 282,44
							500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 368 343,07									
1641 Emprunts en euros (total)					3 368 343,07									
1210689	Caisse des Dépôts et Consignations		01/02/2012	01/02/2013	250 000,00	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
141395E	Caisse d'Epargne Loire-Centre		11/05/2020	11/08/2020	140 000,00	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	0,569	EUR	T	P	O	A-1
193577	Crédit Mutuel du Centre		03/09/2018	30/09/2018	201 000,00	F	Taux fixe à 1,56%	1,560	1,560	EUR	T	C	O	A-1
4790431	Caisse d'Epargne Loire-Centre		15/11/2016	15/02/2017	261 830,00	F	Taux fixe à 0,98%	0,980	0,980	EUR	T	C	O	A-1
6852798	Caisse d'Epargne Loire-Centre	26/12/2005	14/01/2006	25/04/2006	334 736,07	F	Taux fixe à 3,54%	3,540	3,540	EUR	T	P	O	A-1
8069923	Caisse d'Epargne Loire-Centre	14/11/2011	24/11/2011	24/02/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4,53%	4,530	4,593	EUR	T	C	O	A-1
8263313	Caisse d'Epargne Loire-Centre		01/12/2012	10/03/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	4,320	EUR	T	P	O	A-1
8496590	Caisse d'Epargne Loire-Centre		01/12/2013	01/03/2014	313 000,00	F	Taux fixe à 3,34%	3,340	3,386	EUR	T	C	O	A-1
9373044	Caisse d'Epargne Loire-Centre		20/07/2017	20/10/2017	270 777,00	F	Taux fixe à 1,48%	1,480	1,501	EUR	T	C	O	A-1
MON627502EUR	La banque postale	05/07/2019	14/08/2019	01/12/2019	597 000,00	F	Taux fixe à 0,95%	0,950	0,950	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					3 366 343,07										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1695 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
						Emprunts et dettes au 01/01/N						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 659 377,39					194 185,76	34 129,02	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 659 377,39					194 185,76	34 129,02	0,00	
1210689	N	0,00	A-1	83 549,91	3,09	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	19 526,36	3 768,10	0,00	
141395E	N	0,00	A-1	115 500,00	16,37	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	7 000,00	642,60	0,00	
193577	N	0,00	A-1	145 725,00	14,50	F	Taux fixe à 1,56%	1,560	10 050,00	2 214,52	0,00	
4780431	N	0,00	A-1	170 189,50	12,88	F	Taux fixe à 0,96%	0,980	13 091,52	1 646,65	0,00	
6852798	N	0,00	A-1	50 449,73	2,07	F	Taux fixe à 3,54%	3,540	21 929,00	1 496,95	0,00	
8069923	N	0,00	A-1	200 000,00	7,90	F	Taux fixe à 4,53%	4,530	25 000,00	8 778,45	0,00	
8263313	N	0,00	A-1	133 333,23	3,94	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	33 333,36	5 220,00	0,00	
8496590	N	0,00	A-1	104 333,33	4,92	F	Taux fixe à 3,34%	3,340	20 866,68	3 277,10	0,00	
9373044	N	0,00	A-1	186 159,19	13,56	F	Taux fixe à 1,48%	1,480	13 538,84	2 724,68	0,00	
MON527502EUR	N	0,00	A-1	470 137,50	15,68	F	Taux fixe à 0,95%	0,950	29 850,00	4 359,97	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 659 377,39					194 185,76	34 129,02	0,00	5 320,45

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt: après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)									0,00					0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'amnuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20240321-DEL24051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quinze mars deux mille vingt-quatre
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Damplierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-Ja-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF, Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

pouvoir à

Alain LEBRANCHU

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

pouvoir à

François DUMON

Laurent DESNOUES

pouvoir à

Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Djamila KAOUES

départ après le rapport DEL24/051

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

pouvoir à

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

DEL24/051 FINANCES – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AVEC LA NOMENCLATURE M57 ET FIXATION DE LA DUREE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321-3, et R.2321-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1367 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération 03/104 en date du 19 décembre 2003 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,

Vu la délibération 09/162 en date du 07 décembre 2009 fixant les nouvelles durées d'amortissement en matière de gestion des déchets ménagers,

Considérant que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens et qu'elle doit correspondre à la durée probable d'utilisation,

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la M57, il convient d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées suite au passage de la M14 à la M57 selon le tableau ci-annexé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024 l'amortissement des biens se fait au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement démarre à la date de mise en service du bien,

Considérant qu'afin de simplifier les calculs d'amortissement et leur gestion comptable, il convient de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€ TTC par bien au lieu de 500€ TTC par bien auparavant,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(44 VOIX)**

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC par bien au lieu de 500 € TTC par bien auparavant.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET



François DUMON

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES
	BIENS DE FAIBLE VALEUR	
Biens de faible valeur (≤1 000 € TTC)	1	exercice suivant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, documents d'urbanisme	5	prorata temporis
Frais d'études non suivis de travaux	5	prorata temporis
Frais d'insertion non suivis de travaux	5	prorata temporis
<u>Subventions d'équipement pour :</u>		
- des biens mobiliers, matériel ou études (204XX1)	5	prorata temporis
- des bâtiments et installations (204XX2)	15	prorata temporis
- des projets d'infrastructures d'intérêt national (204XX3)	40	prorata temporis
Logiciels, droits, brevets, licences	5	prorata temporis
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Voiture et remorque	8	prorata temporis
Camion et véhicule industriel	8	prorata temporis
Vélo	3	prorata temporis
Mobilier (meuble)	15	prorata temporis
Petit mobilier (petite table, chaise)	5	prorata temporis
Matériel de bureau et informatique	5	prorata temporis
Matériel d'enfance (jeux, matériel d'éducation)	3	prorata temporis
Matériel de communication (téléphones, TV, accessoires)	5	prorata temporis
Matériel de sonorisation	5	prorata temporis
Matériel d'entretien (aspirateur...)	5	prorata temporis
Electroménager (petit et gros)	5	prorata temporis
Coffre-fort	30	prorata temporis
Installations et appareils de chauffage	15	prorata temporis
Appareils de levage - ascenseurs	15	prorata temporis
Musée (hors collections)	10	prorata temporis
Equipements de garages et ateliers	10	prorata temporis
Matériel entretien espaces verts	5	prorata temporis

DESIGNATION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT EN ANNEE	MODALITES D'AMORTISSEMENT
Petit matériel et outillage technique	3	prorata temporis
Matériel sportif (objets de jeux)	2	prorata temporis
Installation de voirie (panneaux, bornes, barrières)	5	prorata temporis
Plantations	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de terrains	20	prorata temporis
Agencements et aménagements de bâtiments	20	prorata temporis
Bâtiments légers, abris	5	prorata temporis
Immeuble de rapport	20	prorata temporis
Equipement de collecte :		prorata temporis
- bacs	7	prorata temporis
- conteneur apport volontaire, colonne	10	prorata temporis
Equipement déchèterie (benne, conteneurs, panneaux)	7	prorata temporis
Infrastructures déchèteries	15	prorata temporis

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET ZONES D'ACTIVITES (55)

PROGRAMME PARC TECHNOLOGIQUE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N° Inv.	Désignation	Operation	N° mandat	Service	Année Acquis	Montant TAXE	Durée Annuél. / Annuel	Fin Annuél. / Annuel	Dép. amortiss.	2024
ART. 2003										
5	Création Parc Technologique	09D02227	158	ZA	2011	1 785,92 €	2 ans	2013	1785,92	
11	Peck domaine pour parc technologique	09D02227	184	ZA	2012	120,00 €	2 ans	2014	120,00	
38	Conception site internet PTS	09D02227	130	ZA	2013	600,00 €	2 ans	2015	600,00	
63	Microsoft Office Pro 2016	09D02227	220	ZA	2018	399,00 €	1 an	2019	399,00	
2355-00014	Achat FIREWALL FORTINET PTS	09D02227	263	ZA	2023	7 603,00 €	2 ans	2025		3 801,00 €
ART. 2015										
51	Installation ICI WIFI	09D02227	195	ZA	2015	1 074,00 €	5 ans	2020	1 074,00	
201915-00012	Protection firewal	09D02227	253	ZA	2019	1 945,00 €	2 ans	2021	1945	0,00
ART. 2018										
2355-00013	Aménagement paysage pts	19D05434	202	ZA	2023	2 186,22 €	20 ans	2043		119,00
ART. 2019										
202055-00030	signalétique phase 4	19D05434	426	ZA	2020	1597,25	3 ans	2023	1597,25	0,00
202055-00023	Panneau de chantier	19D05434	87	ZA	2020	260	1 an	2021	260	0,00
ART. 2012										
54	Monopote de 12m2	09D02227	176	ZA	2017	7 020,00 €	5 ans	2022	7 020,00	0,00
58	Panneau portatif 2000mx2000m	09D02227	291	ZA	2017	950,00 €	5 ans	2022	950,00	0,00
6	Panneau FEDER Parc Technologique	09D02227	25	ZA	2012	2 350,00 €	5 ans	2017	2 350,00	
8	Panneaux 800X600 (4) Parc Technolo.	09D02227	62	ZA	2012	840,00 €	5 ans	2017	840,00	
9	Signalétiques (8)	09D02227	63	ZA	2012	313,44 €	1 an	2013	313,44	
201915-00006	Panneau	09D02227	145	ZA	2019	278,10 €	1 an	2020	278,10	0,00
202255-00008	signalisation parc techno	09D02227	313	ZA	2022	893,64 €	5 ans	2027	178,73	179,73
201915-00020	Bordures	09D02227	381	ZA	2019	2 173,70 €	5 ans	2024	1 959,00	214,70
ART. 20152										
56	Signalisation verticale	16D04873	252	ZA	2017	524,22 €	5 ans	2022	524,22	0,00
202155-00015	Installation video protection pts	09D02227	363	ZA	2021	7 846,21 €	5 ans	2026	3 138,48	1 569,24
202154-00014	alimentation électrique camera	09D02227	362	ZA	2021	3 552,00 €	5 ans	2026	1 420,80	710,40
201915-00022	Totem	16D04873	389	ZA	2019	3 316,40 €	10 ans	2029	1 324,00	331,00
ART. 20153										
201915-00013	Protection de borne	16D04873	289	ZA	2019	1 117,00 €	5 ans	2024	669,00	223,00 €
ART. 20181										
65	Sanitaire automatique	16D04873	322	ZA	2018	28 500,00 €	20 ans	2038	7 125,00 €	1 435,00 €
ART. 20116										
202155-00002	Switch 48 ports + assistance	09D02227	42	ZA	2021	3 300,00 €	5 ans	2026	1 320,00 €	1 425,00 €
ART. 20153										
34	Serveur	09D02227	65	ZA	2013	1 987,72 €	2 ans	2015	1 987,72	0,00
34	Logiciel pour serveur	09D02227	66	ZA	2013	3 000,00 €	2 ans	2015	3 000,00	0,00
35	Switches+modules optiques	09D02227	112	ZA	2013	3 703,50 €	10 ans	2024	3 703,50	0,00

37	Onduleurs APC	09D02227	113	ZA	2013	900,00 €	10 ans	2024	900,00	0,00
62	Ordinateur ACER VERITON+écran	09D02227	221	ZA	2018	554,00 €	10 ans	2028	304,00	250,00
201915-00019	3 Onduleurs	09D02227	370	ZA	2019	6 037,98 €	10 ans	2029	2 412,00	603,00
201915-00021	Ordinateur	09D02227	392	ZA	2019	572,50 €	10 ans	2029	226,00	57,00
									9 591,22 €	1 110,00 €
Art. 31/14										
52	Caletière SEVERIN START K	09D02227	196	ZA	2018	20,83	1 an	2017	20,83	0,00
53	Support trombon pour vélos	09D02227	275	ZA	2016	167,40	1 an	2017	167,40	0,00
202055-00030	Mobilier ALJOSUP	09D02227	1765	ZA	2020	708,08	5 ans	2025	598,00	195,00
202055-00031	Cloisons + rail	09D02227	176	ZA	2020	4 522,05	5 ans	2025	2 712,00	904,00
202055-00032	Mobilier ALJOSUP	09D02227	176	ZA	2020	2 296,84 €	5 ans	2025	1 377,00	459,00
									4 075,23 €	1 506,00 €
Art. 31/15										
2	Structure enrouleur+bâche	09D02227	97	ZA	2009	350,00 €	1 an	2014		
12	Porte-manteau vert ans (2)	09D02227	61	ZA	2013	77,62 €	1 an	2014	77,62 €	
13	Chevalet bleu	09D02227	61	ZA	2013	125,58 €	1 an	2014	125,58 €	
14	Table emailée ALU	09D02227	61	ZA	2013	281,06 €	1 an	2014	281,06 €	
15	Réfrigérateur (2)	09D02227	60	ZA	2013	339,46 €	1 an	2014	339,46 €	
16	Fours micro-ondes (2)	09D02227	60	ZA	2013	106,86 €	1 an	2014	106,86 €	
17	Combiné ARPEGE (2)	09D02227	60	ZA	2013	145,49 €	1 an	2014	145,49 €	
18	Poubelles (2)	09D02227	60	ZA	2013	88,62 €	1 an	2014	88,64 €	
19	Bureaux-obstinateurs-caissons etc....	09D02227	59	ZA	2013	3 613,80 €	5 ans	2018	3 613,80 €	0,00 €
19	Bureaux-obstinateurs-caissons etc....	09D02227	162	ZA	2013	4 216,10 €	15 ans	2028	2 810,70 €	281,07 €
20	Sièges EDGE (3)	09D02227	59	ZA	2013	1 401,72 €	5 ans	2018	1 401,72 €	0,00 €
20	Sièges EDGE (14)	09D02227	162	ZA	2013	1 509,55 €	5 ans	2018	1 509,55 €	0,00 €
21	Chaises (30)	09D02227	59	ZA	2013	2 039,18 €	5 ans	2018	2 039,18 €	0,00 €
21	Chaises Watt (28)	09D02227	162	ZA	2013	1 903,23 €	5 ans	2018	1 903,23 €	0,00 €
22	Armoires METALICA (12)	09D02227	59	ZA	2013	2 707,50 €	5 ans	2018	2 707,50 €	0,00 €
22	Armoires METALICA (14)	09D02227	162	ZA	2013	3 158,75 €	5 ans	2018	3 158,75 €	0,00 €
23	Tables SOD (16)	09D02227	59	ZA	2013	1 504,80 €	5 ans	2018	1 504,80 €	0,00 €
23	Tables 300-120x80 (20)	09D02227	162	ZA	2013	2 720,80 €	5 ans	2018	2 720,80 €	0,00 €
24	Chaises luire (40)	09D02227	59	ZA	2013	3 401,00 €	5 ans	2018	3 401,00 €	0,00 €
25	Chauffeuses TIARE (2)	09D02227	59	ZA	2013	288,80 €	5 ans	2018	288,80 €	0,00 €
25	Chauffeuses TIARE (5)	09D02227	162	ZA	2013	722,00 €	5 ans	2018	722,00 €	0,00 €
26	Tables SIGMA (2)	09D02227	59	ZA	2013	283,10 €	5 ans	2018	283,10 €	0,00 €
27	Chaises cocotte blanche (8)	09D02227	59	ZA	2013	353,40 €	5 ans	2018	353,40 €	0,00 €
27	Chaises cocotte blanche (24)	09D02227	162	ZA	2013	1 060,20 €	5 ans	2018	1 060,20 €	0,00 €
28	Tables plateau vert (2)	09D02227	59	ZA	2013	344,85 €	5 ans	2018	344,85 €	0,00 €
28	Tables plateau vert (6)	09D02227	162	ZA	2013	1 034,55 €	5 ans	2018	1 034,55 €	0,00 €
29	Tables meuble vidéo projecteur (1)	09D02227	59	ZA	2013	85,90 €	1 an	2014	85,90 €	0,00 €
29	Tables meuble vidéo projecteur (2)	09D02227	162	ZA	2013	171,00 €	5 ans	2018	171,00 €	0,00 €
30	Projecteurs vidéo (2)	09D02227	59	ZA	2013	1 212,20 €	5 ans	2018	1 212,20 €	0,00 €
30	Projecteurs vidéo (2)	09D02227	162	ZA	2013	1 212,20 €	5 ans	2018	1 212,20 €	0,00 €
31	Support vidéo armoire (2)	09D02227	59	ZA	2013	380,00 €	1 an	2014	380,00 €	0,00 €
31	Support vidéo armoire (2)	09D02227	162	ZA	2013	380,00 €	1 an	2014	380,00 €	0,00 €
32	Armoires METALICA (3)	09D02227	59	ZA	2013	478,80 €	5 ans	2018	478,80 €	0,00 €
32	Armoires METALICA (3)	09D02227	162	ZA	2013	478,80 €	5 ans	2018	478,80 €	0,00 €
33	Bureau d'accueil (1)	09D02227	162	ZA	2013	592,80 €	5 ans	2018	592,80 €	0,00 €
38	Banlieu d'accueil	09D02227	162	ZA	2013	711,55 €	15 ans	2029	474,40 €	47,44 €
40	Clés pour portes minière d'entretiens	09D02227	167	ZA	2013	148,50 €	1 an	2014	148,50	0,00
41	Postes téléphoniques analogiques TE	09D02227	177	ZA	2013	361,44	5 ans	2018	361,44	0,00
42	Postes téléphoniques analogiques 40	09D02227	176	ZA	2013	337,53	5 ans	2018	337,53	0,00
43	Cendriers extérieurs (2)	09D02227	355	ZA	2013	78,30	1 an	2014	78,30	0,00
44	Extincteurs (3)	09D02227	190	ZA	2014	250,00	5 ans	2019	250,00	0,00
45	Ensemble visioconférence HDX7000/	09D02227	267	ZA	2014	8 816,73	5 ans	2020	8 816,73	0,00
46	Tableau interactif FX99WE1/CNAM	09D02227	267	ZA	2014	1 020,97	5 ans	2020	1 020,97	0,00
47	Vidéo projecteur HITACHI PAW312W	09D02227	267	ZA	2014	1 469,34	5 ans	2020	1 469,34	0,00
48	Moniteur SAMSUNG ED400/CNAM	09D02227	267	ZA	2014	766,38	5 ans	2020	766,38	0,00
49	Support mobile pour écran SAMSUNG	09D02227	267	ZA	2014	1 130,57	5 ans	2020	1 130,57	0,00
50	Encointe APART/CNAM	09D02227	267	ZA	2014	977,95	5 ans	2020	977,95	0,00
55	Tableaux blancs (2)	09D02227	223	ZA	2017	59,00	1 an	2018	59,00	0,00
60	Drapeau polycarbonate	09D02227	145	ZA	2018	438,00	1 an	2019	438,00	0,00
64	Cafetière MELITTA Easy noir	09D02227	305	ZA	2018	19,16	1 an	2019	19,16	0,00
66	Panneau simple face	09D02227	11	ZA	2019	513,00	5 ans	2024	492,48	20,52
Sous-total 20166										340,03 €
TOTAL										12 039,10 €

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

PROGRAMME ZONE D'ACTIVITE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATEES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

N°inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNE	Année de versement	Montant	Durée d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2024
					Art. 204141						
					Art. 2804132						
2009-002	Réseau haut débit fibre optique)	111	03D00804	ZAC SOLOGNE	VIERZON	2009	58 329,25 €	15 ans	2027	42 774,82	3 888,62 €
											3 888,62 €
	TOTAL						58 329,25 €				3 888,62 €

BUDGET ZONES D'ACTIVITES (15)

PROGRAMME ZONE D'ACTIVITE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATEES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

N° Inv.	Désignation	N° Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNE	Année de versement	Montant	Durée d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2024
				Art. 204131							
				Art. 2804132							
2009-001	Réseau haut débit (fibre optique)	110	03D00803	ZI AUJONNIERE	VIERZON	2009	58 329,25 €	15 ans	2027	42 774,82	3 888,62 €
											3 888,62 €
	TOTAL						58 329,25 €				3 888,62 €

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATEES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

N°inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNE	Année de versement	Montant	Durée d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2024	
Art. 280422												
2018-36	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	372	HO	ZA	VIERZON	2018	6 252,00 €	15 ans	2033	2 080,00	416,00 €	
201915-00002	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	111	HO	ZA	VIERZON	2019	6 252,00 €	15 ans	2034	1 664,00	416,00 €	
201915-00018	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	336	18D05222	ZA	VIERZON	2019	163 428,00 €	15 ans	2034	43 580,00	10 895,00 €	
2055-00054	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	148	HO	ZA	VIERZON	2020	20 660,50 €	15 ans	2035	4 131,00	1 377,00 €	
2055-00054	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	210	HO	ZA	VIERZON	2021	20 660,50 €	15 ans	2036	2 754,00	1 377,00 €	
	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	292	03D00803	ZA	VIERZON	2021	1 302,00 €	15 ans	2036	173,60	86,80 €	
2055-00055	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	549	03D00804	ZA	VIERZON	2020	11 420,44 €	15 ans	2035	2 283,00	761,00 €	
2020-00058	Aide à l'immobilier d'Entreprises et à la création d'emplois	4	03D00804	ZA	VIERZON	2022	11 095,02 €	15 ans	2037	739,67	739,67 €	
TOTAL							241 070,46 €				16 066,47 €	16 066,47 €

Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

NOUVELLE ZONE ECONOMIQUE

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS COMPTE 204... (Pôle Rural)

N°inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Versement	Durée amort.	Fin amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2024
Art. 2804132										
INTERNET 2010 1	Subvention d'équipement département	HO	1432	ZA	2010	15 ans	2026	14 551,20	17 279,56 €	909,45 €
ZA ST HILAIRE MR 2008 1	Subvention d'équipement département	HO		ZA	2008	15 ans	2024	10 207,80	10 774,90 €	567,10 €
ZA ST HILAIRE MR 2009 2	Subvention d'équipement département	HO		ZA	2009	15 ans	2025	9 640,70	10 774,90 €	567,10 €
	sous-total									2 043,65 €
	sous-total								0,00	
	sous-total								0,00	
	TOTAL								0,00	2 043,65 €

Amortissements du Budget Zone d'Activités - VF

Année 2024

n° cpt	Montant
281728	1 269,00 €
281738	12 826,00 €

opération 20552
opération 20552

Total 14 095,00 €

n° Inventaire	1998/25	1999/17	1999/19	1999/21	1999/22	1999/23	1999/24	1999/25	1999/26
				Neuvy Croix Chaptal Atelier 3					
VO	28 600,84	7 988,09	1 105,26	702,03	3 421,31	7 398,66	2 879,76	2 303,66	5 181,82
2018	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2019	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2020	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2021	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2022	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2023	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2024	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2025	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2026	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2027	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2028	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2029	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2030	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2031	1 907,00	533,00	74,00	47,00	228,00	493,00	192,00	154,00	345,00
2032	1 902,84	526,09	69,26	44,03	229,31	496,66	191,76	147,66	351,82

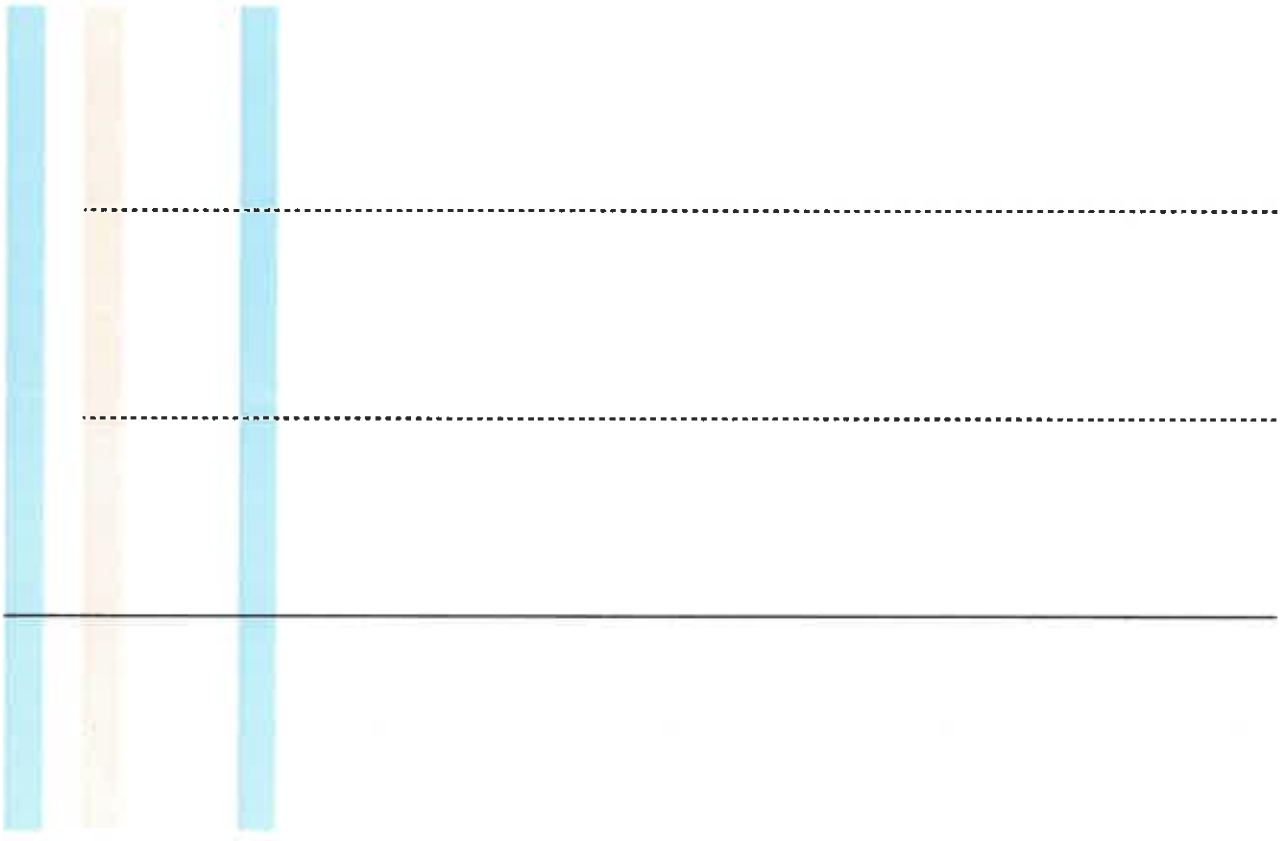
Compte 281728 - Autres agencements

15 ans

n° Inventaire	1997/26	1998/17	1999/20
	Nvy Croix chaptal Aménagement		
VO	1 118,24	14 530,89	3 371,66
2018	75,00	969,00	225,00
2019	75,00	969,00	225,00
2020	75,00	969,00	225,00
2021	75,00	969,00	225,00
2022	75,00	969,00	225,00
2023	75,00	969,00	225,00
2024	75,00	969,00	225,00
2025	75,00	969,00	225,00
2026	75,00	969,00	225,00
2027	75,00	969,00	225,00
2028	75,00	969,00	225,00
2029	75,00	969,00	225,00
2030	75,00	969,00	225,00
2031	75,00	969,00	225,00
2032	68,24	964,89	221,66

opération 20552

n° Inventaire	1997/19	1998/24	1999/30	2008/11	1999/31	1999/32	1999/33	1999/34
VO	6 826,85	104 237,73	581,36	5 778,00	8 537,14	586,62	5 053,68	1 192,91
		Nvy Crx chaptal Atelier 2			Nvy Crx chaptal Atelier 3			
2018	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2019	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2020	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2021	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2022	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2023	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2024	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2025	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2026	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2027	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2028	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2029	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2030	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2031	455,00	6 949,00	39,00	385,00	569,00	39,00	337,00	80,00
2032	456,85	6 951,73	35,36	388,00	571,14	40,62	335,68	72,91



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au cours de l'exercice correspond au soldé entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée réelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Jun 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-574 132,29	-574 132,29
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	576 430,47	576 430,47
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	194 185,76	194 185,76
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	708 836,39	708 836,39
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	514 650,63	514 650,63

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		194 185,76	194 185,76
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		194 185,76	194 185,76
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	194 185,76	194 185,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		708 836,39	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	708 836,39
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		708 836,39	708 836,39
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	437,00	437,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	7 777,24	7 777,24
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	16 068,47	16 068,47
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 801,00	3 801,00
28128	Autres aménagements de terrains	109,00	109,00
281321	Immeubles de rapport	528,00	528,00
28138	Autres constructions	979,00	979,00
28151	Réseaux de voirie	615,00	615,00
28152	Installations de voirie	6 123,42	6 123,42
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	1 269,00	1 269,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	12 826,00	12 826,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 425,00	1 425,00
281838	Autre matériel informatique	910,00	910,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 558,00	1 558,00
28188	Autres immo. corporelles	1 819,50	1 819,50
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	458 405,00	458 405,00
021	Virement de la section de fonctionnement	194 185,76	194 185,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY - ZONES D'ACTIVITES CC SBVF - BP - 2024

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

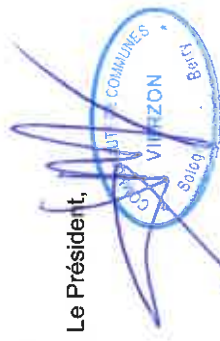
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Budget annexe ZONES D'ACTIVITES

Présenté par le Président
A Vierzon, le 21/03/2024



Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :

Pour	40
Contre	4
Abstention	0
Non participation	0

Date de la convocation : 15/03/2024

A VIERZON, le 21/03/2024

Les Membres du Conseil Communautaire,

Secrétaire de séance : Zilony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN (suppléant de Jany GIBERT)

Commune de St-Laurent

Gabriel PONS (suppléant de Fabien MATHIEU)

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Djamilia KAOUES, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Jilli GAUCHER, Franck MICHOUX, Maryvonne ROUX, Solange MION, Toufik DRIF,

Wendelin KIM, Philippe FOURNIE, Mélanie CHAUVET, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Céline MILLERIOUX, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à Alain LEBRANCHU

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Yann GODARD

Départs en cours de séance :

Toufik DRIF

départ après le rapport DEL24/047

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

départ après le rapport DEL24/051

Mélanie CHAUVET

départ après le rapport DEL24/061

Franck MICHOUX

Yann GODARD

départ après le rapport DEL24/078

Certifié exécutoire par le Président,

Le Secrétaire de Séance,



Zitony HARKET

Le Président,



François DUMON

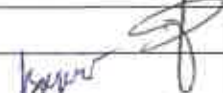
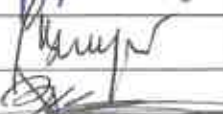

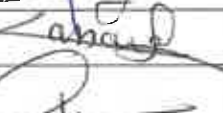





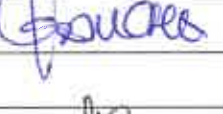




IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES BUDGET PRIMITIF 2024	D2
BUDGET ZONES D'ACTIVITES	

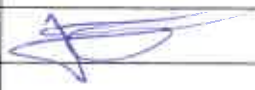
D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ...
 et de la publication le .../.../...

A... , le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.